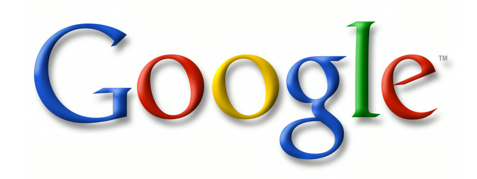






MÉMOIRES

DE MIRABEAU.

VI.

H. REMY, IMPRIMEUR DU

MEMOIRES

BIOGRAPHIQUES

LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF;

ET PRÉCÉDÉS

D'UNE ÉTUDE SUR MIRABEAU,

Par Victor Hugo.

TOME SIXIÈME.

Bruxelles,

LOUIS HAUMAN ET COMPe, LIBRAIRES.

1834.

SOMMAIRES

DES LIVRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

SOMMAIRE DU LIVRE TROISIÈME.

Retour d'Angleterre. — Projet avorté. — Maladie d'un enfant. — Dépenses causées par la guerre d'Amérique. — Les finances à l'ordre du jour. — *La Caisse d'escompte.* — *La Banque Saint-Charles.* — *La Compagnie des Eaux de Paris.* — Cabarrus. — Ouvrages de Mirabeau sur les finances. — Premières relations avec M. de Calonne. — *Lettre à M. Le Couteulx de la Noraye.* — Accusation de vénalité. — Lettre inédite de Mirabeau à son père. — Calomnies vigoureusement repoussées. — Les agioteurs démasqués. — Arrêts du Conseil de 1785. — Philippique inédite de Mirabeau contre et à M. de Calonne. — Impéritie et pusillanimité du ministre. — Le beau début. — Situation de Mirabeau à l'égard du gouvernement. — La Compagnie des Indes. — Mission d'écrire sur les matières d'administration, et de correspondre avec M. de Calonne. — Livre sur la Caisse d'escompte. — M. Turgot. — Historique des relations de Mirabeau avec M. de Calonne. — Livre sur la Banque Saint-Charles. — Fausses illusions des spéculateurs. — Les îles Philippines hypothéquées. — Suppression du livre sur la Banque Saint-Charles. — Silence longtemps gardé par Mirabeau. — M. d'Aranda. — Le livre de l'*Homme*

instruit. — Ouvrage sur les *Emprunts* demandé à Mirabeau par M. de Calonne. — Délires meurtriers de l'agiotage. — Lettre à M. Le Couteulx de la Noraye, supprimée par arrêt du Conseil. — Plaintes énergiques de Mirabeau. — Ou un mauvais citoyen, ou un calomniateur. — L'arrêt escamoté. — Projet de M. de Calonne d'annuler les marchés à terme. — Réfutations hardies de Mirabeau. — Mémoire sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris. — Mirabeau et le lieutenant de police. — M. de Crosne et le *ministre des filoux*. — — M. Clavières. — MM. Perrier. — Conduite de M. de Calonne au sujet des écrits de Mirabeau. — Le duc de Lauzun. — Reproches à Mirabeau au nom du roi, de la reine et de *tout le monde*. — Réfutations victorieuses. — La *crise* et la *catastrophe*. — Conclusion énergique. — Portrait de M. de Calonne. — L'administrateur incapable. — Le grand nom de La Chalotais. — Les passions des petites ames. — Patriotisme de Mirabeau. — Horreur de l'agiotage. — Polémique avec Beaumarchais au sujet des *Eaux de Paris*. — Panchaud et Clavières. — Leur part de coopération aux travaux financiers de Mirabeau.

SOMMAIRE DU LIVRE QUATRIÈME.

Premier voyage dans le Nord. — Anachronisme des biographes. — La défense offensive. — Tentative d'assassinat. — Fragment des Mémoires de Mme de Nehra. — Mirabeau à Berlin. — Le rendez-vous de Potsdam. — Lettre du grand Frédéric à Mirabeau. — Le vieux roi. — Entrevues et correspondances curieuses. — Frédéric confident de Mirabeau. — Cagliostro et Lavater. — Les commissionnaires de Paris. — L'hôtel de La Feuillade et Mirabeau absent. — Une nuit d'orage à Paderborn. — L'abbé de Périgord. — Besoin de travailler pour vivre. — Les gens de lettres selon Mirabeau. — Préjugés de M. de Montmorin. — Les journalistes anglais. — Le plan d'un journal. — Lettres inédites de Mirabeau. — Travaux de Mirabeau à Berlin. — *Lettre sur Cagliostro et Lavater*. — L'ennemi né des charlatans. — *Sur Moses et Mendelsshon*. — Brissot de Warville réfuté par Mirabeau. — L'illuminisme. — Le prince-royal de Prusse. — Ressemblance remarquable entre les pensées de Platon et celles d'un juif. — Amour de la tolérance. — Éloquente plaidoirie en faveur des juifs. — Lettres inédites de Mirabeau. — L'affaire du collier. — M. de Vergennes et M. de Calonne. — Second voyage et

mission secrète de Mirabeau à Berlin. — Mort du grand Frédéric.— Frédéric-Guillaume II. — Portrait de Frédéric par Mirabeau. — Récit de sa mort. — Le prince Henri et le duc de Brunswick.— Existence amphibie.— Plaintes de Mirabeau. — La passion d'être utile. — Première pensée de l'Assemblée des notables.—La grande affaire de la vie de Mirabeau. — Conditions pécuniaires. — Les matériaux du livre de la *Monarchie prussienne.* — Noldé , secrétaire de Mirabeau.—Le valet de chambre Boyer.—La comédie chez Mirabeau. — *Lettre à Frédéric-Guillaume II.* — La véritable grandeur d'un roi. — Les flatteurs et *vous faites bien.* — La mesure de liberté que peuvent porter les peuples.—Importance des débuts d'un règne. — Mirabeau le premier fondateur de la garde nationale, en conseillant l'établissement en Prusse. — Idées de Mirabeau sur le gouvernement des hommes. — Tyrannie des lois militaires en Prusse.— Haine des priviléges. — Un roi entre le peuple et l'aristocratie. — Conseils excellens et non suivis. — Ouverture d'ateliers publics. — L'instruction publique.—La liberté de la presse. — Sortie virulente contre les loteries. — Régénération des Juifs. — Critique du règne du grand Frédéric. — *Le citoyen du monde.* — *Conseils à un jeune prince.* — L'illustre La Grange. — Son établissement en France dû à Mirabeau. — Les grands hommes et les grands seigneurs.

SOMMAIRE DU LIVRE CINQUIÈME.

Mirabeau attiré à Paris par l'Assemblée des notables. — État de la France. — Désordre dans les finances. — Turgot et Malesherbes. — Les parlemens. — Déficit croissant. — Choisir entre deux révolutions. — Le but manqué. — L'implacable ennemi de l'agiotage. — *Dénonciation de l'agiotage.* — *Lettre de Mirabeau au major Mauvillon.* — Dupont de Nemours, secrétaire de l'Assemblée des notables. — Demande de voyager. — Explication de la conduite de Mirabeau donnée par lui-même. — M. de Calonne désigné.—Fragmens de la *Dénonciation de l'agiotage.* — Singulières prévisions de Mirabeau. — Attaques contre M. Necker. — Vrais principes d'économie politique. — Les prédictions. — Réponse à M. Lacretelle sur les finances. — Administration de M. Necker attaquée. — Les personnes et les choses. — Mot de Louis XVI sur Mirabeau. — La femme d'un maire et l'amour des antiques. — Fragmens inédits de lettres à ma-

dame de Nehra. — L'abbé d'Espagnac. — Le comte d'Antraigues et Luchet. — La dix-septième lettre de cachet. — Seconde lettre de Mirabeau sur l'administration de M. Necker. — Trois cents millions d'emprunt et les erreurs impossibles. — Conditions trop onéreuses. — La haine portée jusqu'au délire. — Utilité d'une caisse d'amortissement. — Espérances fondées sur l'Assemblée des notables. — Exil de courte durée. — Affaires domestiques. — Négligence de Mirabeau pour ses intérêts privés. — M. Treilhard. — Retour à Paris et station à Saint-Denis. — Mirabeau trahi par le son de sa voix. — Madame de Nehra chez le baron de Breteuil. — Troisième voyage en Prusse. — Trois mois de séjour à Brunswick. — Le major Mauvillon. — Fragment d'une lettre sur Mirabeau. — La vérité sur l'*Histoire de la Monarchie prussienne*. — Détails sur le séjour à Brunswick. — Projet d'un ouvrage sur l'Angleterre. — Lettres de Mirabeau à l'abbé de Périgord. — Le duc de Brunswick à l'armée de Westphalie. — Renvoi de Panchaud. — Mirabeau à la Cour de Brunswick. — Fauche et le manuscrit de vingt mille francs. — L'*OEil d'aigle* de l'abbé de Périgord. — Mouvement des troupes en Prusse. — Haute preuve d'estime. — Le mois de septembre 1787, et retour de Mirabeau à Paris. — Circonstance totalement inconnue. — L'archevêque de Toulouse. — Impéritie des ministres. — La subvention territoriale. — Prémisses de la convocation des États-Généraux. — Maladresse du ministre relativement à une proposition d'impôts. — Exil des parlemens. — Situation de Mirabeau. — La vertu civique. — Frayeurs de Mirabeau sur l'avenir de la France. — Lettres inédites. — Jugement de la Cour. — La révolution imminente. — Situation de la France peinte par Mirabeau. — L'emprunt de cent vingt-cinq millions. — Mirabeau son propre censeur. — Lettres inédites à M. de Montmorin, et refus de Mirabeau de s'associer au système du ministère. — La vie exécutive. — Les lettres sans adresses. — Le siècle trop avancé. — Les lenteurs plus dangereuses que la précipitation. — La faiblesse après la violence. — Impossibilité de soutenir l'archevêque de Toulouse. — Conseils de Mirabeau au gouvernement. — Veut-on la banqueroute? — La dette d'Angleterre. — Ce qu'il faut faire. — Caractère politique de Mirabeau. — Son opinion sur les remontrances des parlemens. — Danger de l'arbitraire. — Nécessité de convoquer les États-Généraux. — Magnifique profession de foi.

Livre troisième.

III.

Mirabeau arriva le 1er avril 1785 à Paris; son projet était de se retirer en Provence avec madame de Nehra et leur enfant adoptif; de s'y livrer entièrement aux travaux d'une grande composition historique, dont il avait depuis long-temps réuni les matériaux; de faire suivre à Paris, par les voies amiables, ou du moins sans éclat, la fixation et la réalisation de la pension dotale qui lui était due, qui lui aurait suffi dans une profonde et laborieuse retraite, et de ne reparaître que pour publier un ouvrage grave et bien mûri, dont il se serait cru alors le droit d'attendre, et l'oubli du passé, et une réputation honorable, et la chance d'être employé et avancé dans les affaires publiques.

Ce projet prudent et louable fut renversé par un

incident inattendu : l'enfant que Mirabeau chérissait éprouva une longue et dangereuse maladie, qui fit ajourner le projet d'un déplacement. Mirabeau fut introduit par Clavière dans la maison du banquier genevois Panchaud ; l'un et l'autre l'entretinrent continuellement de matières de finances qu'il avait déjà sérieusement étudiées en Angleterre, et qui, à cette époque, occupaient beaucoup le public. Bientôt cet esprit actif s'échauffa sur les grandes questions de ce genre, et il ne pensa plus à son projet d'aller faire retraite au château de Mirabeau [1].

[1] Ce projet, prouvé par nos correspondances et par les Mémoires de madame de Nehra, l'est aussi par le passage suivant de l'avertissement qui précède le livre intitulé : *De la Caisse d'escompte.* « Fatigué d'une vie ora» geuse, et persuadé que le repos et la paix sont les seuls » biens purs et sans mélange que le Ciel ait accordés à » l'homme (*), je quittais la fière Albion, ce pays, pour » tout autre plus digne d'estime et de curiosité que d'af» fection et de regrets, mais où j'ai trouvé, moi, les amis » les plus vrais et les plus dévoués qui soient sur la terre, » et *j'allais dans le seul séjour où le sort m'ait laissé des » droits,* lorsque, passant à Paris, j'ai appris qu'on s'oc» cupait de nouveaux réglemens sur la Caisse d'es-

(*) Il faut que cette vérité soit bien frappante, car on la trouve aux deux pôles de l'esprit humain, si je puis parler ainsi.

On lit dans Newton : *Quietem, rem prorsùs substantialem.*

On lit dans La Fontaine :

Le repos, le repos, trésor si précieux,
Qu'on en fit autrefois le partage des dieux. (*Note de Mirabeau.*)

Depuis quelques années les besoins de l'État, surtout les dépenses prodigieuses de la guerre de l'indépendance américaine, avaient nécessité des emprunts considérables ; ces sortes de placemens avaient acquis une très grande faveur, dans un pays où la passion du gain a tant d'imaginations vives à exploiter. Les opérations de ce genre ne s'étaient pas bornées aux emprunts de l'État ; à côté de ces sortes d'effets, et on peut dire à leurs dépens, beaucoup d'entreprises particulières avaient attiré l'argent de la capitale et des provinces. Telles étaient notamment, la *Caisse d'escompte*, la *Banque de Saint-Charles*, la *Compagnie des Eaux de Paris*. La première et la dernière de ces entreprises avaient évidemment un but d'intérêt public ; la seconde ne présentait en aucun sens le même caractère ; toutes trois faisaient naître d'immenses opérations, et absorbaient la plus grande partie des capitaux que réclamait inutilement une multitude d'emplois et d'affectations plus utiles.

La Caisse d'escompte, créée en 1776, par Turgot, avait rendu d'importans services au commerce, en augmentant la masse et la circulation du numéraire ; l'accroissement rapide des opérations avait grossi les dividendes attribués aux actions, et le

» compte. J'ai cru que cette circonstance rendait nécessaire un ouvrage qui fixât et mît à la portée de tout » le monde les bons principes sur ce sujet, etc. » Pages 12 et 13.

prix, sinon la valeur de celles-ci, s'était élevé, en proportion d'abord, et ensuite bien au-delà, par suite des manœuvres d'un agiotage effréné. En septembre 1783, la caisse d'escompte éprouva quelque embarras dans ses paiemens; un secours dangereux lui fut imprudemment accordé par le gouvernement : l'arrêt du Conseil du 23 du même mois autorisa le paiement, en lettres de change, des billets dont le remboursement en numéraire éprouvait des difficultés temporaires; un rapide et profond discrédit fut le résultat d'une pareille mesure; M. de Calonne y pourvut avec habileté, avec courage, dès les premiers jours de son entrée au ministère, par un arrêt du conseil, du 23 novembre 1783, qui répara la faute commise deux mois auparavant; la confiance publique, quelque temps retirée aux billets, et par conséquent aux actions de la caisse d'escompte, leur revint tout entière, et l'agiotage s'en emparait de nouveau [1], plus actif et plus avide que jamais, à l'époque où notre narration est parvenue.

La banque Saint-Charles avait été instituée à Madrid, en 1782, par Cabarrus, depuis ministre des finances du roi d'Espagne; et Mirabeau re-

[1] Le prix effectif et de fondation était de 3,000 liv. (première création), et de 3,500 liv. (seconde création). Du 23 novembre 1833 jusqu'au 8 mai 1785, l'agiotage fit monter les actions jusqu'à 8,000 liv.

marque avec raison[1] qu'on aurait dû s'étonner de voir un pays où, sauf les effets momentanés d'une guerre passagère, abondaient les métaux du Nouveau-Monde, créer un de ces établissemens dont les seuls États où manque le numéraire ont réellement besoin. Outre cette circonstance, suffisante pour faire réfléchir les capitalistes, outre de suspectes analogies entre Law et Cabarrus, entre *le Système* et *la Banque Saint-Charles*, celle-ci appuyée sur d'imaginaires profits du commerce des Philippines, comme l'autre sur les chimères du Mississipi et de la Louisiane, les hommes prudens auraient dû hésiter à mettre leurs fonds dans une entreprise placée sous une domination étrangère, tout-à-fait indépendante, tout-à-fait absolue ; dans une entreprise dont ils ne pouvaient apprécier les opérations que par de simples ouï-dire, par des illusions, et non par des raisonnemens. Cependant l'agiotage s'acharnait sur les billets de la banque espagnole ; ses actions étaient plus recherchées en France qu'à Madrid ; le cours s'en fixait en Espagne d'après Paris, et non à Paris d'après l'Espagne ; leur valeur nominale n'était que de 500 livres : l'emportement des joueurs en avait déjà presque doublé le prix.

[1] Ces remarques, dont la justesse est relevée par l'expression la plus piquante et la plus colorée, sont développées dans le chapitre III de l'ouvrage sur la Caisse d'escompte, pages 22 et 23, et copiées par Peuchet, tome 2, pages 348 et suivantes.

La compagnie des Eaux de Paris avait émis des actions pour former son capital. Quelles que fussent l'incontestable utilité de son but et l'habileté de ses moyens, des mécomptes avaient d'abord trompé ses calculs; les actions, dont la mise primitive étaient de 1,200 livres, étaient tombées d'un tiers. Le gouvernement avait cru avec raison devoir venir au secours de la Compagnie en achetant cent action : cette assistance ayant paru devoir assurer des succès d'abord douteux, les actions avaient rapidement remonté; et le jeu de bourse s'en emparant en porta le prix jusqu'à 4,000 livres et au delà.

Les opérations de ces trois établissemens occupèrent beaucoup Mirabeau, incessamment stimulé par ses amis qui voulaient se servir de son talent d'écrivain polémique. Ceux-ci, possesseurs de beaucoup d'effets publics émis par l'État, ayant, par conséquent intérêt à abattre ou abaisser des concurrences dangereuses, lui inspirèrent l'idée de combattre l'agiotage, en lui exposant les maux publics qui devaient s'ensuivre. Ils lui fournirent tous les matériaux nécessaires; bien plus, ils suggérèrent au Contrôleur-général le désir de s'aider, comme eux, d'un auxiliaire aussi puissant. Mirabeau fut mis en rapport avec M. de Calonne, et c'est en partie dans l'intérêt et sous l'inspiration du ministère, qu'il écrivit ses deux premiers ouvrages sur les finances.

Il en publia cinq dans l'espace de cinq mois :

1° *de la Caisse d'Escompte* (8 mai 1785)[1], et dans cet ouvrage il anticipait tellement sur les subséquens, qu'il se serait fait accuser d'inconséquence et de versatilité s'il ne les avait pas écrits : 2° *de la Banque d'Espagne, dite de Saint-Charles* (1785)[2] ; 3° *Lettre du comte de Mirabeau à M. le Couteulx de la Noraye, sur la banque d'Espagne dite de Saint-Charles, et sur la Caisse d'Escompte* (13 juillet 1785)[3] ; 4° *Sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris* (2 octobre 1785)[4] ; 5° *Réponse à l'écrivain des administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris* (10 décembre 1785)[5].

[1] In-8° de 227 pages, avec cette épigraphe :
Jam dabitur, jam, jam; donec deceptus, et expes
Necquicquam fundo suspiret nummus in imo.
PERS., *sat.* II, v. 50, 51

[2] In-8° de 320 pages, avec cette épigraphe :
Ploratur lacrymis amissa pecunia veris.
JUV.
Vous pleurez votre argent, vos larmes sont sincères.

[3] In-8° de 117 pages, avec cette épigraphe :
Vos opibus junctos, conspirantesque tulissem!
CLAUDIAN.

[4] Londres, in-8° de 36 pages, avec cette épigraphe :
Pauvres gens !... je le plains, car on a pour les fous
Plus de pitié que de courroux.
LA FONT., fab. 7, liv. 12.

[5] Bruxelles, in-8°, de 116 pages, avec cette épigraphe :
Egens, ignotus, inquies, dum occultis libellis cuique periculum facessit, mox odium apud omnes adeptus, dedit exemplum, quod secuti ex pauperibus divites, ex con-

Ces divers ouvrages écrits avec vigueur, souvent avec violence, heurtaient trop d'intérêts particuliers pour qu'ils ne suscitassent pas à l'auteur beaucoup de haines, d'injures et de calomnies. On lui prodigua les accusations d'ignorance, sans dévoiler les bévues qu'on lui reprochait, sans détruire ses preuves; et de vénalité, sans songer qu'au profit du ministère qui, l'excitant en secret, le désavouait en public, et de quelques banquiers ruinés ou fort obérés, il attaquait et désespérait d'opulens et puissans agioteurs qui auraient magnifiquement payé son silence s'il avait voulu le vendre.

Rien ne nous serait si aisé que de prendre à peu de frais dans les livres contemporains des explications fort détaillées sur le sujet des ouvrages de Mirabeau, relatifs aux finances; et, d'un côté, dans ces brochures mêmes, d'un autre côté dans d'autres écrits de la même main, des citations nombreuses, qui feraient d'autant plus d'honneur

temptis metuendi, perniciem aliis, ac postremùm sibi invenêre.

Né dans l'obscurité, sans ressource que l'intrigue, le voilà cet homme que ses libelles avaient rendu si redoutable! chargé aujourd'hui de la haine publique, qu'il serve à jamais d'exemple à ceux qui, de pauvres devenus riches, qui, du sein du mépris, parvenus à se faire craindre, veulent perdre les autres, et finissent par se perdre eux-mêmes! (TACIT. Ann. liv. 1, chap. 74.)

au patriotisme et au talent de l'auteur, que de nos jours on connait fort peu ces écrits de circonstance qui n'ont jamais été réimprimés.

Mais cette considération même, l'oubli où sont tombées des questions éphémères, la répugnance que nous avons à reproduire des ouvrages déjà publiés, nous déterminent à ne rien emprunter qu'à une source inconnue; ce que nous ferons toujours quand les sujets que rencontrera notre narration, pourront être traités avec des matériaux de notre propre fonds, et quand ceux-ci pourront suppléer des œuvres déjà imprimées sous le nom de Mirabeau, qui ne seraient pas à la fois d'un intérêt permanent, et digne de revivre. Nous nous bornerons donc, quant aux écrits sur les finances, à insérer ici, en ce qui les concerne, d'abord quelques phrases d'une lettre que Mirabeau écrivit à son père trois ans après; ensuite et comme un résumé vif, substantiel et tout neuf, la première partie d'une lettre amère, mais éloquente, que Mirabeau destina, dans les premiers jours de janvier 1786, à M. de Calonne; lettre que l'auteur écrivit à son arrivée en Prusse et que ses amis, à qui il l'envoya, retinrent, et ne voulurent absolument pas publier, malgré ses prières, ses instances accompagnées d'emportemens, comme le témoignent ses lettres, et les leurs qui sont entre nos mains.

Mirabeau, répondant à des reproches de son

père, s'exprimait ainsi, dans une lettre écrite le 4 octobre 1788.

« Vous avez dit de moi, mon père, *il a taré sa* » *plume de la tâche d'être vénale; on sait que Ca-* » *lonne le payait; on dit, on veut croire qu'il en était* » *de même de Lamoignon* [1].

» Ma plume *vénale!* mon père! Eh! quand ai-je » soutenu les contraires? voilà le caractère de la » vénalité. *On sait que Calonne me payait....* Cer- » tes on sait qu'on ne sait rien.... Sollicité par tous » ceux de mes amis, qui pariaient pour mes opi- » nions, de prendre part à leurs affaires; provo- » qué par Dupont lui-même [2], que j'en atteste, » baffoué par lui de ne m'être pas fait 40,000 fr. de » rente dans les vertiges de l'agiotage, je suis resté » étranger à toute spéculation, même innocente; » j'ai vécu, petitement vécu, de mon travail et » du secours de mes amis; mais je n'ai jamais ni » joué un écu, ni reçu un sou en présent, moi qui » faisais fléchir, en quelque sorte, à mon gré, le » balancier de la Bourse; moi dont on aurait payé » le silence de tout l'or que j'aurais voulu accep- » ter : j'ai, bien ou mal, à juste ou injuste titre,

[1] Le fait était faux, comme on va le voir; mais eût-il été vrai, le reproche aurait été aussi inconséquent qu'injuste de la part du marquis de Mirabeau, qui n'accordait aucune espèce de secours à son fils, pas même le paiement de sa pension dotale.

[2] Dupont de Nemours.

» mais j'ai, de fait, rendu de très-grands services
» aux finances sous le ministère de M. de Calonne.
» Je puis établir par pièces authentiques : 1° que
» l'écrit, sur la Caisse d'escompte, si hâté et im-
» imparfait qu'il soit [1] a sauvé beaucoup d'hon-
» nêtes joueurs que des fripons allaient duper;
» 2° que les *saint Charles* que j'ai trouvés à 900 fr.,
» et jetés en huit jours à 400 fr., ont coûté 54 mil-
» lions au royaume, et lui auraient, sans moi,
» coûté en peu de semaines, trois fois autant. En-
» fin, mon père, j'ai fait rebrousser les Philippi-
» nes [2]; j'ai déjoué l'agiotage sous toutes les formes,
» l'agiotage qui engloutissait tout le numéraire du

[1] Voilà ce que dit ailleurs Mirabeau de son ouvrage sur *la Caisse d'escompte :* « Celui-là est fort élémentaire; et » comme il fallait être lu dans un moment donné, outre » la précipitation de l'exécution, il y a un peu de vernis » étranger au sujet, et peu de généralisations, parce que » je n'aurais pas été entendu, et j'aurais été chicané. » (*Lettres de Mirabeau à Mauvillon,* page 16 et 17.) « J'avoue » que je regarde le livre de *la Banque Saint-Charles,* qui » a eu un succès littéraire beaucoup moindre (que celui » du livre sur la Caisse d'escompte) comme infiniment » meilleur, plus profond, plus orthodoxe, et, s'il m'est » permis de le dire, comme la théorie des banques pu- » bliques. Il est difficile de croire que ce livre a été fait » et imprimé en dix jours. C'est un tour de force peut-être, » mais le péril était imminent. » (*Ibid., ibid.*)

[2] Les *Philippines*, c'est-à-dire les actions de la compagnie des Philippines, autre création du financier Cabarrus, et dont Mirabeau signalait aussi les déceptions.

» royaume, décourageait toutes les industries hon-» nêtes, et enfin, inoculé à la cour, préparait à la » France un débordement de corruptions nouvelles. » Tant que M. de Calonne n'a pas été chef de parti » et de partie dans l'agiotage, il a trouvé cela » très-bien, et m'a même lancé. Mais il n'a jamais » déboursé autre chose que les frais de l'impres-» sion des *saint Charles*, sur le compte de l'impri-» meur, et dans ses mains. Quand le ministre a » été agioteur, il a voulu m'imposer silence, et j'en » ai parlé plus haut. Il a déchaîné contre moi ce » saltimbanque de Beaumarchais[1]. Vous savez » le reste. Ma vengeance prise (et elle ne fut si » sévère, si à mort, que parce que l'on voulait me » *tarer de vénalité*), j'ai consommé une rupture » déjà publique, en écrivant à M. de Calonne une » lettre telle que jamais stipendiaire n'en écrivit » de pareille à son acheteur; et si vous connais-» siez cette lettre, que Dupont vous montrera, » vous ne douteriez pas un moment que j'ai plaidé » ma seule opinion, ma seule conviction, et non » pas un thême lâchement accepté en échange » d'un salaire avilissant[2].

[1] Beaumarchais, un des administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris, fit en leur nom une réponse spirituelle et mesurée, mais ironique et maligne, qui porta l'irritation de Mirabeau jusqu'à la fureur.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à son père, du 4 octobre 1788.

C'est cette raison même, c'est le désir de substituer cette persuasion aux conjectures dont la mémoire de Mirabeau est restée chargée sur la foi de ses ennemis, par la faute de ses biographes, mal informés parce qu'ils n'ont rien approfondi à cet égard, qui nous détermine à insérer dans notre texte une partie de la lettre, ou plutôt du volumineux factum [1] dont Mirabeau parlait à son père, et qu'il avait destinée à M. de Calonne.

On remarquera sans doute le ton amer et parfois déclamatoire de cette lettre qui, écrite peu de temps après la réponse adressée à Beaumarchais, en rappelle la véhémence et l'emportement. Ce ton s'explique par les impressions profondes de l'écrivain; par sa conviction qui survivait au désaveu ministériel de son système; par les déterminations inattendues du pouvoir, déterminations qui blessaient la loyauté de Mirabeau par de frauduleuses manœuvres, son équité par des injustices, son patriotisme par des mesures arbitraires et dangereuses. On peut aussi, nous l'avouons, en attribuer une partie à la défection du ministère, qui, soit faiblesse, soit duplicité, cessait de le soutenir après l'avoir excité, et faisait ou laissait rendre les arrêts du Conseil des 17 juillet et 24 août 1785, qui blâmèrent et supprimèrent l'écrit

[1] Notre manuscrit, entièrement autographe, formerait près de trois cents pages in-8o d'impression.

sur la Banque Saint-Charles, et la *Lettre à L*
Couteulx de la Noraye.

« Il est donc arrivé, Monsieur, ce moment que
» je vous ai prédit, et que j'ai vraiment redouté,
» moment où ma réputation, mes principes, ma
» sûreté, mon honneur, et, par-dessus tout, le
» bien de mon pays, me commandent également
» de vous citer au tribunal du public, et de le
» prendre pour juge entre nous.

» Après six mois de vains efforts, d'inutiles con-
» seils, de travaux infructueux, je me vois con-
» traint de renverser dans ma propre opinion le
» trône que j'aurais voulu vous élever dans celle
» de tous nos concitoyens. Non-seulement il me
» faut renoncer à l'espoir de tout le bien que vous
» pouviez faire, mais il devient nécessaire que je
» m'oppose au mal que vous faites.

» J'aurais voulu pouvoir être votre caution, et
» vous me forcez à devenir votre dénonciateur.
» J'aurais consumé ma vie pour vos succès; il faut
» que j'emploie des heures pénibles à en préserver
» mes concitoyens. Eh! comment avec le senti-
» ment profond de votre servile déférence pour
» des conseillers pervers, ne pas chercher à faire
» tomber de vos mains le sceptre qui détruirait en-
» fin et nos propriétés, et tous les principes qui
» leur servent de base?... Oui, je dois essayer
» contre vous ce que peuvent la vérité, la raison,
» le patriotisme, pour arrêter dans sa marche in-

» considérée un ministre insouciant et corrompu, » qui, laissant flotter les rênes des finances au gré » de l'ignorance aveugle et de l'avide cupidité, » compromet l'honneur du gouvernement et celui » de la nation.

» Mais pourquoi, Monsieur, êtes-vous ce minis- » tre? Pourquoi le hasard m'a-t-il approché de » vous? pourquoi vos qualités aimables m'avaient- » elles séduit? pourquoi vous êtes-vous servi de » moi [1]? pourquoi m'avez-vous, en désertant la

[1] Mirabeau ne s'est nullement caché de ses relatives avec M. de Calonne. Voici, entre autres preuves, ce qu'il écrivait dans son second travail sur les *Eaux de Paris :* « Le ministre des finances m'y avait appelé, encouragé, » invité. » (Page 10.) Depuis, dans la terrible philippique intitulé : *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'assemblée des notables, publiée* le 20 février 1787, et dirigée en partie contre les résultats dès-lors palpables, et depuis trop publics, des fautes de ce ministre, Mirabeau écrivit en propres termes : « Déjà j'ai tenté de répandre l'instruc- » tion sur ces objets; j'étais autorisé, j'étais même invité » à le faire, et je crois avoir acquis le droit de dire que » j'employai toujours dans cette mission salutaire les ar- » gumens d'une saine logique. » (Page 10.)

En écrivant cette même *Dénonciation de l'agiotage*, Mirabeau a employé quelquefois dans le texte, plus sou- vent dans les notes, quelques-uns des faits, des conjec- tures, et des raisonnemens qu'on va lire. Ce sont, en général, des imitations, et non des répétitions; car si Mirabeau s'était littéralement répété, nous n'aurions donné que par fragmens la partie que nous publions aujourd'hui de la lettre à M. de Calonne. Nous ne cesserons en effet

» cause que j'ai reçue de vos mains, imposé le de-
» voir de la défendre enfin contre vous-même ?
» M'auriez-vous pris pour un de ces hommes lé-
» gers ou sans honneur, à qui l'on commande de
» plier au gré des circonstances leurs sentimens
» et l'emploi de leurs méprisables talens?.... Si
» telle fut votre erreur, vous allez être cruellement
» détrompé.

» Cependant, de quel droit, Monsieur, auriez-
» vous auguré ainsi de mon esprit ou de mon ame ?
» quand auprès de vous ai-je cessé d'être moi? quelle
» vérité m'avez-vous entendu dissimuler ou trahir?
» Dans quel temps une mâle et inflexible liberté
» n'a-t-elle pas dicté mes écrits et mes discours ?
» Quels titres enfin n'ai-je pas à votre estime ?....
» Je la conserverai, Monsieur, ou du moins j'en
» serai digne, même au prix de votre haine ; et
» puisque vous vous laissez arracher une loi égale-
» ment absurde, impolitique et immorale, dont mes
» amis, que vous n'avez consultés que pour tenter
» d'en obtenir le conseil de votre volonté, et moi que
» votre indiscrétion seule admit à votre confidence,
» nous vous avons démontré dès long-temps les
» inconvéniens, les erreurs et les vices, puisque,

de le dire, nous ne voulons réimprimer les choses déjà imprimées que dans les cas de nécessité absolue.

Nous aurons soin de citer en note les imitations de ce genre.

» par cette loi [1], vous détruisez autant qu'il est en » vous le bien que j'ai fait à ce royaume ravagé » par votre impéritie et votre pusillanimité; puis- » que vous osez essayer sur moi des menaces, pour » m'empêcher de continuer la légitime publication » de mes opinions et de mes principes, maintenant » que vous êtes en contradiction avec vous-même, » et que la vérité vous importune.... je prouverai, » Monsieur, que je suis un bon citoyen et que vous » êtes un mauvais administrateur; que vous ne » savez ni ce que vous devez, ni ce que vous pou- » vez, ni ce que vous voulez, et que votre dernier » arrêt est l'opprobre du gouvernement, le fléau » du crédit, et la destruction de toute confiance » entre commerçans.

» Mais, Monsieur, bien que vous m'ayez tout à » la fois poursuivi de persécutions et d'outrages, » ce n'est ni haine (je n'étais disposé qu'à vous » aimer), ni vengeance (eh! quel plus puissant ven- » geur que vous-même pourraient désirer vos enne- » mis?) qui m'arrachent cette lettre. Je la com- » mencerai en faisant voir qu'une défense légitime

[1] Il est question ici de l'arrêt du Conseil, du 2 octobre 1785, *portant nomination de commissaires pour la liquidation des marchés à termes et compromis d'effets royaux ou autres quelconques*, en exécution de l'arrêt du 7 août précédent, lequel *renouvelle les ordonnances et règlemens concernant la Bourse, et proscrit les négociations abusives*. (Note de Mirabeau.)

» m'impose la nécessité de l'écrire. L'histoire de » nos relations, sur lesquelles j'insisterai pour » mieux prouver le défaut absolu de caractère que » vous avez porté dans la place qui demande le » plus de suite et de fermeté; l'histoire de nos » relations, dis-je, suffira pour en convaincre. »

Mes relations avec M. de Calonne.

« Vous vous rappelez sans doute quels sont les » premiers rapports qui nous firent connaître l'un » à l'autre. Je désirais mélanger de quelque bien » le mal d'une Compagnie des Indes que déjà vous » aviez formée. Je n'ignorais pas que votre plan, » conçu avec précipitation, pour contrarier les vues » de M. le maréchal de Castries, qui, à bon droit, » avait rejeté tout arrangement de cette nature, » n'était que le résultat d'une intrigue; et je con- » naissais trop bien l'influence des positions de » Cour, pour m'étonner qu'une Compagnie des » Indes, véritable usurpation d'un département sur » un autre, fût très-imparfaitement constituée. » Mais comme, après tout, son privilége ne sau- » rait être que l'erreur d'un petit nombre d'années, » je n'eusse pas regardé cet établissement mauvais » en soi, plus mauvais par son organisation, comme » une faute qui dût faire désespérer de vous, quand » les premières opérations de votre ministère m'au- » raient inspiré pour votre administration des pré- » ventions moins favorables.

» Peu de ministres peuvent se vanter d'un aussi » beau début que vous, Monsieur. L'injustice » d'une résiliation arbitraire et violente, expiée et » réparée par le rétablissement du bail des fermes; » le papier-monnaie anéanti; l'anathème du viager » solennellement prononcé par le législateur; un » emprunt mieux combiné qu'il ne s'en était fait » encore en France; la caisse d'amortissement in- » stituée; le crédit public relevé, soutenu, aug- » menté : tout annonçait en vous des vues; et votre » extrême facilité à faire de l'esprit des autres » votre esprit, confirmait assez ce présage, pour » qu'il me soit pardonnable de m'être livré à la sé- » duction de vos grâces personnelles. A la vérité, » vous étiez déjà sorti de la bonne route. L'arrêt » rétroactif du 24 janvier, qui terminait par une » iniquité révoltante [1] ces combats de pygmées » qu'avait suscités la querelle des dividendes, dans » laquelle l'autorité n'aurait jamais dû intervenir : » cet arrêt montrait assez que vous manquiez de

[1] Arrêt du 24 janvier. *Il déclare nuls les marchés de prime, concernant les dividendes des actions de la Caisse d'escompte*, etc., etc. (Note de Mirabeau.) Quoique l'ouvrage sur la *Caisse d'escompte* fût écrit, à certains égards, sous l'influence de Calonne, Mirabeau, qui ne voulait plaider que sa propre conviction, consacra deux chapitres (VII et VIII, pages 70 à 110) à combattre l'arrêt du 24 janvier 1785, dont il dit, notamment page 82, « que » Dieu même ne peut pas faire qu'une loi rétroactive soit » une loi juste. » (Note de l'éditeur.)

» principes, ou de fermeté, et surtout de dignité.
» Mais plusieurs prétextes, quoique bien frivoles
» et peu dignes d'excuse dans un ministre, sem-
» blaient colorer cette grande faute. Des hommes [1]
» dont l'ignorance et la bassesse vous étaient peut-
» être inconnues, dénonçaient au gouvernement
» des fraudes immenses, des vols manifestes, un
» feu qui menaçait d'envahir toutes les fortunes
» du commerce [2]; et l'excès de votre délicatesse

[1] *Les Commissaires de la Caisse d'escompte* « qui n'a-
» vaient cependant, dit Mirabeau, aucune mission de
» leurs commettans pour demander la proscription des
» marchés de dividendes. » (*Sur la Caisse d'escompte*,
page 73.) (Note de l'éditeur.)

[2] Les commissaires députés des actionnaires de la
Caisse d'escompte déclarent « *qu'ils croyaient de leur de-*
» *voir de dénoncer à sa majesté un abus qui pourrait*
» *compromettre la fortune de ses sujets......* » Sur quoi il
est à remarquer, comme je l'ai fait dans mon ouvrage *sur
la Caisse d'escompte*, que le montant des différences
perdues n'allait pas à 500,000 livres; ce qui est constaté
par l'état détaillé de ces marchés, dans le recueil des
pièces imprimées par ordre du gouvernement à cette
occasion. La totalité des dividendes vendus s'élevait à
15,400, et le prix commun à 180 livres; le dividende fut
réglé à 150 livres; restent, donc 30 livres de perte par
dividende, faisant en tout 462,000 livres à supporter par
une vingtaine de particuliers qui, pour la plupart, avaient
déjà fait des bénéfices énormes par la hausse qu'ils avaient
produite en grand partie en achetant insidieusement ces
mêmes dividendes à des prix qui ne pouvaient jamais se
réaliser. (Note de Mirabeau.)

» pouvait vous ménager une sorte d'excuse dans le
» vif ressentiment des soupçons qu'on avait injus-
» tement lancés sur vous.

» D'ailleurs, cet arrêt n'était pas votre ouvrage ;
» la voix publique en nommait l'auteur qui dès
» long-temps nous a ravi le droit de nous étonner
» de ses œuvres. Enfin je préparais alors même
» une critique assez sévère de cette étrange loi,
» pour qu'il me fût permis de vous pardonner. Je
» ne doutais pas que vous ne prissiez le parti de la
» retirer, et que vous ne donnassiez le premier ce
» bel exemple peut-être aussi prudent que géné-
» reux, même pour un ministre, de rétracter une
» erreur, d'avouer, en la réparant, une injustice.
» En un mot, j'espérais de votre administration,
» et je désirais sincèrement de vous aider de ma
» faible voix contre les autres et contre vous-
» même.

» Tel est l'exposé naïf et fidèle de la situation
» où se trouvaient, relativement à vous, mon
» esprit et mon ame, lorsque je vous adressai
» quelques observations sur la nécessité d'empê-
» cher que la Compagnie des Indes n'étendît plus
» loin que ne le comportent ses priviléges, un
» monopole destructeur de toute industrie, de
» tout commerce national ; ce qu'elle ferait infail-
» liblement, si on laissait à la discrétion de ses
» directeurs les moyens de décourager nos com-
» merçans, de ruiner nos manufactures, de dé-

» peupler nos ateliers, et par cela même les can-
» tons qu'ils avivent.

» Je ne sais quels furent vos motifs, Monsieur ;
» mais pour toute réponse à ma lettre, vous m'in-
» vitâtes à vous voir, et notre première conversa-
» tion, qui fut longue et confiante, m'engagea,
» peut-être pour mon malheur, dans une carrière
» où je porterai toujours, du moins, une con-
» science pure et une raison courageuse.

» Dans cette conférence, vous gardâtes un pro-
» fond silence sur votre Compagnie des Indes.
» Déjà son sort était arrêté. Ennemie de nos amis
» et de nos alliés, tributaire de nos rivaux natu-
» rels, tyran, dès son aurore, de nos principales
» manufactures nationales, cette compagnie que
» vous destiniez à vivre du privilége de faire le
» commerce des Indes, même avant d'aller aux
» Indes, devait ouvrir pour vous un nouvel ordre
» de choses, et devenir une des calamités de votre
» ministère. Il était donc inutile de me parler
» d'elle ; et jamais, en effet, il n'en a été question
» entre nous, si ce n'est lorsque je vous ai porté
» les représentations des manufacturiers alsaciens,
» qui vous ont prouvé de bonne heure combien la
» charte de cet établissement décelait de petites
» vues d'intérêt, plutôt qu'elle ne développait de
» sages et grandes combinaisons, propres à faire
» oublier l'erreur de son privilége.

» Mais si, dans cette première entrevue, vous

» passâtes sous silence votre Compagnie des Indes, » vous me témoignâtes un désir vif de me voir » travailler à répandre l'instruction sur différens » objets d'économie politique. Dès ce moment je me » montrai à vos yeux tel que j'ai toujours été, et » vous pûtes connaître l'homme que vous envoyait » le hasard.

» *Si j'écris sur des matières d'administration*, » vous dis-je alors, *je le ferai avec liberté, précision,* » *énergie. Assez d'autres ont prostitué la puissance* » *de la parole écrite à défendre ou protéger des er-* » *reurs : il est temps d'offrir un culte pur à la vérité.* » *Que le gouvernement ne s'attende pas à trouver* » *chez le même homme les moyens des âmes fortes et* » *les ressources des petites âmes ; s'il croit que ma* » *plume puisse seconder ses vues pour le bien public,* » *il me laissera le caractère d'indépendance qui* » *seul, en suppléant à l'insuffisance de mes talens,* » *m'a obtenu des succès.* »

Mission d'écrire sur les matières d'administration, et de correspondre avec M. de Calonne.

« Personne mieux que vous, Monsieur, ne sait » prendre tous les tons, toutes les formes. Vous » applaudîtes vivement à ma loyale rudesse, et ce » fut sur votre parole, que vous n'essaieriez jamais » de me soumettre à un autre empire qu'à celui de » ma persuasion, que je me rendis à l'invitation

» d'écrire sur toutes les parties de l'administration » des finances qui me paraîtraient mériter la cri- » tique ou les observations du patriotisme. Telle » est la seule condition que j'aie jamais faite avec » vous. »

Livre sur la Caisse d'escompte.

« Cependant je préparais alors mon livre sur » la caisse d'escompte, dont j'avais fait la plus » grande partie en Angleterre. Mes liaisons parti- » culières m'avaient mis à même de porter un re- » gard attentif et profond sur la fausse route que » prenaient les administrateurs de cet utile établis- » sement. Le plus dangereux, le plus monstrueux » des principes, allait le convertir en un foyer de » pur agiotage. Ou portait le prix des actions à un » taux toujours plus élevé, la cupidité, qui seule » en décidait, reculant toujours son but à mesure » qu'elle s'en approche. L'administration de la » caisse d'escompte s'était associée aux joueurs, qui » posaient en principe que les circulations causées » par l'agiotage étaient nécessaires au succès de » l'établissement, en ce qu'elles féconderaient de » plus en plus les dividendes, et qu'ainsi la valeur » des actions, gonflée des escomptes produits par » l'agiotage effréné sur elles-mêmes, contribuerait » au crédit de la caisse.

» On ne pouvait douter que dan[illegible]

» choses les joueurs pour la hausse des actions,
» c'est-à-dire les hommes dont l'intérêt est de multiplier les affaires sans mesure, ne devinssent les maîtres de la caisse d'escompte ; que le plus hardi, le plus inconsidéré d'entre eux, sans égard à la fortune, n'y fût le plus protégé ; que le crédit attaché à la modération, à la bonne conduite, à la science des affaires, n'y parût une dérision. Cette banque de secours, en un mot, loin de favoriser nos vrais moyens de prospérité, n'allait plus être que le fatal levain d'opérations ennemis des ressources réelles du royaume.

» Voilà, Monsieur, et vous ne l'ignoriez pas, les considérations qui sollicitaient un ouvrage sur la caisse d'escompte. Vous savez aussi que les faits ont assez prouvé combien ma doctrine était saine et mon livre nécessaire. La théorie ne m'en appartient pas ; et comment m'appartiendrait-elle ? l'homme de génie [1] qui, malgré tant d'obstacles, de détracteurs et d'ennemis, a fondé la caisse d'escompte en France, n'en est pas l'inventeur. Nous, et presque nous seuls en Europe, en sommes à ce degré d'ignorance qui rendait difficile un établissement nécessaire, lequel ne manquait pas à une seule ville connue, Paris et Constantinople exceptés [2]. La théorie du livre sur la caisse

[1] Turgot. (*Note de l'éditeur.*)

[2] Ce fut la remarque de M. Panchaud dans son dis-

» d'escompte ne m'appartient donc pas; mais je
» puis du moins me rendre ce témoignagne, qui
» suffit à mon amour-propre, que sans moi,
» sans mon empressement à échauffer de mon
» énergie naturelle les vérités conservatrices du
» bon ordre, sans mon ardeur active à les publier,
» ce service important serait encore à rendre.
» Eh ! qui sait jusqu'où l'imprudence aurait porté
» ses excès, si les administrateurs de la banque
» de secours n'eussent pas été forcés de céder à
» l'évidence de mes observations! Grâces à votre
» faiblesse, ils ne l'ont fait que très-imparfaite-
» ment; et cependant leur marche a beaucoup
» changé.

» Il était nécessaire de parler de cet ouvrage
» de l'arrêt du 24 janvier, de cet arrêt, éternel de
» déshonneur de ceux qui l'ont sollicité, opprobre
» ineffaçable des négocians qui s'en sont servis pour
» se refuser à remplir leurs engagemens; monu-
» ment déplorable de ce que peuvent, pour détruire
» les meilleurs principes, les positions personnelles
» des ministres. Je vous connaissais trop peu, Mon-
» sieur, pour deviner qu'après m'avoir excité con-
» tre des agioteurs obscurs, vous me déserteriez
» devant leurs puissans protecteurs. Je sus pour-
» tant que c'était ce que vous alliez faire, et que

cours d'inauguration de la Caisse d'escompte. (*Note de Mirabeau.*)

» ce serait en vain que je vous demanderais de
» l'appui contre l'infatigable surveillance des
» ennemis de la liberté et de la vérité. Je fus
» donc obligé d'aller faire imprimer en pays
» étranger [1] le livre de la Caisse d'escompte, et
» plus d'un mois s'écoula entre ma première con-
» férence avec vous et la publication de cet écrit.

Le bruit qu'il fit subitement me rappela sans doute à votre mémoire. Je fus mandé loué, caressé..... Seulement vous désiriez quelques cartons relativement à l'arrêt du 24. Je les refusai tous, et vous entendîtes, pour la première fois, sortir de ma bouche ces mots qui doivent en ce moment retentir dans votre âme : « *Je poursuivrai jusqu'au tom-*
» *beau toute loi rétroactive*..... Oui, Monsieur, je
» serai fidèle à ce serment.

» La victoire me resta : la distribution de mon
» livre fut publiquement autorisée : et si je n'ob-

[1] « Nous avons fait un voyage à Bouillon pour l'im-
» pression de la *Caisse d'escompte*. MM. de Rohan et de
» Guéméné y étaient exilés, et vous virent tous les jours.
» Ce dernier se plaignait d'avoir été trompé par son
» homme d'affaires, et d'être accusé d'avoir voulu tromper
» tout le monde. Il pria Mirabeau, qui le lui avait pro-
» mis, d'écrire sur ce sujet, et de révéler plusieurs mys-
» tères d'iniquité; mais nous en fûmes détournés par des
» amis qui craignirent que la chaleur que Mirabeau met-
» tait dans tout ce qu'il écrivait ne nuisît aux deux princes,
» et ne retardât leur rappel. » (*Mémoires inédits de madame de Nehra.*)

» tins pas que vous retirassiez l'arrêt du 24 jan-
» vier, j'ai, du moins, cette satisfaction que vous
» n'avez osé le citer depuis dans aucun autre acte
» législatif, pas même dans celui où vous rappe-
» lez toutes les ordonnances sur l'agiotage et ses
» marchés, pas même dans la loi rétroactive que
» vous venez de promulguer. »

Livre sur la Banque de Saint-Charles.

« Ce fut au moment même de la publication
» de mon livre sur la Caisse d'escompte, que vous
» me demandâtes, Monsieur, un ouvrage sur la
» banque de Saint-Charles. J'ignorais alors que,
» dès le mois de février, on vous avait indiqué
» dans une note courte, mais vraiment prophétique,
» les dangers et les illusions de cet établissement,
» et je vous appris qu'en mon absence un négociant,
» avec qui j'étais lié, avait fait sur ce sujet des ob-
» servations très-sensées qu'un homme de lettre
» rédigeait en Mémoire. Vous me témoignâtes le
» désir que je me chargeasse de faire et de publier
« à cet égard un traité complet. Il devait précéder
» la loi que vous vous proposiez de rendre pour
» proscrire la négociation des effets étrangers,
» et le succès du livre de la Caisse d'escompte
» m'avait donné, disiez-vous, une sorte de mis-
» sion que le ministre des finances devait me con-
» firmer. Je vous demandai la permission de révé-

» ler vos intentions. Aussitôt qu'on les connut, » j'obtins le sacrifice du Mémoire dont je vous ai » parlé. Vous me fites passer les notes de votre dé» partement ; les inspecteurs du commerce confé» rèrent avec moi ; quatre jours après vous eûtes » mon manuscrit, et huit jours ensuite le livre *de » la Banque de Saint-Charles* fut publié.

» Jamais illusion ne fut mieux et plus promp» tement détruite. Les actions de Saint-Charles » étaient à près de 800 livres; elles baissèrent à » l'instant : nous les avons vues tomber succes» sivement jusqu'au-dessous de 420 livres, et » cette baisse mit seule un terme aux achats » continuels que nos agioteurs en faisaient en » Espagne, pour les revendre en France; car il » ne faut pas oublier que les Espagnols ont eu » la sagesse de ne jamais faire monter à Madrid » le prix des actions de leur banque avec autant » de rapidité qu'il haussait à Paris : ainsi la der» nière action de Saint-Charles serait à présent » en France, si le prix n'en eût pas baissé dans » la capitale.

» Peu de citoyens, j'ose le dire, Monsieur, ont » eu le bonheur de rendre à leur pays un pareil » service. Non-seulement j'ai guéri une démence » funeste et arrêté le progrès trop rapide de nos » achats en actions de Saint-Charles, mais encore » j'ai totalement empêché l'introduction des ac» tions des Philippines, aujourd'hui plus décré-

» ditées en Espagne que celles de Saint-Charles » même, et qui auraient donné à la fureur de » l'agiotage un nouvel aliment, d'autant plus dan- » gereux, que déjà se formait une espèce de liai- » son systématique des actions de Saint-Charles, » des Philippines, de notre Caisse d'escompte, et » de tous les papiers commerçables; liaison qui, » établissant entre eux une action et une réaction » continuelle, les rendait tous, bons et mauvais, » dépendans les uns des autres...... Peut-être le » renversement de ce système tôt ou tard infini- » ment désastreux m'assurait-il quelques droits à » la reconnaissance du Gouvernement..... Voici » comment j'ai été récompensé de mes efforts et » de mes peines. »

Suppression du livre sur la Banque de St.-Charles.

« Vous avez, Monsieur, tout au moins laissé » rendre un arrêt [1] qui supprime le livre de Saint- » Charles, comme l'ouvrage d'*un de ces* particu- » liers *qui se hasardent d'écrire sur des matières* » *importantes dont ils ne sont pas assez instruits*

[1] L'arrêt du Conseil du 17 juillet 1785. Nous lisons ailleurs que Mirabeau avait deviné l'abandon du ministre : « J'étais convaincu que le ministre qui m'avait demandé » ce livre n'aurait jamais le courage de permettre qu'on » le publiât, si je lui laissais le temps d'avoir peur. » (*Lettres à Mauvillon,* page 17.)

» *pour procurer au public des connaissances utiles...*
» Moi MAL INSTRUIT [1], et j'ai publié la charte originale de la banque de Saint-Charles [2] (charte que pour le dire en passant ni vous, ni vos agens ne connaissiez, ni ne possédiez); le Mémoire donné par le fondateur de cette banque à la cour d'Espagne [3]; le prospectus publié en France par les agens les plus dévoués de M. Cabarrus [4]!..... Moi MAL INSTRUIT! Et pas un homme instruit (l'arrêt ouvrait la lice à tous) ne s'est montré pour combattre mon livre!.... Moi MAL INSTRUIT! et pour affaiblir, s'il eût été possible, les vérités que j'y ai développées, il a fallu répandre, tant on compte sur le succès des discours de la calomnie et de la sottise, que je m'étais mis aux gages des joueurs à la baisse, comme si (je passe sous silence vos prières et l'infamie d'une telle imputation) ceux qui proféraient cette odieuse ineptie n'étaient pas eux-mêmes des joueurs à la hausse! comme si des lumières et un sens droit ne pouvaient pas se rencontrer chez des hommes excités par la seule nature de la chose à parier contre le long succès

[1] *Dénonciation de l'agiotage*, etc., page 10.

[2] Pages 93 à 162 des *pièces justificatives* insérées à la suite de l'écrit intitulé : *De la Banque d'escompte, dite de Saint-Charles*.

(Note de l'éditeur.)

[3] Pages 54 à 92. [4] Pages 40 à 53.

» des extravagances qui entraînaient jusqu'aux
» banquiers les plus renommés !

» J'ai gardé le silence, Monsieur, sur cette tac-
» tique avilissante qui punit un homme de l'ouvrage
» qu'elle lui a demandé. En effet, supprimer mon
» livre, n'est-ce pas avoir voulu me punir ? Et
» quelle idée donnerait de moi aux hommes sages
» l'arrêt par lequel on a prétendu le flétrir, si de-
» puis long-temps une triste expérience ne les
» tenait en garde contre le sens naturel, et les
» conséquences directes des mots qu'emploie l'ad-
» ministration ? J'ai voulu fermer les yeux sur ce
» scandale trop familier à tous les gouvernemens;
» j'ai fait davantage. Témoin de vos pitoyables
» terreurs à l'apparition d'un livre devenu pour
» ainsi dire commun entre vous et moi, je vous
» ai déclaré que s'il fallait à la cour de Madrid
» une victime pour expier l'offense d'avoir bien
» servi mon pays, et l'Espagne même, je me lais-
» serais sans murmurer conduire à la Bastille.

» Peut-être, Monsieur, dès ce moment, deviez-
» vous être jugé pour moi; peut-être la sagesse
» me commandait-elle de m'éloigner de vous; car
» la prétendue confiance, et même l'apparence
» de la faveur qu'accorde un ministre sans carac-
» tère est un fardeau très lourd, et compromet à
» la fois le bonheur et la réputation de l'homme
» ferme et indépendant qui consent à l'approcher.
» Mais qu'elle est grande, pour une imagination

» sensible, la magie de ceux qui tiennent le sort » des peuples dans leurs mains! D'ailleurs, la sé» duction, les confidences, les caresses ne vous » coûtent rien pour le succès du moment, qui tou» jours est le dernier terme de votre vue; jamais » votre horizon d'idées ne s'est étendu plus loin. » Aussi parûtes-vous ressentir aussi vivement que » moi-même l'inconvenance, pour ne pas dire » plus, de l'arrêt du Conseil qui supprimait le livre » de la Banque de Saint-Charles. Mais M. d'A» randa [1], la cour d'Espagne, la haine du Garde» des-sceaux, nous fournirent autant d'excuses. » *Au reste*, ne manquâtes-vous pas d'ajouter : » *La continuation de ma confiance n'est-elle pas une* » *réparation suffisante, s'il en faut une à votre* » *amour-propre?* Et en effet vous vous montrâtes » plus que jamais résolu d'employer beaucoup ma » plume; et le livre de *l'homme mal instruit* était » à peine supprimé par arrêt du conseil, que le » ministre des finances lui en demandait un autre » sur les emprunts. Un pareil ouvrage était, selon » moi, d'une nécessité pressante [2]. »

[1] Ambassadeur d'Espagne à Paris.

[2] Le livre sur la banque Saint-Charles avait porté aux joueurs à la hausse un préjudice qui les irrita profondément ; ils se vengèrent par des accusations les plus injurieuses, et Mirabeau prépara une réplique véhémente que nous avons, mais que nous ne transcrirons pas, à cause des motifs précédemment exposés. Nous en extrai-

M. de Calonne me demande un livre sur les emprunts.

« Nous jouissons depuis trois ans de la paix, et
» combien ne sommes-nous pas loin d'en éprouver

rons seulement ici quelques phrases sur les torts et les malheurs de sa jeunesse.

« Pourquoi descendrais-je à l'analyse de ce jargon » déclamatoire, à la réfutation des sales et calomnieuses » injures vomies contre l'auteur d'un ouvrage qu'à la » la vérité on a proscrit, mais auquel on n'a pas essayé de » répondre?

» Qu'ils seraient soulagés de soucis et d'inquiétudes » ceux que j'ai combattus, si je me fusse servi de telles » armes! Mais je ne les ramasserai pas dans la fange pour » m'en servir à mon tour. Je ne dois compte de ma vie » privée qu'à ceux qui ont des rapports avec moi. D'ail» leurs, ces sortes de détails sont toujours inutiles auprès » des méchans; et que m'importe ce que pensent de moi » les honnêtes auteurs, facteurs et distributeurs de li» belles imprimés ou manuscrits, que je confonds dans » mon mépris comme autant de vils calomniateurs? Ja» mais je n'eus de rapports avec eux, et comment serais-je » tenté d'en avoir? Je l'ai dit il y a long-temps aux hon» nêtes gens, au public impartial. Je sais mieux que per» sonne que j'eus à expier une jeunesse fougueuse, et les » tristes conséquences des torts où les événemens m'ont » jeté plus que moi-même, et le tort qu'ils m'ont fait; » car on oublie trop que le plus souvent la jeunesse ne » se fait pas, que ce sont les conjonctures qui la font. » Reste à savoir de quel genre, de quelle nature sont » mes expiations. C'est désormais le seul compte qu'on » soit en droit de me demander, et d'autant plus que je

» les bénédictions! Continuellement travaillé par » des besoins d'argent, le gouvernement signale » chaque année par de nouveaux emprunts qui » éloignent toujours davantage les soulagemens si » souvent promis, et que tant d'intérêts sollicitent. » Il semble se reposer sur ce qu'on n'aggrave pas

» suis voué à l'espèce de magistrature, non-seulement la » plus convenable à celui qui se respecte lui-même, mais » à laquelle il a droit, lorsqu'avec de l'instruction et de » l'expérience il est capable d'exprimer ses idées d'une » manière propre à exciter l'attention. . . . .
» Non! je ne perdrai pas le fruit de la civique indigna- » tion que tant de fraudes et de spoliations m'ont inspi- » rée! Avant de déposer le ceste, avant de quitter une » carrière où je portai toujours du moins une conscience » pure et une raison courageuse, j'examinerai l'agiotage » en lui-même et dans ses rapports; je le suivrai dans » toute ses ruses, ses détours, ses résultats. Je dévoilerai » sa noire perversité, sa hideuse turpitude. Je ferai » l'histoire de ce qu'il fut en tous lieux, et surtout en » France, où l'inhabitude de ses opérations et la défense » d'écrire l'ont rendu si avide et si funeste. Tel sera le » dernier service que je m'efforcerai de rendre à nos » finances, et l'année 1787 ne finira pas sans que cet ou- » vrage ait fait glapir encore la gent agioteuse et calom- » niatrice. Après quoi, quittant pour jamais ces éphémères » pastels, j'oserai me saisir du burin de l'histoire, que » mes faibles mains s'essaient depuis long-temps à manier; » et mon passage sur cette terre agitée du flux et du » reflux des passions de quelques mortels, ne finira pas » sans que j'aie marqué du sceau de l'infamie des crimes » plus grands et de plus illustres coupables. » (*Note de l'éditeur.*)

» les impôts. Mais quelle plus triste et plus terrible » aggravation que le prolongement indéfini de » ceux qui existent! Un adoucissement à ce mal- » heur, capable de décourager le zèle le plus ar- » dent, serait que, du moins, les emprunts se » fissent avec une économie industrieuse et pru- » dente. Sans doute le plus beau royaume est aussi » le plus fécond en ressources. Mais sommes-nous » destinés à ne les calculer jamais que dans leur » triste rapport avec d'immenses dettes à payer [1]? » ne verrons-nous en aucun temps refluer les ri- » chesses de notre sol sur la classe la plus nom- » breuse, la plus utile de ceux qui l'habitent, sur » ces vrais créanciers de la terre et de la nature? » et comment atteindrions-nous à cette grande » révolution, aussi long-temps que les emprunts, » soit dans leur organisation, soit dans leur desti- » nation, soit dans leur influence, dépendront » entièrement du tourbillon de la capitale? On » n'y songe qu'à des fortunes rapides; les emprunts, » que le roi n'ordonne sans doute qu'en gémissant, » y sont attendus et prévus comme une dépouille, » dont il tarde à la cupidité de s'emparer. Ils sont » entièrement asservis aux opinions inconsidérées, » aux besoins excessifs, aux vœux insatiables, à » l'ambition démesurée des habitans de Paris. Les » gens d'affaires qui ne connaissent de richesse

[1] Dénonciation de l'agiotage, page 3.

» que l'or et les contrats, sont les seuls arbitres de » l'intérêt que la nation doit payer ; peut-on » s'attendre de leur part à des prétentions modé- » rées [1] ?

» D'un autre côté, qui ne sent que les circon- » stances actuelles sont plus graves et plus pres- » santes que jamais, soit à cause des calamités » d'une année vraiment désastreuse, soit à raison » des stériles efforts et des délires meurtriers de » l'agiotage ? J'avais vu de trop près ces maux » pour n'en être pas affecté profondément ; et » comme il faut attendre toujours plus des choses » sensibles que des raisonnemens qui supposent » une grande attention, et la force de généraliser » ou d'abstraire, je me trouvais heureux de pou- » voir publier, sous la sanction du gouvernement, » et sur des bases fournies par lui-même, des cal- » culs relatifs aux emprunts, soit pour montrer » ce que l'on doit espérer de leurs différentes for- » mes, soit pour prouver par des résultats aussi » incontestables que l'arithmétique même, que les » emprunts viagers, en particulier, doivent être à » jamais proscrits, comme un des plus redoutables » fléaux qui puissent frapper le royaume et les

[1] Ici Mirabeau a placé en note un développement, dont, s'il nous est possible, nous placerons une partie dans l'appendice. Nous le ferons précéder par un extrait fort remarquable des lettres à Mauvillon, livre tout-à-fait inconnu en France.

» finances.... J'aurais rempli cette tâche, Mon-
» sieur; et peut-être eût-il mieux valu me laisser
» finir cet ouvrage que de me faire composer pour
» vous d'inutiles Mémoires. Mais, sans doute,
» vous avez eu vos raisons pour ne pas me presser.
» Depuis que je vous ai vu rembourser par pure
» jactance, au mois d'août dernier, c'est-à-dire
» au moment où tout annonçait nos besoins, 29
» millions de rescriptions qui ne coûtaient au roi
» que 5 pour 100 d'intérêts, et ne grevaient en
» aucun sens la place [1], depuis que je vous ai vu
» augmenter comme à plaisir tous les embarras
» d'argent qui pèsent sur Paris, cette grande mine
» du crédit public, depuis, en un mot, que j'ai
» été à même d'apprécier votre talent, j'ai peine
» à croire que vous eussiez écouté de sang-froid
» tout ce que j'avais à dire sur l'absurdité des em-
» prunts viagers, et je ne mets pas un moment en
» doute que vous n'eussiez encore supprimé cet
» ouvrage; car enfin, Monsieur, il aurait eu tous
» les vices de mes autres écrits, il aurait irrépli-
» cablement établi la vérité, et rendu difficiles de
» grandes fautes.

[1] Cette incroyable opération, l'arrêt du Conseil qui l'ordonne, la charlantanerie, l'inintelligible néologisme qui l'ont dictée, demanderaient seuls une lettre à part. Mais je suis trop loin des sources, et même des détails, et le résultat parfaitement exact que j'ai indiqué dans le texte suffira pour réveiller le lecteur instruit, ou seulement attentif. (*Note de Mirabeau.*)

Lettre à M. Le Couteulx de la Noraye.

» Cependant les clameurs du banquier, agent
» de M. Cabarrus, poursuivaient clandestinement
» mon ouvrage sur les actions de Saint-Charles,
» et même ma sûreté. Je ne vis dans cette sourde
» attaque qu'une occasion naturelle de publier les
» faits qui survenaient chaque jour, comme au-
» tant de démonstrations de ma théorie; et ma
» lettre à M. Le Couteulx de la Noraye parut,
» non sans que j'eusse à livrer plus d'un combat
» contre ses protecteurs pour obtenir la liberté de
» la publier. Vous connaissiez cet écrit, Monsieur;
» vous en aviez vu, vous en aviez noté les preuves;
» vous aviez demandé des cartons; je vous avais
» accordé tous ceux qui n'intéressaient que mon
» amour-propre d'auteur, et ne touchaient pas au
» bien de la chose. Une seconde fois je pouvais
» croire, ce me semble, que l'écrit pour lequel
» un ministre demande des cartons avant qu'il
» soit publié, reçoit par cela même son aveu, et
» que si cet aveu n'impose pas à ce ministre le de-
» voir de soutenir tout ce qui est dans l'ouvrage,
» il lui interdit du moins d'en mortifier l'auteur. »

Arrêté du Conseil qui supprime la lettre de M. Le Couteulx de la Noraye.

« Vous n'avez pas pensé ainsi, Monsieur. Un

» autre arrêt du Conseil [1] a supprimé ma lettre, » à la vérité deux mois après que deux éditions en » étaient épuisées, et surtout avec des qualifica- » tions si frivoles, que, sans doute, M. de la No- » raye lui-même ne mettra pas dans ses archives » cette pièce d'éloquence, auprès des lettres de » noblesse qu'a obtenues *la réputation méritée et* » *héréditaire de sa famille* : telle est la phrase har- » monieuse par laquelle votre arrêt a consacré le » nom de M. Le Couteulx. Mais ces délais et les qua- » lifications, en manifestant l'embarras de com- » plaire au banquier de la Noraye, sans blesser la » justice, n'ont pas dû me rendre insensible à la » suppression de ma lettre.

» Mais devais-je m'attendre à voir louer par le » gouvernement les administrateurs de la Caisse » d'escompte, et confondre cette banque de se- » cours avec les hommes sans lumières et sans pa- » triotisme, qui la dirigent, que mes livres ont » rendus plus timides à oser le mal, mais qui, sans » mes livres, après l'avoir conduite sur le pen- » chant de sa ruine, l'y auraient probablement » tout-à-fait entraînée? Pouvais-je, moi, l'auteur » de quelque bien, voir avec indifférence cette » crainte puérile et lâche qui vous faisait sacrifier » l'écrivain utile à des adversaires qui n'ont pas » osé réfuter publiquement une seule ligne de ses

[1] Du 24 août 1785. (*Note de l'Éditeur.*)

» écrits? Ai-je dû me persuader que vous eussiez, » comme ministre, quelque intérêt à couvrir l'im- » puissance où ils se trouvaient de me répondre, » par un arrêt qui les en dispensât?.... Loin de » vous cacher, Monsieur, mes sentimens et mes » pensées sur ce sujet, je vous ai déclaré que je » ne tairais aucun de mes trop justes mécontente- » mens. *M. de la Noraye*, vous ai-je dit, *est un » mauvais citoyen, ou je suis un calomniateur* [1]. » *Les administrateurs de la Caisse d'escompte sont » des hommes publics très-répréhensibles* [2], *ou je*

[1] M. Le Couteulx de la Noraye était le principal agent de Cabarrus, et en même temps exerçait les fonctions de *commissaire de la Caisse d'escompte*, sur laquelle il avait d'autant plus d'influence, que son frère en était directeur. Les principaux reproches contenus dans la lettre de Mirabeau à M. Le Couteulx de la Noraye l'accusent de détourner la Caisse d'escompte de sa légale et véritable destination, d'employer ses fonds aux opérations de Cabarrus, d'exposer ainsi la Caisse à des dangers graves; et, par exemple, d'avoir, en 1783, épuisé tout son numéraire; épuisement qui la força de suspendre le remboursement de ses billets, et qui rendit nécessaire l'arrêt du Conseil, du 23 novembre 1783, début utile et glorieux, comme on l'a vu, du ministère de M. de Calonne.
(*Note de l'éditeur.*)

[2] A peine la Caisse d'escompte renversée par l'ineffable impéritie des mêmes hommes qui la dirigent encore, eut-elle été rétablie par la courageuse opération de M. de Calonne, qui, dans les premiers jours de son ministère, détruisit le papier-monnaie, que ses administrateurs ont

» *suis un raisonneur pitoyable et un écrivain fort* » *inconsidéré. Dois-je laisser la chose en doute?* » *Non, monsieur; le bien public et la vérité, j'ose*

tourné tous leurs soins vers la hausse des actions, comme si cette hausse, qui ne montrait que leur avidité, était la preuve de leur talent; ils ont abdiqué toute décence, ils se sont rendus publiquement acheteurs d'actions, acheteurs de dividendes; ils ont créé à outrance du papier de circulation pour échafauder leurs scandaleux agiotages, et se prêtant à tous les excès des joueurs, ils ont encombré successivement la place *d'actions de Saint-Charles, d'actions des Eaux, d'actions de la Caisse d'escompte* à des prix extravagans, jeté la plus grande défaveur sur les effets royaux, qui n'offraient pas à leur avidité une factice valeur sur laquelle on pût séduire le public, et produit des embarras très-réels. Ce sont ces engagemens, multipliés outre mesure, qui ont fait paraître rare l'argent au milieu de l'abondance; qui ont empêché la baisse de l'intérêt à 4 pour cent, taux fixé par l'arrêt même qui a établi la Caisse d'escompte; qui ont appelé tous les capitaux vers Paris, qui ont dégarni nos villes manufacturières, qui ont arraché le numéraire des provinces, et fait monter le prix de l'argent à 7 et 8 pour cent dans la ville de Lyon. C'est surtout l'étrange dévouement des administrateurs de la Caisse d'escompte pour la maison Le Couteulx, qui a occasioné l'exportation de 50 millions de nos espèces, pour être troquées contre du papier-monnaie d'Espagne.

Et pour compenser tant de torts, qu'a-t-elle fait au profit du royaume, cette Caisse d'escompte? N'a-t-elle pas traité avec une odieuse prédilection les lettres de circulation, et les engagemens de ses administrateurs, au détriment du commerce, au profit d'un agiotage vraiment

» *le dire, m'ont trop d'obligation; me laisser humi-*
» *lier pour les avoir servis, ce serait les trahir.*

» Pour toute défense, vous vous efforçâtes de

scandaleux, qui ne pouvait qu'avilir les effets publics? A-t-elle favorisé le moins du monde le dernier emprunt? A-t-elle imité la banque d'Angleterre, qui, après les premiers paiemens des souscripteurs, leur avance une partie des autres, pour leur donner le temps de placer avantageusement les effets qu'ils ont acquis? A-t-elle secouru les provinces ou les ports de mer? A-t-elle tenté d'éviter, en mettant en circulation ses billets dans l'intérieur du royaume, l'inutile et continuel transport des espèces qui se croisent en tout sens? Les intérêts de la nation n'ont-ils pas été, à cet égard, indignement sacrifiés à l'intérêt des banquiers-administrateurs, dont la Caisse d'escompte favorise exclusivement aujourd'hui les opérations particulières? Eh! que n'aurait-on pas à dire sur leurs agiotages effrénés?. . . . .
. . . .
Voyez les commissaires de la Caisse d'escompte solliciter sans besoins, sans motifs, par de lâches calomnies, par de coupables manœuvres,, un arrêt dont les conséquences sont affreuses, qui a créé, et qui protége une bande de filous que la cupidité des banquiers n'ose punir, et que les arrêts des 7 août et 2 octobre ont multipliés, grâce à l'impunité sous laquelle les premiers respirent, malgré leur infamie.

...Voyez le corps des administrateurs, après qu'ils ont infesté la place de leurs effets de circulation, au point que la Caisse ne peut pas suffire à les escompter, demander au ministre des finances un secours de huit à dix millions, sous prétexte de secourir la place, c'est-à-dire, apparemment, d'aider les porteurs des engagemens de

» me donner le change encore une fois, et de me » persuader, comme vous l'aviez fait lors de la » suppression du livre de la banque de Saint- » Charles, que ce nouvel arrêt du conseil vous avait » été également *escamoté* (ce fut votre mot) par » Monsieur le garde des sceaux, dont vous aviez » même infiniment tempéré l'amertume.... (ainsi » l'on vous avait escamoté un arrêt dont vous

MM. Le Couteulx, qui ont prêté leur signature pour soutenir les actions de Saint-Charles. Ainsi, l'on commence par acheter pour 50 millions d'actions de la Banque de Madrid : ce qui nous dégarnit de 50 millions d'espèces; et ensuite la Caisse d'escompte mendie l'assistance du gouvernement pour aller au secours de ceux qui se sont intéressés dans l'envoi de ces 50 millions pour plus d'argent qu'ils n'en ont ou qu'ils n'en peuvent trouver...... Quel étrange débordement de cupidité, d'ineptie et d'audace!... Il suffit de cette ébauche (et combien d'autres traits j'y pourrais ajouter!) pour juger si de tels hommes, de tels administrateurs méritaient que le ministre des finances se condamnât à la pitoyable faiblesse d'abandonner l'ouvrage de l'homme qu'il avait lancé contre eux. N'aurait-on pas cru plutôt qu'il s'appuierait de mes succès et de l'indignation publique que j'avais excitée, pour délivrer le commerce et la Banque de cette tourbe à la fois méprisable et dangereuse, et pour remplacer un établissement incomplet et mal organisé, par une institution plus utile, plus grande, plus féconde en ressources, en moyens, en facilités, destinée surtout à travailler sans relâche à la réduction de l'intérêt, le premier et le plus grand des biens pour un royaume tout à la fois agricole et commerçant? (*Note de Mirabeau.*)

» aviez tempéré l'amertume), et *qu'est-ce après* » *tout*, me répétâtes-vous souvent, *qu'un arrêt du* » *Conseil ?* »

» *Qu'est-ce qu'un arrêt du conseil ?...* « Hélas ! » Monsieur, sans doute, leur multitude contra- » dictoire, leur confusion inextricable, la certiude » que souvent ils sont obtenus par l'intrigue, les » affaiblissent dans l'opinion publique. Mais ce » malheur est grand, car les arrêts du Conseil sont » autant de lois l'administration, et les maux qu'ils » peuvent faire menacent tous les instans de notre » existence, puisqu'il n'appartient qu'à peu de » citoyens de s'y soustraire

» Quoi qu'il en soit, au moment où vous vous » êtes permis une seconde fois la suppression d'un » de mes ouvrages, une barrière éternelle devait » s'élever entre nous, puisque toute confiance » devenait impossible ; l'homme qui sait se passer » de l'estime de soi-même ne pouvant jamais avoir » le courage de manifester à ses propres risques » son estime pour un autre.

» Mais si la raison condamne avec sévérité la » faiblesse dans un homme d'état parce que ce » défaut exclut toute vertu publique, et suffit pour » éteindre les talens les plus distingués, cette fai- » blesse donnant une sorte de facilité toujours » aimable, ménage à un ministre les ressources de » la séduction personnelle, s'il est doué de quelque » esprit ; et vous en avez beaucoup, Monsieur,

» assez du moins pour tromper les autres et vous-
» même. On croit trop aisément que vous savez ce
» que vous comprenez, que vous comprenez ce que
» vous écoutez d'un œil spirituel et fin ; que l'on
» vous décidera facilement à ce qu'on vous a dé-
» montré. Ce sont autant d'erreurs. Uniquement
» occupé de prendre une attitude de corps et
» d'esprit favorable à votre amour-propre, de mul-
» tiplier pour vous les jouissances de la vanité et
» de la plus mince des vanités, d'échapper à la
» difficulté du moment, de trouver les moyens
» d'être ministre demain, sans savoir comment
» vous le serez dans huit jours, vous voulez des
» expédiens, et non pas des conseils ; des prôneurs,
» et non pas des amis ; des louanges et non pas la
» vérité. Pourvu que vos sociétés, j'ai presque dit
» vos coteries, vous encensent, et que vos obses-
» seurs ne vous grondent pas ; que votre inexpri-
» mable légèreté rencontre des distractions, et que
» rien ne vous arrache à vos plaisirs, les affaires
» vont toujours assez ; vous reculez des mois en-
» tiers ; puis vous employez une heure à ce qui
» demanderait l'attention la plus suivie, la médita-
» tion la plus profonde ; en un mot, ce serait
» faire un roman pour se tromper soi-même, que
» de vous supposer une autre combinaison que
» celle de l'intrigue et des intérêts de vos petites
» passions..... Je sais cela très-bien aujourd'hui ;
» je ne le savais point assez il y a deux mois ; et les

» illusions que vous aviez produites en moi n'é-
» taient pas entièrement détruites. Trop profon-
» dément blessé pour daigner dissimuler, mais
» bien éloigné, par nature, d'être implacable, et
» toujours rengagé par l'attrayante familiarité de
» votre commerce, j'aurais encore fait la guerre
» pour vous au premier signe. Il ne fallait qu'un
» danger, un nouvel objet de bien public, un mot
» qui provoquât mes secours ou invoquât mon
» zèle. »

Projet de M. de Calonne d'annuler les marchés à terme.

« Vous le prononçâtes ce mot, dans le flux de
» vos confidences : après m'avoir parlé des em-
» barras de la place de Paris, et de celui où vous
» mettait la nécessité d'interpréter votre arrêt du 7
» août, vous me manifestâtes le dessein d'annuler
» tous les marchés à terme.

» *C'était*, disiez-vous, *le seul moyen de finir une*
» *fois les embarras de la place. Vos entours vous le*
» *conseillaient; la plus grande partie du commerce*
» *le demandait; votre volonté n'était pas arrêtée,*
» *mais vous penchiez pour la simplicité et la rapidité*
» *de cet expédient.*

» Je fus frappé comme d'un coup de foudre,
» et toute illusion relative à vous fut détruite à
» l'instant même dans mon esprit et dans mon

» cœur ; mais ma cause particulière disparut ; je
» ne vis plus que le danger encouru par la chose
» publique, et je tentai tous les efforts pour vous
» détourner de cette idée funeste. Je vous fis voir
» avec une extrême clarté que nulle violence ne
» pouvait suppléer la marche du temps qui, seul,
» ramenant les effets discrédités dans la main des
» capitalistes, débarrasserait la place et des actions
» enflées par l'agiotage, et de ces monceaux de
» papier de circulation créés pour les soutenir ; je
» vous expliquai à ce sujet la théorie que l'on
» trouvera développée dans cet ouvrage, et qui
» sera l'éternelle démonstration de votre ignorance
» et de votre incapacité. Mais ce fut surtout à
» vous prouver combien votre dessein était impo-
» litique et pervers, que j'employai toute mon
» énergie.

« *Déclarer nuls et non avenus tous les marchés à*
» *terme, c'est*, vous dis-je alors, *confondre dans*
» *une même proscription des marchés de jeu, de pur*
» *agiotage, avec les opérations les plus sages, les*
» *plus réelles, les plus licites, et peut-être les plus*
» *utiles sous tous les rapports ; c'est assimiler les*
» *joueurs équivoques, que dis-je ! ceux là même qui*
» *sont déjà les plus complétement déshonorés, avec les*
» *capitalistes les plus accrédités et les plus sages ;*
» *c'est ne venir au secours que d'une espèce d'hommes*
» *dangereuse et méprisable, ceux qui ne sont nulle-*
» *ment jaloux de leur parole, car les autres regar-*

» deraient un arrêt d'annihilation comme une affreuse calamité. Eh ! n'en serait-ce donc pas assez » pour vous faire repousser avec horreur un arrêt » rétroactif qui dejà, et par cela seul, en tout état » de cause parfaitement injuste, prendrait encore au » hasard des victimes, et ne montrerait de partialité » que contre les innocens ?

» Pourquoi l'administration se souillerait-elle » pour un intérêt qui ne peut être que celui des malhonnêtes gens, du crime éternel d'une loi inique » qui, sans avoir même l'excuse des brigands, la » nécessité, renverserait toute idée de propriété, de » bonne foi, de liberté, d'équité; récompenserait les » fripons en raison directe de la mesure de leur perversité, et punirait les hommes honnêtes et scrupuleux dans une proportion exacte de leur respect » pour leurs engagemens ? Qu'a donc à craindre le » gouvernement, en laissant aux événemens leur » cours naturel ? Sommes-nous à quelqu'une de ces » périodes désespérées qui sont la véritable dissolution » de la société, et où l'excès du mal ne laisse pas le » choix du remède? Le crédit de la nation sera-t-il » en danger si, pour sauver quelques agioteurs, on ne » sacrifie pas les négocians honnêtes qui ont avancé » leurs capitaux? La chute de quelques agioteurs » est de nulle importance. Ce qui importe au crédit » de la nation, c'est qu'aucune ruine n'y soit opérée » en vertu d'un édit souverain, qui ordonne la mauvaise foi; ruine d'autant plus fatale, qu'elle fait

» *taire la leçon de l'expérience, tandis que la r*
» *qu'on ne peut attribuer qu'à la propre folie de*
» *victimes enseigne enfin la sagesse.*

» *Eh quoi ! c'est dans le moment même où vous*
» *parlez que d'extension du commerce, de stabilité du*
» *crédit, de respect scrupuleux pour tous les engage-*
» *mens de l'État, que vous oseriez porter une loi pour*
» *annuler de force des engagemens librement con-*
» *tractés, pour récompenser publiquement les hom-*
» *mes qui voudront se jouer de leur signature, et pour*
» *condamner à la perte de leur bien ceux qui reste-*
» *ront attachés aux principes les plus impérieux de*
» *la morale et de la justice*[4]! *Quelle plaie plus incu-*
» *rable et plus profonde au crédit national ! Dans*
» *quel pays de la terre, à quel homme de sens per-*
» *suaderez-vous que le ministre qui présenterait au*
» *souverain un tel arrêt à signer fût jaloux de lui*
» *faire respecter tous les engagemens publics ? Est-ce*
» *en dispensant, par une loi expresse, les particu-*
» *liers d'obéir à leurs engagemens que vous donnerez*
» *à la nation l'exemple de cette probité rigide sans*
» *laquelle le crédit public ne serait qu'un piége, et*
» *le commerce qu'un tripot d'infidélités ?*

» *Eh ! quel contre-coup sur la morale de la société*
» *entière ? Toucher à des marchés que les lois ne dé-*
» *fendent pas, c'est évidemment ôter à toutes les*
» *espèces d'engagemens leur caractère sacré. Nous*
» *faudra-t-il revoir ces événemens et ces circonstances*
» *qui font trouver dans les hommes ce qui n'y eût*

» jamais été sans les effets combinés de la chute
» de toutes les espérances, du choc de toutes les
» craintes?..... On annule mes marchés, on ne me
» rend pas même mes avances; tout mon bien, toutes
» mes espérances tombent en feuilles de chêne dans
» mes mains. Il faut que je profite de la loi qui m'é-
» gorge, pour me délivrer de mes créanciers, qui n'en
» subiraient pas moins la destinée commune; je n'ai
» plus rien, je ne dois plus rien. Il est juste que
» chacun supporte sa part de l'anathême de la loi...
» Ainsi, de raisons en raisons, de nécessités en
» nécessités, d'abîme en abîme, étayé d'une loi folle
» et généralement abhorrée, on se voit citoyen sans
» principes, homme sans foi, négociant sans crédit,
» notable par le scandale, émule des scélérats; on
» frémit de sa solitude, on s'effraie de soi-même, et
» l'on cherche dans les tourmens du remords le fan-
» tastique cortége de fausses raisons et de vils exem-
» ples qui nous aidèrent à nous égarer..... Mais
» l'infortune des coupables et leur crime est également
» l'ouvrage du gouvernement insensé qui, perdant
» tout à la fois ses ressources et son honneur, s'est
» interdit jusqu'aux moyens de réparer ses détes-
» tables fautes; car il faudra des siècles pour lui
» rendre de la considération et de la confiance [1].

[1] Ici Mirabeau se copie lui-même, ce qui lui arrive assez souvent. Nos lecteurs reconnaîtront, dans cette espèce de prosopopée, une partie du discours que, dans la

» lui était trop évident qu'un bon citoyen ne pouvait
» plus avoir d'autre relation avec vous que pour
» vous combattre. Quant à moi, j'avais assez de
» raisons de m'abstenir, pour que le silence me
» fût permis; et sans votre dernier procédé, j'au-
» rais tâché d'oublier jusqu'à votre nom même;
» mais on dirait que vous avez voulu pousser jus-
» qu'au raffinement le soin de provoquer et de
» justifier mon insurrection. »

Mémoire sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris.

« J'ai publié récemment des observations sur les
» actions de la Compagnie des Eaux de Paris. Cet
» écrit porte mon nom; c'est chez moi, c'est
» ouvertement, et de notoriété publique, qu'il se
» distribue. Cependant le lieutenant de police juge
» à propos d'attribuer cet ouvrage à M. Clavière [1].
» Il le mande, lui témoigne un vif mécontentement

[1] Étienne Clavière, banquier genevois, réfugié à Paris par suite des troubles qui avaient agité sa patrie, auteur de plusieurs ouvrages sur l'économie politique, les finances, etc.; suppléant, en 1791, quoique étranger, à l'assemblée législative, ministre des finances en 1792. Arrêté le 2 juin 1793, il se donna la mort le 8 décembre suivant, la surveille du jour où il devait comparaître au tribunal révolutionnaire. Il était né le 27 janvier 1735. Nous aurons occasion d'en reparler plus tard.

(*Note de l'éditeur.*)

» de la part du roi, et lui intime la défense *d'écrire*
» *sur des objets d'administration.* »

Mon explication avec le lieutenant de police.

« M. Clavière fut fort étonné d'entendre appli-
» quer ces grands mots à un pamphlet ; étranger
» à toute administration, et même à celle de la
» Compagnie des Eaux de Paris, il ne fut pas
» moins surpris de se voir mandé pour un ouvrage
» au titre duquel le nom très-connu de l'auteur,
» d'un auteur qui ne se cache jamais, se trouve
» en toutes lettres. Il me fit avertir, et j'allai cher-
» cher aussitôt auprès de M. de Crosne l'explication
» d'un procédé dont il serait difficile, je crois, de
» citer un autre exemple.

» Alors ce M. de Crosne, lieutenant de police,
» c'est-à-dire ministre des filous, me déclare qu'à
» la vérité il avait reçu l'ordre de me mander
» moi-même, de me manifester les dispositions
» fâcheuses du roi relativement à la brochure qui
» venait de paraître, et de m'enjoindre de ne plus
» écrire sur des matières d'administration sans y
» être autorisé, si je ne voulais forcer l'autorité à
» réprimer sévèrement mes indiscrètes censures ;
» mais qu'ayant appris que M. Clavière était le
» véritable auteur de cet écrit, c'était lui qu'il
» avait cru devoir mander, heureux de s'épargner
» par cette transposition le désagrément d'une
» commission désobligeante pour moi !

« Ainsi l'ordre du roi, s'il existe, ce que je n'ai
» jamais cru, a été transgressé dans toute la force
» du mot. J'étais le prétendu coupable, le roi
» nommait le coupable, il voulait que l'on s'a-
» dressât au coupable : c'est à un autre que M. de
» Crosne s'est adressé, c'est sur la tête d'un autre
» qu'il a suspendu la menace du prince, qui ne
» regardait que ma tête. M. Clavière, qui n'a point
» fait de livres, a reçu l'ordre de ne plus faire de
» livres ; et l'on a osé me dire que c'était par égard
» pour moi que l'on s'était permis cette étrange con-
» duite ; que c'était pour me témoigner de la consi-
» dération que l'on m'avait supposé sans honneur,
» sans délicatesse, tout à la fois avide d'acquérir
» de la célébrité, en mettant mon nom à des ou-
» vrages réputés hardis, je ne sais pourquoi, et
» capable de rester immobile et muet, pendant
» qu'un autre serait menacé du péril que j'ai moi
» seul encouru..... O ministres, ministres! que
» vous prenez de soins pour faire détester l'autorité
» qui vous est confiée, pour attrister le cœur de
» l'honnête homme, pour le glacer d'effroi au seul
» aspect de vos mouvemens !

» J'ai montré ailleurs [1] dans quel but a été écrit
» le mémoire sur les Eaux de Paris, et la véritable

[1] Dans la seconde partie du travail cité, intitulé : *Réponse à l'écrivain des administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris.*

» cause des rumeurs inconcevables qu'il a excitées ;
» j'ai montré pourquoi, en m'outrageant, pourquoi
» en profanant la majesté du roi, pourquoi en bles-
» sant le bon sens et la décence autant que la jus-
» tice, M. de Crosne a tenté de troubler le repos
» d'un honnête homme que son âge, ses talens et
» son infortune devaient rendre sacré au gouver-
» nement [1]. J'ai fait voir que mon écrit s'attaquait
» uniquement à la jonglerie par laquelle on entre-
» tient l'agiotage sur les actions des pompes à feu,
» et non pas à l'entreprise en elle-même ; j'ai rendu

[1] M. Clavière est un des principaux chefs du parti populaire à Genève, dont il a été banni par les aristocrates, aidés des baïonnettes françaises, lors de la dernière révolution. Il a eu la générosité de se retirer chez ceux qu'il pouvait regarder comme ses ennemis (*). Le gouvernement peut-il, sans déshonneur, sans tyrannie, s'abstenir de défendre, j'ai presque dit d'honorer cet homme, loin de permettre qu'on le vexe, ou qu'on l'humilie ? Les Perses faisaient bannir des petites républiques grecques les citoyens qui y entretenaient l'amour de la liberté; mais ils les honoraient chez eux ; ils ne craignaient pas d'avouer, par la considération qu'ils leur témoignaient, qu'ils étaient victimes de leur politique. Ils n'avaient pas la lâcheté de vouloir encore imprimer le préjugé du crime à des hommes dont la vertu dérangeait leurs projets. (*Note de Mirabeau.*)

(*) Allusion aux mesures sévères qui furent prises en 1782 par la France, contre les partis qui troublaient la ville de Genève, et dont parle Mirabeau dans sa lettre à de M. Vergennes, que nous avons insérée tome V, p. 320. (*Note de l'Éditeur.*)

» sensible que les intérêts de cette entreprise » étaient non-seulement très-distincts de ceux de » l'agiotage, mais encore qu'ils lui étaient diamé- » tralement opposés.

» En effet, il importe à l'établissement de » MM. Perrier que le prix de l'action reste mo- » déré [1], afin que les nouvelles avances, indispen- » sablement nécessaires pour atteindre à des profits » solides et durables, soient plus aisément accor- » dées par les actionnaires. Les marchands d'ac- » tions veulent, au contraire, moissonner en un » instant, et aux dépens des dupes, les espérances » d'un siècle. Pour parvenir à cette moisson, ils » exagèrent ces espérances, et font croire qu'ils » donnent un trésor inépuisable au prix de ce qu'il » en coûte seulement pour l'ouvrir. Telle est la ruse » des agioteurs ; et voilà ce que j'ai combattu. » Mon Mémoire était donc évidemment la suite » naturelle des travaux auxquels vous m'aviez » invité ; et si j'avais besoin de défenseur, c'était, » sans doute, au ministre des finances à se montrer.

» Mais il faut être équitable, et je dois convenir » qu'en me justifiant, vous vous exposiez à quel- » que orage. Si vous eussiez défendu mon mémoire » et professé mes principes, les courtisans vous » auraient demandé pourquoi vous leur aviez vanté » ces actions dont je m'efforçais de réduire la

[1] *Dénonciation de l'agiotage*, etc., page 105, note.

» valeur fictive. Ces actions qu'à la Cour on tenait » de votre main à des prix d'agioteurs, tandis qu'à » la ville vous voulez passer pour faire l'agiotage. » Et la réponse pouvait vous embarrasser.... Au » reste, Monsieur, ce n'est ici qu'une conjecture » que je crois même hasardée. Cette contradiction, » à mon avis, n'est qu'apparente ; peut-être le lec- » teur, avant qu'il ait achevé cet écrit, pourra-t-il » l'expliquer ; peut-être, quand j'aurai développé » les motifs et l'insuffisance nécessaire de votre » arrêt, trouvera-t-on que vous avez été plus con- » séquent que vous ne paraissiez ici ; que le » protecteur de l'agiotage à la cour ne l'est pas » moins à la ville, et qu'ainsi mon Mémoire sur » la Compagnie des Eaux a dû cruellement le con- » trarier.... Mais, Monsieur, s'il en est ainsi, où » sont donc les ressources de votre esprit et de vos » faiseurs ? Que ne proposez-vous au roi d'acheter » toute l'entreprise, toutes les actions au prix de 4 à » 5,000 liv. ; et sans doute les acheteurs à 3,600 l. » n'attendent pas moins de la munificence royale » provoquée par vos soins. Certainement alors » vous serez, du moins pour ce fait, dégagé en- » vers les courtisans ; c'est moi qui me serai » trompé : la Compagnie de la pompe à feu n'aura » incontestablement qu'à se louer du succès de son » *patriotique* établissement !

» Quoi qu'il en soit de ce projet que je vous re- » commande, on ne saurait vous accuser, du

» moins en cette occasion, d'une fausseté pusillanime ou perfide. Vous avez levé le masque avec » une franchise rare ; et ce dernier trait caractérisera suffisamment, à ce que j'espère, le genre » de rapports qui reste entre nous. »

Quel parti M. de Calonne a pris relativement à mon Mémoire sur la Compagnie des Eaux de Paris.

« Vous, et probablement vous seul, pressé » entre les courtisans dont vous avez induit en » erreur la cupidité, et moi dont vous aviez dès » long-temps provoqué les réflexions et les écrits » sur l'agiotage, vous seul êtes l'auteur du cauteleux expédient qu'a employé M. de Crosne en » adressant à M. Clavière les prétendus ordres du » souverain. Mais lorsque vous avez été bien convaincu que je n'entendais point à demi-mot, que » ma fierté peu endurante rendait au lieutenant de » police les explications difficiles, et que, très-soumis aux ordres, je souffrais impatiemment » les conseils qui portaient l'empreinte de la menace ou de l'autorité, vous avez senti qu'il me » fallait un langage plus direct, et vous l'avez parlé.

» Un homme qui m'est très-cher [1], dont je suis » aimé, et auquel je n'ai d'autre reproche à faire » que son excessive faiblesse pour vous dont il a

[1] Le duc de Lauzun. Armand-Louis de Gontaut, depuis duc de Biron, lieutenant-général, membre de l'assemblée

» tant à se plaindre; cet homme que sa réputation,
» et les services qu'il vous a prodigués, vous ont
» rendu dès long-temps importun et peut-être
» odieux, a été mandé au contrôle général, et là,
» vous l'avez chargé de me dire :

» *Que la reine est très-mécontente de moi, à cause*
» *de mon Mémoire sur les prétentions de l'empereur*
» *relativement à l'Escaut;*

» *Que le roi est fort mécontent de moi, à cause de*
» *mon Mémoire sur les Eaux de Paris;*

» *Que tout le monde, à la cour, est très-mécontent*
» *de moi;*

» *Que cette dernière brochure a mis le comble aux*
» *préventions contre moi;*

» *Que vous m'avez défendu les deux premiers jours,*
» *que le troisième vous m'avez abandonné;*

» *Que vous apprenez maintenant que les agioteurs,*
» *mécontens de votre arrêt, devaient me charger, ou*
» *peut-être m'avaient déjà chargé d'en entreprendre*
» *la critique, et d'y comprendre celle de toute votre*
» *administration; que je l'avais fait ou que je le*
» *ferais dans la forme la plus méchante, la plus sé-*
» *ditieuse, la plus incendiaire; que j'étais le maître*
» *de tenter à cet égard ce que je voudrais, à mes*
» *risques et périls; que seulement vous le chargiez*

constituante, condamné à mort et exécuté le 31 décembre 1793. Il était né le 13 avril 1747.

(*Note de l'éditeur*)

» *de me dire combien, si je donnais désormais le*
» *plus léger sujet de mécontentement à l'administra-*
» *tion, je devais être sûr que non-seulement vous ne*
» *me défendriez pas, mais que vous me feriez punir*
» *le plus sévèrement qu'il vous serait possible.*

» Certes, Monsieur, si ce dessein manque de
» justice ou de noblesse, cet aveu, du moins, est
» remarquable par la sincérité; et je me flatte
» qu'il est maintenant aisé de déterminer à quelle
» récompense doivent s'attendre ceux dont vous
» employez les talens, aussitôt que leur amour
» pour la vérité, ou seulement votre légèreté im-
» prudente, les met en opposition avec vos petits
» moyens, vos petites intrigues, vos petites vues
» personnelles.... Mais voyons si vous êtes bien
» sûr de tout ce que vous avez dit.

» Quoi! *la reine est très-mécontente de moi à*
» *cause de mon ouvrage sur les prétentions de l'em-*
» *pereur relativement à l'Escaut!*... Et c'est après
» une année révolue, après que j'ai passé huit
» mois en France, et presque sous ses yeux, après
» que mon nom a fait à plusieurs reprises un
» bruit qui, sans doute, est parvenu jusqu'à elle;
» c'est à propos de la pompe à feu de MM. Per-
» rier, et de quarante pages de chiffres sur les
» actions de leur compagnie, que cette grande
» princesse ne dédaigne pas de me témoigner de
» l'indignation sur un ouvrage relatif aux préten-
» tions de son frère qui a renoncé à ces préten-

» tions!.... Non, Monsieur, cela est évidemment
» absurde, et vous seul qui, n'ayant eu le courage
» d'être vrai ni à la cour, ni à la ville, vous êtes
» trouvé dans un embarras assez fâcheux relative-
» ment aux actions des Eaux, vous seul lui avez
» rappelé l'ouvrage qu'elle a pu voir en sœur sen-
» sible, sans que je sois coupable à ses yeux
» comme observateur citoyen.

» Quoi! le roi qui sait que j'ai traîté avec une
» énergie assez rare les matières les plus délica-
» tes, qui n'a pas dédaigné de lire mes ouvrages,
» et même d'y applaudir comme aux efforts d'un
» bon citoyen; qui m'a, je ne dis point pardonné,
» mais loué d'avoir démontré que l'usage abomi-
» nable des lettres de cachet est la destruction de
» tout droit, de toute morale, de toute équité; le
» roi qui, m'avez-vous dit, a témoigné une très-
» grande satisfaction des services que j'ai rendus
» à ses finances; le roi zélateur de la justice, au-
» rait fait gronder les foudres de l'arbitraire sur
» la tête du même homme aux écrits duquel il
» accorde de l'estime, parce que cet homme a
» manifesté l'opinion que le prix donné par l'agio-
» tage aux actions des eaux de Paris n'est pas le
» prix que leur donnent le calcul et la raison!....
» Non, Monsieur, cela ne peut être, et j'en suis
» d'autant plus certain, que M. le comte de
» Vaudreuil, qui a eu le noble courage de prêter
» au roi le livre *sur les Lettres de Cachet*, aurait

» eu, sans doute, aussi celui de défendre mon
» mémoire sur les actions des eaux ; il s'en serait
» généreusement cru le droit et même le devoir,
» puisqu'il en possède un fort grand nombre.
» Monsieur, si quelque courtisan agioteur a surpris
» la religion du roi, elle a donc presque certaine-
» ment été aussitôt détrompée ; et s'il est vrai que
» ce prince ait des préventions contre moi, vous
» seul dont j'ai déjoué les allégations, séduisantes
» pour vos amis les courtisans ; vous seul qui me
» trouvez de trop bons yeux pour me laisser si près
» de vos tréteaux, vous seul l'avez indisposé contre
» moi.

» Quoi! *tout le monde à la cour est mécontent de*
» *ma brochure sur les actions des Eaux!... elle a*
» *mis le comble aux préventions contre moi!...* Eh!
» Monsieur, nous connaissons le petit nombre
» d'élus que vous avez admis à la distribution des
» actions déposées au Trésor royal. Ce sont trois
» ou quatre amis particuliers, à vous, qu'il faut
» même à peine compter dans les trente ou qua-
» rantes intimes qui ont le droit de vous prendre
» tout votre temps de ministre. Ces trois ou qua-
» tre compagnons de plaisir sont, à la vérité, *tout*
» *le monde* pour vous, mais non pas pour la cour,
» et, sans vouloir blesser la modestie des courti-
» sans, j'ai peine à croire que vous les achetassiez
» tous pour huit cents actions des Eaux de Paris :
» nos grands seigneurs sont à plus haut prix, Mon-

» sieur. Ce n'est donc pas un mémoire de chiffres,
» une ennuyeuse brochure qu'ils n'ont probable-
» ment pas lue, *qui a mis le comble à leurs préventions*
» *contre moi*. Cette exagération très-déraisonnable
» n'appartient qu'à vous, prôneur indiscret des
» actions des Eaux de Paris, qui vous êtes en
» quelque sorte rendu comptable de leur succès.

» Quoi! *vous m'avez défendu deux jours et aban-*
» *donné le troisième!*... Mais Monsieur, si j'ai tort,
» pourquoi m'avez-vous défendu? si j'ai raison,
» pourquoi m'avez-vous abandonné? Y a-t-il de
» votre part lâcheté on prévarication? Choisissez
» l'un des deux ou tous deux.... Ce mot est amer,
» Monsieur, mais il est mérité : je n'en veux qu'une
» preuve entre mille; tâchez de la détruire : il a
» paru depuis quelques mois un Mémoire bien fait
» sur un projet de distribution générale d'eau pure
» et salubre dans Paris [1]. C'est sous vos yeux,
» c'est à Paris, c'est avec la permission du garde-
» des-sceaux, qu'il a été imprimé. Dans ce mé-
» moire, l'entreprise de MM. Perrier est infiniment
» maltraitée. On y décrie, en général, l'usage des
» pompes à feu pour abreuver les grandes villes;
» on y persifle en particulier l'absurde projet de

[1] Projet d'un pont et d'une machine hydraulique pour une distribution générale d'eau pure et salubre dans Paris, par M. de Forge, etc. Dénonciation de l'agiotage, pages 106 (note) et 107.

» porter de l'eau dans toutes les maisons de Paris, » ou même dans la plus grande partie ; on y entre » dans des discussions très-approfondies sur l'in- » salubrité des eaux que peut fournir tout établis- » sement situé *au-dessous* de Paris ; et l'on y pro- » met à cet égard *des démonstrations de la dernière* » *évidence, si l'on parvient à obtenir la permission* » *de les publier*.... Eh bien ! personne ne s'est » plaint, personne n'a réclamé, personne n'a sou- » tenu que M. de Forge fût un mauvais citoyen, et » son Mémoire un écrit répréhensible. Pour moi, » je suis un séditieux. Le roi et ses ministres, la » reine et ses protégés ont, dites-vous, lancé leur » anathème sur ma tête, et ce ne sont pas moins » que des punitions très-sévères que vous-même » me préparez !... Pourquoi dans cette même cause » un traitement si différent ?.... Pourquoi ?.... C'est » que M. de Forge n'a attaqué que l'eau, l'entre- » prise, le moyen, l'exécution, le produit, et que » je n'ai attaqué, moi, que l'agiotage qui s'exerce » sur les actions des pompes à feu [1]. Or, cet agio- » tage, c'est vous qui l'avez provoqué ; ces actions, » c'est de vous que les courtisans les tiennent. Ne » fallait-il pas indispensablement me déserter, » m'abandonner, me condamner ?... Ah ! oui, » Monsieur, il le fallait ! Cela est démontré pour » quiconque connaît vous et vos rapports.

[1] *Dénonciation de l'agiotage*, etc., page 106, note.

» Quoi! vous avez appris, vous avez cru *que*
» *les agioteurs mécontens de votre arrêt devaient me*
» *charger, ou m'avaient peut-être déjà chargé d'en*
» *entreprendre la critique, et d'y comprendre celle de*
» *toute votre administration!*...Non, Monsieur, vous
» ne l'avez pas cru; car enfin qui donc a jamais
» autant que moi combattu l'agiotage? Qui mérita
» jamais mieux la haine des agioteurs? Qui leur est
» plus étranger? Leur chef n'est-il donc plus M. Le
» Couteulx de la Noraye, si pourtant vous lui cé-
» dez cette place, ce M. de la Noraye dont j'ai
» dérangé les combinaisons, entravé les succès?...
» Moi écrire pour les agioteurs! Eh! Monsieur,
» en ce moment où vous m'avez tant outragé, où
» vous menacez ma sûreté, où vous m'arrachez à
» mon pays, à mes goûts, à mes affaires, à mes
» amis; dans ce moment où j'aurais tant de raisons
» de vous poursuivre comme mon ennemi person-
» nel; dans ce moment même, je n'écris contre
» vous que parce que je vous sais agioteur à la
» ville, protecteur de l'agiotage à la cour, et que
» je n'ai jamais douté qu'un agioteur armé d'auto-
» rité, un agioteur qui tient une place principale
» au Conseil du roi; un ministre des finances agio-
» teur, et par conséquent chef de parti dans
» l'agiotage, est le plus cruel fléau que la Provi-
» dence puisse déchaîner sur un royaume incon-
» stitué comme la France.... Et j'aurais écrit pour
» les agioteurs contre vous? Non, je ne l'aurais

» pas fait ; je n'aurais pas même écrit contre votre
» arrêt, j'aurais conservé jusqu'à la superstition
» le souvenir de mes relations avec vous ; et ce
» souvenir m'aurait suffi pour me croire le silence
» presque ordonné, de quelque mal que vous
» fussiez l'auteur, dans un pays où la morale pri-
» vée est éternellement en opposition avec la
» morale publique. Oui, Monsieur, il est si vrai
» que j'eusse gardé le silence, qu'après l'étrange
» commission que vous n'avez pas rougi de donner
» à mon ami pour moi, je vous ai encore demandé
» par écrit une audience où je voulais m'expliquer
» avec vous, et recevoir votre parole, comme je
» vous aurais donné la mienne, si cet échange
» vous eût convenu. Cette audience, je l'ai obte-
» nue après de longs délais, et lorsque je ne la
» demandais ni ne la désirais plus. C'est alors que
» tout l'art avec lequel vous avez pallié votre con-
» duite, vos discours, et caché vos projets, m'a
» montré que vous saviez trop bien que je vous
» avais deviné, pour me pardonner, et combien
» l'intérêt de ma sûreté me conseillait de m'éloi-
» gner. Au reste, non-seulement je ne vous en ai
» pas imposé sur mes dispositions pour vous ; mais
» je n'ai pas pu même prendre sur moi de vous
» dissimuler que je me retirais en pays étranger.

» J'y suis enfin, Monsieur, à l'abri de votre
» haine et de vos vengeances. J'y suis, et je crois
» mes liens avec vous rompus, bien rompus ; vous

» m'avez jeté le gage du combat, je ramasse le » gage du combat, moins pour défendre contre » vous ma réputation et mes droits de citoyen, que » la morale de la législation et du commerce, les » intérêts du royaume, la chose publique en un » mot, oui, la chose publique; car dégagé de tout » devoir personnel envers vous, je serais coupable » à mes propres yeux de tout le mal que vous » pouvez lui faire, si je ne tâchais de rendre sen» sible ce qui m'est, à moi, si bien démontré, » que les finances vont se perdre dans des embar» ras de tout genre, si vous les administrez plus » long-temps, et que le royaume le plus solvable » qu'il y ait au monde va, par votre faute, paraître » le plus mauvais débiteur.

» Pour le prouver, j'examinerai cette étrange » loi à laquelle vous avez mis tant d'éclat, de » prétentions et d'importance; cette opération que » vous regardez comme le chef-d'œuvre de votre » ministère. Si je parviens à montrer que cet arrêt, » qui vous met en contradiction évidente avec » vous-même, avec ce que vous avez exigé de moi, » avec le caractère que j'avais pris aux yeux de la » nation; que cet arrêt, dis-je, foule également » aux pieds la raison et la politique, qu'il détruit » le crédit public, et tarit les ressources de votre » département, j'aurai suffisamment établi que j'ai « pu me croire le droit de dénoncer votre inca» pacité trop prouvée, et votre immédiate corrup-

» tion.... Mais il faut commencer par donner une » juste idée de l'état des choses que vous avez » voulu combattre. »

Nous nous arrêtons ici, et notre motif sera entendu.

Notre mission est d'écrire la vie de Mirabeau, et, dans cette seconde partie, sa vie publique seulement. Ses ouvrages sur les finances sont des faits dont il fallait parler, c'est lui-même qui vient d'en rendre compte. Et, sauf l'énergique conclusion que nous rapporterons littéralement tout à l'heure, nous supprimerons le reste du grand travail dont nous venons de transcrire la moindre partie, et nous nous bornons à une très-brève analyse des autres développemens dont la lecture ne pourrait intéresser que les lecteurs, en très-petit nombre, qui ont fait une étude spéciale de l'histoire et de la science des finances publiques.

Dans la suite de son Mémoire, Mirabeau examine « la nature et les causes des embarras de la » place de Paris. » Le ministre, dit-il, les lui attribue, et Mirabeau s'en glorifie, car s'il a fait naître une *crise*, il a empêché une *catastrophe*. Il définit les diverses opérations du commerce des fonds publics; il distingue trois sortes de joueurs : « les simples capitalistes qui agissent sans effort » par le simple emploi de leurs capitaux réels, » c'est-à-dire de l'argent dont ils peuvent disposer, » » qui, en un mot, opèrent *au comptant*; puis,

» ceux qui spéculent par l'intervention des papiers » de circulation, comme lettres de change fic- » tives, etc. ; » et enfin ceux des « spéculateurs » qui ne jouent que pour gagner des différences » des prix de leurs marchés à terme. » Il explique les opérations des uns et des autres ; il discute avec beaucoup de véhémence l'arrêt du Conseil du 2 octobre 1785, qui commet à des conseillers d'état, commissaires du roi, la liquidation de tous *les marchés à terme et compromis*, dont l'objet, c'est-à-dire les effets vendus par les uns et achetés par les autres, devront être préalablement déposés par les parties contractantes, ou, pour mieux dire, par des vendeurs, car les effets sont dans leurs mains tant que le paiement n'a pas suivi l'achat. Il prévoit la légitime résistance des vendeurs à qui l'esprit, comme les dispositions de l'arrêt du Conseil, sont très-visiblement dommageables. Dans les cas fréquens d'une impossibilité de déposer les effets vendus, il soutient que les vendeurs seront constamment sacrifiés aux acheteurs. Il se récrie sur les dispositions arbitraires qui charge les commissaires du roi de « régler les intérêts res- » pectifs des parties contractantes, aux conditions » qu'ils jugeront les plus équitables. » Il demande si une commission de magistrats dépendans, amovibles, irresponsables, doit ainsi prendre la place des tribunaux juges des litiges privés. Il attaque avec violence la disposition de l'arrêt du Conseil

qui déclare *nuls et de nul effet* les *marchés à terme et compromis*, dont les titres et la liquidation n'auront pas été soumis aux commissaires.

Mirabeau discute ensuite le préambule de l'arrêt du Conseil du 2 octobre, et démontre que le ministre compromet fort inconsidérément le nom ainsi que l'autorité du roi, et même la solidarité du trésor, dans des opérations dont les conséquences ne doivent pas sortir du cercle des intérêts privés. Il fallait, dit-il, laisser abandonné à lui-même l'agiotage « légalement permis en Hol-
» lande, complétement toléré en Angleterre, quoi-
» que pour d'autres raisons les lois l'y défendent.
» — Faire intervenir l'autorité sous ses formes
» les plus tranchantes, pour dénaturer des milliers
» de marchés contractés sous la foi et la signature
» des parties, pour en changer les époques, pour
» en altérer les conditions, pour ruiner une des
» classes de joueurs, afin d'enrichir l'autre, » c'est commettre une folle et révoltante iniquité. Du reste, continue Mirabeau, « aucun effet utile n'a
» été produit par votre arrêt du Conseil. Les né-
» gocians intègres, éclairés, jaloux de l'honneur,
» n'en avait aucun besoin. Ils ont cherché à se
» passer de votre commission ; et je ne crois pas
» qu'on lui ait porté un seul compromis entre deux
» personnes sûres l'une de l'autre.

» Ensuite aucun des paiemens à faire n'a été
» assuré par la commission : ou le débiteur n'a

» point donné de sûretés, et sa situation, ainsi que
» celle du vendeur, reste la même ; ou, s'il en a
» donné, le défaut des formalités légales, aux-
» quelles la commission ne peut suppléer, laisse
» ces sûretés fort équivoques, car elles sont assujé-
» ties aux droits, aux réclamations des tiers non
» entendus, ce qui encore ne donne aucune as-
» surance. La commission elle-même a senti son
» insuffisance, et combien la nature de ses fonc-
» tions énervait encore un pouvoir sans règles et
» sans droit. Ceux qui ont osé lui résister en ont
» obtenu ce qu'il ont voulu : elle a souvent détruit
» son propre ouvrage. Tel qui croyait lui devoir
» des arrangemens équitables se les est vu arra-
» cher par la protection même qui s'était déclarée
» pour lui, et quelquefois a fini par être la victime
» des manœuvres les plus honteuses...... »

Vous terminons ici notre analyse, et nous ne rapportons plus de la lettre à M. de Calonne, que la conclusion précédemment annoncée. . .

. . . .

« Tel est, Monsieur, jusqu'à ce moment, l'ef-
» fet de votre commission. Eh! plût à Dieu que
» je me trompasse! Plût à Dieu que l'on pût me
» démontrer que vos procédés envers moi et mes
» ressentimens m'égarent! avec quel empresse-
» ment je ferais, je ne dis pas un stérile désaveu,
» mais la déclaration sincère que je mérite une
» punition plus éclatante que celle dont vous me

» paraissez digne ; et certes ce ne serait pas m'être
» indulgent.

» Mais, hélas, nous avons dans votre adminis-
» tration de trop sûrs indices de ce qu'il nous faut
» attendre de vous ! Que verrons-nous si, par
» impossible, l'intrigue ou la faveur vous sou-
» tiennent encore en place après cette révélation
» de votre incapacité ? Quelle ressource vos stu-
» pides conseillers vous offriront-ils pour vous
» relever dans l'opinion publique ?... De misé-
» rables loteries pour convertir nos capitaux en
» chances, et le trésor royal en académie de
» jeu ?... Un retour aux emprunts viagers, retour
» criminel, sous quelque nom que vous le dé-
» guisiez, malgré la répudiation solennelle de cet
» odieux gaspillage, prononcée il n'y a pas deux
» ans ?... Une accumulation de services pour dé-
» vorer d'avance des revenus encore à naître ?...
» une augmentation du nombre déja si grand de
» fermiers, de régisseurs, de receveurs de toute
» dénomination, qui, pour de chétives avances
» des mêmes fonds qu'ils ont déjà prêtés sous
» d'autres formes, acquerront le droit de dévorer
» les derniers restes de la substance du peuple ?...

» Avec ces méprisables moyens vous prolon-
» gerez peut-être pendant quelques mois votre
» existence précaire, entre les secours des usu-
» riers, et les dissipations des courtisans. Mais,
» quand les derniers et tristes regains de votre

» moisson ministérielle seront consumés [1] ; quand
» la méfiance générale se refusera au renouvelle-
» ment des billets de finance ; quand tout crédit
» public et privé dans les affaires du roi sera
» épuisé, que ferez-vous? Evoquerez-vous l'ombre
» de l'exécrable Terray ?... Je m'arrête ; et le
» lecteur me trouve déjà coupable pour avoir osé
» prévoir les malheurs que votre administration
» amènerait infailliblement, si elle pouvait durer.
» Mais qu'il se rassure, votre chute les préviendra,
» ou si vous êtes réservé pour commencer à les
» réaliser, l'amour du roi pour ses peuples ne vous
» laissera pas achever. Votre successeur fera de
» vous un grand et mémorable exemple ; vous
» aurez été jusqu'au bout le phénix de nos finan-
» ces, et le crédit renaîtra de vos cendres.

» Maintenant que me reste-t-il à faire? Ou plutôt,
» me permettant un retour sur moi-même, qu'ai-
» je fait? Quel fruit retirerai-je d'une attaque
» qui, dans le langage timide de l'égoïsme sous
» lequel périra bientôt le peu de vertus qui nous
» reste, sera qualifiée d'*audacieuse?*... Quel fruit ?...
» La chute du ministre malhabile sinon pervers
» qui ruine la nation et la déshonore, ou ma pro-

[1] *Dénonciation de l'agiotage,* etc., page 127. Ce numéro est une erreur de pagination, commise par les imprimeurs de cette brochure célèbre. Le véritable numéro de la page citée serait 133.

» scription ! J'ai pesé cette alternative et l'ai saisie
» sans effroi... Eh ! que ferai-je dans un pays ou
» l'autorité serait plus puissante que la justice et la
» vérité secondée d'un grand courage ?

» Qu'on ne croit pas, au reste, que je m'a-
» baisse à me justifier d'avoir élevé la voix pour
» défendre la morale et la chose publique, au mi-
» lieu de la consternation du commerce, et du
» concert d'éloges des lâches adulateurs de tout
» abus d'autorité. Quoi ! il serait donné à un homme
» de ravager la France par son ignorance, son
» inapplication, sa frivolité ! Cet homme chargé
» d'une réputation odieuse, et conquise avec éclat,
» dans un âge où la sensibilité presque naissante au-
» rait dû lui suffire pour repousser avec horreur
» les fonctions que lui offrait la tyrannie [1] ; cet
» homme arrivé, par des voies tortueuses et la
» terreur même de son nom, au timon des affaires
» les plus importantes du royaume, nous annonce-
» rait par son impéritie le retour des plus grandes
» calamités !... Et un autre homme, sans intérêt,
» sans intrigue, qui n'a de puissance que celle de
» la raison, de moyens que son courage, de parti
» que le bien général, de mobile que l'instinct im-
» périeux, le désir invincible de se dévouer pour

[1] Allusion au rôle, non pas cruel, mais cauteleux que M. de Calonne joua dans le célèbre procès de la Chalotais. (*Note de l'éditeur.*)

» les vérités grandes et utiles ; cet homme ne pour- » rait sans crime essayer de sauver la chose pu- » blique, d'éclairer la religion du souverain, et de » faire retomber sur la tête du coupable ministre » tout le poids de sa corruption et de son incapa- » cité!... Non, je n'hésiterai pas; je croirais ou- » trager le roi, mon siècle et mon pays !

» Et, qu'on y prenne garde : ce n'est jamais trop » tôt, ce n'est jamais assez tôt que ce ministre » peut être arrêté dans sa course; car l'impéritie » d'un contrôleur général une fois démontrée, » peut compromettre le crédit public, dont la » chute profonde est d'autant plus rapide et diffi- » cile à interrompre, qu'il s'était plus vivement » élancé, et que celui de nos rivaux acquiert tous » les jours plus de vigueur : que dis-je? le crédit » public ne peut qu'être anéanti, si les finances » restent entre les mains de l'administrateur in- » capable. Dans une telle place, c'est assez du » talent pour inspirer la confiance, source unique » de tout crédit; l'habileté suffit à l'opinion, parce » que dans les fonctions publiques l'habileté ex- » clut improbité, quels que soient les principes de » morale personnelle de l'administrateur, et voilà » pourquoi, malgré vos funestes exploits de Bre- » tagne, si votre avènement au ministère a effrayé » un instant ceux qui croyaient aux profondeurs » ténébreuses de votre âme, vos premières opé- » rations n'en n'ont pas moins remonté le crédit

» public, parce qu'elles ont donné à croire que » vous aviez de l'habileté, c'est-à-dire la véritable » vertu de votre département,

» Mais aujourd'hui qu'il est démontré que votre » esprit consiste uniquement dans la facilité à par- » ler et la grâce des tournures; votre talent dans » l'art de ne jamais prendre un parti décisif, et de » capter le suffrage des gens du monde par l'infa- » tigable complaisance avec laquelle vous leur » prodiguez tout votre temps; qu'en un mot vous » n'avez nulle capacité, que vous ne savez pas les » élémens de votre métier, que vous n'en connai- » sez pas même la langue : je le demande, que » nous reste-t-il à la fin d'une des années les plus » désastreuses que le ciel ait envoyées depuis long- » temps [1] ? au moment où les circonstances poli- » tiques nous menacent de plus d'un orage » extérieur, où les difficultés, les embarras, les » dépenses s'aggravent tous les jours, à mesure » que les ressources diminuent avec la confiance, » le numéraire, les capitaux, l'industrie? au mo- » ment où arrive le terme d'un impôt odieux dont » le roi a juré de ne pas permettre la prolongation; » où la plus grande partie des revenus ne rentrera » pas au trésor, tandis que l'autre s'écoulera né-

[1] *Dénonciation de l'agiotage*, etc., page 127. Autre erreur de pagination commise par les anciens imprimeurs, le véritable numéro de la page citée devrait être 131.

» cessairement en indemnités, sous peine de
» frapper de stérilité un territoire inépuisable par
» tout autre calamité que le fisc, mais trop long-
» temps desséché par lui.... Dans ces circonstan-
» ces, que nous reste-t-il pour caution, pour
» présage de vos opérations ministérielles?... Cette
» immoralité profonde qui vous est attribuée de-
» puis trente ans dans toute l'Europe, que le sou-
» venir du glorieux nom de la Chalotais atteste
» encore, et que vos complices même n'ontjamais
» essayé de couvrir, si ce n'est par l'éloge de vos
» grâces et de votre aménité, plus fatales à la gloire
» de votre administration actuelle que vos erreurs
» passées et vos bévues récentes..... Certes, mon-
» sieur, quand il serait vrai que vous n'êtes pas
» méchant (je le crois, la méchanceté suppose
» quelque force, et toute force vous est refusée;
» vous n'avez que les passions des petites âmes, le
» despotisme et la vanité); quand il serait vrai que
» vous n'êtes pas méchant, il ne l'est pas moins
» que tout principe de bonne foi, de fidélité aux
» engagemens, de respect pour la propriété et la
» liberté, vous est entièrement inconnu,.... et
» c'est vous, cependant, qui tenez la grande chaîne
» des opérations du commerce, des engagemens
» publics et de toutes les propriétés. Voilà, mon-
» sieur, voilà, je l'atteste, l'idée terrible qui m'a
» pénétré d'effroi pour la chose publique; et cette
» sorte d'effroi, véritable aliment du courage d'un

» bon citoyen, m'a, plus encore que mon injure
» personnelle, décidé à prendre la plume.

» L'exemple que je donne est grand; il est pé-
» rilleux aussi sans doute, mais il n'est grand que
» parce qu'il est périlleux. La vertu suppose la
» force, la gloire le danger; c'est lui qui fait ici
» le seul mérite qui puisse m'être attribué..... Eh
» que deviendrait la famille universelle, la grande
» société humaine, que deviendrait-elle sous les
» coups redoublés des préjugés, de l'ignorance,
» et du despotisme (ces mots sont synonymes), si
» la nature ne produisait pas quelquefois des hom-
» mes capables de se précipiter dans les entrepri-
» ses qui demandent de l'énergie et qui exposent
» à des dangers !

» Au nombre de ces entreprises, sans doute il
» faut compter celle de réclamer infatigablement
» pour la chose publique dans un pays sans con-
» stitution et sans liberté; d'y travailler, d'y con-
» courir à l'instruction; peu de projets sont plus
» hasardeux, mais il n'en est point de plus digne
» d'intérêt et d'estime; car c'est de l'instruction
» seule qu'il faut attendre la restauration du
» royaume, la vrai gloire et la prospérité de la na-
» tion. Un administrateur, même habile, n'a d'in-
» fluence que pendant son action; et c'est alors
» qu'il ne trouve presque jamais qu'une faiblesse
» lâche et paresseuse dans ceux qui voudraient le
» bien, tandis que ceux qui veulent le mal lui

» opposent une force prodigieuse, parce qu'il » opère à leur désavantage immédiat et particu- » lier. Il faut lutter contre le torrent et dériver » quelquefois pour affaiblir la résistance; cepen- » dant si l'homme passe, et ses projets, ses vues, » ses efforts avec lui, l'instruction reste; elle fer- » mente, elle germe, elle mûrit, et la plus faible » récolte prépare encore d'abondantes moissons.... » Elle est donc vraiment belle la place d'instruc- » teur! Oui, Monsieur, croyez-moi, assez belle » pour que les ambitieux subalternes, les ambi- » tieux de cordons, de départemens, de ministè- » res, aient intérêt à consulter, écouter, observer » l'homme qui sait, qui veut, qui peut instruire » ses contemporains.... Je ne me cache pas de pré- » tendre à cette belle prérogative, et peut-être » ai-je quelque droit d'avouer cette ambition qui » plaît à mon âme sans étonner mon esprit. Tout » ministre dont les intentions seront pures m'en- » couragera; car je ne puis que vouloir le secon- » der. Les autres verront en moi un ennemi impla- » cable, avec lequel ils auront bientôt terminé la » guerre, si jamais je tombe en leur pouvoir.

» Mais si j'échoue en cette occasion, que les bons » citoyens qui cultivent leur pensée et l'art d'é- » crire comme le gardien des droits de l'humanité, » que les bons citoyens, dis-je, ne se découragent » pas; qu'ils croient que c'est faute de talent, ou » mauvais choix de circonstances. Qu'ils me con-

» solent en m'imitant, et qu'ils se tiennent pour » certains que tôt ou tard les ministres indignes se- » ront renversés, si l'on ose avoir publiquement » raison contre eux, le dire, et se nommer. En » vain ces demi-dieux rugiront, en vain ils me- » naceront, ils frapperaient même en vain. Tou- » jours la contradiction prête des forces à la vérité, » et les prétendues entraves qu'on croit pouvoir » lui donner ne sont que des ressorts qui hâtent » sa marche. Ah! si l'on savait se refuser à la com- » plicité de tout mal; si l'on osait dévoiler celui » que l'on aperçoit; si l'on se faisait un devoir de » porter la discussion de tous les grands intérêts de » la société au tribunal de la raison universelle, » l'opinion publique, assise enfin sur des bases in- » variables, serait bientôt la reine des rois; et les » rois ne seraient tout-puissans que pour le bien » des peuples, source unique de tout bien pour » eux-mêmes.

» Mais je ne succomberai point. Notre souverain » sentira qu'on doit quelque attention à l'homme » qui, dans une attaque si sérieuse et si franche, » n'a employé contre son ministre ni le langage » de l'ignorance, ni le babil de la présomption, ni » le venin de la médisance, ni le poison de la ca- » lomnie; qui a posé des faits, établi des princi- » pes, approfondi des discussions, et mis à la por- » tée de tout lecteur attentif une question si grande, » qu'il est très-important au gouvernement de re-

» venir sur ses pas s'il s'est égaré. Ordonner le si-
» lence sur de tels intérêts par l'arbitraire ou la
» violence, ce ne serait pas gouverner; ce serait
» peser sur un terrain miné en attendant l'explo-
» sion qui doit disperser les débris de ceux qui
» dorment sur la mine.

» Loin à jamais d'un auguste prince, distingué
» par la justesse de son esprit autant que par l'élé-
» vation de son ame, l'imbécille et détestable
» maxime qu'il faut interdire aux simples citoyens
» de scruter les œuvres des administrateurs! Cet
» axiome impie fut dicté par les délires de la ty-
» rannie, ou les terreurs de la médiocrité? Eh!
» quelles conséquences n'en résulteraient pas?
» quelle erreur ne serait pas sainte? quel crime ne
» deviendrait pas sacré? quelle faute cesserait
» d'être irréparable?.... Vous-même, Monsieur,
» n'avez-vous donc pas cru devoir donner un dé-
» menti formel à votre prédécesseur dans le pre-
» mier arrêt du conseil que vous avez rendu? Et,
» dites-moi, l'autorité souveraine en a-t-elle été
» moins puissante, ou moins révérée? Non, car
» on sait que les ministres peuvent se tromper; on
» n'ignore pas qu'ils savent tromper; eux seuls
» sont responsables de leurs fautes; et peut-être
» cette opinion est-elle plus importante dans les
» monarchies absolues que dans les gouvernemens
» limités. Car où la liberté n'est pas, le courage
» manque, mais la fureur éclate quelquefois; on

» n'écrit pas contre les ministres, on ne se plaint
» pas du gouvernement, mais on songe, on se
» prépare à le détruire. Ces accès d'engourdisse-
» ment et de frénésie ne conviennent pas à des
» Français. C'est hors du trône, Monsieur, qu'il
» leur faut des victimes, ils veulent n'avoir qu'à
» chérir l'autorité souveraine. Jamais elle ne leur
» paraît plus paternelle, plus digne de leurs bé-
» nédictions, qu'alors qu'elle rétracte une erreur
» de ses mandataires. Eh! comment la découvri-
» rait-elle cette erreur, s'il n'était pas permis de
» s'appliquer publiquement à connaître ce qui est
» juste et ce qui ne l'est pas? et ce qui est mal et
» ce qui est bien? quel est le ministre, je les in-
» terpelle tous, qui osera dire?.... *Moi et moi seul*
» *je sais tout; moi et moi seul je ne puis pas me trom-*
» *per. Ou je me trompe, que m'importe? ce n'est pas*
» *le bien public, c'est ma place que je veux. Non,*
» *je ne veux pas que l'intérêt commun soit enfin com-*
» *pris; je ne veux pas qu'il rallie les cœurs et les*
» *forces du peuple. Je veux que ce peuple ignorant*
» *puisse être entraîné par des passions aveugles contre*
» *son intérêt, et contre celui de son souverain; car*
» *mon intérêt à moi, c'est que chacun me laisse faire*
» *en silence. Périsse tout autre intérêt! que tous*
» *les cœurs se ferment! que toutes les langues se gla-*
» *cent! que toutes tes mains soient enchaînées!.....*
» Tel est incontestablement le langage qu'il faut
» qu'un ministre se permette pour m'imputer à

» crime la liberté de cet écrit, et ce langage notre » roi ne le souffrirait pas. Adorateur constant de » la morale et de la justice, il ne me condamne- » rait pas pour avoir défendu leur cause, qui est » la sienne, puisque gardien et chef de toutes les » propriétés, son premier domaine est le respect » universel et inviolable de la propriété. Je n'ai » donc point attaqué son autorité, mais j'ai servi » sa puissance. Je n'ai point soutenu le procès de » l'agiotage, comme on s'efforcera de le faire » croire; j'ai soutenu le procès de la propriété, » base de toute justice, de tout droit social, source » unique, source intarissable des prérogatives de » la souveraineté. Eh! qui oserait nier qu'un acte » de législation tout semblable à celui qui vient » d'arracher cinq cents millions d'engagemens à la » sauvegarde des tribunaux et des lois, ne peut » pas, au même titre, par les mêmes moyens, dans » les mêmes principes, bouleverser les droits de » tous, et mettre en combustion tout notre ordre » social ?

» Donner à la nation sur une loi récente une » telle alarme, porter des accusations si graves sur » le ministre qui l'a promulguée, ce serait être » coupable, pour peu que cette alarme et ces ac- » cusations ne soient pas fondées; mais du moment » qu'elles le sont incontestablement, porter une » telle loi, légitimer de pareilles terreurs, c'est » commettre le premier des attentats, un crime de

» lèse-nation. Ainsi, Monsieur, vous êtes profon-
» dément coupable, ou je vous ai horriblement
» calomnié; voilà ce qu'il s'agit de prononcer entre
» nous. Le plus ardent de mes vœux est d'entendre
» cet arrêt, et je jure, sous la caution de mon hon-
» neur, d'être toujours prêt à me présenter et
» même à me constituer prisonnier le jour où le
» roi voudra que ses tribunaux décident si je suis
» un calomniateur effréné, ou si vous êtes un mi-
» nistre prévaricateur. »

Comme on l'a vu, les longs développemens de la lettre inédite dont nous venons de copier quelques parties, expliquent nettement les occasions et les motifs des divers écrits de Mirabeau sur les matières de finances. Tous, ils sont dirigés contre l'agiotage qui, en donnant des valeurs exagérées aux actions des diverses compagnies, présentait un appât dangereux aux familles, attirait les capitaux, les détournait des fonds publics, et, surtout, du commerce, de l'industrie, et de l'agriculture. Par suite, ces divers écrits devaient nécessairement se répéter, en quelque sorte, puisqu'ils traitaient des questions analogues, énonçaient des faits semblables, en déduisaient des conséquences pareilles, présageaient les mêmes résultats, tendaient au même but. Il nous a semblé, dès-lors, inutile de faire d'autres comptes rendus de ces divers ouvrages, d'autant qu'à un demi-siècle de distance des

questions presque toutes surannées aujourd'hui manqueraient d'à propos, et d'intérêt au moins direct; mais nous croyons devoir faire, en peu de mots, une sorte d'exception pour la dernière des polémiques financières de l'auteur, parce qu'il y traite une matière qui n'est pas morte comme les autres; et parce qu'une réponse y fut faite qui n'a pas été oubliée, grâce à la célébrité de l'antagoniste que rencontra Mirabeau.

Nous ne terminerons donc pas ce livre sans nous arrêter un moment sur les deux brochures relatives aux *Eaux de Paris* qu'il publia en 1785.

Cette fois encore il voulait combattre le cupide charlatanisme des agioteurs qui avaient triplé, et voulaient décupler le prix originaire des actions d'un établissement utile et louable, sans doute, mais dont les développemens, encore imparfaits, ne pouvaient jamais, quoi qu'il arrivât, justifier des calculs essentiellement fantastiques, et réaliser la promesse d'un si prodigieux accroissement de la valeur des actions.

C'est cette démonstration que Mirabeau établit d'une manière fort nette, quoique trop violente et déclamatoire, dans sa première brochure. Une réponse parut, écrite par Beaumarchais, avec beaucoup d'esprit et d'adresse, de modération et de malignité. Il débutait en présentant Mirabeau comme « *livré à des joueurs connus pour avoir un grand intérêt à la baisse.* » (Page 1.) Il s'éver-

tuait à démentir les calculs, à réfuter les objections de Mirabeau; il concluait en s'affligeant « *de voir*
» *un homme d'un aussi grand talent soumettre sa*
» *plume énergique à des intérêts de partis qui ne sont*
» *pas même les siens; indifférens au choix de leurs*
» *sujets, c'est,* disait-il, *aux avocats décriés à tout*
» *plaider en désespoir de cause; l'homme éloquent a*
» *tout à perdre en cessant de se respecter, et cet écri-*
» *vain l'est beaucoup.* » (Page 53.)

Les démentis, les argumentations, les plaisanteries, les ménagemens affectés, même les éloges de Beaumarchais exaltèrent jusqu'à la fureur l'esprit et le caractère inflammables de Mirabeau. Il ne s'aperçut pas que de sa propre attaque avait été infiniment plus injurieuse que la défense. Avant de répliquer, il hasarda une démarche que nous oserons qualifier de ridicule, en sommant les administrateurs de la Compagnie des Eaux de désavouer leur défenseur, sous peine d'être pris à partie, sommation qu'ils écartèrent avec un flegme très-irritant. Alors, il rentra dans l'arène, et le choix même de son épigraphe que nous avons rapportée, annonçait un écrit insultant et des personnalités cruelles.

Il commence par relever le reproche d'avoir embrassé la cause *des joueurs à la baisse;* tout en avouant néanmoins (page 40), que ne croyant pas compromettre la défense des intérêts publics, par quelque sympathie pour les intérêts particuliers que

le hasard y mêle, il a été touché du ruineux désappointement de Clavière [1], exposé par les agioteurs à payer 4,000 livres des actions des Eaux qu'il doit livrer à 1,600 liv., prix d'une vente qu'il a faite *à terme*. Mais l'auteur écarte cette circonstance particulière, qu'il n'a pas attendue pour embrasser avec courage son rôle de dénonciateur de l'agiotage, aidé de ses richesses, de ses intrigues, de ses influences et des hauts patrons que lui donne la plus honteuse complicité ; il se glorifie donc de sa laborieuse et périlleuse mission : « Toujours,
» entièrement, et à jamais étranger aux spécula-
» tions, même les plus innocentes, des joueurs
» dont je hais le métier, dont je méprise les profits,
» je manie depuis six mois avec un grand succès
» (c'est un fait que je raconte, ce n'est pas un éloge
» que je me donne) les armes les plus nobles et
» les plus sûres, celles de la raison, pour détruire
» l'agiotage. Après en avoir montré le danger, re-
» lativement aux actions de la *Caisse d'escompte*
» et de *la Banque de Saint-Charles*, il me restait,
» il me reste à le faire sur celle des Eaux, où l'a-
» giotage extravague plus encore que sur tout le
» reste [2]. » Partant de là, l'auteur réfute son ad-

[1] Un autre ami de Mirabeau, qu'il ne nomme pas, le banquier Panchaud, ayant spéculé comme Clavière, était exposé aux mêmes pertes.

[2] Page 10.

versaire; il le harcèle de calculs et d'argumens, et d'injures qui, pour être fort éloquentes, n'en sont pas plus excusables [1]. Il recommence la discussion des bases de l'établissement, de ses dépenses dissimulées, de ses produits exagérés; il soutient que s'agissant d'une des plus pressantes nécessités publiques, une simple compagnie ne peut offrir les garantie qu'exige un pareil service; il prédit (et l'événement a justifié sa prédiction) qu'un jour l'entreprise des Eaux sera forcément reprise par le gouvernement : « car, indépendamment de ses » devoirs, qui sont de rendre tous les services pour » lesquels est instituée l'autorité tutélaire, moyen- » nant la rétribution accordée à ses fonctions, le » gouvernement est, sous tout autre rapport, le » plus convenable entrepreneur des établissemens » destinés à donner de l'eau aux villes [2]. » Mirabeau blâme judicieusement l'idée qu'on a eue de pourvoir aux besoins d'une immense population avec de l'eau puisée au-dessous de Paris, tandis qu'il était si naturel de la prendre au-dessus. « Je » me rappelle que me faisant expliquer l'inconce- » vable choix des eaux de Chaillot pour abreuver » les Parisiens, on m'avoua, et je m'en doutais » bien indépendamment de l'aveu, qu'on s'était » déterminé pour le côté *où l'on pouvait espérer de* » *trouver d'abord des souscripteurs riches et généreux*

[1] Pages 12 et 104. [2] Pages 16 et 17.

» *qui donnassent un grand exemple.* C'est à cette
» profonde vue d'intérêt que nous devons l'idée
» ingénieuse de faire remonter la rivière, pour
» nous donner à boire son eau, après qu'elle nous
» a lavé les pieds [1], tandis qu'on pouvait nous la
» faire boire telle que nous l'apportait la Seine ; et
» nous en aurions été préservés, si le gouverne-
» ment eût dirigé l'entreprise ; car tous les savans
» du monde auraient dit ce qu'on leur fait dire [2]
» et ce qu'ils n'ont pas dit, que les gens de bon
» sens ne se persuaderont jamais que les immon-
» dices et les égoûts de Paris soient nécessaires
» pour rendre salubre l'eau que nous buvons : d'où
» suit incontestablement que l'eau prise au-dessus
» de Paris devait être préférée à l'eau puisée au-
» dessous [3]. »

Enfin, l'auteur prédit que plus tard l'autorité, si elle ne renonce pas aux pompes de Chaillot, cherchera du moins d'autres sources d'alimentation et de nettoiement, plus abondantes et plus

[1] L'auteur dit ailleurs : « C'est, qu'il me soit permis
» d'emprunter un seul moment le style de l'auteur de
» Figaro, le mauvais goût est quelquefois énergique...
» c'est verser son pot de chambre dans sa carafe. »
(Page 30.)

[2] Allusion au rapport de la Société royale de médecine, du 31 août 1784, *sur la qualité de l'eau élevée et fournie par les machines à feu de Chaillot.*

[3] Pages 41.

salubres; que, par exemple, elle recourra aux dérivations de l'Yvette et de la Beuvronne [1], prédiction justifiée aussi, quant à ce dernier cours d'eau, par l'ouverture postérieure du canal de l'Ourcq; et il termine sa véhémente réfutation en revenant sur les reproches par lesquels on a essayé de la décréditer.

« M. de Beaumarchais revient sans cesse à ces » *joueurs à la baisse*, pour lesquels seul il veut que » j'aie fait mon Mémoire sur les Eaux.

» Mais il oublie que l'on combattait de la même » manière mon livre de la Caisse d'escompte, et » celui de la Banque de Saint-Charles; que ce sont » mêmes les seules réponses qu'on y ait faites.....

» Eh! où est le livre que des vues intéressées » n'aient pas produit? L'amour de la vérité, l'a- » mour de la gloire, ne diffèrent de celui de l'ar- » gent qu'en ce qu'ils sont plus rares, et appar- » tiennent à une autre espèce de sentiment. Ils » sont plus nobles, sans doute, mais il ne s'agit » pas ici de noblesse : il s'agit d'un intérêt quelcon- » que, il s'agit de savoir si l'on doit se méfier de » tout travail, de tout examen, de toute analyse » qui est le produit d'un intérêt quelconque.

» Eh! quand ai-je mérité qu'on en supposât » aucun à mes ouvrages qui ne fût pas digne d'es- » time? Peu d'hommes, je le sais, et je ne manquai

[1] Page 81 et 99.

» jamais de le répéter, peu d'hommes ont donné » plus que moi prétexte à la calomnie, pâture à » la médisance [1]. Mais, je le demande hautement, » parce que ma conscience m'en donne le droit, » quel écrivain peut s'honorer de principes plus » courageux, de vues plus désintéressées, d'une » plus fière indépendance? Mon premier but, loin » de prétendre le déguiser, je me fais gloire de le » dire, mon premier but, en me vouant à la péril- » leuse profession d'apôtre de la vérité, fut de mé- » riter l'oubli de mes longues erreurs. Voilà le » seul intérêt la seule ambition que je connus ja- » mais : et j'espère en obtenir le succès; car enfin » qu'importent au public les écarts d'une folle » jeunesse, si l'âge mûr lui paie un tribut noble » et généreux? Mais malheur à ceux qui se feraient » un titre de torts dès long-temps avoués, cruelle- » ment expiés, et peut-être suffisamment réparés, » pour me refuser les égards que mérite tout ci- » toyen incessamment occupé d'études, de recher- » ches, d'ouvrages qui intéressent le bien gé- » néral !

» Et quand une discussion publique est utile, » qu'importe le genre d'intérêt auquel on la doit? » C'est lorsque l'intérêt se cache, c'est lorsqu'il

1 Ces mots se retrouvent littéralement dans la partie apologétique du discours que Mirabeau prononça à la tribune de l'assemblée nationale le 18 août 1789.

» écarte et repousse tout examen critique, lorsque,
» n'écrivant rien, ne publiant rien, ne se servant
» que de paroles artificieuses et d'insinuations se-
» crètes, qu'il varie au gré des circonstances et
» des personnes, il choisit les esprits crédules ou
» peu éclairés, pour exercer sur eux, dans les té-
» nèbres, l'empire de la séduction : c'est alors que
» l'intérêt est suspect d'avoir des vues honteuses [1]...
» Eh! de quel droit, d'ailleurs, défendrait-on à
» un honnête homme d'augmenter sa fortune, en
» s'associant aux combinaisons que le bien public
» réclame? Se condamnera-t-il au silence par cette
» seule raison que ce qu'il dira de vrai et d'utile
» lui aura d'abord été suggéré par l'examen de
» son propre intérêt? Interdira-t-on à l'ami de la
» vérité de publier des calculs, d'en vérifier, d'en
» combattre, de développer ses vues sur des sujets
» d'économie publique ou particulière, parce que
» son attention sur ces objets aura d'abord été ex-
» citée par l'intérêt personnel de quelqu'une de
» ses relations? Auquel de ces rapports qu'on doive
» ces discussions, faut-il pour cela les proscrire?
» Sommes-nous destinés à n'être jamais que des
» enfans ignorans, ceints du bandeau sur lequel
» l'intrigue et le charlatanisme aient le droit exclu-
» sif de nuancer leurs illusions [2]?

Le tort qu'eut souvent Mirabeau, dans cette

[1] Page 100. [2] Page 102.

brochure surtout, de gâter une bonne cause par un langage beaucoup trop violent, nous empêche de rapporter la terrible apostrophe qui remplit la dernière page, et que l'on cite depuis cinquante ans comme un des morceaux les plus parfaits de l'homme qui a laissé tant de modèles d'éloquence. Nous n'en extrairons qu'une seule phrase, où Mirabeau se rend lui-même un témoignage que l'histoire et la postérité ne démentiront pas, en ce qui concerne son zèle, sa persévérance et son courage : « Je ne me connais d'autre mérite qu'un » zèle ardent à servir la raison et la justice ; je ne » trouvai jamais de talent que dans une forte per- » suasion, de noblesse que dans la bonne foi, de » vertu que dans le courage utile ; et pour tout » vœu, je n'aspire qu'à m'honorer, jusqu'au tom- » beau, de mes amis et de mes ennemis [1]. »

Nous n'ajouterons qu'un mot : on a bien des fois affirmé que les écrits de Mirabeau sur les finances avaient été suggérés et même rédigés par Panchaud et Clavière ; quant aux suggestions, le fait paraît certain, et les matériaux qu'il employa lui furent évidemment fournis par les deux personnages cités. Quant à la rédaction, il suffit de lire ces ouvrages pour y reconnaître la manière un peu uniforme de Mirabeau, qui n'essaya jamais de varier son style toujours empreint de son cachet

[1] Page 104.

particulier, et qui peut-être n'aurait pu sans peine parvenir à lui donner d'autres formes, s'il en avait eu le temps et la fantaisie [1].

[1] Outre ce que nous avons rapporté dans la lettre à M. de Calonne, des aveux spontanés de Mirabeau en ce qui concerne les documens reçus de ses amis, il s'en explique aussi à la page xiij de la préface de la *Banque d'Espagne dite de Saint-Charles*, à la page 89 de la *lettre à M. Le Couteulx de la Noraye*, etc., à la page 7 du numéro V de ses *Lettres à ses commettans*, etc.

Livre quatrième.

IX.

Mirabeau avait publiquement annoncé [1] l'intention de faire un voyage dans le Nord et le moment était venu d'accomplir ce projet.

Tous ses biographes ont supposé que quand il partit pour la Prusse, il était chargé d'une espèce de mission secrète, dont le but aurait été de fournir au ministère français des informations préparatoires qui pussent aider au choix des mesures qu'il conviendrait de prendre lorsque l'événement prochain de la mort du grand Frédéric ferait mon-

[1] Page 6 de l'*avis* qui précède la deuxième édition de l'écrit *Sur les actions de la Compagnie des Eaux de Paris*. — Page 12 de l'*avis* placé en tête de la *Réponse du comte de Mirabeau à l'écrivain des administrations de la Compagnie des Eaux de Paris*.

ter sur le trône son neveu, c'est-à-dire Frédéric-Guillaume II, dont il importait d'étudier de près le caractère, d'autant qu'on le croyait peu enclin à suivre le système politique de son prédécesseur.

Cette persuasion des biographes de Mirabeau est tout-à-fait erronée, non quant au fait, mais quant à l'époque, et repose sur un véritable anachronisme. Il quitta la France uniquement pour écrire en sûreté la défense offensive que nous venons de faire connaître pour la première fois, et qui, on n'en peut douter, aurait attiré sur lui la vengeance du pouvoir, si, par une retraite volontaire, il n'en avait pas évité les premiers coups; car, nous le répétons, il voulait véritablement faire imprimer sa lettre à M. de Calonne, et elle n'est restée inconnue que contre la volonté de l'auteur, et par l'effet de la prudente obstination des amis auxquels il avait envoyé son manuscrit, sans en retenir une copie.

Mirabeau se dirigea tout de suite vers l'Allemagne, où il avait des relations, et où il comptait peut-être chercher du service, comme on le verra tout à l'heure, et, en tout cas, recueillir les matériaux du grand travail qu'il avait projeté de faire, dans une retraite profonde, au château de Mirabeau; projet qui fut ajourné quand Panchaud, Clavière, et ensuite M. de Calonne, parvinrent à le détourner vers la polémique financière.

Quelle sorte de service Mirabeau comptait-il

demander dans une des cours du Nord? Nous l'ignorons, et peut-être l'ignorait-il lui-même. A quel genre de travail voulait-il se livrer? Nous ne le savons pas positivement : mais c'était, sans doute, sur une œuvre de spéculations historiques et philosophiques que sa pensée s'était arrêtée. Du reste, il n'avait pas de résolution définitivement prise sur le choix du cadre où il préciserait ses théories et ses conjectures. Bientôt il n'hésita plus, et à peine arrivé au delà du Rhin, il contempla la Prusse. La récente institution de ce puissant royaume qui, si peu d'années auparavant, n'était qu'un électorat obscur et faible; la fortune improvisée de cet État dès-lors suzerain, ou plutôt maître d'une partie de la Pologne, dont naguère, et depuis plusieurs siècles, il était le vassal; la vieillesse imposante de Frédéric II, ses vicissitudes, ses victoires, son génie si habile et si fort, tout fixa les incertitudes de Mirabeau; et, dans les derniers jours de 1785, il partit pour Berlin.

Nos lecteurs ont pu remarquer que, dans ses divers voyages, il éprouva presque toujours des accidens : il faillit, dans celui-ci, être victime d'une tentative d'assassinat, dont les auteurs et les motifs n'ont jamais été connus de lui ni de sa famille.

Nous en empruntons le récit à madame de Nehra.

« Il partit avec sa horde : c'est ainsi qu'il appe-
» lait son amie, qui écrit ceci, Coco (son fils adop-
» tif) et son chien favori. C'était le 23 décembre,
» il faisait grand froid, mais les saisons ne nous
» arrêtèrent jamais. Entre Toul et Verdun, nous
» courûmes un grand danger : étaient-ce des assas-
» sins ? nous l'ignorâmes ; mais ce n'étaient certai-
» nement pas des voleurs. Je ne me permets au-
» cune réflexion sur cet événement, je le raconte
» simplement. Il était onze heures du soir, et,
» malgré la niege, les glaces de la voiture étaient
» levées ; toute la carrossée dormait, excepté moi.
» Tout à coup on tire un coup de pistolet dans la
» voiture qui allait grand train sur la chaussée ; je
» fais un mouvement pour éveiller le comte, en lui
» disant : *Mon ami, on tire sur nous!* Au même
» instant on tire deux autres coups, presque à la
» fois ; une balle passe, fait une bosse dans la voi-
» ture, et tombe. Il n'y a pas de doute que le mou-
» vement que je fis, et celui de M. de Mirabeau,
» en s'éveillant, empêchèrent qu'aucun de nous
» ne fût blessé. Certainement ce n'étaient pas des
» voleurs ; ce n'étaient pas non plus des assassins
» expérimentés. Cet événement est encore un de
» ceux sur lesquels on ne peut former que des
» conjectures. Le postillon prit le parti le plus sage,
» qui fut, sans s'informer si nous étions blessés ou
» non, d'aller à toute bride à la poste dont nous
» n'étions guère éloignés. Nous trouvâmes le do-

» mestique qui, courant en avant, n'avait rien vu, » mais qui avait entendu tirer, et racontait tran- » quillement l'aventure en nous attendant. Le pos- » tillon ne voulait pas retourner par le même » chemin. Nous eûmes de la peine à lui faire com- » prendre que ce n'était pas à lui qu'on en voulait, » et que, par la raison qu'on nous avait attaqués » une première fois, on n'attaquerait pas la se- » conde, puisqu'il était probable que nous ferions » une déposition. Nous continuâmes notre route, » avec la seule précaution de ne plus dormir. Tout » le monde montra beaucoup de courage, même » le pauvre petit, quoiqu'il n'eût pas encore qua- » tre ans. »

Nous continuons d'emprunter quelques brefs détails à madame de Nehra. « Mirabeau s'arrêta » quelques jours à Nanci, à Francfort-sur-Mein, » à Leipsick. Dans cette dernière ville, il fréquenta » des savans, et il fit des connaissances utiles. » Cette fois il ne voyageait pas en fugitif. Arrivé » à Berlin le 19 janvier, il fut présenté, suivant » l'usage, à la famille royale; et le roi, qui ne » recevait plus d'étrangers à cette époque, répon- » dit de sa propre main à une lettre que lui écrivit » Mirabeau, et lui indiqua un rendez-vous à Pots- » dam; ce qui surprit toute la cour, et causa beau- » coup de jalousie aux Français alors à Berlin [1]. »

[1] « Il a daigné m'accueillir, me distinguer; aucun étran-

Cette audience eut lieu le 25 janvier 1786. Nous l'apprenons par la lettre du grand Frédéric ainsi conçue : « M. le comte de Mirabeau, je serai bien » aise de faire votre connaissance, et je suis bien » sensible à l'offre que vous venez de me faire [1] de

ger, depuis moi, n'a été admis à sa conversation. La dernière fois qu'il me manda, il venait de se refuser au juste empressement de ceux de mes compatriotes qu'avaient attirés à Berlin ses manœuvres militaires. » (Avant-propos de la *Lettre remise à Frédéric-Guillaume II, roi régnant de Prusse, le jour de son avènement au trône, par le comte de Mirabeau,* 1787, page 4.)

[1] On pourrait conclure de cette phrase que Mirabeau ne dit pas la vérité dans l'avant-propos que nous venons de citer, et où il s'exprime en ces termes : « *Frédéric II m'a » appelé près de lui* de son propre mouvement, quand » j'hésitais à importuner ses derniers momens du désir » bien naturel de voir un si grand homme, et d'échapper » au regret d'avoir été son contemporain sans l'avoir » connu (page 4). » Nous avons néanmoins, dans une lettre de Frédéric II au comte de Gœrtz, la preuve que ce prince, informé de l'arrivée de Mirabeau, désira d'en connaître le motif; et l'on peut en conclure que le voyageur fut autorisé, et peut-être provoqué à demander audience. « J'ai très-bien reçu, par votre lettre d'hier, le » paquet de livres que le comte de Mirabeau vous a prié » de me faire passer. Vous m'obligerez de l'en remercier » affectueusement de ma part. Je serais, je l'avoue, très- » curieux de savoir par quel heureux hasard ce voyageur » a poussé jusqu'ici, et vous me feriez plaisir de me le » dire. Sur ce, je prie Dieu, etc., 23 janvier 1786.

» FRÉDÉRIC. »

» vous rendre ici pour cet effet. Si vous voulez me
» faire ce plaisir, après-demain 25 de ce mois,
» et vous adresser au général-major comte de
» Gœrtz, je pourrai vous voir encore le même jour,
» et, en attendant, je prie Dieu qu'il vous ait,
» M. le comte de Mirabeau, en sa sainte et digne
» garde.

« Potsdam, ce 23 janvier 1786[1]. »

Il parait que Mirabeau crut devoir ajouter, par écrit, aux explications verbales qu'il avait données sur les motifs de son voyage, car le lendemain de cette audience, il adressa au roi une lettre que nous transcrivons d'autant plus volontiers qu'elle justifie nos explications précédentes, opposées aux récits de tous les biographes qui nous ont précédé.

« SIRE,

» Je craindrais plus encore de paraitre coupable
» envers Votre Majesté d'un manque de bonne foi,
» que de commettre une indiscrétion qui ne nuisit
» qu'à moi seul.
» Quand Votre Majesté m'a fait l'honneur de

[1] Cette lettre, qui est entre nos mains, est signée FRÉDÉRIC, mais non *autographe*, soit que les souvenirs de madame de Nehra l'aient trompée, soit que le roi en ait écrit une autre, que nous n'avons pas retrouvée dans les papiers de famille.

» me demander hier si j'allais à Saint-Péters-
» bourg, j'ai répondu que mon dessein n'était pas
» d'y aller encore. J'avais un et même deux té-
» moins, et mes circonstances personnelles exi-
» gent que ma marche ne soit pas ébruitée.

» Maintenant que je parle à Votre Majesté
» seule, j'aurai l'honneur de lui dire que bien
» mal récompensé des véritables grands services
» que j'ai rendus en France au département des
» finances; compromis dans ma sûreté, et pres-
» que dans ma réputation, par le ministre actuel,
» parce que je n'ai voulu ni me mêler de son der-
» nier emprunt, ni concourir à son opération des
» monnaies; obligé de chercher, tant que vivra
» mon père, l'emploi de mon activité naturelle
» et de mon faible talent; tourmenté du désir,
» peu raisonnable peut-être, de me faire regretter
» en France, je l'ai quittée avec la permission du
» souverain, mais avec l'intention de n'y rentrer,
» aussi long-temps que je serai jeune et capable
» de quelque chose, que pour recueillir l'héritage
» considérable que me laissera mon père.

» Après la juste curiosité qui m'a conduit à
» Berlin, où j'attendrai probablement mon frère,
» qui doit demander à Votre Majestéla permission
» de s'instruire aux manœuvres, mon intention
» est, je l'avoue à vous seul, d'aller chercher de
» l'emploi dans le pays que je connaisse qui ait le
» plus besoin des étrangers. Je pousserai donc en

» Russie; et certes je n'aurais pas été chercher
» cette nation ébauchée, et cette contrée sauvage,
» s'il ne me paraissait que votre gouvernement
» est trop complètement organisé pour que je
» puisse me flatter de devenir utile à Votre Ma-
» jesté. La servir et non pas siéger oiseusement
» dans des Académies, eût, sans doute, été la
» première de mes ambitions, Sire. Mais les ora-
» ges de ma première jeunesse, et les déceptions
» de mon pays ont trop long-temps détourné mes
» idées de ce beau dessein, et je crains bien qu'il
» ne soit trop tard. Daignez agréer, Sire, la révé-
» lation de celui auquel je me vois contraint de me
» borner. Je vous la devais, puisque Votre Majesté
» a montré quelque curiosité sur ma destination;
» mais j'ose la supplier de m'en garder le secret.»

Nous n'insérons plus que la réponse du roi, datée du surlendemain 28 janvier :

« M. le comte de Mirabeau, je n'ai pu qu'être
» bien sensible à la confidence que vous me fai-
» tes, dans votre lettre du 26, des raisons qui vous
» ont engagé à vous expatrier, avec la permission
» de votre souverain, et à chercher, dans l'étran-
» ger, à faire valoir vos talens avec plus de
» succès. Vous pouvez être persuadé que je vous
» en garderai le secret, et que je m'intéresserai
» toujours au sort d'un homme de votre mérite,
» souhaitant de bien bon cœur qu'il soit des plus
» favorables, et conforme à votre attente.

« D'ailleurs, il dépendra entièrement de vous
» de vous arrêter à Berlin, jusqu'à l'arrivée de
» M. votre frère, qui veut me demander la per-
» mission d'assister aux manœuvres. Ce dessein
» me fait d'autant plus de plaisir que j'espère,
» dans cet intervalle, d'avoir celui de vous voir
» encore une couple de fois, pour vous assurer
» de bouche de tous mes sentimens pour vous.
» En attendant, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le
» comte de Mirabeau, en sa sainte et digne
» garde.

» Potsdam, ce 28 janv. 1786, Frédéric. »

Nous avons peu de détails à donner sur l'époque qui suivi immédiatement cette correspondance.

Nous extrairons seulement d'un recueil presqu'inconnu une seule phrase qui explique l'état domestique où était Mirabeau à Berlin. « Vous
» êtes bien bon de vous informer de la situation
» de mon bonheur et de mon âme. Celui-ci est
» trop élastique pour n'avoir pas beaucoup de
» secousses; mais c'est de secousses que se compo-
» sent les jouissances, et il se pourrait bien que
» celui qui a le plus souffert fût celui qui a le
» plus joui. Quant à mon bonheur domestique,
» il est grand, et passablement pur, depuis que
» mon amie paraît avoir la certitude de recou-

» vrer la santé. Mais ma position ici est assez pénible » et difficile pour que je me hâte d'en changer. » Cependant il me faut d'autres motifs que la peine » qui m'a toujours trouvé plus dure qu'elle, » quand la conviction de l'utilité m'en a allégé » le fardeau [1]. »

Nous transcrirons aussi un seul passage des Mémoires que nous avons déjà cités.

« Dans ce premier voyage, Mirabeau ne fit rien » de remarquable que quelques travaux littéraires, » et sa lettre sur Cagliostro et Lavater, qui n'eut » pas en France le même succès que ses autres » ouvrages, parce qu'on n'y connaît pas autant la » secte des illuminés [2]. Tout en travaillant comme » un manœuvre [3] il passait une partie de son temps » dans des repas d'étiquette ennuyeux. Le matin » et le soir il voyait les personnes qui lui conve- » naient le plus, entre autres M. Eward, depuis » ministre d'Angleterre; M. Dohm [4] dont il esti-

[1] Lettres à Mauvillon, pages 31, 32.

[2] Nous reviendrons tout à l'heure sur cet ouvrage et sur celui dont la suite du même extrait fait mention.

[3] Cette habitude de travail suivit partout Mirabeau, en prison, comme en liberté, dans son pays, comme sur la terre étrangère : aussi vers le temps dont nous parlons écrivait-il : « On n'est tenu que de savoir ce qui est im- » primé; mais on est tenu de savoir tout ce qui est im- » primé. » (*Lettres à Mauvillon,* page 45.)

[4] Chrétien Conrard Guillaume de Dohm, historien, philosophe, économiste, depuis ministre de Prusse à la Cour

» mait le talent et chérissait la personne. Il voyait » aussi avec plaisir sir James Murray, dont il est » question dans un passage de la correspondance » de Berlin. Je ne sais pas si c'est dans ce premier » voyage qu'il fit paraître son ouvrage sur les » Juifs [1]; je sais que ce fut M. Dohm qui lui en » donna l'idée, et comme Mirabeau ne le trouva » plus à Berlin en 1787, je m'imagine que je ne » me trompais pas en disant que ce fut dans le » premier.

» Nous ne recevions pas exactement nos lettres » de Paris, mais nous en recevions assez pour nous » faire comprendre que la seule affaire que Mira- » beau y eût laissée, sa pension, toujours contes- » tée par son père, ne finirait pas tant qu'il serait » absent. Nous apprîmes, entre autres particulari- » tés une aventure assez plaisante. On avait pro- » posé, et il était question d'établir une compagnie » pour faire *les commissions*. Les Savoyards, mé- » contens, s'étaient rassemblés; l'un d'eux monte » sur un tonneau (notez que la manie de faire des » motions n'était pas encore à la mode), et il dit » à ses compagnons : *Mes amis, on veut nous faire* » *une injustice, mais ne nous désolons pas; il y a*

de Cologne, à Liége, auprès des cercles du Rhin, au congrès de Rastadt, etc. Nous aurons occasion de reparler de cet homme honorable et considérable.

[1] *Sur Moses Mendelsshon*, etc., imprimé en 1787.

» *à Paris un homme qui nous soutiendra, c'est le*
» *comte de Mirabeau; il prend toujours le parti du*
» *plus faible contre le plus fort; depuis peu il a*
» *empêché que l'on ne fît mourir de faim les porteurs*
» *d'eau; il ne fera pas moins pour nous, allons le*
» *trouver ensemble.* Effectivement, ils se portent
» tous à l'hôtel de la Feuillade, ils demandent Mi-
» rabeau; l'hôte et l'hôtesse ont beau les assurer
» que celui qu'ils cherchent est parti la veille, ils
» ne veulent pas les croire, et on est obligé d'ouvrir
» toutes les portes pour les contenter [1]. »

Après les premiers mois de séjour à Berlin, Mirabeau eut lieu de craindre qu'on ne lui retirât l'enfant qu'il avait adopté; d'un autre côté, il ne recevait aucune nouvelle des démarches que faisaient ses gens d'affaire pour lui procurer son seul moyen de subsistance; ces deux motifs lui firent prendre à regret la résolution d'aller à Paris; il fit des visites d'adieu à la famille royale, et écrivit au roi : celui-lui répondit tout de suite en ces termes :
« M. le comte de Mirabeau, comme des circon-
» stances imprévues, à ce que je vois, par votre
» lettre du 14 de ce mois, exigent votre prompt
» retour en France, vous me ferez plaisir, au cas
» que vous preniez la route par ici, de me faire
» savoir votre arrivée en cette ville; agréez, en
» attendant, mes remercîmens de tout ce que

[1] Mémoires inédits de madame de Nehra.

» vous me dites d'obligeant, et soyez assuré, etc.

» Potsdam, le 15 avril 1786. FRÉDÉRIC. »

Nous avons une narration succincte mais animée, faite par Mirabeau lui-même, de la visite qui suivit cette lettre :

» J'ai été une heure moins quelques minutes
» avec le roi, dans son fauteuil, car la promenade
» du matin l'avait fatigué; il l'a faite si rapidement,
» qu'il creva deux chevaux de ses attelages. Il est
» impossible d'imaginer une tête plus fraîche, une
» conversation plus aimable, mais je n'en ai pas
» joui à mon aise. L'extrême difficulté de sa
» respiration m'oppressait plus que lui. C'est un
» spectacle très-attendrissant que celui d'un
» grand homme souffrant! Le genre de son incom-
» modité est tel, et mon émotion était si forte, que
» je craignais les développemens, et que j'évitais,
» jusqu'à la superstition, ce qui aurait pu prolon-
» ger une conversation qui aurait fait en tout au-
» tre temps mon bonheur. Vous comprenez ce
» sentiment; et peu m'importe que beaucoup de
» gens le comprennent; au reste, cet homme ex-
» traordinaire régnera jusqu'à la fin, et le soleil
» reculera cette fin. Je pars ce soir, après avoir vu
» force jardins, force dorures, quelques beaux ta-
» bleaux, quelques belles antiques, et quelques
» courtisans, et, dans cette longue revue, rien ne
» m'a tant frappé que cet homme si fort élevé au-

» dessus du rang où le sort l'a placé, après l'avoir » fait exprès pour le remplir. Au reste je suis bien » aise de cette preuve vivante de ce qu'on peut » faire dans des sables : peut-être quelque roi en » profitera-t-il, pour faire venir autre chose que des » lacs et des statues. Dites à Dohm que nous avons » joliment parlé des juifs et de la tolérance. » Je ne conseille pas aux fanatiques de se frotter » là [1]. »

Nous citerons encore un passage d'une lettre écrite par Mirabeau, d'un point de la route qui le ramenait en France.

« Je vous écris de Paderborn où la nuit la plus » noire et un gros orage me forcent à m'arrêter, » du moins plusieurs heures ; et si fatigué que je » sois, je ne puis me refuser de tracer quelques » lignes pour celle dont l'image me poursuit. Vous » aurez eu mes nouvelles de Brunswick. J'ai écrit » à Dohm une assez longue lettre avec prière de

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, de Potsdam, du 19 avril 1786. M. de Dohm avait fait un ouvrage *Sur la nécessité d'améliorer la condition civile des Juifs ;* et cette circonstance même, ainsi que l'estime et la faveur que Frédéric accorda à l'auteur, honorent d'autant plus ce grand prince, que les Juifs avaient été fort maltraités sous son règne. Ce fut cet ouvrage qui, comme l'a dit madame de Nehra, et comme on le verra plus tard, donna à Mirabeau l'idée de son écrit *sur Moses Mendelsshon.*

» vous la communiquer. J'ai été reçu avec beau-
» coup de bonté à cette cour, et même fêté, d'autant que le roi de Prusse a bien voulu y écrire du bien de moi, pendant que j'y étais; mais je n'y ai pas trouvé le seul homme qui m'eût vivement intéressé, le duc régnant; et les quatre jours que je n'ai pas pu n'y pas passer, m'en ont donné plus de deux d'ennui : maintenant, je ne compte plus m'arrêter; j'ai brûlé Hanovre et Gottingue; la dépense, l'ennui et le temps, tellement consumé par la lenteur des postillons, et l'impolice des postes, que nous ne faisons que dix *meils* en vingt-quatre heures, m'en font une loi; et en outre je suis trop malheureux de n'avoir point de vos nouvelles. Cependant, comme j'apprends chaque jour quelque événement nouveau qui n'annonce une grande fermentation à Paris, et comme ce n'est jamais que des premiers mouvemens d'inquiétude, à la nouvelle de mon arrivée, que je pourrais avoir quelque chose à craindre, je m'arrêterai une couple de jours à Tongres, chez les frères du chevalier Witry, 1° pour prendre quelques mesures avec l'abbé de Périgord [1]; 2° et surtout pour tirer ceux de

[1] Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, depuis prince de Bénévent, etc. Nous aurons à parler plus tard de ce grand personnage qui fut le plus illustre des amis de Mirabeau, et qui en aurait été le plus utile, sans la fatale

» mes papiers qu'il faut mettre en sûreté et en or-
» dre, pour qu'en cas d'événement on vous les
» fasse passer, sur-le-champ, et que vous en fassiez
» l'usage que vous dicteraient votre prudence, et
» les circonstances, et nos amis. Voilà des précau-
» tions de surérogation, et qui ne doivent vous
» inspirer aucune inquiétude; mais certains pa-
» piers sont si essentiels, qu'il faut les garder
» comme l'arche du Seigneur; au reste, que ceci
» ne soit que pour vous; car j'ai appris que le bruit
» s'était répandu à Berlin et dans toute l'Allemagne
» que je courais le plus grand risque en retour-
» nant à Paris, et je ne prétends pas que la confir-
» mation de cette fable vienne de moi-même.

» Continuez toujours de m'écrire à la même
» adresse, et que plusieurs lettres à la fois me
» confirment le retour de votre santé; j'espère que
» vous aurez écrit à madame Blumendorff, et à
» quelques autres femmes, car mes dignes ennemis
» ne manqueront pas de dire que j'ai abandonné,
» ou peut-être tué ma jeune et charmante compa-
» gne de voyage, pour qui je donnerais mille vies.
» O Yet-Lie! que je serai heureux de vous re-
» trouver! que cette courte mais cruelle absence
» m'apprend bien de quel prix, de quel besoin est

publication de la correspondance de Berlin; publication qui rompit leur liaison, renouée seulement au lit de mort de Mirabeau.

» votre société, et combien il est insensé de trou-
» bler son bonheur intérieur pour de misérables
» illusions et de sottes susceptibilités [1] ! »

Avant de nous occuper du séjour passager de Mirabeau à Paris, arrêtons-nous un moment sur les travaux qu'il fit en Prusse, depuis sa première arrivée jusqu'à son premier départ.

Il y avait été amené principalement par le dessein de faire un grand ouvrage, mais il n'avait ni abandonné le projet, ni cessé d'éprouver le besoin de chercher des ressources moins tardives dans des travaux d'une autre sorte; car ses labeurs littéraires étaient les seuls moyens d'existence sur lesquels il pût désormais compter : et, loin de s'en plaindre, il s'en faisait honneur; car, à ses yeux, la première des professions était celle des hommes de lettres, pourvu qu'ils comprissent bien leur mission.

« Ah! disait-il, s'ils se dévouaient loyalement
» au noble métier d'être utiles! Si leur indompta-
» ble amour-propre pouvait composer avec lui-
» même, et sacrifier la gloriole et la dignité! Si,
» au lieu de s'avilir, de s'entredéchirer, de détruire
» réciproquement leur influence, ils réunissaient
» leurs efforts et leurs travaux pour terrasser l'am-
» bitieux qui usurpe, l'imposteur qui égare, le lâ-

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 25 avril 1786, écrite de Paderborn.

» che qui se vend ; si, méprisant le vil métier de
» gladiateurs littéraires, ils se croisaient en véri
» tables frères d'armes contre les préjugés,
» mensonge, le charlatanisme, la superstition, l
» tyrannie, de quelque genre qu'elle soit, en moin
» d'un siècle la face de la terre serait changée [1] ! »

Avant son voyage, Mirabeau avait préparé quelques morceaux d'essai, qui devaient entrer dans un journal hebdomadaire, analogue au *Mercure de France;* il en écrivit plusieurs autres en Allemagne; tous restèrent dans le porte-feuille de l'auteur : et nous comptions en extraire quelques-uns des plus piquans pour les insérer ici, mais nous sommes forcé, par l'abondance des élémens plus directement assortis à notre ouvrage, de renoncer à ce projet; et nous nous réservons de comprendre plus tard un choix de ces opuscules dans une publication de Mélanges inédits de littérature et de politique.

En se proposant pour coopérer à la rédaction d'un journal littéraire, Mirabeau avait eu à combattre quelques objections, même de la part de M. de Montmorin, depuis ministre, à qui il écrivait: « Je n'ai pas du tout les idées vulgaires sur la
» considération; je n'en donne qu'à ce qui en mé-
» rite, à la vertu, aux talens, et nullement à tout

[1] Avant-propos de l'écrit *Sur Moses Mendelsshon,* etc., page 62.

» l'entourage factice de la société. Sevré depuis
» long-temps des illusions auxquelles m'appelait le
» hasard de ma naissance, accoutumé à être moi,
» à n'êtreque moi, à ne m'estimer que par moi,
» je tâcherai de mériter toutes les places, et de me
» consoler de n'en avoir aucune, si votre bonté ne
» peut quelque jour parvenir à vaincre ma desti-
» née. En vérité, les Anglais nous valent, voire
» même un peu plus; eh bien! il n'est pas chez
» eux un homme de mérite, un homme public, un
» talent constaté, qui n'ait travaillé long-temps à
» ces écrits périodiques, à ces feuilles volantes,
» que notre ininstruction dédaigne, et qui, en tous
» lieux, ont produit de grands changemens dans
» les choses, de grandes révolutions dans les idées,
» de grands effets sur les hommes. Je ne puis pas
» me trouver humilié de faire ce que l'élite de
» l'Angleterre a toujours fait, ce qu'elle fait encore;
» et je ne croirai pas avoir été inutile à mon pays,
» même en ce sens, si l'exemple d'un homme dont
» le nom, ni le talent, ni la manière, ne sont subal-
» ternes, y détruit ce déraisonnable et nuisible
» préjugé [1].

Mirabeau, en cherchant une ressource dans les journaux, aurait voulu rester parfaitement maître de choisir les sujets, soit de ses compositions,

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. de Montmorin, du 25 novembre 1785.

soit des articles qui rendaient compte de nouveaux ouvrages. Mais cette condition faisait naître des difficultés, contre lesquelles il « se hérissait en » scribe indocile. » Ce sont ses termes. » Hélas » oui, je le sais trop; la même circonstance qui ap- » prend à chanter aux perroquets et autres oiseaux » et oisons, affamés et babillards comme moi, » pourra me forcer incessamment à céder, et à m'en- » foncer dans ce bourbier des folliculaires; travail- » ler sous la dictée des autres, sur l'esprit des » autres, n'est cependant pas, selon moi, un bon » régime, pour peut que l'on ait d'esprit; mais en- » fin la nécessité est une loi à laquelle on ne peut » se soustraire, et je vois bien que, d'ici au moment » où je recueillerai le patrimoine qui ne peut me » manquer, il me faudra, de gré ou de force, ex- » ploiter ce filon ingrat [1]. »

[1] Lettre inédite de Mirabeau à Vitry, du 14 février 1785. Nous croyons ne devoir donner qu'en note d'autres passages de cette lettre :

« Vous savez quel est le plan de journal que je conçois, » et qu'on ne veut pas comprendre. Il serait fait sur l'idée » assez neuve, peut-être, et qui, selon moi, n'est pas » sans utilité, de s'occuper des vieux livres, comme les » journaux ordinaires s'occupent des nouveaux. Abréger » et choisir est assurément aujourd'hui le besoin le plus » urgent des sciences et des lettres. Conserver est d'une » utilité moins prochaine peut-être, ou plutôt moins » abondante. Mais cependant à mesure que le goût de » l'érudition passe, que la manie d'écrire devient plus

Dans les premiers temps de son séjour à Berlin, Mirabeau publia une brochure intitulée : *Lettre du*

» contagieuse, que l'ardeur de publier et la précipitation » avec laquelle on publie, la manie ou la nécessité de » sacrifier au goût du jour, aux coryphées du temps, à la » prétention d'être exempts de préjugés, ce qui n'est guère, » au fond, que substituer des préjugés à des préjugés; à » mesure, dis-je, que toutes ces maladies nous gagnent » et s'aggravent, nous négligeons trop les efforts de nos » devanciers, qui, quand il serait vrai que nous les sur- » passions par le talent de mettre en œuvre, n'en devraient » que mieux appeler nos regards, afin du moins de mon- » ter avec élégance ce qu'ils ont lourdement enchâssé. Je » dis donc que cet article rendra quelque chose, et » j'invoque à cet égard vos recherches, nos philologues » du XVI[e] siècle, nos savans du XVII[e], nos recueils, nos » compilations de tous les temps, excepté de celui où l'on » n'a plus fait de livres qu'avec des centons bien ou mal » cousus, et des tragédies qu'avec de vieux hémistiches.

» Vous savez qu'un autre de mes projets est de donner » successivement un travail sur les collections acadé- » miques, et notamment sur les Mémoires de l'Académie » des inscriptions et belles-lettres, qui, réunissant les » Mémoires intéressans, mais les réunissant en les amal- » gamant, en les fondant, en les éclairant, élaguant, et » critiquant l'un par l'autre, tire de ce chaos tout ce qui » peut intéresser les philosophes, les gens de lettres et » les gens du monde, sans les accabler sous le poids d'une » érudition fastidieuse. C'est encore là un travail dont le » besoin est senti et l'utilité incontestable.

» J'admettrai encore la politique spéculative, les fi- nances, etc., et le peu que je prendrai de littérature » récente, c'est mon affaire. Je dis *politique spéculative,*

*Comte de Mirabeau à M***, sur MM. Cagliostro et*

» car, bien qu'on m'en sollicite beaucoup, je ne ferai » point ce que Linguet a si ridiculement appelé *des an-* » *nales;* le métier de houzard ne peut plus me convenir; » il n'est pas, même en ce genre, absolument compatible » avec le respect de soi-même : car n'y a-t-il pas une » extrême témérité à donner des nouvelles de ce qui se » passe au loin, et des jugemens sur ces nouvelles, tandis » que l'expérience journalière nous démontre qu'il est si » difficile de savoir ce qui se passe chez soi? »

Enfin, nous citerons, à propos du projet, si souvent reproduit par Mirabeau, d'exhumer et concentrer des richesses scientifiques et littéraires, enfouies dans des livres oubliés ou négligés, le fragment suivant, resté inédit, de l'écrit de Mirabeau, dont la plus grande partie fut imprimée par Soulavie, sous le titre de *Mémoires du duc d'Aiguillon :* « L'impression a facilité tellement les » moyens d'instruction, que la science est devenue une » denrée très-commune. Mais l'esprit humain est perfec- » tible à l'infini. Il lui manque aujourd'hui, pour lui faci- » liter la route, et le faire avancer à grands pas dans la » carrière des découvertes, pour faire éclore de nouvelles » idées, pour rendre les efforts plus fructueux, un moyen » d'abréger les études, d'éviter les redites, en plaçant » l'homme studieux, surtout l'homme de génie, au point » d'où il doit partir. En effet, si, par exemple, celui qui » paraît tendre à chercher quelques nouvelles découvertes » en astronomie, allait s'amuser à étudier les Épicycles » de Ptolomée, les tourbillons de Descartes, etc., on lui » crierait : *Voici où nous en sommes; Kepler, Newton,* » *Clairaut, Euler, etc., ont deviné, démontré, approfondi* » *cette partie; c'est seulement de ce point qu'il faut mar-* » *cher pour aller en avant.* N'en est-il pas de même de » toutes les sciences? »

Lavater [1]. Le but de l'auteur est de flétrir l'impude charlatanisme de l'un, de combattre le fanatism loyal mais dangereux de l'autre. Il met en oppositio les jugemens précipités que les salons de Paris on portés sur Cagliostro par cela seul qu'il se trouvai impliqué dans la fatale affaire *du Collier,* avec l'engouement opposé qui se hâte de le justifier et de le préconiser avant que la justice régulière ait prononcé. Il recommande le respect dû aux formes de la justice, quelle que soit leur imperfection, qu'il fait ressortir par la définition et l'éloge du *jury* anglais. S'abstenant de prendre partie dans une cause encore pendante, et passant du litige particulier à des considérations générales sur l'audace des thaumaturges et la crédulité des dupes, il déroule le tableau des impostures à l'aide desquelles Cagliostro a usurpé une grande renommée de savoir, d'opulence, de bienfaisance, et surpris des recommandations à des ministres graves et circonspects, tels que MM. de Vergennes, de Miromesnil, de Ségur; il discute le témoignage public dont Cagliostro et ses partisans se prévalent le plus, c'est-à-dire un prétendu compte rendu, dans l'ouvrage de William Coxe, sur la Suisse, et

[1] A Berlin, chez François de Lagarde, 25 mars 1786, in-8° de 75 pages, avec cette épigraphe :

Quantum carminibus quæ versant atque venenis
Humanos animos. (HORAT., *serm.* L. I, 8.)

dans la traduction de ce livre par Ramond, des bienfaits, même des miracles semés à Strasbourg, en 1780, par Cagliostro. L'auteur prouve que cet article n'existe pas dans l'œuvre, ni dans la traduction originale, et n'est qu'une simple interpolation d'un traducteur imaginaire, ou du moins pseudonyme, Carbonnières, ou plutôt de Cagliostro lui même [1]. Il extrait quelques pages écrites par le savant professeur de Gottingue, Meiners, pour démasquer Cagliostro; Mirabeau s'étonne des relations qui existent entre un charlatan ainsi con vaincu de fourberie et un ministre du saint évan gile, tel que Lavater, dont l'auteur fait un portrait [2], où il y a, ce nous semble, plus d'antithèses et de jeu d'esprit que de justice et de vérité; en reconnaissant la bonne foi du docteur de Zurich, il insiste sur sa crédulité puérile et sur son mysticisme exalté; il cite la grave description écrite par Lavater lui-même, des procédés magnétiques par lesquels il déclare avoir guéri sa femme d'une maladie jusqu'alors incurable; il montre Lavater défendant avec énergie le jésuite Gassner qui se vantait d'exorciser les diables, et le jongleur Schræpfer qui évoquait les morts, et Cagliostro

[1] Ce passage louangeur a été en partie copié, en partie paraphrasé, par La Borde (Jean-Benjamin), dans *ses Lettres sur la Suisse* (Paris, 1783), que le savant Ebel a si maltraitées.

[2] Page 27.

lui-même que Lavater croit et justifie, sans néanmoins l'approuver en tout ; Mirabeau appuie principalement sur la foi aveugle qui porte Lavater à croire aux miracles *que tout vrai chrétien*, dit-il, *peut et doit faire*, et en sa « qualité d'en» nemi né des charlatans, et de croisé contre » leurs succès [1], » il en déduit cette conclusion nécessaire, qu'il importe de combattre hautement » un christianisme philosophico-cabalistique, qui » mène droit au fanatisme et à l'intolérance. » Il en conclut encore que les princes, surtout les princes absolus, sont assez entourés d'illusions dont leurs vertus même sont déçues, d'illusions nuisibles aux peuples dont le sort est dans leurs mains, pour qu'on doive interdire l'accès des trônes aux intrigues et aux séductions dont son zèle philanthropique prévoit, calcule et veut détruire les effets.

En terminant cette analyse, nous parlerons d'avance d'un ouvrage qui, à la vérité, ne parut que l'année suivante, mais que Mirabeau écrivit à Berlin vers le mois de juillet 1786 [2], et dont nous nous

[1] Page 4.

[2] La preuve en est dans une lettre qu'il écrivait, le 16 août, au major Mauvillon, son collaborateur, ou plutôt son associé dans le grand travail de la *Monarchie prussienne*, et à qui Mirabeau demandait les élémens littéraires d'une biographie de Mendelssohn, pages 7 et suivantes, 24, 52, etc.

occupons ici, pour ne pas interrompre plus tard ce que nous aurons à dire des événemens et des ouvrages ultérieurs, qui ne pourront être séparés, et sur lesquels nous devrons nous arrêter davantage.

L'ouvrage dont il s'agit porte ce titre : *Sur Moses Mendelssohn, sur la Réforme politique des Juifs, et, en particulier, sur la Révolution tentée en leur faveur, en* 1753, *dans la Grande-Bretagne* [1].

Ce livre, un des meilleurs, à notre avis, qui soient sortis de la plume de Mirabeau, eut son origine dans la lettre même *sur Cagliostro et Lavater*, dont nous venons de rendre compte, et fournit à l'auteur l'occasion de traiter largement, d'après l'ouvrage d'un ami [2], un des sujets qui convenaient le mieux à son ardente philanthropie, à son amour de la liberté, à son goût et à son talent pour la polémique oratoire, pour les hautes questions de philosophie et de politique. Il déploya dans cet écrit les qualités que présentent ses autres ouvrages analogues ; mais elles se montrent dans celui-ci à un degré supérieur. Sa discussion, plus méthodique que dans ses premiers ouvrages, y est bien plus claire ; la distribution des argumens et des preuves est mieux proportionnée

[1] Londres, 1787, 196 pages in-8°.

[2] *De l'Amélioration de la Condition civile des Juifs* ; par M de Dohm., 1781.

à l'importance respective des parties du travail; le style est plus grave, plus égal, plus correct, sans perdre de son ressort et de sa couleur; ici point d'enflure, point de chaleur forcée, point d'invectives, point d'exagération déclamatoire; selon nous, aucun défaut marqué ne dépare ce morceau excellent; et si ce n'était l'oubli des éditeurs posthumes, qui ont réimprimé des ouvrages où il y avait, sans doute, plus de passion, mais moins de talent, plus d'éclat, mais moins d'utilité, nous ne saurions comprendre pourquoi le livre sur *Mendelssohn* n'est pas un des plus connus et des plus populaires de ceux qu'a laissés Mirabeau.

Un des nombreux partisans de Lavater, le musicien Reichardt, avait cru devoir répondre à la lettre de Mirabeau; et, à l'appui des argumens d'une insuffisante apologie, il avait eu recours à des mensonges et à des personnalités. D'un côté, Mirabeau proteste qu'il n'a jamais eu de rapports avec Lavater, et qu'il n'en a pas reçu de services. D'un autre côté, Mirabeau, sans nier ses torts et ses malheurs, démontre fort bien que les uns et les autres ne prouvent rien dans la question débattue. Après une défense véhémente, opposée à M. Reichardt, il réfute avec plus de modération Brissot de Warville [1], qui, dans sa prévention pour

[1] Célèbre conventionnel, né en 1754, décapité en 1793. Nous aurons occasion d'en reparler plus tard.

Mirabeau avait déjà eu occasion de le combattre à pro-

l'illuminisme, sans informations suffisantes, sans même avoir bien lu et bien compris la *Lettre sur Cagliostro et Lavater*, avait un peu légèrement reproché à Mirabeau de l'avoir écrite. Enfin, celui-ci répond encore avec mesure à un autre adversaire, ce dernier anonyme, mais qui était en réalité le Landgrave de Hesse-Hombourg ; et, tout en revenant avec plus de détails et avec une nouvelle force sur les dangers de *l'illuminisme*, dont Lavater était un des chefs les plus fervens et les plus accrédités, Mirabeau tire du rang même de l'apologiste la confirmation d'un des légitimes motifs d'une censure qui voulait surtout mettre les princes en garde contre les dangers d'une secte intolérante et fanatique, dont, sous les yeux mêmes de l'auteur, le prince-royal de Prusse, depuis Frédéric-Guillaume II, était une des dupes les plus aveugles.

A propos de quelques chicanes de mots, Mirabeau, en prouvant la connaissance assez approfondie qu'il avait de la langue allemande [1], se

pos d'une demi-apologie de quelques lettres de cachet. (*Lettres de Cachet*, tome 1, pages 278, 279, 280.)

[1] Le matériel même de notre manuscrit autographe en est une preuve. Chaussard, qui, comme on le verra ailleurs, a parlé d'une manière singulièrement erronée des moyens employés par Mirabeau pour se procurer les matériaux de *la Monarchie prussienne*, a rêvé aussi que Mirabeau ne savait pas la langue allemande. Voici ce qu'il raconte à ce sujet : « Entre autres pièces, Mirabeau s'était » procuré un état statistique secret de l'Allemagne » (où

complaît dans un développement, peut-être trop étendu, mais fort lumineux, des avantages de l'étude des idiomes étrangers, étude que négligent mal à propos, selon lui, les Français trop confians dans l'universalité de leur langue. Abordant ensuite le sujet principal de son livre, Mirabeau après un magnifique éloge de Lessing, s'attache à son élève favori, Mosès Mendelssohn, mort trois mois auparavant [1]. Il écrit l'histoire singulière et fait la peinture la plus intéressante de cet homme qui,

il n'y a point de statistique secrète). « L'embarras était » de le traduire; mais sa maxime favorite était qu'on » *faisait tout ce qu'on voulait*. Il en donna la preuve, et, » avec un secrétaire français qui ne savait pas l'allemand » (ce secrétaire était le baron de Noldé, allemand de naissance), « et un valet de chambre allemand qui ne savait » pas le français, à l'aide du dictionnaire, il traduisit ce » tableau statistique, dont il fit passer à Louis XVI des » copies. » (Page 50 du *Précis de la vie*, etc., qui est en titre de la publication intitulée: *Esprit de Mirabeau.*) Nous répétons qu'il suffit de jeter les yeux sur l'ouvrage relatif à Mendelssohn et sur *la Monarchie prussienne*, pour s'assurer que Mirabeau avait fait une véritable étude de la langue allemande.

La fable inventée par Chaussard a été répétée par Cadet-Gassicourt (page 24 de la seconde édition de son *Essai sur la vie privée*, etc.); et cet emprunt est d'autant plus singulier que le copiste se plaint d'avoir été pillé par l'auteur qu'il pille. Le même conte a été reproduit à la page 95 (2ᵉ col.) de la *Biographie universelle*, tome 29, etc.

[1] Le 4 janvier 1786 : il avait cinquante-sept ans.

sorti d'une race encore méprisée, ci-devant avilie et proscrite, qui, difforme, infirme, malade, voué par l'obscure pauvreté de sa famille, par l'abaissement de sa caste réprouvée, à l'ignorance et à la misère, s'est cependant élevé, par la morale pratique, à une sublime philosophie ; par la richesse de l'imagination, à un rang éminent dans les lettres ; par la science, à l'accroissement des lumières d'une civilisation très-avancée ; par la charité, à un véritable apostolat de bienfaisance ; par le crédit de son nom, au patronage de ses coreligionnaires ; par son zèle infatigable, à la plus haute influence sur leur instruction et leur amélioration morale. Mirabeau loue et analyse les principaux ouvrages de Mendelssohn : son livre des *Sentimens*, son *Phedon*, imité de celui de Platon, dont l'âme, l'imagination et la poésie revivent dans son imitateur ; sa démonstration de l'immortalité de l'âme, « si consolante pour la vertu, quoi» qu'elle puisse absolument s'en passer, » démonstration appuyée de l'autorité de Leibnitz, Wolf, Kant, de toutes les ressources de la logique la plus exacte, et de toutes les inspirations de la morale la plus pure ; sa *Jérusalem*, admirable théorie de la tolérance en matières d'opinions religieuses. Mirabeau remarque à ce sujet l'accord intéressant, autant que singulier qui se trouve entre les principes et les expressions même du pauvre et obscur juif, et deux grandes autorités qu'il ne pouvait

connaître [1]. Il rend compte des persécutions que l'auteur d'un ouvrage rempli d'une charité si tendre éprouva, même de la part des chefs spirituels de ses propres co-religionnaires, à cette occasion ; et tel est peut-être le principal motif qui fit écrire

[1] « Un lecteur instruit sera peut-être étonné de retrouver presque littéralement, dans cette courte et rapide » analyse, le préambule de l'acte de la république de » Virginie, qui, au commencement de cette année, a » établi dans son sein la liberté absolue de religion, et » l'exposé des principes de M. Turgot, sur la tolérance » religieuse, telle qu'on le lit dans l'ouvrage publié naguère » sur sa vie. En effet, je n'ai pour ainsi dire que transcrit » ces deux morceaux; mais c'est qu'il m'eût été impossible d'exprimer plus fidèlement la théorie de Mendelssohn, et de donner avec plus d'exactitude la substance de son livre. Cet accord d'un homme d'état qui » avait tant médité sur les choses humaines, d'une législature aussi distinguée que celle de Virginie, et qui a » fait de si grandes choses, avec un simple particulier, » enfin avec un philosophe juif qui certainement n'avait » aucune correspondance ni avec le philosophe français, » ni avec les législateurs américains, et qui, par la seule » force d'une raison saine et méthodique, est arrivé non-seulement aux mêmes résultats, mais aux mêmes argumens; un tel accord, dis-je, doit être regardé comme » un caractère bien frappant de vérité. Quoi qu'il en soit, » *la Jérusalem* de Mendelssohn, dont la seconde partie » contient des développemens très-curieux sur la religion » juive, ou, si l'on veut, sur la manière dont il la concevait, mérite d'être traduite dans toutes les langues de » l'Europe. » (Pages 27 et 28)

la première partie du livre de Mirabeau. Il raconte une démarche irréfléchie que fit Lavater, abusé par son enthousiasme. Traducteur de la *Palingénésie,* où Bonnet avait introduit une démonstration évangélique de la religion chrétienne, Lavater s'avisa de dédier sa traduction à Mosès Mendelssohn, et le conjura, ou plutôt le somma publiquement soit de réfuter cette démonstration, soit d'abjurer le culte hébraïque. Mirabeau démontre ce qu'il y avait de témérité, sinon de lâcheté, dans une pareille interpellation adressée en public, par un pasteur du culte dominant, au vénérable représentant d'une nation si long-temps proscrite par mille préjugés toujours vivaces, et à peine tolérée encore. Il rend compte de la réponse pleine de mesure, d'onction, d'habileté, qu'écrivit, avec l'approbation de Bonnet lui-même, Mendelssohn, qui, restant dans sa religion natale, sut respecter celle d'autrui; s'efforça de mettre la paix entre les sectateurs toujours divisés de la foi qu'il ne voulait pas embrasser; se borna à demander une égale protection pour toutes les croyances sincères, paisibles et vertueuses; qui enfin termina en déclarant que, sans refuser une discussion approfondie et contradictoire, il croyait devoir l'éluder par prudence, tout prêt d'ailleurs à la soutenir s'il y était forcé; déclaration qui, pour le dire en passant, ne fut relevée ni par Lavater, ni par aucun de ses fougueux sectateurs.

Après ces préliminaires empreints de l'intérêt le plus pénétrant, Mirabeau aborde son sujet principal, la nécessité de la réforme politique des juifs; il rappelle les persécutions qu'à toutes les époques de leur histoire ils ont souffertes dans leur culte, dans leurs personnes, dans leurs biens; il expose l'injuste et dure réprobation qu'ils éprouvent encore depuis qu'ils ne sont plus formellement proscrits; l'état tantôt d'abjection, tantôt de défiance, toujours de gêne et de restriction, où ils sont réduits presque partout. Il demande si les iniquités dont ils sont les victimes, s'expliquent par leur religion? Non, car l'antique intolérance a disparu devant les lumières, et cette religion n'a point de principes antisociaux; par leur obstination à se renfermer dans leurs rites et leurs usages? Non, car il y a d'autres sectes non moins exclusives; et n'ont-ils pas, d'ailleurs, quelque droit d'en être fiers, et de s'y attacher, en voyant que vingt siècles de persécutions n'ont pu les abattre? Par leur intolérance? Non, car quelle communion n'est pas tout aussi intolérante à l'égard des autres communions? et pourquoi la loi qui n'a rien à voir dans les croyances, suspecterait-elle l'intolérance de l'une et ne se défierait-elle pas de celle des autres? Par leurs mœurs? Non, car ils sont moraux et religieux, chastes époux, bons pères et bons fils. Par leurs vices? Non, car ils n'en ont pas plus et pas moins de vertus que les

peuples qui les repoussent ou qui les maltraitent. Par leur avidité, par leur mauvaise foi? Mais n'est-ce pas prendre l'effet pour la cause? N'est-ce pas le fruit nécessaire de la tyrannie qui leur interdit les moyens honnêtes d'existence, qui leur défend l'exercice des professions libérales et respectables? Et comment leur demander l'obéissance aux lois dont la protection leur est refusée, à l'autorité qui, loin de les protéger, les opprime?

A l'appui de ces considérations, Mirabeau détaille les malheurs dont la condition des juifs est encore chargée; il les montre totalement exclus de quelques pays du Nord, à peine soufferts dans d'autres, entourés de vexations, de restrictions, ou tout au moins de défiance; partout ailleurs si ce n'est en Hollande et en Angleterre, où ils valent beaucoup, parce qu'ils y sont bien traités; où ils sont laborieux, sages, réguliers, loyaux, parce qu'on les laisse tranquilles et libres, parce qu'on leur permet d'être heureux.

En supposant d'ailleurs, dit-il, qu'ils ne se montrassent pas tout de suite entièrement dignes de l'adoption complète que la justice et l'humanité réclament pour eux, ne voit-on pas que du moins leurs enfans ne tarderaient pas à la mériter, et à en acquitter largement le bienfait? « Les colons » qu'attirent ou reçoivent les divers États euro- » péens, depuis que les persécutions religieuses » sont passées de mode, sont, pour la plupart, des

» hommes sans capacité, sans industrie, des enfans stupides, qui se figurent un ciel étranger plus serein que le leur, et se promettent d'y passer des jours heureux, sans rien faire; des misérables même qui cherchent à échapper au glaive des lois : ce sont, en un mot, d'assez mauvais sujets qui coûtent à l'État plus qu'ils ne lui rendent : mais plusieurs laissent des enfans qui, oubliant les vices ou les préjugés de leurs parens, produisent une génération de bons citoyens, et c'est assez pour dédommager avec usure le gouvernement : aussi n'en est-il point qui n'attire des colons. Et cependant ils repoussent les juifs! Quelle inconséquence!.... Croit-on que ces émigrans, ces puritains, ces trembleurs qui ont peuplé l'Amérique septentrionale, ressemblassent à ceux qui ont fondé les empires les plus florissans (si l'espoir du genre humain n'est pas déçu) dont la terre aura jamais été embellie? Non, certes. C'est avec des mœurs corrompues, et des connaissances aussi bornées que leur fortune, que le plus grand nombre de ces malheureux allèrent chercher dans un nouveau monde un sort dont ils s'étaient peut-être rendus indignes dans le nôtre [1]. »

Enfin, Mirabeau rapporte l'acte du parlement anglais de 1753, qui donnait aux juifs la faculté

[1] Pages 82, 83, 84.

de se faire naturaliser, sans nécessité d'abjuration préalable. Il raconte et développe les raisons qui furent publiées contre et pour cette mesure; les unes empreintes de préjugés intolérans et fanatiques, d'égoïsme national irréfléchi autant qu'injuste; les autres fortes de tous les argumens que peuvent fournir la raison, la justice et l'humanité; l'acte du parlement n'en fut pas moins révoqué presque aussitôt que rendu, grâce à la pusillanimité du ministère; et l'auteur l'en accuse avec autant d'énergie que de justesse. Il continue en combattant un écrivain savant, mais passionné, Michaelis, qui renouvelle contre les juifs tous les argumens surannés de l'intolérance et du fanatisme. Mirabeau cite et fortifie les réfutations déjà opposées par Mendelssohn, et il finit par cette belle péroraison : « J'exhorte les adversaires des juifs (je » voudrais que le mot *ennemi* fût banni de toutes les » langues) à chercher de bonne foi si, dans cette importante discussion, ils n'ont pas toujours justifié » l'oppression, par les suites de cette oppression » cherché la cause dans l'effet, calomnié pour expliquer, supposé pour prouver, prédit pour ré» pondre. Je les exhorte à se demander si ce n'est pas » une légèreté très-répréhensible que de renforcer » par des objections frivoles ou peu réfléchies, par » des faits hasardés, si ce n'est absolument faux, » par des suppositions odieuses et gratuites, un pré» jugé aussi barbare que celui qui mutile une nom-

» breuse partie de l'espèce humaine, et la dégrade
» au-dessous du rang qu'assigna la nature à ses en-
» fans. Ah! dans les problèmes de morale, c'est
» elle qu'il faut consulter; c'est sur des raisons
» générales, des données premières, originelles,
» et communes à toute l'espèce, qu'il faut se dé-
» cider. La nature humaine se ressemble partout.
» Les juifs seront ce que sont les autres citoyens
» dans chaque Etat où les mêmes droits leur se-
» ront accordés, où les mêmes obligations leur
» seront imposées. Et quant il serait vrai que la
» réforme politique des juifs entraînerait quelques
» inconvéniens, quand leur régénération morale
» et physique demanderait quelque vigilance de
» police, quelques soins paternels, le gouverne-
» ment est-il institué pour autre chose? A-t-il des
» devoirs plus sacrés, de plus grands intérêts?
» Non, sans doute : il s'accuserait lui-même, celui
» qui avouerait que la raison d'état exige de lui
» d'être à la fois cruel et timide, de bannir et d'op-
» primer les étrangers. Disons plus, il s'accuserait
» lui-même d'ignorance, d'impiété ou d'inactivité,
» le gouvernement qui avouerait son impuissance
» à rendre de la morale et des mœurs au peuple
» qui les a perdues au sein de l'oppression, et qui
» les recouvrera infailliblement par un traitement
» plus équitable : car il ne faut, avant même la ré-
» génération morale des juifs, qu'une bonne police
» et quelques institutions simples et paternelles,

» pour faciliter le passage d'une de ces situations
» à l'autre [1].

» Voulez-vous enfin que les prétendus vices des
» Hébreux soient si profondément enracinés,
» qu'ils ne puissent disparaître qu'à la troisième
» ou quatrième génération? Eh bien! commencez
» tout à l'heure, car ce n'est pas une raison pour
» reculer cette grande réforme politique d'une
» génération, puisque, sans cette réforme, on
» ne verrait jamais une génération corrigée; et la
» seule chose que vous ne puissiez pas conquérir,
» c'est le temps perdu [2].

[1] Pages 129 et 130.

[2] Page 130. On pourrait s'étonner que Mirabeau qui plaidait si vivement la cause des juifs, moins humiliés et persécutés dans son pays que tout autre, ne se fût pas occupé des protestans, qui ne recouvrèrent leur état civil en France que deux ans après. Cet étonnement serait une injustice, car Mirabeau n'avait pas négligé une cause si digne de lui. Voici, en effet, ce qu'il écrivait du donjon même de Vincennes : « Les protestans n'ont point d'état » civil en France : tout homme juste frémit à cette idée. » Laissant à part toute discussion de tolérance, et ne » proposant pas même de favoriser le moins du monde » l'exercice de la religion réformée, ni d'admettre aux » charges ceux qui la professent, je demande du moins » pourquoi ils n'obtiennent pas pour eux ce que l'on ac- » corde aux juifs dans toute l'étendue du royaume, ce » que les princes protestans ne refusèrent jamais aux » catholiques, ni les empereurs païens eux-mêmes aux » chrétiens qu'ils persécutaient : je veux dire un moyen

Nous avons cru devoir donner quelque étendue à l'analyse de cet écrit de Mirabeau, qui est en même temps une bonne action et l'œuvre d'un beau talent. Nous ajoutons qu'il en recueillit en partie le fruit, par le bien qui en résulta. Du

» légal d'assurer l'état de leurs enfans? Après la révocation » de l'édit de Nantes, on eut la barbarie ou la démence de » penser qu'en évitant de s'expliquer sur cet objet, une » incertitude si pénible pour les protestans, jointe aux » autres vexations qu'on déchainerait contre eux, amène» rait leur conversion. Cependant on ne leur interdit pas » le mariage. On fit semblant de croire qu'il n'y avait » plus de protestans dans le royaume, et cette fiction » insensée fut regardée comme un chef-d'œuvre de poli» tique. La déclaration du 7 avril 1736, sur l'inhumation » de ceux auxquels la sépulture ecclésiastique n'est pas » accordée, fit espérer que le gouvernement allait s'occu» per des naissances et des mariages. L'attente publique a » été trompée. On compte depuis 1740 plus de 400,000 » mariages contractés *au désert,* source féconde de procès » scandaleux et d'infâmes iniquités. De quelque manière » que les tribunaux, pressés entre la loi naturelle et la » lettre des lois positives, se déterminent, leurs arrêts » sont attaqués et le sort des jugemens est aussi incertain » que les jugemens mêmes. La sûreté, l'état, la fortune » de deux millions de citoyens dépendent des systèmes » mobiles du ministère; et des émigrations nouvelles » consommeront le mal que des pertes anciennes et à ja» mais irréparables nous ont fait. Que l'on dise encore » que les lois de Louis XIV contre les protestans sont » tellement tombées en désuétude, qu'il est inutile de les » abroger! » (*Lettres de Cachet,* tome 2, page 154.)

moins il le crut, et cette persuasion, qui était une juste récompense, est attestée par la lettre suivante qu'il écrivit à madame du Saillant, en lui adressant un exemplaire de l'ouvrage sur Mendelssohn :
« Voilà ma parole dégagée, ma très-bonne amie.
» Songe maintenant à acquitter la tienne : j'ai faim
» de causer avec toi.

» Souviens-toi que la préface de Mendelssohn
» est uniquement calculée pour le méridien de
» l'Allemagne, et que c'est l'ouvrage seul que je
» te recommande. Il obtient dans ce moment une
» touchante victoire. Le roi de Prusse est occupé
» à donner toute liberté civile aux Juifs, et mes
» demandes ne surpassent pas ses concessions [1]. »

Avant de nous livrer à une digression qui nous a paru nécessaire pour faire connaître les travaux dont Mirabeau s'occupa pendant son premier séjour à Berlin, nous avons dit que ses affections et ses affaires domestiques l'avaient forcé d'aller à Paris : il y arriva le 22 mai 1786.

Tous les esprits étaient occupés du procès intenté au cardinal de Rohan, à l'occasion du fameux *collier*; les lettres de Mirabeau, que nous avons sous les yeux en parlent continuellement, et dans un sens défavorable à la cour.

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 8 juin 1787.

Nous voyons qu'avec raison il lui reproche la précipitation imprudente et passionnée qui la jeta dans un procès téméraire, au risque de porter atteinte au prestige, jusqu'alors sacré, de la majesté royale, et d'accroître les dangers qui s'en approchaient déjà, et qui bientôt allaient l'environner. Nous n'extrairons de ces lettres qu'un seul passage qui, en faisant connaître l'effervescence populaire dont Mirabeau fut témoin, explique les inductions prophétiques qu'un esprit aussi fort et aussi pénétrant devait naturellement en tirer. « A dix heures [1] » la décharge pure et simple est sortie. Le peuple » inondait les rues avoisinantes du palais, et toutes » les salles, dès cinq heures du matin. Je ne sais » pas où le parlement se serait enfui, s'il avait mal » jugé. Le peuple les a arrêtés, caressés, baisés ; » cinq cents personnes se sont prosternées : c'était » un délire. En effet, quoique tel n'en fût pas le » motif, le péril si follement encouru par la passion » des maîtres qui ne doivent pas avoir des passions, » ou qui du moins doivent les cacher ou les vaincre ; ce péril, exploité par les ministres, n'en » pouvait-il pas devenir un pour la chose publique ? » et l'opinion, qui s'est passionnée à son tour ; » n'a-t-elle pas un assez éclatant triomphe. Il y a » trente ans que le cardinal eût été perdu sans » ressource ; autrefois l'autorité aurait couvert l'ab-

[1] L'arrêt fut rendu le 31 mai 1786.

» surdité par la tyrannie. Heureusement elle ne » le peut plus. L'épreuve est dure, mais décisive; » puissent d'autres passions n'en pas abuser [1]! »

En éludant la ferme volonté que Mirabeau avait exprimée de faire imprimer sa lettre à M. de Calonne, les amis du premier, qui étaient aussi ceux de l'autre, Panchaud, le duc de Lauzun, l'abbé de Périgord avaient eu leurs vues particulières; ils avaient dès long-temps conçu et toujours nourri l'espoir d'obtenir du gouvernement qu'il employât Mirabeau d'une manière assortie à sa naissance et surtout à ses talens. Son séjour en Prusse, l'accueil qu'il avait reçu, les travaux honorables qui l'y avaient occupé exclusivement, leur fournissaient une occasion qui parut favorable. Ils remontrèrent aux ministres l'utilité que la diplomatie pourrait tirer d'un tel homme séjournant à Berlin, au moment ou la mort prochaine d'un roi qui régnait depuis quarante-six ans, et l'avènement d'un successeur à qui l'on supposait un tout autre système politique, pourraient amener des changemens majeurs dans les rapports établis entre les grands États de l'Europe. Ces représentations furent écoutées : soit confiance de la part de M. de Vergennes et de M. de Calonne, soit seulement terreur de la part de ce dernier, il fut résolu que Mirabeau serait

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 1er juin 1786.

appelé par le ministère. On lui demanda et il fournit sur-le-champ un Mémoire *sur la situation actuelle de l'Europe*, daté du 2 juin 1786 ; des instructions lui furent données. Il partit le 3 juillet, et dès le 10 il était à Brunswick, sur la route et à portée de Berlin.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous donnerons une rapide analyse de ce Mémoire qui est placé en tête de la correspondance de Berlin [1], si malheureusement imprimée deux ans après, dans des circonstances que nous expliquerons quand il en sera temps.

Frédéric II touche au terme de sa glorieuse vie. Son successeur, qui a des griefs personnels contre

[1] Nous en avons l'original autographe, et aussi la minute *chiffrée*, laquelle serait aujourd'hui inintelligible, s'il faut en croire l'assurance que donnait Mirabeau, et que nous transcrivons, parce que les termes nous en paraissent piquans. « Il est vrai qu'on surprend des chif-» fres bien faits, et surtout qu'on en achète; mais il n'est » pas vrai qu'on les devine. Si les ministres n'envoyaient » jamais, à jour nommé, des communications chiffrées, » dont le départ est connu de la cour où ils résident ; si » toutes les fois qu'un chiffre a servi à une de ces com-» munications, il était mis de côté; si l'on avait, au besoin, » une bonne provision de chiffres ; si les cours ne don-» naient jamais les mêmes à deux ministres, parce qu'en-» fin les hommes et les entours incorruptibles ne se mul-» tiplient pas à l'infini, je vous assure que Satan et la » magie blanche seraient eux-mêmes désappointés. » (*Lettres à Mauvillon*, page 16.)

Joseph II, a tout à craindre de l'esprit inquiet et turbulent, fantasque et volage, mais novateur et ambitieux [1], de ce prince, à qui un pouvoir absolu, et la secrète assistance de la Russie, donnent des moyens de nuire. Ses vues comme celles de Catherine II tendent à réaliser *le système oriental*. L'empereur y tient, parce qu'il y trouve les moyens d'exécuter son projet favori d'envahir l'Italie, ou de bouleverser l'Allemagne ; et l'accomplissement, soit complet, soit partiel de ces plans, aurait pour effet de ruiner l'équilibre de l'Europe.

Le successeur du roi mourant, Frédéric-Guillaume, est menacé dans la possession de la Silésie, même dans l'existence politique de ses États, par

[1] Nous trouvons un jugement analogue dans une lettre dont nous rapporterons un seul fragment, et qu'écrivait deux ans après le marquis de Mirabeau, que nos lecteurs retrouveront peut-être volontiers ici. « Ce romanesque » don Quichotte de l'impossible (Joseph II) est aussi pro- » pre à retourner un État comme une omelette, que ses » troupes, dressées à danser à la prussienne, à pousser et » soumettre des barbares dans des déserts. Un homme » sage, et attaché à l'auguste maison, m'avait dit : *Joseph » ne sera pas mieux servi à la guerre que dans les conseils;* » mais il ne m'avait pas dit le pourquoi, et en fait de » pourquoi voici le mien. Joseph II ne saura jamais que » l'art de gouverner est d'en faire semblant, et de savoir » cacher qu'on est gouverné par la multitude. Il est sûr » que semer avec soin, d'une main, des écoles normales, » et de l'autre envoyer tout son peuple et tout son argent

les projets de l'empereur, la complicité de la Russie, l'agonie de la Pologne; pour se défendre, peut-être pour attaquer, il a le plus riche trésor, la meilleure armée, le plus habile général qui soient en Europe.

Ainsi, les plus chers intérêts de Frédéric-Guillaume le tournent vers la France. Mais il est mécontent d'elle, parce qu'elle a peu ménagé le beau-frère du futur roi, c'est-à-dire le stathouder. Les Anglais se serviront de Frédéric-Guillaume pour troubler la paix du continent. Ils font des armemens considérables. Ils suscitent les divisions intestines des Hollandais, les seuls rivaux de leur commerce lointain, et que la force des choses rendra tôt ou tard les alliés ou les victimes de l'An-

» à la voirie, ne paraît pas, du moins de loin, d'une tête » bien rassise. Ce prince, plein de bonnes qualités et » intentions, a cru la puissance absolue, la sagesse ra- » pide, et la vie permanente. Ce sont trois erreurs ca- » pitales. Il périra à la peine, et peut-être promptement. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 5 novembre 1788.) Cette remarquable prophétie ne fut que trop justifiée par l'événement; car Joseph II mourut quinze mois et demi après (le 20 février 1790), à moins de quarante-neuf ans, épuisé de fatigues inutiles, usé par l'activité intempérante et désordonnée d'un esprit et d'un ame plus romanesques que véritablement élevés, se plaignant d'avoir fait *peu d'heureux et beaucoup d'ingrats*, enfin, déclarant dans sa propre épitaphe qu'il avait été *malheureux danstoutes ses entreprises*.

gleterre. Ils se lient étroitement à la Russie qui leur donne le privilége exclusif des munitions navales ; ils sont encouragés par le désordre des finances françaises à faire à la France une guerre à la fois de rancune, de représailles, d'ambition. L'Europe est donc dans une crise inquiétante : quel moyen la France a-t-elle de s'en défendre?

Deux cent quarante millions d'anticipations, soixante millions de déficit annuel, ses fonds publics avilis, l'agiotage, nouvelle cause de ruine ; l'épuisement et le mécontentement des peuples, le découragement du commerce, le discrédit au-dehors, la désunion au-dedans, une marine bientôt désemparée, une armée insuffisante, l'alliance inutile de l'Espagne et de la Suisse, douteuse de la Hollande, suspecte de la Sardaigne, une diplomatie inactive, l'incapacité de maintenir la paix et de soutenir la guerre.

A la vérité, la France a des ressources inépuisables ; mais il faut qu'elle soit mieux avertie, mieux servie ; il faut essayer de se rapprocher des Anglais, faire alliance offensive et défensive avec la Prusse ; enfin, rétablir les affaires de la France, en dedans et au-dehors.

Les ministres durent assurément être frappés de ce Mémoire concis et substantiel, écrit avec une liberté et une hardiesse qu'il est permis de trouver étranges, et que l'auteur caractérisait fort bien, en disant qu'il le donnait *en homme libre, et non*

en courtisan [1]; Mémoire rempli de vues, de faits de prédictions, de reproches, de conseils. Ils *n'en* firent pas moins partir Mirabeau; et, immédiatement après le jour de sa seconde arrivée en Prusse, le 12 juillet 1786, il commença une correspondance qu'il continua sans interruption jusqu'au 19 janvier 1787, et qui se compose de soixante-six lettres adressées principalement aux personnages qui servaient d'intermédiaire entre lui et M. de Calonne, c'est-à-dire à l'abbé de Périgord et au duc de Lauzun.

Quelle que soit la bigarrure justement reprochée à ces lettres, elles traitent assez complétement, ce nous semble, tout ce qui pouvait intéresser les correspondans de Mirabeau; elles prouvent que l'auteur avait pour la diplomatie un talent très-marqué, et qui, en effet, frappait continuellement, dans ses entretiens, ceux de ses amis à qui Mirabeau se confiait, et dont nous avons recueilli le témoignage, car nous en avons connu plusieurs. Le principal vivait encore il y a quelques mois [2].

Dès la première lettre, Mirabeau raconte les phases alors rapides de la maladie de Frédéric II, qui mourut le 17 août 1786, et dont il parle en ces termes: « L'événement est consommé, Frédéric-

[1] Lettre inédite de Mirabeau à son père, ci-devant et ci-après citée, du 8 octobre 1788.

[2] M. Pellenc.

» Guillaume règne, et l'un des plus grands carac-
» tères qui aient occupé le trône est brisé, avec un
» des plus beaux moules que la nature ait jamais
» organisés [1]. Sa maladie, qui aurait tué dix
» hommes, a duré onze mois sans interruption,
» et presque sans relâche, depuis le premier accès
» d'apoplexie asphyxique, d'où il revint par de
» l'émétique, et en proférant avec un geste impé-
» rieux, pour premiers sons, ces deux mots,
» *Taisez-vous!* La nature tâcha de sauver cette
» composition rare à quatre reprises différentes;
» de sorte qu'on peut dire qu'elle n'a abandonné
» l'un de ses plus beaux ouvrages qu'après la des-
» truction totale des organes épuisés par l'âge, la
» contention continuelle d'âme et d'esprit pendant
» quarante-six années, les fatigues, les agitations
» de tout genre qui signalèrent ce règne de féerie,
» et la maladie la plus terrassante. Cet homme est
» mort le 17 août, à deux heures vingt minutes
» du matin; et le 15, où il sommeilla, contre son
» habitude constante, jusqu'à onze heures, il avait
» fait encore son travail de cabinet, au milieu

[1] *Histoire secrète de la cour de Berlin, ou Correspondance d'un voyageur français, depuis le 5 juillet* 1786, *jusqu'au* 19 *janvier* 1787-1789, tome 1er, page 91. Mirabeau, qui se copiait souvent, a inséré cette belle phrase dans une de ses lettres à Mauvillon. (Recueil déjà cité, page 12.) Nous nous bornons à cet exemple, pour ne pas multiplier d'oiseuses citations.

» d'une très-grande faiblesse, mais sans manquer
» d'attention, et même avec une présence d'esprit
» et une concision rares pour tout autre prince en
» pleine santé...... Les deux tiers de Berlin s'éver-
» tuent aujourd'hui à prouver que Frédéric II fut
» un homme ordinaire, et presque au-dessous des
» autres...... Oh! si ses grands yeux qui portaient,
» au gré de son âme héroïque, la séduction ou la
» terreur, se rouvraient un instant, auraient-ils le
» courage de mourir de honte ces adulateurs im-
» bécilles [1]? »

Mirabeau raconte l'avènement de Frédéric-Guillaume II, et, dans ses récits, ses observations, ses conjectures, il trace successivement le portrait de ce prince qui, des royales qualités de son oncle, n'avait que la bravoure personnelle; qui, par l'effet d'une répugnance née de quelques ressentimens, et surtout de l'instinct de la médiocrité, voulait s'éloigner des vues d'administration et de politique de son prédécesseur, sans pouvoir imaginer ni accepter un autre système; qui, avec le besoin de direction et même de domination, éprouvait surtout la crainte d'être dirigé et dominé, ou plutôt de paraître tel; qui enfin sacrifia à cette crainte les moyens et les auxiliaires naturels que les circonstances plaçaient sous sa main, pour l'aider à

[1] Histoire secrète de la cour de Berlin, etc., tome 1er, pages 215, 216, 217.

continuer le beau règne du grand Frédéric, à perfectionner l'organisation, à consolider la puissance d'une monarchie établie non par le temps, mais par la force et par la ruse, par la guerre et par la diplomatie, et qui conséquemment avait plus d'éclat que de consistance réelle, plus de gloire acquise que de stabililé assurée.

Ces moyens consistaient dans un trésor qui fondit entre les mains de Frédéric-Guillaume II ; car ce prince, qui ne sut ni épargner ni dépenser à propos, ne tira aucun parti vraiment utile des économies de son oncle, et, tout en s'appauvrissant, se fit accuser d'avarice; dans une armée qu'il voulut embellir et qu'il énerva, dont il ne gagna pas l'estime, et dont il perdit l'affection; dans des alliances qui ne le trouvèrent ni conséquent, ni sûr, ni arrété à des plans fixes de politique : car, sauf les intérêts, non de la Hollande, mais du stathoudérat, auxquels Frédéric-Guillaume était lié par l'attachement passionné qu'il portait à sa sœur, femme du stathouder, il flotta, irrésolu, entre ses amis et ses ennemis naturels, c'est-à-dire, entre l'Angleterre et la France, la Russie et l'Autriche.

Les auxiliaires que les circonstances offraient au nouveau roi, étaient les ministres et les généraux formés par son prédécesseur, et par les circonstances qui l'avaient formé lui-même, ainsi que sa destinée et son royaume, l'un et l'autre uniques et sans exemple jusqu'à cette époque de l'histoire.

Entre autres, le roi avait dans sa proche parenté deux hommes puissans par leurs services, leurs talens, leur renommée, leur popularité militaire, qui semblaient devoir être nécessairement, sous un prince fort, les instrumens, sous un prince faible, les dépositaires du pouvoir. C'étaient le prince Henri [1] et le duc de Brunswick [2]. Celui-là, qui n'avait été, sous l'ancien roi, que son premier sujet, son plus brillant soldat, honoré à l'extérieur, comprimé en effet, et qui se croyait le droit, avait l'espoir, ressentait l'impatience d'être en quelque sorte le tuteur du roi nouveau; le duc de Brunswick, également employé et contenu, caressé et dominé par Frédéric II, et dont l'ambition, plus circonspecte et plus habile, n'était pas moins passionnée, quoique dissimulée avec bien plus d'art.

Dès le début de la correspondance, Mirabeau s'occupe continuellement de ces deux grands personnages. Il fait un portrait de plus en plus défavorable du prince Henri, dont il peint les hauteurs et les soumissions également intempestives, la précipitation et la maladresse, les découragemens prompts et les retours irréfléchis; il s'occupe aussi,

[1] Frédéric-Henri-Louis de Prusse, second frère de Frédéric II, né le 18 janvier 1726, mort le 3 août 1802.

[2] Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick-Lunebourg, né le 9 octobre 1755, mort le 10 novembre 1806, des suites d'une blessure qu'il reçut à la bataille d'Auwerstadt.

dans chaque lettre, du duc de Brunswick qui, mettant dans son rôle autant de mesure, de secret et de persévérance, que l'autre de hâte, de bruit et de mobilité dans le sien, marche par une route tout-à-fait différente au même but qu'il n'atteint pas davantage.

Nous essaierons de donner ailleurs en peu de mots quelque idée de la partie grave et utile de cette correspondance, en éliminant, du reste, et des détails personnels aux ministres qui se disputent un roi faible, et des intrigues secondaires et subalternes, et surtout une multitude de remarques et de récits frivoles, d'anecdotes scandaleuses, qui font descendre des dépêches politiques au ton et à la dégradation des rapports d'un ignoble espionnage.

Mirabeau, en terminant cette correspondance, avait d'avance proclamé en faveur de la Hollande, que des souvenirs d'hospitalité lui rendaient chère, les grands principes de réformation politique, qu'il allait bientôt déployer dans son propre pays. Du reste, il lui tardait d'y rentrer. Souvent dans sa correspondance, trop souvent peut-être, il avait demandé une mission avouée, un poste où il pût se rendre aussi utile qu'il se sentait capable de l'être. A la fin de 1786, il avait pris définitivement le parti de quitter Berlin. « Que ferais-je ici dé-» sormais? rien d'utile ; et une grande utilité très-

» directe, très-immédiate, très-prochaine pourrait
» seule me faire dévorer l'extrême indécence dont
» serait pour moi l'existence amphibie qu'on m'a
» conférée, si elle se prolongeait plus long-temps;
» encore une fois, ce que je puis, ce que je mérite,
» ce que je vaux, doit être décidé maintenant dans
» l'esprit du roi et de ses ministres. Si je ne mé-
» rite et ne puis rien, je coûte beaucoup trop cher;
» si je mérite et puis quelque chose, si neuf mois,
» car ils seront écoulés avant que je sois de retour,
» si neuf mois d'une subalternité très-pénible, et
» dans laquelle j'ai rencontré mille et mille obsta-
» cles et pas un secours, m'ont mis à même de dé-
» velopper quelque connaissance des hommes,
» quelques lumières, quelque sagacité, sans comp-
» ter les choses précieuses que je rapporte dans
» mon portefeuille, je me dois à moi-même de de-
» mander et d'obtenir une place, ou de rentrer
» dans mon métier de citoyen du monde, qui sera
» moins fatiguant pour mon corps et pour mon
» esprit, et moins stérile pour ma gloire. Je le dé-
» clare donc nettement, ou plutôt je le répète, je
» ne puis plus rester ici, et je demande à être for-
» mellement autorisé à mon retour, soit qu'on ait
» des desseins ultérieurs sur moi, soit qu'on veuille
» me rendre à moi-même; assurément je ne récalci-
» terai jamais à aucune espèce d'occupation utile [1]. »

[1] Tome 2, page 348. S'il faut en croire Mirabeau, il

Remarquons que Mirabeau était excité par un autre motif, dont il faisait gloire, loin de le cacher. « Mon cœur n'a pas vieilli, et si mon enthousiasme » est amorti, il n'est pas éteint. Je l'ai bien éprouvé » aujourd'hui ; je regarde comme un des plus beaux » jours de ma vie celui où vous m'apprenez la con- » vocation *des notables*, qui, sans doute, précédera » de peu celle de l'Assemblée nationale. J'y vois » un nouvel ordre de choses qui peut régénérer » la monarchie ; je me croirais mille fois honoré » d'être le dernier secrétaire de cette assemblée, » dont j'ai eu le bonheur de donner l'idée [1]. »

reçut et même d'une manière pressante, les ordres de départ qu'il avait demandés : « Je reçois, mon cher major, » ordre de partir jour et nuit pour Paris, et je me trouve, » par conséquent hors d'état de passer par B. (Brunswick), » et d'aller vous embrasser. Ce n'est que partie remise, » car, outre que mon cœur en a besoin, je laisse armes et » bagages, amie, enfant, gens à Berlin, etc. » (*Lettres à Mauvillon*, page 178, datée du 20 janvier 1787. C'est ce jour-là même que Mirabeau partit.)

[1] Tome 2, page 350. Il y a lieu de croire que Mirabeau avait donné des conseils à ce sujet, du moins il le déclare non-seulement dans la lettre à peu près officielle que nous venons de citer, mais encore dans deux lettres écrites à un ami, qui avait toute sa confiance : « Le conseil » que vous appelez sublime, vient de moi. J'ai donné » l'idée, le plan, le Mémoire, etc. » (*Lettres à Mauvillon*, page 183.) « Quant à l'assemblée des notables, quelques » droits que je paraisse avoir sur les suites d'une idée pu- » rement mienne, et dont j'ai tracé tout le plan, je ne

Telle fut la fin de cette correspondance à l'o
casion de laquelle les ennemis de Mirabeau on
voulu accuser d'inconséquence, et tacher de vé
nalité le principe même de sa mission, en flétri
la clandestinité, contester l'utilité de son travail, exagérer les profits pécuniaires qu'il en tira, dit-on, profits d'autant plus lucratifs, dit-on encore, qu'ils étaient plus dégradans.

Pour toute réponse, nous transcrirons ici le passage corrélatif d'une lettre qu'il écrivit un an après à son père, et dont nous avons déjà tiré des extraits [1].

« J'étais parti pour Berlin, afin de ne pas res-
» ter à la brèche ; un compte rendu *de la Banque*
» *Saint-Charles*, très injurieux pour moi, paraît ;
» l'inique et fol arrêt du 2 octobre 1785 le suit.
» Le Calonne sait que je réponds, que je vais im-
» primer, que je foudroie les agioteurs et leur
» chef ; il trouve qu'il est plus sûr de m'employer.
» Frédéric II se mourait ; quelques-unes de mes
» lettres à mes amis avaient donné à croire que je
» voyais assez bien le pays ; notre diplomatie y
» était peu active. D'après lui-même et d'après

» puis croire notre gouvernement arrivé à ce degré de
» lumières, qu'il puisse lui faire désirer que je sois dans
» une assemblée de notables ; encore moins à la place que
» la voix publique me destine, à celle de secrétaire. »
(*Lettres à Mauvillon*, page 178.)

[1] Voir ci-dessus, pages 188 et suivantes.

» mes amis qui l'effraient, le Calonne engage
» M. de Vergennes à me laisser charger, aux dépens
» du département des finances, d'une commission
» secrète ; on me mande à Paris ; on m'y demande
» des notions préliminaires sur la Prusse, et je les
» donne en homme libre, et non en courtisan ; on
» me remet instructions, chiffres, etc., et je re-
» pars pour Berlin, n'ayant d'autre frein sur l'ar-
» gent que de compter *de clerc à maître*. Quand
» on m'avait demandé quel traitement je voulais,
» j'avais répondu ces propres mots : *Je ne dépen-
» serai que pour vous, ainsi vous paierez ce que je
» dépenserai; quant à l'avenir, puisque vous me
» mettez dans les affaires, c'est à moi de m'y con-
» duire assez bien, pour que vous ne soyiez pas tenté
» de m'en ôter*. (Je ne les croyais pas, à dire vrai,
» ni aussi sots, ni aussi alarmés de tout talent, et
» surtout de tout caractère, qu'ils le sont en effet.)
» Quoi qu'il en soit, là commence l'unique pré-
» texte qu'on ait jamais eu de dire que M. de Ca-
» lonne me payait. En effet, le roi me payait, et
» voici comment il m'a payé. Je lui ai dépensé
» quarante deux mille livres en huit mois et demi,
» y compris plusieurs dépenses secrètes, les frais
» de divers voyages, et de deux secrétaires, le luxe
» de vêtemens nécessaire dans les cours du Nord,
» les chevaux de tout genre, indispensables à Ber-
» lin, les courses intérieures dans l'Allemagne, et
» l'acquisition des matériaux de la *Monarchie*

» *prussienne*, primitifs élémens de Mémoires pour
» eux. De ces 42,000 liv., le roi m'en doit 12 que
» je ne toucherai probablement jamais. Si vous
» ajoutez que je n'ai pas prédit un événement qui
» ne soit arrivé, et qu'il n'est pas arrivé un événe-
» ment *prussien* que je n'aie prédit ; si vous y ajou-
» tez cinquante-quatre dépêches chiffrées, dont la
» moindre de seize pages, et quelques-unes de
» cinquante, je doute que vous trouviez que j'ai
» coûté plus que je n'ai valu [1]. »

Nous n'ajouterons plus que quelques détails sur l'intérieur de Mirabeau pendant ses séjours à Berlin, et l'on nous pardonnera, en faveur de leur nouveauté, ce qu'ils peuvent avoir de naïf, et même de puéril : « Il était prodigieusement occupé à
» Berlin; il est inconcevable le parti qu'il tirait du
» temps ; souvent il se couchait à une heure après
» minuit, et dès cinq heures du matin, au milieu
» de l'hiver, dans un climat aussi froid, sans autre
» vêtement qu'une simple robe de chambre pi-
» quée, sans bas, sans gilet, il travaillait, sans
» vouloir réveiller même son domestique, pour lui
» faire du feu. Outre sa correspondance chiffrée
» qui l'occupait beaucoup, il travaillait assidument
» à son ouvrage sur la *Monarchie prussienne,* qui
» parut l'année 1788. Le soir, quand il n'allait pas

[1] Lettre inédite de Mirabeau à son père, du 4 octobre 1788.

» en société, il s'amusait comme un enfant avec » Noldé [1] et son secrétaire ; c'était à qui se ferait » le plus de niches; Mirabeau était le plus épargné, » non par respect pour le patron du logis, mais, » parce qu'étant le plus fort, chacun craignait les » gourmades ; il avait un valet de chambre, » nommé Boyer, bon enfant, quoique un peu vau- » rien; celui-ci avait imaginé une manière d'ombres » chinoises et de comédie. Le petit et moi ne leur » faisions pas toujours l'honneur d'assister aux re- » présentations. Lorsque cela arrivait, j'avertissais » le matin; alors on arrangeait les scènes, alle- » mandes ou françaises [2], et on en retranchait » ce qu'il y avait de trop libre ; Boyer était fort » mécontent, il se plaignait de ce qu'on ôtait le » *fion* de sa pièce ; mais quand Mirabeau avait dit : » *Gare les oreilles, si Madame n'est pas contente,* » il fallait bien obéir [3]. »

Après avoir donné une idée de la correspondance politique de Mirabeau, et avant de le suivre

[1] Le baron de Noldé, dont il est question dans la lettre LII de la correspondance de Berlin, tome 2, page 178.

[2] Mirabeau voulait que *le petit*, alors âgé de quatre ans, fût familier avec les deux langues : « J'ai une bonne » allemande pour mon enfant, qui sait autant d'allemand » que de français, avantage que je ne veux pas lui laisser » perdre. » (*Lettres à Mauvillon,* page 231.)

[3] Mémoires inédits de madame de Nehra.

à Paris, nous nous occuperons un moment d'un autre travail qu'il fit à Berlin ; non pas *de la Monarchie Prussienne,* dont la place est ailleurs, mais de la *Lettre à Frédéric Guillaume II* [1], œuvre spontanée d'un esprit incessamment occupé d'idées généreuses, d'utiles réformations et de projets philanthropiques.

Le titre de cette lettre indique qu'elle fut remise le jour même de l'avènement du nouveau roi, huit mois avant la publication ; et ce n'est pas une de ces fictions usitées en pareil cas ; la preuve en est dans la réponse suivante de Frédéric Guillaume II :

« Monsieur le comte de Mirabeau, votre lettre
» du 17 de ce mois [2], accompagnée d'un Mémoire,
» m'a été très-bien rendue ; je vous suis bien obligé
» de votre attention à me faire tenir ce dernier,
» et des choses obligeantes que vous avez la bonté
» de me dire à cette occasion ; soyez assuré que

[1] *Lettre remise à Frédéric-Guillaume II, roi régnant de Prusse le jour même de son avènement au trône, par le comte de Mirabeau.* Berlin, 1787, in-8°, 84 pages, avec cette épigraphe :

Arcus et statuas demolitur et obscurat oblivio, negligit carpitque posteritas. Contrà contemptor ambitionis et infinitæ potestatis domitor animus ipsâ vetustate florescit; nec ab ullis magis laudatur quàm quibus minimè necesse est. PLIN., Panegy.

[2] Jour même de la mort de Frédéric II.

» tout ce qui vient de votre part me fait plaisir; et
» je prie Dieu, etc. [1]. »

Jamais conseils ne furent plus zélés et plus négligés, plus sages et plus inutiles que ceux qui remplissent cette lettre éloquente : « Vous parve-
» nez au trône dans une heureuse époque; le siècle
» s'éclaire de jour en jour; il a travaillé, il tra-
» vaille pour vous, il vous amasse des idées saines;
» il étend son influence sur votre nation que tant
» de circonstances ont retardée; une logique sé-
» vère juge de tout aujourd'hui; les hommes qui
» ne voient que leur semblable sous le manteau
» royal et qui en exigent des vertus sont plus nom-
» breux que jamais; on ne peut plus se passer de
» leur suffrage; il ne reste à leurs yeux qu'un
» genre de gloire, tous les autres sont épuisés; les
» succès militaires, les talens politiques, les pro-
» diges des arts, les progrès des sciences, tout a
» paru et brillé tour à tour d'une extrémité de l'Eu-
» rope à l'autre; la bienfaisance éclairée, qui or-
» ganise et vivifie les empires, ne s'est point encore
» montrée sur le trône, pure et sans mélange. C'est
» à vous à l'y faire asseoir; cette gloire sublime
» vous est réservée. Votre prédécesseur a gagné
» sans doute assez et peut-être trop de batailles;

[1] Lettre inédite de Frédéric-Guillaume II à Mirabeau, du 20 août 1786.

» il a trop fatigué les cent voix de la renommée; il
» a pour plusieurs règnes, pour plusieurs siècles
» à peu près tari la gloire militaire. . . . .
» Avec plus de facilité vous pouvez vous créer une
» gloire plus pure, non moins brillante, et qui soit
» la vôtre uniquement; Frédéric a conquis l'ad-
» miration des humains; mais jamais il n'obtint
» leur amour; . . . leur amour peut vous
» appartenir tout entier [1]. . . . .
» Veuillez, ah! veuillez recueillir les trésors qu'é-
» tale sur vos pas la Providence; méritez les béné-
» dictions du pauvre, l'amour du peuple, le res-
» pect de l'Europe, les vœux des sages; soyez
» juste, soyez bon, et vous serez heureux, vous
» serez grand [2]!

» Grand! Sire, vous voudrez ce titre; mais vous
» le voudrez de la bouche de l'histoire, et de celle
» des siècles futurs. Vous le dédaigneriez dans
» celle de vos courtisans. Si vous faites ce que le
» fils de votre esclave aura fait, dix fois par jour,
» mieux que vous, ils diront que *vous avez fait une*
» *action extraordinaire*. Si vous obéissez à vos
» passions, ils diront *que vous faites bien*; si vous
» prodiguez le sang de vos sujets comme l'eau
» des fleuves, ils diront que *vous faites bien*; si vous
» affermez l'air, ils diront que *vous faites bien*; si
» vous vous vengez, vous si puissant! ils diront

[1] Page 10, 11, 12.
[2] Page 15.

» que *vous faites bien*... Ils l'ont dit, quand Alexan-
» dre, dans l'ivresse, déchira d'un coup de poi-
» gnard le sein de son ami! Ils l'ont dit quand Né-
» ron assassina sa mère [1]. »

Mirabeau recommande au roi de prendre, dès le commencement de son règne, des habitudes laborieuses, qui serviront de règle à tout ce qui l'entoure. « Si vous remplissez infatigablement vos
» devoirs, sans jamais ajourner au lendemain le
» fardeau du jour précédent; si, par des principes
» grands et féconds, vous savez les simplifier, et
» les mettre au niveau des forces d'un homme; si
» vous donnez à vos sujets toute la liberté qu'ils
» peuvent porter [2], si vous protégez toutes les pro-
» priétés, si vous facilitez les travaux utiles; si
» vous effrayez les petits oppresseurs qui, sous
» votre nom, voudraient empêcher les hommes de
» faire, pour leur avantage, ce qui leur convient
» sans nuire à autrui, un cri unanime bénira votre
» autorité, la rendra plus sacrée, plus puissante,
» et tout vous deviendra aisé, car toutes les volon-

[1] Page 15.

[2] *Si vous donnez à vos sujets toute la liberté qu'ils peuvent porter.* Comment ne pas remarquer ce profond aperçu, cette expression si énergique dans sa simplicité, et si conséquente sous la plume d'un homme qui, toute sa vie, plaida les intérêts de la liberté, mais qui voulait qu'elle fût monarchique dans une monarchie, et qui voua toujours autant d'horreur à l'anarchie qu'au despotisme?

» tés et toutes les forces se réuniront à votre force
» et à votre volonté ; votre travail acquerra, cha-
» que jour, une nouvelle douceur. La nature a
» rendu le travail nécessaire à l'homme. Elle lui a
» donné aussi ce précieux avantage que le chan-
» gement de travail est, tout à la fois, pour lui un
» délassement, et une source de plaisir. Qui, plus
» aisément qu'un roi, peut vivre selon cet ordre
» de la nature ? Un philosophe a dit qu'*aucun*
» *homme n'est aussi ennuyé qu'un roi :* il devrait
» dire *un roi fainéant*. Eh ! comment l'ennui pour-
» rait-il atteindre le souverain qui veut faire son
» métier ! Entretiendra-t-il jamais mieux la vi-
» gueur de son esprit, et sa santé même, qu'en se
» préservant, par le travail, du dégoût que doit
» éprouver tout homme de sens au milieu de ces
» diseurs de riens, de ces artisans de fastidieuses
» louanges, qui n'étudient le prince que pour le
» corrompre, l'endormir, le voler ? Leur seul art
» est de le rendre apathique et faible, ou impa-
» tient, brusque et inappliqué. . . . . . .

» Votre peuple jouira de vos vertus, car il n'y a
» qu'elles qui puissent conserver, améliorer son
» patrimoine. Vos courtisans cultiveront vos dé-
» fauts, car c'est sur vos seuls défauts que peuvent
» porter leur crédit et leurs espérances [1]. »

Mirabeau fidèle à un principe sur lequel il re-

[1] Page 17.

vint toujours, recommande au prince de ne pas étendre l'action directe du pouvoir royal aux matières qui ne la réclament pas : « Il est digne de ne » pas trop gouverner [1]. » Il distingue entre les améliorations nécessaires, celles qu'il faut attendre de l'expérience et du temps, et celles qu'il convient d'opérer tout de suite ; par exemple, il demande : « l'abolition de l'esclavage militaire, c'est-à-dire » de l'obligation imposée à tout prussien de servir » depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante ans » et plus ; cette affreuse loi, née des nécessités d'un » siècle de fer et d'un pays à demi barbare, cette » loi qui dépeuple et dessèche votre royaume, qui » déshonore une nation sans laquelle vous et vos » ancêtres n'auriez été que des esclaves plus ou » moins décorés, cette loi ne vous vaut pas un soldat » de plus que ceux que vous auriez par un arrangement sage, pour recruter l'armée prussienne d'une » manière qui élève les ames, qui ajoute à l'esprit » public, qui ait les formes de la liberté, au lieu » de celles de l'abrutissement et de l'esclavage [2]. » Dans toute l'Europe, et chez vous plus qu'ailleurs,

[1] Page 20. « O ministres, ô princes européens ! votre » modération est et sera le seul garant de votre impunité ! » Ménagez l'exercice de votre pouvoir si vous voulez con» server ce pouvoir. Il n'est point de servitude qui ne » laisse une porte ouverte à la liberté. » (*Lettres de Cachet*, tome 1er, page 144.)

[2] Page 24.

» on a la stupidité de laisser perdre un des plus » utiles instincts sur lesquels puisse être fondé » l'amour de la patrie ; on a exigé des hommes » d'aller à la guerre, comme de vils troupeaux à » la boucherie ; tandis qu'il n'y avait rien de plus » facile que de faire pour eux du service public » un objet d'émulation et de gloire [1]. »

Ici, Mirabeau presse et propose la grande mesure politique dont il fut, peu après, le principal promoteur dans son propre pays, c'est-à-dire l'établissement *de la garde nationale* [2] ; cette armée qui seule a pu détruire le danger dont les troupes

[1] Page 23.

[2] Page 27. Nous verrons ailleurs qu'il fut le premier à demander en France cette institution dont la vaste portée de son esprit avait calculé les résultats. On peut même dire qu'il institua la garde nationale, avant l'assemblée constituante elle-même; en effet, ce fut par une institution semblable, quoique accidentelle, que deux ans et demi après l'écrit dont nous rendons compte, il sauva Marseille du pillage des brigands et des horreurs de la guerre civile. Nous n'anticiperons pas sur cet événement, le plus glorieux de la vie de Mirabeau ; mais nous ne pouvons nous refuser de prouver, par son propre témoignage, la justesse du rapprochement que nous faisons ici. Nous empruntons cette citation à son discours *sur la procédure prévôtale de Marseille, prononcé à l'assemblée nationale, dans la séance du 12 janvier* 1790 ; discours où Mirabeau, cédant aux convenances de sa position, raconte les faits, sans mentionner la part qu'il y a prise : « Marseille, comme » ville frontière, et comme port de mer, a toujours dans

permanentes ne cessèrent de menacer nos libertés, depuis Charles VII ; cette armée qui n'appartient plus, comme les autres, au seul despotisme ; cette armée de la loi, de la cité, du peuple, de la patrie ; cette armée à qui la France a dû la conquête, et, ce qui était plus difficile, la conservation de sa liberté qui, désormais, ne pourrait périr qu'avec cette institution admirable.

« Que vos paysans, dit Mirabeau, forment dans » leurs paroisses des compagnies nationales qui » s'exerceront le dimanche ; que les compagnies » nationales nomment entre elles des grenadiers ; » que les choix soient faits à la pluralité des voix,

» son sein une foule d'étrangers, d'inconnus, de matelots » de diverses nations, de gens sans fortune, et prêts à » tout entreprendre. Ces hommes se rassemblèrent dès le » lendemain de l'émotion populaire dont je viens de parler » (l'émeute du 21 mars 1789), « on les entendit menacer » les magasins des négocians ; aussitôt une foule de » jeunes citoyens se réunit pour les repousser. Leurs » offres sont accueillies. Les brigands sont environnés, » dispersés, et la formation de ces jeunes citoyens en » milice bourgeoise fut leur récompense. Il ne suffisait pas » d'avoir préservé la ville d'une dévastation, il fallait en- » core prévenir le retour du même danger : et Marseille, » faite pour donner de grands exemples, eut ainsi l'hon- » neur de devancer les milices nationales. » (Page 103 du tome 3 de l'édition originale des Discours, publiée sous ce titre : *Collection complète des travaux de M. Mirabeau l'aîné, à l'Assemblée nationale, etc., par M. Etienne Méjan*. Paris. Le Jay, 1791, 5 vol. in-8o.)

» tout arbitraire se trouvera banni, tout choix de-
» viendra une distinction. »

Il réclame ensuite contre une des lois les plus dures de la Prusse : « Donnez la liberté de s'expa-
» trier à quiconque n'est pas retenu d'une manière
» légale, par des obligations particulières ; don-
» nez par un édit formel cette liberté. C'est en-
» core là une de ces lois d'éternelle équité que la
» force des choses appelle, qui vous fera un hon-
» neur infini, et qui ne vous coûtera pas la priva-
» tion la plus légère ; car votre peuple ne pourrait
» aller chercher ailleurs un meilleur sort que celui
» qu'il dépend de vous de lui donner, et s'il pou-
» vait être mieux ailleurs, vos prohibitions de sortie
» ne l'arrêteraient pas. Les lois les plus tyranni-
» ques sur les émigrations n'ont jamais eu d'autre
» effet que de pousser le peuple à émigrer, contre
» le vœu de la nature le plus impérieux peut-être,
» qui l'attache à son pays. Le lapon chérit le cli-
» mat sauvage où il est né. Comment l'habitant
» des provinces qu'éclaire un ciel plus doux pense-
» rait-il à les quitter, si une administration tyran-
» nique ne lui rendait pas inutiles ou odieux les
» bienfaits de la nature ? Une loi d'affranchisse-
» ment, loin de disperser les hommes, les retiendra
» dans ce qu'ils appelleront alors *leur bonne patrie*,
» et qu'ils préféreront aux pays les plus fertiles,
» car l'homme endure tout de la part de la Provi-
» dence, tandis qu'il n'endure rien d'injuste de

» son semblable, et s'il se soumet, ce n'est qu'avec » un cœur révolté. L'homme ne tient point par des » racines à la terre, ainsi il n'appartient pas au sol; » l'homme n'est pas un pré, un champ, un bétail, » ainsi il ne saurait être une propriété. L'homme » a le sentiment intérieur de ces vérités simples, et » l'on ne saurait lui persuader que ses chefs ont le » droit de l'enchaîner à la glèbe; tous les pouvoirs » se réuniront en vain pour lui inculquer cette in- » fâme doctrine. Le temps n'est plus où les maîtres » de la terre pouvaient parler au nom de Dieu, si » même ce temps a jamais existé. Le langage de la » raison et de la justice est le seul qui puisse avoir » un succès durable aujourd'hui; et les princes ne » sauraient trop penser que l'Amérique anglaise » ordonne à tous les gouvernemens d'être justes et » sages, s'ils n'ont pas résolu de ne dominer bien- » tôt que sur des déserts [1]. »

Porté, par la force de son esprit, à anticiper sur la marche du temps, Mirabeau s'élève contre des institutions surannées et barbares, dont la raison publique n'obtint l'abolition que bien plus tard. Il dénonce au nouveau roi *le droit d'aubaine :* « Que vous rapportent ces restes de la barbarie féo- » dale? N'attendez pas pour les anéantir un sys- » tème de réciprocité qui n'a jamais d'autre effet » que de retenir les peuples dans un plus long état

[1] Page 30.

» de déraison et de guerre ; ce qui est bon à faire
» pour la prospérité d'un pays, n'a pas besoin de
» réciprocité. Si un État perd à ce que dans un
» autre on tyrannise les hommes et les propriétés,
» c'est à son gouvernement à se hâter de mettre
» fin chez lui à ces funestes mécomptes. Ne faut-il
» pas que quelqu'un commence? Combien n'est-il
» pas noble et digne d'un roi de commencer le pre-
» mier dans une chose juste et honnête [1] ? »

Mirabeau demande encore la liberté pour les bourgeois, « d'acquérir des terres nobles [2]. Qu'est-
» il résulté de l'absurde régime de la prohibition ?
» avilissement du prix des terres, c'est-à-dire de
» la première richesse de l'état ; dépérissement de
» la culture, déjà découragée par d'autres causes ;
» aggravation du terrible préjugé qui mutile la
» bourgeoisie, et qui hébête la noblesse, en faisant
» de ces droits honorifiques une source de con-
» sidération exclusive, qui la dispense d'en acqué-
» rir une autre ; enfin nécessité absolue, pour les
» roturiers, d'expatrier tôt ou tard leur personne
» ou du moins leur fortune, puisque lorsqu'ils ont
» acquis quelques capitaux, ils ne peuvent les em-
» ployer ni dans le commerce qu'étouffe le mono-
» pole, ni dans l'agriculture qui ne les admet point
» à l'espérance de devenir propriétaires. . . . .
» Partout où la bourgeoisie peut acquérir, partout

[1] Page 33. [2] *Ibid.*

» où le commerce est en honneur, le pays devient » riant; il offre l'aspect de l'abondance et de la » prospérité; l'industrie commerçante éveille tou- » tes les autres; la terre aussi demande ces pro- » cédés ingénieux qui animent la végétation et l'é- » tendent sur le sol le plus ingrat. Ces procédés » n'ont jamais été inventés dans les pays à no- » blesse; nous les devons aux constitutions où la » naissance illustre disparaît devant le mérite et les » talens dont elle est dépourvue [1]. »

Il s'élève contre l'abus des prérogatives de la noblesse, et contre l'ilotisme politique de tout ce qui n'est pas noble : « Abolissez ces prérogatives » insensées qui remplissent les grandes places » d'hommes médiocres, pour ne pas dire pis, et » désintéressent le plus grand nombre de vos su- » jets sur un pays où ils ne trouvent qu'entraves » et humiliations; méfiez-vous de cette aristocra- » tie universelle, fléau des états monarchiques » encore plus que des états républicains; et qui, » d'une extrémité du globe à l'autre, opprime l'es- » pèce humaine. L'intérêt du monarque le plus » absolu est tout entier dans ces maximes popu- » laires; ce ne sont pas les rois que les peuples » appréhendent et repoussent, ce sont leurs minis- » tres, leurs courtisans, leurs nobles, l'aristocratie, » en un mot : *Si le Roi le savait!*.... disent-ils.

[1] Page 35.

» Ils invoquent toujours l'autorité royale, et sont » prêts à lui donner main-forte contre l'aristocra- » tie; eh! d'où vient la force du prince? si ce » n'est du peuple; sa sûreté personnelle? si ce » n'est du peuple; sa richesse, sa splendeur? si ce » n'est du peuple; les bénédictions qui, seules, » peuvent lui faire sentir le bonheur? si ce n'est » du peuple; et qui sont les ennemis du prince si » ce ne sont les grands, les aristocrates, qui vou- » draient que le Roi ne fût parmi eux que *le pre- » mier entre égaux,* et qui, partout où ils l'ont pu, » ne lui ont laissé de prééminence que celle du » rang, se réservant celle du pouvoir? par quelle » étrange erreur faut-il que les rois avilissent leurs » amis, et les livrent à leurs ennemis? Le peuple » a l'intérêt, il a la volonté qu'on ne trompe jamais » les princes; les grands ont l'intérêt et la volonté » contraires. Le peuple est aisé à contenter, il » donne et ne demande point. Empêchez que les » oisifs titrés ne pèsent sur lui; laissez ouverte la » carrière que lui montra l'être suprême en le » créant, il ne murmurera point [1].

Ailleurs, Mirabeau combat le préjugé « qui met » une si grande distance entre les fonctions mili- » taires et les fonctions civiles; ce préjugé, sous » un prince faible que votre maison, comme toute » autre, peut produire enfin, exposerait le pays, le

[1] Page 37.

» trône même, à toutes les convulsions de l'anar-
» chie prétorienne [1]. Dans un état tel que le vôtre,
» il est possible que le militaire doive avoir la pre-
» mière considération; mais il ne faut pas qu'il en
» ait une exclusive, ou vous aurez une armée, mais
» vous n'aurez jamais un royaume [2]. »

Il insiste pour que les juges soient inamovibles [3], et que la justice soit rendue gratuitement; « si le juge n'a que des gages à recevoir, la jus-
» tice sera bientôt rendue, et le sera équitablement.
» Ils doivent être payés du revenu public, et non des *épices* [4]. »

[1] Page 40. [2] Page 41.

[3] Mirabeau avait déjà plaidé ce grand principe, et indirectement proposé l'importation *du Jury*. « Les juges
» doivent être inamovibles, aussi long-temps qu'ils ne
» prévariquent point, si l'on veut s'assurer de leur incor-
» ruptibilité. Leur indépendance dans l'administration de
» la justice est aussi nécessaire que leur intégrité pour
» garantir la liberté, l'honneur et la vie des citoyens. Ces
» magistrats doivent être les organes de la loi, et non
» ses interprêtes, sans quoi ils seraient législateurs.
» Leurs fonctions doivent se réduire à décider que telle
» ou telle action est contraire à la loi écrite, qui a infligé
» à son infraction telle peine ou tel châtiment; ainsi cette
» loi doit être fixe et précise, afin qu'ils ne soient exac-
» tement que juges d'une simple question de fait, littérale
» et notoire; autrement, personne ne pourra connaître
» exactement ses devoirs et ses droits; et les citoyens se-
» ront dans une servitude réelle à l'égard des magistrats. »
(*Lettres de Cachet*, page 83.)

[4] *Lettre à Frédéric Guillaume II*, etc., page 42.

Il demande que le roi crée des ateliers de travaux publics. « Soyez aussi le premier souverain
» dans les États duquel tout homme qui veut travailler trouve du travail ; tout ce qui respire doit
» être nourri en travaillant ; c'est la première loi
» de la nature, loi antérieure à toute convention
» humaine, c'est le lien de toute société [1], car
» tout homme qui ne trouve que refus à l'offre
» de son travail en échange de sa subsistance,
» devient l'ennemi naturel et légitime des autres
» hommes ; il a le droit de guerre privée contre
» la société [2]. Que partout, au sein des campagnes
» comme autour des villes, des ateliers soient ouverts à vos frais ; que tous les hommes, de quelque pays qu'ils soient, y trouvent leur subsistance, au prix du travail ; que vos sujets y apprennent ce que valent le temps et l'activité [3]. »

Mirabeau recommande l'instruction publique et la liberté de la presse : « L'instruction, vous ne
» l'ignorez pas, est un des plus importans devoirs
» du souverain ; c'est aussi l'un de ses plus riches
» trésors [4] ; la liberté de la presse la plus entière

[1] Page 48. [2] Page 44. [3] *Ibid.*

[4] Page 46. Il écrivait ailleurs, dans le même temps : « Croyons que, si l'on excepte les accidens, suite inévitable de l'ordre général, il n'y a de mal sur la terre
» que parce qu'il y a des erreurs ; que le jour où les lumières et la morale avec elles pénétreront dans les diverses classes de la société, les ames faibles auront du

» doit être au nombre de vos premières opérations ;
» non pas seulement parce que restreindre cette
» liberté c'est gêner l'exercice des droits naturels,
» mais parce que tout obstacle au progrès des lu-
» mières est un mal, un grand mal, surtout pour
» vous, qui ne pouvez tenir que de l'imprimerie
» la connaissance de la vérité et de l'opinion, ce
» premier ministre des bons rois [1].... que tout cir-
» cule, lisez, et qu'on lise dans vos États ; les lu-
» mières veulent monter de toutes parts jusqu'au
» trône, appelleriez-vous la nuit ? Oh ! non ! vous
» le voudriez en vain ; vous y perdriez trop, sans
» obtenir même le fatal succès de les étouffer.
» Vous lirez, vous commencerez une noble as-
» sociation avec les livres ; ils ont détruit des pré-
» jugés honteux et cruels, ils vous ont aplani la
» route, ils vous ont servi, même avant votre
» naissance ; vous ne serez point ingrat envers les
» travaux accumulés des génies bienfaiteurs ; vous
» lirez et vous protégerez ceux qui écrivent, car

» courage par prudence, les ambitieux des mœurs par
» intérêt ; les puissances de la modération par prévoyance ;
» les riches de la bienfaisance par calcul, et qu'ainsi
» l'instruction diminuera, tôt ou tard, mais infaillible-
» ment, les maux de l'espèce humaine, jusqu'à rendre sa
» condition la plus douce dont soient susceptibles des êtres
» périssables. » (Avant-propos de l'écrit *sur Moses de Mendelsshon,* etc., page 65.)

[1] Page 48.

» sans eux que serait l'espèce humaine, et que de-
» viendrait-elle ? Ils vous instruiront, ils vous ai-
» deront, ils vous parleront sans vous voir ;
» sans approcher de votre trône, ils y intro-
» duiront l'auguste vérité ; elle entrera chez vous,
» seule, sans escorte, sans dignité ; elle n'aura ni
» titres, ni cordons, elle sera invisible et désinté-
» ressée ; vous lirez, mais vous voudrez aussi que
» votre peuple sache lire ; vous ne croirez pas
» avoir tout fait, en recrutant chez les étrangers
» vos académies ; vous fonderez des écoles, vous
» les multiplierez, surtout dans les campagnes,
» vous les doterez ; vous ne voudrez pas régner
» dans les ténèbres, vous direz : *Que la lumière se*
» *fasse,* et la lumière naîtra à votre voix, et son
» auréole divine ornera mieux votre tête que tous
» les lauriers des conquérans. »

Mirabeau s'élève ensuite contre la loterie, qu'il appelle un fléau dévorant [1] ; et il résume en peu de mots ce qu'on peut en dire de plus sage et de plus énergique : « On vous répétera ce que de
» prétendus hommes d'État n'ont pas craint d'é-
» crire et d'imprimer ; *que la loterie peut être re-*
» *gardée comme un impôt libre et volontaire !*... Un
» impôt !.... Quel impôt qui fonde ses plus grands
» produits sur le délire ou sur le désespoir ! Quel
» impôt que le plus riche propriétaire est dispensé

[1] Page 50.

» de payer, et que les hommes sages, les meilleurs
» citoyens ne paieront jamais! Un impôt libre!...
» Étrange liberté! Chaque jour, à chaque instant
» du jour, on crie au peuple qu'il ne tient qu'à lui
» de s'enrichir avec un peu d'argent! On propose
» un million pour vingt sous au malheureux qui
» ne sait pas compter, qui manque du nécessaire;
» et le sacrifice qu'il fait à ce fol espoir du seul
» argent qui lui reste, de cet argent qui apaiserait
» les cris de sa famille, est un don libre et volon-
» taire!...... Cest un impôt qu'il paie à son sou-
» verain!

» On vous dira encore que cette horrible in-
» vention qui empoisonne tout jusqu'à l'espoir,
» le dernier bien des humains, est un mal, mais
» qu'il vaut mieux que vous recueilliez vous-même
» la moisson de votre loterie, que si vous l'aban-
» donniez aux loteries étrangères.... Ah! rejetez
» avec horreur cette arithmétique corrompue, ces
» sophismes détestables. Certes il est des moyens
» de s'opposer aux loteries étrangères; on ne doit
» point appréhender ces collecteurs secrets! ils ne
» peuvent pas pénétrer fort avant lorsque la peine
» est sévère, et c'est bien là, c'est-là seulement
» qu'un prix pour la délation est sans inconvénient,
» car c'est la peste circulante qu'on dénonce. La
» peine naturelle contre ceux qui favoriseraient
» les mises aux loteries étrangères est l'infamie,
» l'exclusion des places municipales, des corpora-

» rations de marchands, du droit d'assister à la
» Bourse. Cette peine est très-sévère, et suffit sans
» doute. Mais s'il fallait des remèdes extrêmes
» pour arrêter un tel délit, la peine de mort,....
» cette peine qui révolte mon esprit, et glace d'ef-
» froi mon âme, cette peine prodiguée pour tant
» de crimes, et qu'aucun crime ne mérite peut-être,
» serait plus excusée par l'horrible liste des désor-
» dres et des malheurs qui naissent des loteries,
» que par les conséquences même exagérées du
» vol domestique [1]. »

[1] Page 50. Ces conseils *sur la loterie*, inutiles comme tous les autres, firent le sujet d'une conversation entre le roi et Mirabeau, qui la rapporte dans la correspondance de Berlin, tome 2, p. 337. « Le roi me dit hier : *Qui est un* » *M. de Lazeau?* — Dusaux, peut-être, Sire? — *Oui,* » *Dusaux. — Un membre de notre Académie des inscrip-* » *tions. — Il m'a envoyé un bien gros livre sur le jeu. —* » *Hélas! Sire, c'est à vous autres, maîtres de la terre, à* » *détruire le jeu. Nos livres n'y feront pas grand'chose.—* » *Mais c'est qu'il m'embarrasse; il me fait un compliment* » *que je ne mérite pas du tout : il me félicite de ce que* » *j'ai détruit le lotto. Je voudrais bien que cela fût, mais* » *cela n'est pas. — Ah! Sire, c'est beaucoup que votre* » *majesté le veuille. — A ce propos, je vous dois sur cela* » *un pardon, car c'est un des bons conseils de certain* » *manuscrit.... Mais il faut bien que vous m'excusiez* » *encore un peu; il y a des fonds assignés sur ce vilain* » *lotto, l'école militaire, par exemple. — Sire, heureuse-* » *ment un déficit momentané de cinquante mille écus* » *n'est pas bien embarrassant pour le roi de l'univers le*

Mirabeau défend devant un roi absolu la cause que, dès son jeune âge, il plaidait dans les prisons, et à laquelle il a consacré une éloquente et spéciale dissertation écrite au donjon de Vincennes. « Accordez, dit-il au roi, une déclaration » prompte et formelle, revêtue des caractères les » plus imposans de la souveraineté, qu'une tolé- » rance illimitée sera dans vos États à jamais ou- » verte à toutes les religions; vous avez une occa- » sion très-naturelle et non moins précieuse de

» *plus riche en numéraire. — Oui, mais les conventions?* » *— Sire, il n'y a en pas de violées, là où l'on rembourse* » *ou dédommage de gré à gré. Et puis, on s'est tant servi* » *du despotisme pour le mal! quand on s'en servirait une* » *fois pour le bien! — Ah! ah! vous vous réconciliez donc* » *un peu avec le despotisme? — Il le faut bien, Sire,* » *dans un pays où une seule tête a quatre cent mille bras.* » Il a ri un peu niaisement. On est venu l'avertir pour la » comédie, et cela a fini là.... Vous voyez que, dans cette » petite ame, il y a encore quelque désir d'être loué! »

Cinq mois auparavant, en effet, le bruit d'une suppression de la loterie avait été répandu. En voici la preuve dans une lettre de Mirabeau, insérée à la page 23 du recueil de celles qu'il adressa à Mauvillon : « On assure que » l'arrêt de suppression du lotto à Berlin est signé; que » toutes les bénédictions célestes se répandent sur un » règne qui commence ainsi ! »

Nous placerons à l'appendice un piquant morceau sur les loteries tout-à-fait inédit, que nous trouvons dans le manuscrit où Soulavie a pris une grande *partie des Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, morceau qui n'est pas inséré dans l'ouvrage imprimé.

» faire une telle déclaration, consignez-la dans
» l'édit qui accordera toute liberté civile aux
» juifs; ce bienfait qui, dès les premiers momens
» de votre règne, vous fera surpasser en tolérance
» religieuse votre illustre prédécesseur, c'est-à-
» dire le prince le plus tolérant qui fut jamais,
» ce bienfait ne sera pas sans récompense; outre
» le surcroît nombreux de population et de capi-
» taux qu'il vous attirera infailliblement, aux dé-
» pens des autres pays, dès la seconde généra-
» tion, les juifs deviendront de bons et d'utiles ci-
» toyens. Il ne faut pour cela que les encourager
» aux arts mécaniques, et à l'agriculture, qui leur
» sont interdits; les affranchir des taxes particu-
» lières qui les surchargent; les faire ressortir,
» comme vos autres sujets, des tribunaux ordi-
» naires, en ôtant à leurs rabbins toute autorité
» civile. Je vous en conjure, gardez-vous de sus-
» pendre la déclaration de la tolérance la plus uni-
» verselle; on craint dans vos États de perdre en
» ce genre, plus qu'on n'espère de gagner; on re-
» doute ce qu'on appelle vos préjugés, vos pré-
» ventions, votre doctrine. Donnez un démenti à
» ceux qui vous ont annoncé comme intolérant [1].
» Montrez-leur que votre respect pour les opinions

[1] Frédéric-Guillaume II était partisan et dupe de la secte à la fois visionnaire et intolérante, dite des *Illuminés*.

» religieuses remonte à votre respect pour le grand » Être, et que vous êtes loin de prescrire la ma- » nière de l'adorer; montrez que, quelles que » soient vos opinions philosophiques ou religieu- » ses, vous ne prétendrez jamais au droit absurde « et tyrannique d'y ranger les autres mortels [1]. »

Après cet exposé des améliorations que le nouveau roi pouvait réaliser tout de suite, Mirabeau entre dans l'examen des opérations aussi utiles, mais moins pressantes et moins faciles dont il croit qu'il faut s'occuper graduellement. Il blâme tout le système d'économie politique de l'ancien roi, » système si profondément vicieux.... impositions » indirectes, prohibitions extravagantes, règlemens » de tout genre, privilèges exclusifs, monopoles » sans nombre [2]. » Il se récrie sur l'absurdité d'une fixation royale *des prix d'auberge, de la solde des laquais de louage, de toutes les choses nécessaires à la vie;* sur la prohibition qui frappe des denrées venues des pays voisins, et que la Prusse ne produit pas; sur l'inégalité des impôts directs payés par le clergé, la noblesse, le peuple; sur l'abandon où restent des domaines immenses qui sont en friche, et que des divisions judicieuses et des concessions à cens fertiliseraient rapidement; sur la concentration d'une masse énorme de numéraire dans le Trésor royal, inutile amas soustrait à la

[1] Page 52. [2] Page 55.

circulation, et dont l'entassement laisse dans un état d'inaction et de langueur mortelle l'industrie que le mouvement des capitaux vivifierait. Il propose de modérer les « impôts indirects, les droits » d'accise et de douanes, dont le produit croîtra » toujours en raison inverse de la quotité du droit » et de la rigueur de la perception [1]; d'augmenter » l'impôt sur la terre dont aucune terre ne doit être » franche [2]; de favoriser le commerce de transit, » d'abolir les monopoles, d'affranchir l'industrie, » les arts, les métiers, le commerce qui ne peut » vivre qu'à l'ombre de la liberté, le commerce » qui ne demande aux rois que de ne pas lui faire » de mal [3]. Vous affranchirez tout et ne donnerez » point de priviléges ; ceux qui les demandent sont » presque toujours des ignorans ou des fripons, » et il n'est pas de plus sur moyen de tuer l'indus- » trie que d'en accorder [4]......... »

Mirabeau termine par cette éloquente apostrophe « J'ose espérer que ma franchise ne vous » déplaira pas.... si elle vous touche, oh! Frédé- » ric, méditez sur ces lignes sincères et libres, » mais respectueuses, et dites, daignez dire :

» *Voici ce qu'on ne m'avouera pas, et peut-être* » *le contraire de ce qu'on me dira tous les jours. Les* » *plus courageux n'offrent aux rois que des vérités* » *voilées, ici je vois la vérité toute nue.... Ah! cela*

[1] Page 71. [2] Page 72. [3] Page 75. [4] Page 76.

» *me vaut mieux que l'encens vénal dont me suffo-*
» *quent les faiseurs de vers, les panégyriques d'A-*
» *cadémie, qui m'ont saisi au berceau, et qui me*
» *laisseront à peine au cercueil. Je suis homme*
» *avant d'être roi. Pourquoi m'offenserais-je, parce*
» *qu'on me traite en homme? parce qu'un étranger*
» *qui ne me demande rien, qui bientôt quittera ma*
» *cour pour ne me revoir jamais, me parle sans fard?*
» *Il m'apporte ce que ses yeux, son expérience, ses*
» *études, son entendement ont recueilli; il me donne*
» *gratuitement ces vrais et libres avis dont nulle*
» *condition d'homme n'a si grand besoin. Il n'a au-*
» *cun intérêt à me tromper; il ne peut avoir que de*
» *bonnes intentions..... Examinons attentivement*
» *ce qu'il nous propose, car le simple bon sens, la*
» *candeur naïve d'un homme qui n'a d'autre métier*
» *que de cultiver sa raison et sa pensée, pourraient*
» *bien valoir et la vieille routine, et les ruses et les*
» *formules, et les chimères diplomatiques, et les dog-*
» *mes ridicules des hommes d'état par métier* [1]. »

On remarquera peut-être que, contre notre habitude, nous avons donné une assez grande étendue à nos citations prises dans un ouvrage déjà imprimé depuis long-temps. Nous nous y sommes décidé, d'un côté parce que la lettre à Frédéric-Guillaume II est beaucoup moins répandue que d'autres ouvrages, cependant inférieurs, de la

[1] Page 83.

même main ; d'un autre côté et surtout parce que, comme la lettre sur *Moses Mendelsshon*, celle-ci est un exposé de principes dont le temps n'a fait que prouver la rectitude, de prévisions dont la suite a fait des prophéties, de conseils que l'événement a convertis en lois politiques, de théories qui sont devenues des constitutions ; enfin, parce qu'il nous a semblé juste de faire remarquer encore une fois comment l'instinct d'une âme et les inspirations d'un génie dignes l'un de l'autre ont successivement conduit Mirabeau de la spéculation à l'action, et de son rôle obscur et spontané de *citoyen du monde* [1] à la dignité de chef de la plus vaste, de la plus imposante et de la plus féconde de toutes les révolutions politiques.

L'analogie nous présente ici un autre écrit qui fut publié plusieurs mois après sous ce titre : *Conseils à un jeune prince qui sent la nécessité de refaire son éducation* [2].

[1] Correspondance de Berlin, page 349.

[2] In-8°, 1788, 88 pages, avec cette épigrahe :

Nimis enim perpetuó verum est, cui plus licet quam par est semper plus velle quam licet.

AULUS GELLIUS.

Peuchet, qui a quelquefois parlé d'ouvrages de Mirabeau sans les avoir lus, a confondu les *Conseils à un jeune prince*, etc., avec la *Lettre remise à Frédéric-Guillaume II*, etc. Les personnes qui s'étonneraient d'une méprise si étrange de la part d'un homme qui a écrit quatre volumes sur Mirabeau, peuvent la vérifier au tome 3, page 59, de l'ouvrage.

Ce ne sont plus ici les hautes généralités de l'écrit précédent; c'est un ensemble d'observations qui traitent du genre d'esprit qui convient aux princes, de leur influence sur les mœurs, de la conduite qu'ils doivent tenir avec les femmes, du soin qu'ils doivent prendre de se rendre accessibles et d'acquérir de la popularité; de l'utilité pour eux de beaucoup questionner et de bien questionner, de la sorte d'instruction qui leur est nécessaire, des études historiques auxquelles ils doivent s'adonner, etc.

Cet ouvrage, qui est loin d'être méthodique et complet, et dont la composition imparfaite et hachée est peu susceptible d'analyse, est écrit d'un style souvent fort, mais dur, inégal, incorrect, où abondent une métaphysique assez embrouillée, des expressions bizarres, des rapprochemens forcés, où manquent le naturel, l'élégance, la clarté surtout. On ne s'en étonnera pas en apprenant un fait jusqu'à présent inconnu : c'est que cette lettre, quoique imprimée sous le nom de Mirabeau, et probablement sans sa participation, n'est pas un ouvrage composé par lui, mais seulement un extrait qu'il avait assez servilement fait d'après un écrit inachevé de son père, et intitulé l'*Appareil*. Cette circonstance, dont nous avons la preuve entre les mains [1], et le médiocre intérêt de cet

[1] Nous avons en minute autographe cet extrait qui se

écrit, nous déterminent à n'en point parler davantage.

En terminant ce qui nous restait à dire du séjour de Mirabeau à Berlin, nous ne devons pas oublier un véritable service qu'il rendit à la France. En effet, il obtint du ministère français qu'il attirât à Paris l'illustre *La Grange* [1]. Quoique ce fait soit très-connu, nous espérons qu'on nous saura gré de rapporter la recommandation de Mirabeau. Nous en plaçons la plus grande partie en note [2];

compose de 32 pages in-folio, et que Mirabeau avait attaché au manuscrit de son père, manuscrit qui est aussi entre nos mains.

[1] Joseph-Louis La Grange, le célèbre auteur de la *Mécanique analytique*, de la *Théorie des fonctions analytiques*, de la *Résolution des équations numériques*, etc.; né en 1736, mort en 1813. Voici dans quels termes Mirabeau en parlait, en écrivant à Mauvillon : « J'ai peu de » liaisons ici (à Berlin), aucune de véritable et profonde » amitié, que M. de La Grange, qui est un homme prodi- » gieux, aussi bon que grand. » (Page 172.)

[2] « Il me semble qu'il y aurait ici, en ce moment, une » acquisition digne du roi de France, et que M. de Ca- » lonne est fait pour lui proposer. L'illustre La Grange, » le premier géomètre qui ait paru depuis Newton, et qui, » sous tous les rapports de l'esprit et du génie, est l'homme » de l'Europe qui m'a le plus étonné; La Grange, le plus » sage, et peut-être le seul philosophe vraiment pratique » qui ait jamais existé, recommandable par son imper- » turbable sagesse, ses mœurs, sa conduite de tout genre; » en un mot, l'objet du plus tendre respect du petit nom-

mais nous n'hésitons pas à inscrire dans notre texte la conclusion remarquable de la lettre dont il s'agit : « Est-il au-dessous de Louis XVI de retirer d'une » misérable Académie un grand homme qu'on y » méconnaît, qu'on y mésallie, et de tuer ainsi, » par la plus noble des guerres, le seul corps litté- » raire qui ait lutté contre les siens ? N'est-ce pas » une générosité mieux entendue que tant d'autres ? » La France a si impolitiquement servi d'asile à » tant de princes qui ne pouvaient que lui coûter !

» bre d'hommes dont il se laisse approcher, est depuis » vingt ans à Berlin, où il fut appelé dès sa première jeu- » nesse par le feu roi, pour remplacer Euler qui l'avait » désigné lui-même comme le seul homme capable de » marcher sur sa ligne. Il est très-mécontent, il l'est en » silence; mais il l'est irremédiablement, parce que c'est » de ses mépris que sont nés ses dégoûts. . . . . . . » Tout le convie à se retirer d'un pays où rien n'absout » du crime d'être étranger, et où il ne supportera pas de » n'être, pour ainsi dire, qu'un objet de tolérance.

» Dans cette conjoncture, il n'est pas douteux qu'il » n'échangeât volontiers le soleil et l'argent de Prusse, » pour le soleil et l'argent de France, du seul pays de la » terre où l'on sache rendre un culte au génie des sciences » et des arts, et faire les réputations durables; du seul » pays où La Grange, petit-fils d'un Français, et qui se » souvient avec reconnaissance que nous l'avons fait » connaître à l'Europe, puisse aimer à vivre, s'il lui faut » renoncer à ses habitudes. Le prince Cardito de Lef- » fredo, ministre de Naples à Copenhague, lui a offert » les plus belles conditions de la part de son souverain ;

» pourquoi ne recueillerait-elle pas un grand
» homme qui ne peut que lui valoir? Elle a si
» long-temps enrichi les autres de ses pertes,
» pourquoi ne s'enrichirait-elle pas des fautes des
» autres? »

» le grand-duc, le roi de Sardaigne, l'invitent vivement;
» mais toutes les propositions seront aisément oubliées
» pour la nôtre. . . . .
» La Grange a ici 6,000 liv. de pension; le roi de France
» ne peut-il pas consacrer cette somme au premier géo-
» mètre de l'Europe et de ce siècle? . . . .
» ....Je suis très-attaché à cette idée, parce que je la
» crois noble, et que j'aime tendrement l'homme qui en
» est l'objet. Je supplie qu'on me réponde le plus tôt
» possible; car j'avoue que j'ai suspendu la délibération
» de M. de La Grange sur les propositions qui lui sont
» faites, pour attendre les nôtres. » (*Correspondance de Berlin*, tome 2, pages 173 et suivantes.)

Livre cinquième.

V.

Nous avons vu que Mirabeau était principalement attiré à Paris par la réunion des *Notables;* car il sentait, et on le conçoit sans peine, que sa place était au foyer des grands événemens qu'annonçait et commençait cette convocation, dont les suites, frappantes pour tous les esprits, ne pouvaient être prévues et mesurées par aucun autre plus sûrement que par le sien.

Les prodigalités sans dignité et sans gloire du règne précédent avaient déjà préparé de grandes vicissitudes de finances. Louis XVI avait apporté sur le trône les vertus d'un honnête homme, mais non les qualités d'un monarque; économe pour lui-même jusqu'à une extrême sévérité, il avait vu, il avait laissé continuer et s'accroître autour de lui

les dilapidations qui dévoraient les ressources de l'État; fort éclairé par des études assidues, il n'avait aucune confiance en lui-même [1]; pénétré d'amour pour le peuple, sa sensibilité pour le plaindre, son zèle et sa charité pour lui procurer des soulagemens partiels, n'avaient pu s'élever jusqu'à la résolution nécessaire pour décider de grandes réformes, jusqu'à la vigueur indispensable pour les exécuter. Un événement capital était survenu, dont les conséquences auraient suffi pour affecter gravement des finances bien ordonnées, et qui, à plus forte raison, devait achever de bouleverser la fortune déjà si obérée de la France.

Une guerre, où le roi avait pris parti contre sa propre inclination, mais par déférence pour l'opinion publique, la guerre de l'indépendance américaine avait couté à la France plus de 1,200 millions, empruntés par toutes les voies et dans toutes les formes. Les ministres emprunteurs s'étaient glorifiés de pourvoir à tout sans augmentation des

[1] Mirabeau lui avait respectueusement reproché cette timidité funeste. « Nous osons l'inviter, en cette occasion » comme en toute autre, à voir par ses yeux, à juger » par ses lumières, à combattre la très-estimable, mais » trop grande méfiance qu'il a de lui-même, et à regarder » comme un axiome cette vérité, qu'avoir du caractère, » c'est toujours avoir assez de talens, surtout pour régner, » et pour régner en grand et bon roi. » (Page 208 du *post-scriptum* de l'ouvrage intitulé *de la Caisse d'escompte*.)

impôts, excuse frivole, mensonge téméraire, puisque les emprunts n'étaient que des impôts déguisés. Comme les dissipateurs qui se réjouissent de trouver les moyens de dissiper, qui se vantent de leur crédit, qui peut-être y croient tant qu'ils trouvent des dupeurs ou des dupes, les ministres s'étaient avancés de plus en plus dans cette voie fatale; des intérêts d'emprunts venant, chaque année, grossir les dépenses ordinaires, pour que leur total n'eût pas excédé les revenus, il aurait fallu augmenter ceux-ci, ou diminuer celles-là par de courageuses et profondes économies; mais on n'en avait rien fait; on n'avait pas élevé les revenus, abaissé les dépenses; un déficit s'en était suivi; et ce déficit que l'on n'avait jamais su couvrir, si ce n'est avec de nouveaux emprunts, s'était accru de jour en jour par de nouveaux intérêts. Ainsi l'on avait payé des arrérages avec des capitaux; ainsi l'on marchait à une ruine certaine, et l'on rendait la catastrophe finale d'autant plus terrible qu'on la reculait davantage.

Cette sinistre vérité était en même temps trop simple pour que les divers ministres de Louis XVI ne l'eussent pas saisie. Il était indispensablement nécessaire, il aurait dû être facile d'alléger les dépenses, en en retranchant une prodigieuse quantité, qu'aucun motif vraiment sérieux et légitime ne justifiait; d'accroître les revenus, en abolissant d'absurdes et injustes im[illegible] tom-

ber devant l'action du temps, le progrès des lumières, la conviction générale, la probité du roi, le péril de l'État. Mais ces réformes, si faciles selon les principes, semblaient impossibles en fait. D'un côté, les dépenses inutiles et abusives étaient, dans toutes les classes, et surtout à la Cour, opiniâtrément soutenues par la coalition intelligente et compacte des personnes sans nombre qui en profitaient : d'un autre côté, les immunités étaient aussi vigoureusement maintenues par la double résistance des intérêts personnels, et de l'orgueil des castes privilégiées; celles-ci qui, sauf quelques généreuses et rares exceptions, étaient d'autant moins disposées à payer des impôts qu'elles en percevaient elles-mêmes sous le nom de *droits féodaux*, que la raison publique renvoyait au trésor obéré, et que surtout elle reprochait de toutes parts à une noblesse déshéritée de ses prestiges par le temps et par d'équivoques alliages.

C'est par ces résistances que les courtisans, les grands seigneurs, les parlemens, avaient contrarié, puis découragé, puis chassé les ministres les mieux intentionnés, les plus vertueux, les plus habiles que le jeune roi, dans son patriotisme et sa loyauté, avait à son avènement, choisis d'après la voix publique, tels que Turgot et Malesherbes. Il en avait été de même de Necker qui avait aussi des lumières et des vertus, et qui, après avoir employé tous les ressorts du crédit pour faire les fonds

de la guerre, avait été renversé aussitôt que, par l'action combinée des réformes et des impôts, il avait voulu mettre de l'équilibre entre les recettes et les dépenses ordinaires, pourvoir aux arrérages et à l'amortissement de la dette publique. Enfin, à ce ministre grave et probe, mais pédant et malhabile à manier les hommes, avait succédé un courtisan spirituel, mais léger et frivole, confiant et hardi, qui, tout en ménageant davantage les abus, songeait à les détruire; qui, tout en se prêtant avec complaisance à d'imprudens gaspillages, se flattait d'y mettre un terme; qui enfin, sous des formes différentes, continuait le système de son prédécesseur, c'est-à-dire, empruntait pour assurer les services courans, mais voulait combler le déficit, et amortir graduellement la dette.

Ainsi M. de Calonne touchait à son tour l'écueil où trois autres ministres s'étaient brisés naguère. Il voyait les obstacles, jusqu'alors invincibles, qu'allaient rencontrer ses projets d'économie de la part de la Cour qui vivait d'abus; ses projets d'impôts, de la part des privilégiés appuyés des parlemens qui en comptaient beaucoup dans leur sein ou qui plutôt s'en composaient en très-grande partie.

On ne saurait dire lequel de ces deux obstacles était le plus formidable.

D'un autre côté, sous un roi aussi faible, l'influence des gens de cour devait être irrésistible; et

la suite n'a que trop prouvé que, pour n'avoir pas su s'en défendre, pour n'avoir pas cru de préférence ses propres convictions, les vœux de ses vrais amis, les conseils du passé, les leçons des événemens, les plus infaillibles présages, il perdit tout, son repos, son bonheur, sa famille, son trône et la vie.

D'un autre côté, le rôle des parlemens devenait de plus en plus embarrassant pour l'administration. Après s'être pendant long-temps arrogé la tutelle des rois et de l'État; après s'être, au gré des calculs et des passions du moment, aidés du peuple contre la noblesse et le clergé, ou de l'un et l'autre contre le peuple, ou de tous trois contre les ministres; après avoir été terrassés par la main brutale, mais puissante du chancelier Maupeou, les parlemens avaient été rappelés; et tel fut, en quelque sorte, le premier acte du règne du jeune roi, dont la destinée fut de préparer sa ruine par les mesures qu'il crut accorder au vœu national, et qui lui attirèrent le plus de louanges et de bénédictions.

A peine debout, les parlemens avaient repris leur orgueil et leurs prétentions, d'autant plus qu'ils virent peut-être plus d'imprudence et de faiblesse que de saine politique dans l'acte qui les relevait [1]. Remplis d'une jeunesse ardente et pré-

[1] Mirabeau avait dit précédemment, dans les *Lettres*

somptueuse, les parlemens par esprit de corps, par intérêt de caste, par ambition de popularité, devinrent de plus en plus hostiles aux ministères qui se succédaient rapidement; ils furent le centre de ralliement de l'opposition politique; ils s'en rendirent les organes les plus violens; et, tombant dans une inconséquence inexplicable, d'un côté au nom des intérêts du peuple, ils se déclarèrent incompétens pour enregistrer des impôts, dont cependant, depuis plusieurs siècles, ils s'étaient

écrites par un ancien magistrat, jusqu'à présent inédites : « Le peuple se réjouit du retour des parlemens, parce » qu'il est peuple, parce qu'il espérait que leur infortune » les aurait changés, parce qu'il ne prévoyait pas que » leur orgueil serait infiniment accru d'un rétablissement » sans conditions, qui semblait proclamer que la chose » publique ne pouvait point se passer d'eux. L'espérance » du pauvre peuple ne tarda pas à être trompée une se- » conde fois. »

Il s'en était expliqué aussi dans l'écrit que Soulavie a transformé en *Mémoires du duc d'Aiguillon.* « Le retour » des parlemens, en 1774, exigeait des années de médita- » tion, des réflexions, des négociations secrètes et préli- » minaires; et trois mois ont suffi pour les remettre dans » la position physique où ils étaient le 3 décembre 1770, » avec une augmentation d'autorité qui ne peut appar- » tenir aux parlemens, et qui finira par ruiner totalement » l'autorité (page 184.) Lors du rappel des parlemens, » M. de Choiseul dit : *Maupeou a versé la charrette à* » *gauche, Hue* » (de Miroménil) « *l'a versée à droite;* et » M. de Choiseul avait raison. » (page 55.)

attribué la sanction légale, et que peu après ils enregistrèrent de nouveau [1]; et, d'un autre côté, tandis qu'ils demandaient hautement la convocation des états-généraux, ils voulurent que leurs opérations fussent assujéties à des règles surannées [2] qui auraient réduit l'intervention du Tiers-état à des formalités dérisoires, et les résultats à de vaines déceptions.

En présence d'un déficit que chaque jour voyait s'accroître, des résistances de la Cour, des refus d'enregistrement d'impôts, M. de Calonne n'avait que le choix entre deux révolutions, c'est-à-dire l'alternative de la banqueroute, ou de la convocation des États-généraux. La probité du roi aurait eu la première en horreur; ses préjugés de naissance, fortifiés des suggestions de la cour, lui faisaient redouter le second moyen. M. de Calonne ministre des provisoires, des palliatifs, des atermoiemens, des demi-mesures, M. de Calonne léger, confiant, romanesque, crut faire merveille en

[1] Témoin l'arrêt du 20 septembre 1787, pour la levée d'un vingtième que le parlement enregistra, afin d'être rappelé de Troyes, où il était exilé.

[2] Celles des états de 1614. La vérité est que les parlemens ne voulaient réellement pas les états-généraux, et Mirabeau a très-bien dit pourquoi : « Le parlement aime » mieux envelopper de nuages ses prétentions, que de » les voir fixer par une décision nationale. » (*Réponse aux alarmes des bons citoyens,* page 26.)

imaginant une transaction entre deux nécessités fatales ; il proposa au roi de former une *Assemblée de notables*, composée d'un choix de personnages pris dans la noblesse, le haut clergé, la magistrature ; de députés envoyés par les municipalités des villes, et parmi les hommes que distinguaient leurs charges, emplois, ou richesses [1] : combinaison essentiellement fausse, qui devait faire et qui fit manquer le but qu'on voulait atteindre. En effet, s'agissant de recourir aux seuls remèdes praticables, c'est-à-dire, d'un côté à la diminution des dépenses, par la suppression des sinécures et grâces pécuniaires, d'un autre côté, à l'accroissement des produits de l'impôt, par l'abolition des exemptions abusives, n'y avait-il pas une absurde inconséquence à s'adresser aux hommes qui généralement profitaient le plus de ces grâces et de ces immunités, et qui, par suite, étaient le moins disposés à sacrifier des abus et des priviléges si chers à leur vanité, si utiles à leur fortune ?

Néanmoins, et quelque espérance que l'on eût

[1] Sur 146 notables, on comptait sept princes du sang, sept archevêques, sept évêques, huit maréchaux de France, douze ducs, pairs ou non pairs, trente-quatre premiers présidens, ou procureurs-généraux, huit conseillers d'état, quatre intendans de provinces, vingt gentilshommes titrés, douze députés de pays d'état, vingt officiers municipaux, etc.

fondée sur ce moyen terme, l'heure du ministre et de la monarchie avait sonné [1].

Mirabeau était arrivé à Paris le 27 janvier précédent ; il avait médité, pendant la route, le sujet d'un écrit qu'il voulait mettre sous les yeux de l'assemblée des notables, et où il comptait traiter la plus pressante des questions du moment, c'est-à-dire la nécessité de restaurer les finances. L'occasion était venue pour l'implacable ennemi de l'agiotage, de lui porter publiquement le dernier coup devant l'assemblée dont les délibérations allaient éclairer et probablement diriger un roi

[1] En exprimant cette opinion que nous avons reçue de nos propres réflexions, et de tous les historiens estimés, nous ne nous dissimulons pas qu'elle serait contraire à Mirabeau, s'il fallait en croire ce qu'il lui-même, et ce que nous avons cité ailleurs, au sujet de la participation qu'il s'attribue dans la réunion des Notables. Mais, d'abord, nous ne sacrifierons jamais une conviction à notre désir avoué d'honorer la mémoire de Mirabeau ; ensuite, il ne nous est nullement démontré qu'en indiquant cette grande mesure politique, il ait conseillé ou laissé sans critique anticipée les fautes commises dans les détails d'exécution et dans les suites ; fautes qui, à la vérité, sont le tort de M. de Brienne, et qui peut-être n'auraient pas été commises par le *convocateur* des notables, M. de Calonne.

Nous avons des lettres fort piquantes où le marquis de Mirabeau exprime son opinion sur la réunion des Notables. Nous tâcherons de placer ailleurs quelques extraits de ces lettres.



jusqu'alors mal secondé dans ses intentions bienfaisantes. Mirabeau écrivit et fit imprimer, dans l'espace de trois semaines, la *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'assemblée des notables* [1].

Cet ouvrage, un des plus importans de l'auteur, et des plus méritoires, et des plus mal jugés, nous paraît exiger une attention spéciale de notre part; et pour en bien faire comprendre l'occasion, l'intention et le but, nous croyons devoir transcrire ici quelques pages d'un recueil tout-à-fait introuvable en France [2], et que personne avant nous n'a cité ni connu, recueil dans lequel Mirabeau parlant, non au public mais à un ami, a d'avance et sans y songer, écrit la préface qui, à notre avis, convient le mieux à la *Dénonciation de l'agiotage*.

[1] 1787. (26 février, date de l'Épître dédicatoire au roi.) In-8°, 143 pages, avec cette épigraphe :

» *Pensais-tu qu'un instant ma vertu démentie*
» *Mettrait dans la balance un homme et la patrie ?*
(VOLTAIRE.)

[2] Les *Lettres à Mauvillon*, que nous avons à diverses reprises mentionnées ailleurs, mais auxquelles nous faisons pour la première fois un emprunt de quelque importance, ont été publiées par lui sous ce titre : *Lettres amicales du comte de Mirabeau à M. Mauvillon à Brunswic, écrites durant les années* 1786, 1790, *et précédées d'une notice sur ses liaisons littéraires en Allemagne, avec un appendice de quelques lettres de M. le marquis de Montalembert à M. le comte de Mirabeau.* A Hambourg, chez P.-F. Fauche. 1794. Un vol. in-12 de 538 pages.

« La date de ma lettre [1] vous étonnera un peu, » mon cher major; je n'ai pas pu vous rendre » compte plus tôt de ma situation nouvelle, quel- » que impatience que j'eusse de vous mettre en » garde contre les traditions extravagantes, ca- » lomnieuses ou mutilées, et de vous faire juge de ma » conduite. Mais j'ai espéré que votre amitié vous » ferait du moins suspendre votre jugement, et » que vous me sauriez gré d'avoir compté sur elle.

» A peine revenu à Paris, mon très-cher ami, je » me suis aperçu que non-seulement la place » (celle de secrétaire des notables) « à laquelle il » avait été bien difficile de ne pas me destiner, » dans des circonstances que j'avais eu le premier » l'idée, l'occasion et le soin de faire naître, que » cette place, dis-je était donnée [2]; mais que l'as- » pect des affaires était devenu tel, le désordre des » finances si effrayant, le mécontentement si uni- » versel, que le ministre dépourvu, pour comble » d'embarras, par la mort imminente de M. de Ver- » gennes, du seul étai qui pût lui conserver quel- » que consistance, n'allait être occupé qu'à ba- » tailler pour sa sûreté personnelle, et non à » organiser et à constituer la nation, qui ne le se- » rait jamais par sa main; qu'en conséquence il

[1] De Liége, 24 mars 1787.

[2] Ce fut Dupont de Nemours qui fut nommé à cet emploi.

» avait besoin de faiseurs de manifestes et non de
» collaborateurs, d'intrigans et de satellites et non
» d'aides-de-camp citoyens. Et comme je suis un
» des hommes du monde qui sais le moins trouver
» le germe de l'esprit ou du talent quand ma per-
» suasion n'est pas décidée, je me suis bientôt dit
» à moi-même que je ne valais rien du tout à cette
» besogne.

» En conséquence, je n'ai pensé qu'à rentrer
» dans la carrière d'où je sortais, et désespérant
» pour le moment de pouvoir être l'instrument
» d'un bien plus grand, plus prochain, plus direct,
» j'ai cherché à me faire envoyer à Nimègue, dans
» des fonctions purement pacifiques et passives,
» auxquelles m'invitaient la confiance de quelques
» bons citoyens hollandais, et les préventions fa
» vorables de la princesse même [1].

» Ce n'était point là le compte du ministre des
» finances : il aurait mieux aimé me laisser à Berlin,
» que de me voir revenir, pour ne lui être point
» utile à sa besogne du moment ; et surtout, quoi-
» que mon silence ne lui parût pas de bon augure,
» même dans l'opinion publique, il aurait préféré
» de me tenir dans l'inertie la plus complète, plu-

[1] La correspondance de Berlin mentionne plusieurs fois (notamment tome 2, pages 299 et 301), ce projet d'envoyer Mirabeau à Nimègue, et le désir de l'y voir, exprimé par la princesse d'Orange, sœur de Frédéric-Guillaume II.

» tôt que de me laisser à même de participer le » moins du monde ostensiblement à des opérations » dont la nation irritée veut lui ôter tout le mé» rite, pour ne lui en donner que le pénible et l'o» dieux. Ainsi, il fallait servir lui, ou ne point » servir ; et comme le parti qu'il avait pris de di» vulguer l'*état de la nation*, l'exposait aux attaques » les plus sérieuses, aux informations les plus sé» vères, on ne pouvait guère le servir lui, qu'en » soutenant des comptes bien étranges, et impos» sibles à vérifier, à moins d'un examen de plu» sieurs mois ; qu'en soutenant une administration » vraiment insensée, des assertions et des promes» ses bien hasardeuses ; enfin, et surtout qu'en » prouvant par sa défense même que son unique » but, lorsqu'il demande des efforts extraordinaires » à la nation, n'est que de s'assurer une grande » hypothèque, au moyen de laquelle il puisse aller » en avant, et sur ses erremens ordinaires, disent » les hommes qui ne croient pas que l'on se cor» rige à cinquante-quatre ans. — Or tout cela me » convenait bien mal à moi qui ne sais pas du tout » dire et surtout prouver ce que je ne pense pas, » ni défendre ce que ma conviction accuse ; à moi » qui, pour trancher le mot, suis convaincu que » la réputation de l'homme est le plus grand obsta» cle à la chose.

» Lors donc que le ministre des finances me fit » tâter, par nos amis communs je demandai nette-

» ment à m'abstenir, et comme, dans les circon-
» stances, cela m'était à peu près impossible, moi
» présent, je réiterai la demande de voyager.

» De ce moment M. le contrôleur-général, qui
» croyait me tenir par nos amis communs et la né-
» cessité, comme s'il y avait jamais nécessité d'o-
» béir contre sa consience, m'a regardé comme
» nul et non-avenu ; et 1° manquant à sa parole
» formelle ; 2° me laissant dans des embarras de
» tout genre ; 3° éludant mes demandes les plus
» simples par un silence bien ou mal coloré ; 4° ré-
» pondant à nos amis communs qui lui disaient
» fréquemment que je n'étais pas bon à méconten-
» ter : *j'arrangerai tout cela avec de l'argent;* il m'a
» successivement, et surtout par ces derniers mots
» qui m'ont semblé un outrage inexpiable, non-
» seulement dégagé de tous liens envers lui, mais
» donné toutes les raisons possibles de passer
» dans l'opposition.

» Je ne l'ai pas voulu faire, et je ne l'ai pas fait ;
» j'ai voulu rester moi, et n'être que moi. Mais j'ai
» cru pouvoir et devoir me permettre de l'être tout
» entier ; et ne voulant pas que la seule assemblée,
» en quelque sorte nationale, qui peut-être aura
» lieu de mon temps, se passât sans que je payasse
» mon tribut à la chose publique, je me suis em-
» paré du sujet le moins à la portée des hommes
» capables de se faire lire, et sur lequel, à mon
» avis, il importait le plus de diriger en ce moment

» la puissance de l'opinion publique ; et j'ai dé-
» noncé l'agiotage *au roi et à l'assemblée des nota-*
» *bles* dans un livre qui n'est pas bon, qui a été et
» dû être fait trop vite pour pouvoir être bon, qui
» est surchargé de choses, parce qu'elles ne sont
» pas à leur place, et où j'ai plus médité mon sujet
» que mon plan[1], mais qui a été dicté par un sen-
» timent fort et pur, qui enseigne des vérités sai-
» nes et importantes, qui mettra de bons esprits
» sur la voie, et qui, s'il ne tue pas l'agiotage que
» le gouvernement seul peut extirper, fera qu'on
» ne pourra plus sans infamie agioter ni protéger
» les agioteurs ; car les hommes de bon sens et de
» bonne foi doivent être convaincus, et les sophis-
» tes ne peuvent plus échapper[2]. »

La transcription que nous avons faite, au livre III, de la lettre, restée en portefeuille, que Mirabeau avait voulu fulminer contre M. de Calonne, nous dispense de donner ici une analyse développée de la *Dénonciation de l'agiotage* qui, avec moins de méthode et de précision peut-être, traite précisément les mêmes matières, tellement que Mirabeau aurait pu atteindre son but en im-

[1] Mirabeau a depuis presque littéralement copié cette phrase dans sa *Réponse à M. La Cretelle*, page 1re, dont nous aurons bientôt occasion de parler.

[2] Lettres à Mauvillon. Page 197 à 203.



primant pour les Notables le factum qu'il avait destiné à M. de Calonne, sans d'ailleurs faire un autre travail, s'il n'avait désiré d'éviter l'apparence d'une polémique directe, et surtout épargner le ministre dont il prévoyait la chute [1], et qui, quels

[1] Les notables s'assemblèrent le 22 février 1787, et M. de Calonne fut congédié le 1er mai. Nous remarquerons que Peuchet n'avait probablement pas bien lu la *Dénonciation de l'agiotage*, quoiqu'il lui ait consacré une douzaine de pages, car il dit que l'auteur y avait *prodigué la louange à M. de Calonne*, (tome 2, page 89.) M. Joseph Mérilhou est tombé dans la même erreur (page 73); d'autres, au contraire, ont amèrement reproché à Mirabeau ses insultes contre un ministre dont il avait été bien traité. Il y a autant de fausseté que de légèreté dans ces accusations contradictoires.

Le fait est que Mirabeau lui-même, si animé qu'il fût contre M. de Calonne, blâmait l'espèce d'ingratitude dont on usait envers un ministre qu'on avait flatté quand il commettait des fautes, et que l'on persécutait au moment où il s'efforçait de les réparer.

Quant à l'appel des notables, disait-il, « le courage et la » dextérité qu'a exigés l'exécution est au ministre; et quand » je vois avec quelle légèreté ou quelle méfiance on ac» cueille ce bienfait, je suis tenté de maudire la légèreté » de ma nation.

» Au reste, la fermentation est fort grande dans quel» ques bonnes et civiques têtes, et je ne puis et ne veux » répondre que de moi; mais le sentiment, l'intention » d'une telle opération, valent bien qu'on ne la critique » pas, du moins avant qu'elle ait avorté. » (*Lettres à Mauvillon*, page 183.)

Néanmoins, tout en rendant justice aux intentions mé-

que fussent les griefs de Mirabeau, n'est pas nommé une seule fois dans la *Dénonciation de l'agiotage,* où l'on ne trouve qu'à la fin une désignation qui soit visiblement applicable à M. de Calonne.

C'est donc contre les manœuvres de bourse que

ritoires, quoique tardives, qui animaient le ministre enfin éclairé sur ses propres fautes, Mirabeau, dans sa correspondance particulière, exprimait vivement le blâme dont, en public, il mesurait l'expression : « Vous êtes » bien tenté de croire, n'est-ce pas, mon ami, qu'il y a » dans mon livre ou dans ma conduite quelque impétuo- » sité, quelque attaque directe au ministre, quelque tort » de forme? Mais, vous devez penser aussi qu'en ce » moment je suis de sang-froid. Eh bien! je n'en efface- » rais pas une ligne. Le ministre des finances n'y est » nommé qu'une fois, et avec éloges. A la vérité, les » grandes fautes de son administration y sont toutes » comme les suites nécessaires de l'agiotage; et les quatre » pages de prophéties, dans le cas où l'agiotage ne sera » pas détruit, sont, pour les gens instruits, l'histoire » fidèle de son ministère. Mais il a fallu qu'il se nommât, » qu'il la fît lui-même pour se trouver injurié. Cela est » vrai au point que le premier cri des agioteurs et des » fanatiques de M. Necker a été que ce livre avait été » fait par ordre de M. de Calonne. » (*Lettres à Mauvillon,* page 205.) La preuve, en effet, que cette modération de Mirabeau fut interprétée à son désavantage, et attribuée à une secrète collusion entre le ministre et lui, est dans les *Mémoires de Bachaumont,* tome 34, 1787, page 265. Nous croyons qu'aucun doute ne restera dans l'esprit des lecteurs de la lettre insérée en grande partie au livre III du présent volume.

Mirabeau réclame avec véhémence ; il en peint les résultats désastreux : « Oui, j'en jure la vérité, l'a-
» giotage qui s'exerce à Paris sur des effets dont
» le produit éventuel égare l'imagination, ne peut
» qu'engendrer la plus abominable des industries.
» Eh ! quelle compensation offre-t-elle, quand son
» résultat unique, son dernier produit, est un jeu
» effréné, où des millions n'ont d'autre mouvement
» que de passer d'un portefeuille à l'autre, sans
» rien créer, si ce n'est un groupe de chimères que
» la folie du jour promène avec pompe, et que celle
» du lendemain fera évanouir [1] ? Sans l'appât du
» jeu des papiers, on aurait partout tenté des en-
» treprises d'agriculture ou de commerce, profita-
» bles à tout le monde ; des marais eussent été
» desséchés, des landes défrichées, des ponts con-
» struits, des canaux creusés, la navigation perfec-
» tionnée, des arts simplifiés, des machines écono-
» miques construites, des salaires répandus, de
» nouveaux débouchés offerts de toutes parts aux
» denrées, des nouveaux emplois à toutes les ma-
» tières premières [2]. Tel est l'abus des jeux de ha-
» sard et de l'esprit de loterie. Cet esprit funeste,
» venu d'Italie avec les impôts indirects de con-
» sommation ou de séduction, a corrompu les
» mœurs, a troublé la raison, a fait le malheur

[1] *Dénonciation de l'agiotage*, etc. Page 27.
[2] Page 119.

» des hommes, et continuera de le faire, tant que
» la pluralité des souverains ignorera que tous les
» désordres de la société diminuent leur autorité,
» leur puissance, leurs richesses ; tant qu'une sage,
» vertueuse et rigoureuse éducation n'apprendra
» pas aux peuples que tout jeu de hasard est en soi-
» même honteux, parce qu'il ne convient à l'hon-
» nête homme, ni de s'emparer du bien d'autrui,
» ni de mettre au hasard celui de sa famille [1] ; et
» aux rois, que les loteries chères qui réduisent à
» l'inutilité, et à pis que l'inutilité, de grands ca-
» pitaux, sont encore plus redoutables que les
» établissemens du même genre qui n'attaquent
» directement que le temps et le pain des petits
» gagistes de la société, et qui cependant sont bien
» dignes par-là de l'horreur qu'ils commencent à
» inspirer généralement [2]. Détruire l'agiotage, c'est
» sauver l'État, c'est restaurer ses ressources, c'est
» pourvoir à sa sûreté ; c'est rétablir le bon ordre ;
» c'est rendre au gouvernement sa dignité, à l'au-
» torité son empire, aux lois leur force ; c'est pré-
» parer la voie à l'esprit public, assurer la paix à
» l'extérieur, la ramener dans l'intérieur des fa-
» milles, restituer les talens à leur véritable usage,
» la considération aux choses décentes et utiles ;
» et dans ce moment où nous sentons qu'il faut
» demander à notre sol trop négligé ce qu'un fils

[1] Page 117. [2] Page 120.

» dissipateur demande à l'affection de son père, le
» paiement de ses dettes, n'est-il donc pas temps
» de mettre en honneur l'industrie rurale? Ne
» faut-il pas repousser sur nos champs le numéraire
» que Paris absorbe, et n'absorbe que pour tout
» corrompre [1] ? »

Ici, à propos des opérations du premier ministère de M. Necker, Mirabeau commence la longue suite d'attaques qu'il dirigea contre le célèbre financier [2]. « Disons, pour être rigoureusement
» juste, que l'une des sources principales, et peut-
» être la véritable cause première de l'agiotage qui
» avait péri avec le système de Law, c'est le sys-
» tème non moins chimérique, conçu par M. Nec-
» ker, de fournir aux dépenses de la guerre au
» moyen d'emprunts continuels sans impôts [3]. Com-
» ment a-t-il espéré que les gens éclairés ne s'aper-
» cevraient pas que reculer les impôts c'est tout
» simplement les aggraver, et que s'il se ménageait
» une réputation d'adresse et d'escamotage politi-
» que en éloignant l'impôt, il laissait à ses succes-
» seurs la tâche la plus difficile, et par cela même
» la plus méritoire, d'acquitter ces mêmes dettes,

[1] Page 69.

[2] Nous disons les *attaques publiques*, car Mirabeau avait dès-lors écrit depuis long-temps les observations amères qu'on trouve aux pages 193, 194 et 195 des Mémoires de d'Aiguillon, publiés par Soulavie en 1792.

[3] Page 72.

» qu'il mettait sa gloire à accumuler? Comment
» M. Necker ne s'est-il pas aperçu que, dès que
» l'État empruntait des sommes dont ses revenus
» actuels ne pouvaient pas même payer les inté-
» rêts, l'impôt existait virtuellement, mais néces-
» sairement, soit qu'on le déclarât ou non? En
» effet, si l'État devait tenir ses engagemens, il
» fallait bien imposer pour se procurer ce qui,
» dans l'hypothèse, n'existait pas encore; mais
» alors plus on retardait l'impôt, plus il fallait
» l'augmenter, à cause des intérêts accumulés pen-
» dant le retard [1]. Si même l'État devait un jour
» se libérer en violant ses engagemens, l'impôt
» n'en était pas moins réel, mais seulement beau-
» coup plus injuste, beaucoup plus absurde, parce
» qu'au lieu de porter sur la nation entière, il ne
» pouvait, sous la forme de banqueroute, atteindre
» que la seule classe des prêteurs [2]. »

Mirabeau développe ensuite les objections que nos lecteurs ont déjà lues sur les abus de la Caisse d'escompte détournée de sa vraie et salutaire destination, sur ceux de la compagnie des Indes, utile à quelques monopoleurs, nuisible à une classe immense de manufacturiers et commerçans; sur les actions des Eaux de Paris, sur celles de la compagnie d'assurance contre les incendies, de la compagnie du Sénégal; sur l'agiotage effréné

[1] Page 73. [2] Page 74.

qu'entretiennent les papiers émis par ces divers établissemens; enfin, il s'élève contre la complication, l'incohérence et l'impuissance de l'administration publique: « Aussi long-temps qu'une constitution régulière n'organisera pas le royaume, nous » ne serons qu'une société composée de différens » ordres mal unis, d'un peuple sans presque aucuns » liens sociaux [1], une agrégation de provinces réunies, sous un même chef, mais presque étrangères » l'une à l'autre [2]. » Il réclame les administrations provinciales [3]. « C'est à l'aide de cette institution » simple et sublime que la France régénérée par » la seule volonté de son souverain, prendra une » forme stable et imposante [4]. Alors les mœurs, » ce premier lien des nations, porteront sur leur » unique base, je veux dire l'instruction, prise » dans l'enfance, des devoirs de l'homme en société. Après n'avoir eu long-temps des méthodes » et des établissemens que pour former des géomètres, des physiciens, des peintres, nous en » aurons enfin pour élever des citoyens; nous remercierons bientôt les Assemblées provinciales

[1] Page 129, et non 125, comme l'indique une erreur de pagination.

[2] *Ibid.*

[3] Les assemblées provinciales n'avaient encore été qu'essayées par Necker dans les deux provinces de la Guyenne et du Berri.

[4] Même page 126

» d'une instruction nationale dirigée dans un seul
» esprit, dans des vues politiques, sur des prin-
» cipes uniformes, où l'étude des devoirs du ci-
» toyen, membre de la grande famille, sera le fon-
» dement de toutes les autres, et rangée désormais
» selon l'ordre de son utilité, c'est-à-dire tout-à-fait
» à la tête des choses utiles [1]. »

Mirabeau termine sa polémique vive et hardie par cette péroraison adressée aux notables : « Mais
» vous que le père de la patrie convoque pour
» délibérer sur la chose publique, ô vous, les aînés
» de ses enfans! ah! ne traitez pas de craintes
» chimériques mes tristes prédictions. Osez mon-
» trer au roi leur probabilité dans toute son éten-
» due; osez lui dire que nous avons depuis trois

[1] Page 130, numérotée 126 par erreur. « L'instruction
» et la liberté sont les bases de toute harmonie sociale et
» de toute propriété humaine. J'aurais pu dire seulement
» *l'instruction*, car la liberté en dépend très-absolument,
» puisque l'instruction universelle est l'ennemi le plus
» inexpugnable des despotes, ou plutôt, à l'époque où la
» société sera parvenue à cette universalité de lumières,
» le despotisme deviendra un être de raison, impossible à
» réaliser. » (*Essai sur le Despotisme*, page 60.) « Éclairez
» les hommes, vous n'aurez plus d'autre emploi à faire de
» l'éloquence que celui de vanter leur bonheur. » (*Ibid.*,
page 62.)

Mirabeau professe ici une doctrine que son père soutint toujours hautement. Voir entr'autres à l'appendice du tome 3, le numéro 14, page 471.

» ans de trop sûrs indices de ce qu'il nous faut » attendre du système de finances sous lequel » nous vivons ; qu'il y va de son bonheur et de » sa gloire à n'en pas laisser le plus léger vestige ; » que si l'agiotage n'est pas étouffé, et l'animad- » version la plus sévère montrée à tous ceux qui » participent au plus déplorable des jeux ; si les » compagnies à priviléges ne sont pas détruites, » et les compagnies nécessaires soumises à un » régime rigoureux, le crédit public, dont la » chute rapide et profonde est d'autant plus dif- » ficile à interrompre, qu'il s'était élancé plus » vivement, et que celui de nos rivaux acquiert » tous les jours plus d'énergie, le crédit public » est perdu ; les finances sont irrémédiablement » bouleversées, les ressources taries, la ban- » queroute inévitable. Dites-lui que celui qui pro- » fesse d'autres maximes ne peut être que l'en- » nemi de l'État [1]. . . . .
» Dites-lui que le citoyen qui ose parler ainsi et » se nommer, doit attirer quelque attention sur la » dénonciation qu'il apporte au pied du trône, » car il n'a pu trouver un tel courage que dans le » sentiment pressant d'un grand danger [2]. »

Nous rapprocherons ici de cette *Dénonciation*

[1] Page 134, numérotée 136.
[2] Page 135, numérotée 13[illegible]

de l'agiotage un écrit publié moins d'un mois après, sous ce titre : *Première lettre du comte de Mirabeau, sur l'administration de M. Necker, ou réponse à M. de Lacretelle*[1].

Mirabeau y revient sur les principes qu'il a antérieurement posés. Il attaque plus directement encore M. Necker ; il lui reproche « le système » des emprunts sans hypothèque qui est évidem- » ment l'origine de la renaissance de l'agiotage ; » l'introduction des Génevois sur la place de Paris, » fatale semence des agioteurs ; l'admission des » banquiers dans l'administration de la Caisse » d'escompte[2]. » Il lui reproche d'avoir écrit et manœuvré contre Turgot « et d'avoir renversé » par ses intrigues le seul ministre dont la France » ait jusqu'ici dû attendre sa régénération[3] ; d'igno- » rer absolument les principes de l'impôt, du » crédit public, des emprunts, ceux qu'il a faits » devant être comptés au nombre des plus chers, » des plus mal organisés, des plus ruineux que la » France ait été contrainte de payer[4]. » Enfin, pour expliquer la violence de son langage, Mirabeau écrit notamment cette phrase que les suites rendent bien remarquable, et qui semble une apologie anticipée de sa tactique parlementaire :

[1] 19 mars 1787, Paris, in-8° de 8 pages. Lacretelle aîné (Pierre-Louis), né en 1751, mort en 1824.

[2] Page 3. [3] Page 6. [4] Page 5.

« peut-on régénérer, peut-on même réformer ce
» pays-ci, sans attaquer aussi véhémentement les
» personnes que les choses[1] ? »

La *Dénonciation de l'agiotage* avait produit un grand effet dans le public. C'est Mirabeau lui-même qui nous l'apprend : « Vous serez sensible » à la belle collection de lettres que mon ouvrage » m'a attirées, soit des notables, soit des citoyens » de toutes les classes. Le roi a dit : *Quand le comte » de Mirabeau sert le gouvernement, il faut bien que » ce soit avec le caractère d'indépendance qu'il a » toujours professé. Du reste, toutes ses observations » ne sont pas irrépréhensibles, parce qu'il est un » homme, et non un Dieu. Mais après tout, il a rendu » un grand service*[2]. »

Mirabeau parle encore de ce sujet dans une lettre postérieure :

« Je vous dis que tous les yeux sont fixés sur moi, » parce que j'ai fait paraître une *Dénonciation*

[1] Page 7.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 17 mars 1787. « Ce livre a eu un succès prodigieux, un » succès sans exemple, qu'il était loin de mériter comme » ouvrage, mais qu'il méritait peut-être comme service » rendu avec courage et dignité. Les notables, pour la » plupart, les chefs des corps, d'honnêtes gens de toutes » classes, m'ont félicité, remercié. Depuis les études des » notaires jusqu'aux boudoirs des belles dames, on m'a » lu, vanté, prôné. » (*Lettres à Mauvillon*, page 203.)

» *de l'agiotage, au roi et à l'assemblée des notables ;*
» que les bons citoyens attendaient avec une
» grande impatience, les mauvais avec beaucoup
» de terreur, où j'ai suivi mon sujet sans accep-
» tion de choses et de personnes..... Vous n'avez
» pas d'idée de l'effet, et je crois très-possible qu'il
» en fasse jusque sur le marchepied du sanctuaire.
» Il en arrivera ce qu'il pourra, mais j'ai la con-
» science qu'il était impossible de rendre un plus
» grand service à mon pays. Un de nos amis me
» disait l'autre jour : *Voilà comme on se donne une*
» *grande considération, mais comment on s'éloigne*
» *de tout;* et j'ai répondu : *une grande considéra-*
» *tion n'est donc rien* [1] ? Mais dans le sens même
» du diseur il a tort. La vérité est qu'il a été
» complètement séduit par le protecteur de l'a-
» giotage, qui lui-même aurait affaibli mon ou-

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 19 mars 1787.

Mirabeau, écrivant à Mauvillon dans le même temps, s'est copié (page 192 et suivantes), mais nous trouvons dans sa lettre cette variante caractéristique : « Ce que vous
» me dites implique contradiction, répondis-je, car une
» haute considération est à peu près tout; mais je nie que
» ce soit ainsi que l'on s'éloigne de tout, même dans votre
» sens. Votre homme (Calonne) est trop fou pour avoir
» des succès durables. La suite, le caractère, les vrais ta-
» lens, les donnent seuls; et le jour où il tombera, ou
» bien le jour de la banqueroute où il vous mène, voyez à
» quelle distance je serai de lui ! »

» vrage dans ses plus précieuses conséquences si, » heureusement pour la patrie, il n'avait pas jeté » le masque, ce qui, ajoutant aux grandes vues » de bien public le désir de montrer à un certain » personnage que si j'étais bon à prendre, je » n'étais pas bon à laisser, ne m'a pas peu aidé » dans les développemens [1].

» Au reste, les notables se conduisent à mer» veille. Les hommes sont toujours honnêtes la » première fois qu'on les assemble; ils montrent » de l'énergie et de la sagesse, de l'étendue et de » la prévoyance. Cette époque restera pour la » gloire du roi et le bien de la nation. En atten» dant, les pasquinades courent toujours : c'est » la femme d'un maire, qui paraît à Versailles » avec une robe à ramages; un élégant soulève la » robe en la baisant et disant : *Madame, pardonnez,* » *j'adore les antiques. Ah! Monsieur, que ne le di-* » *siez-vous! j'ai vingt ans de plus que ma robe.* C'est » une estampe représentant un fermier qui, au

[1] Voici une autre variante : « Quoi qu'il en soit, ce » dont vous pouvez être sûr, c'est que j'ai fait plus qu'il » n'était nécessaire peut-être, pour remplir mes devoirs » de citoyen; mais que je n'ai rien fait que d'honnête et » d'honorable : car enfin quand il se serait mêlé à ma » verve naturelle quelque envie de montrer que si j'étais » bon à prendre, je n'étais pas bon à laisser, je ne crois » pas qu'il y ait rien là de répréhensible. » (*Lettres à Mauvillon,* page 206.)

» retour du spectacle de l'assemblée des notables,
» convoque sa basse-cour, et leur dit : *Mes chers*
» *animaux, je vous ai assemblés pour délibérer à*
» *quelle sauce je veux vous mettre*, et qui, sur ce
» qu'un coq répond : *nous ne voulons pas être*
» *mangés*, réplique, *vous vous écartez de la ques-*
» *tion....* C'est une étrange nation que celle qui ne
» peut recevoir ni le bien ni le mal qu'en riant [1] ! »

On sait que malgré ce qu'il y avait de vrai dans l'écrit de Mirabeau, et de méritoire dans son courage et son patriotisme, la *Dénonciation de l'agiotage* mécontenta l'autorité [2], et la décida à poursuivre l'auteur : Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

« Vous aurez reçu de plusieurs côtés, ma chère
» Yet-Lie, par le courrier parti le 23, de Paris,
» beaucoup de sujets d'alarmes. Il est si incroyable
» qu'on m'ait laissé tranquille quatorze jours,
» pour me frapper le quinzième, que vous n'a-
» vez pas dû vous y attendre; mais mon succès
» était trop grand pour qu'on me le pardonnât.
» Le 20, un ordre du roi a enjoint à l'abbé d'Es-
» pagnac et à Barroud [3] de sortir de Paris, et j'ai
» reçu trois courriers qui m'avertissaient que je

[1] Lettre inédite, déjà citée, à madame de Nehra, du 19 mars 1787.

[2] Un arrêt du conseil, du 17 mai 1787, supprima la *Dénonciation de l'agiotage*.

[3] Agioteurs fameux.

» serais arrêté le soir même [1]. J'étais fermement » résolu de faire tête à l'orage; mais quand j'ai su » que l'ordre n'était pas pour la Bastille, mais » pour une vieille forteresse d'une province recu- » lée, où j'aurais été perdu pour la chose publi- » que, et oublié pour ma chose particulière, je » me suis laissé aller aux instances de mes amis, » et surtout à l'obsession de l'excellent abbé de » Périgord, qui était revenu de Versailles, et qui » m'a exorcisé cinq heures de suite, pour me » forcer à partir [2]. Je compte donc, chère Yet-Lie,

[1] On voit dans les *Lettres à Mauvillon*, page 223, que M. de Calonne écrivit à Mirabeau : « Ce n'est pas moi qui » ai provoqué l'ordre dont vous vous plaignez. L'abbé de » Périgord et Dupont me dirent, dimanche 18 mars, » qu'ils allaient vous faire avertir *de ma part*. Je me mis » à rire, et je répondis : *A la bonne heure!* »

Mirabeau ajoute : « Le fait est vrai, et vous peindra » l'homme. »

[2] « Mes amis ont exigé que je partisse, j'ai long-temps » hésité, et je ne me serais pas rendu, si la Bastille » m'eût été destinée; mais il était question d'un château- » fort, au fond d'une province reculée, où j'aurais été » perdu pour la chose publique, et oublié pour mon fait » particulier. Je suis parti, décidé à laisser passer l'orage, » que le temps mis à le former montre assez être le pro- » duit d'une intrigue que d'autres intrigues combattront » assez; car je dois vous dire que les deux tiers et demi » du ministère même sont pour moi. » (*Lettres à Mauvillon*, page 204.)

Nos citations prouvent que Mirabeau disait vrai; et,

» qu'à la réception de cette lettre, vous partirez
» comme l'éclair, et vous viendrez par la route
» qui mène droit à Aix-la-Chapelle, et à Liége; je
» serai à Tongres, c'est-à-dire à une très-petite
» distance de là. Vous demanderez MM. de Witry
» d'Everlange, chanoines, et bientôt vous reverrez
» votre meilleur ami. Au reste, ce temps d'épreuve
» ne sera pas long; s'il l'était, vous iriez à Paris,
» avec votre bonté accoutumée, et vous arrange-
» riez mes affaires.

» Le comte d'Entraigues et Luchet doivent vous
» avoir écrit, en même temps que Jeanneret, une
» lettre moitié alarmante, moitié rassurante, avec
» l'invitation de partir le plutôt possible. Je vous
» prie de ne pas vous inquiéter : outre que je suis
» en sûreté, il n'y a rien dans tout ceci que d'infi-
» niment honorable, puisque le gouvernement a
» été obligé de faire justice de ceux que je lui ai
» dénoncés [1]. Qu'ensuite on veuille me punir pour

en effet, l'ordre d'arrestation ne fut pas exécuté; en voici la preuve :

« Au 18 mars 1787, le *Registre des ordres* porte que » celui-ci ne fut pas suivi d'exécution, quoiqu'il eût été » signé et envoyé à M. de Crosne, alors lieutenant de po- » lice. » (*Peuchet*, tome 3, page 103.) Peuchet était archiviste de la préfecture de police.

[1] Mirabeau n'en remarquait pas moins avec une aigreur fort naturelle l'absurde inconséquence qu'il y avait à punir en même temps et de la même manière les principaux agioteurs et le dénonciateur de l'agiotage. « Et c'est

» avoir trop maltraité dans mon livre certains arrêts du conseil, cela diminue-t-il la gloire de » rendre un tel service à la nation ? et parce qu'un » ministre contre qui se soulèvent tous les corps de » l'État, s'en trouve offensé, croyez-vous mes affaires » bien gâtées ? Laissez croire et dire cela aux gens » à vue courte [1]. »

Nous empruntons quelques détails de plus à madame de Nehra, qui était jusqu'alors restée à Berlin : « J'étais inquiète sur des mots vagues » qui se trouvaient dans une lettre de Mirabeau ; » j'en reçus une de M. Panchaud qui m'annonçait la catastrophe. Au milieu des éloges que » l'on donnait *à la Dénonciation de l'agiotage*, on » lança une dix-septième lettre de cachet contre » son auteur, qui, averti à temps, et probable» ment à dessein, était parti pour Tongres, où il » me faisait prier de l'aller joindre le plus tôt pos-

» pour ce livre que je suis puni ! Et je le suis le même » jour et plus sévèrement que des malheureux que j'ai » dénoncés, dont les brigandages désolent le royaume » depuis trois ans : brigandages certifiés véritables par le » roi même, qui les chasse de Paris ! — Achevez, mon » ami, achevez votre cours de la connaissance des hommes » et des rois, dans laquelle vous êtes déjà un si grand » connaisseur ; mais ne me plaignez pas, car cela passera ; » et cela ne passerait pas, que j'en serais tout consolé. » (*Lettres à Mauvillon*, page 206.)

[1] Lettre inédite, déjà citée, de Mirabeau à madame de Nehra, du 23 mars 1787, datée de Liége.

» sible. J'arrivai à Tongres dans les premiers jours » d'avril, je n'y trouvai pas Mirabeau. Des patrio- » tes liégeois étaient venus l'y chercher, et l'a- » vaient engagé à passer le temps de son exil à » Liége, où on le fêtait extraordinairement. Je » trouvai à Tongres un billet de Mirabeau qui me » faisait part de la disgrâce très-prochaine de » M. de Calonne, et qui me pressait de ne pas » tarder de me rendre à Liége. »

Pendant sa courte résidence à Tongres, Mirabeau écrivit sa *Seconde lettre sur l'administration de M. Necker*[1]. Cette fois, il l'attaqua d'une manière plus directe et plus vive, sans cacher nullement son but, qui était d'empêcher la rentrée du financier génevois au ministère : « Si le colosse » de sa réputation, dit Mirabeau, me paraît n'at- » tendre qu'une main vigoureuse pour être réduit » à une stature très-ordinaire, la partie la moins » disputée de sa gloire, son talent de financier, » peut dès aujourd'hui être soumis à sa juste va- » leur[2]. » A l'occasion de sa brochure publiée par M. Necker, pour réfuter l'aperçu des finances, présenté aux notables par M. de Calonne, Mira-

[1] In-8°, 44 pages. Tongres 1er mai 1787. Le nom de Lacretelle ne figure plus sur le titre; et la lettre, en effet, ne lui est pas adressée, puisqu'elle commence par ces mots. « Oui, Monsieur, je suis fâché que ma lettre à » M. de Lacretelle soit devenue publique, etc. »

[2] Page 10.

beau reproche au premier de tendre à la chute du second, comme jadis le livre de M. Necker sur la *Législation des grains*, contribua à écarter Turgot. A propos des erreurs volontaires qui sont attribuées à M. de Calonne, Mirabeau soutient : « qu'on » ne peut ni se tromper, ni vouloir tromper de » 300 millions dans une addition aussi simple que » celle des emprunts publics, notoirement faits en » dix années[1]. N'est-il pas clair, que MM. de Calonne et Necker ne sont pas d'accord sur la nature des objets qui doivent entrer dans ce calcul; qu'il y a énonciation différente et non pas » fraude ou réticence de M. de Calonne; qu'en » un mot, ils ne donnent pas le même nom aux » mêmes choses[2]? » Mirabeau revient sur les emprunts de M. Necker. « J'ai peine à comprendre » comment il a pu se résoudre à parler, dans sa » brochure, de l'art avec lequel il a soutenu la » guerre sans impôts. Cet art funeste ayant servi » tout à la fois à lui acquérir la stupide admiration des ignorans, et à découvrir aux gens instruits sa coupable et vaniteuse astuce, il était » temps, sous peine d'être complètement démasqué, de prendre le parti de résoudre nettement

[1] Page 14. Calonne, en annonçant aux notables un déficit annuel de 115 millions, en attribuait 40 au ministère de l'abbé Terray, 40 aux ministères subséquens, et affirmait ne l'avoir accru que de 35 millions.

[2] Page 16.

» mes objections, ou de passer condamnation sur » ses principes[1]. Pour prouver aux créanciers de » l'État que leurs intérêts n'étaient point en péril, » il fallait mettre à l'abri ceux du peuple. Pour » montrer qu'on respecte ceux du peuple, il faut » établir contre moi que les emprunts sans impôts » sont le moins à la charge de la nation; que c'est » une sage économie d'emprunter de nouveaux » capitaux, pour acquitter d'anciens intérêts; » que retarder les impôts, c'est les diminuer[2]... » Et moi je dis que ce que vous lui imputez à » gloire est sa honte; que ce que vous regardez » comme son bienfait, est l'aggravation de vos » maux. Emprunter sans imposer, c'est livrer une » nation aux usuriers, car eux seuls prêtent sans » gage; c'est tromper tout un peuple sur sa véri» table situation; c'est enivrer les gouvernemens, » en leur présentant comme faciles ces projets de » destruction et de dépenses qui désolent l'huma» nité; c'est rejeter sur les générations à venir le » poids des iniquités d'un ministre qui ne voit » que sa gloire personnelle, et ses succès pré» sens... Peuple crédule! hâtez-vous de l'admirer, » vos enfans le maudiront[3]!

[1] Page 17. [2] Page 22.

[3] Page 18. « M. Necker, qui insultait à l'aveuglement » des autres, nous a conduits dans des ténèbres bien plus » épaisses, sans qu'il ait fallu autre chose pour lui ren» verser le sens que l'ivresse de sa position et de ses pré-

Mirabeau se défend d'ailleurs du reproche de jeter imprudemment l'alarme, au risque de compromettre le crédit public. « Je n'ai pas dit que » l'État fût insolvable ni qu'il pût jamais l'être; » dans les économies, dans les ressources naturelles, il ya, il y aura toujours de quoi donner » des gages pour les emprunts nécessaires. J'ai » soutenu seulement que l'emprunt n'a de vrai » gage que l'impôt. Ces deux fléaux doivent toujours marcher ensemble [1]. »

M. Necker avait faiblement défendu la question capitale sur laquelle revenait toujours Mirabeau. Celui-ci s'écrie : « Je demande aux lecteurs attentifs, je demande à ceux qui savent échapper aux » vertiges du jour, aux délires des sectaires, et » qui conviennent encore qu'on peut aimer Dieu, » l'État et le roi, sans adorer M. Necker, s'il n'a » pas visiblement éludé le combat; s'il ne passe » pas, autant qu'il est possible, condamnation sur » la théorie des emprunts sans impôts, à moins » que son caractère et ses vertus [2] ne soient encore

» tendues prospérités. Mais enfin sait-il où sa marche le » conduit? Voit-il le dénouement de cette tragi-comédie? » (*Mémoires d'Aiguillon*, page 194).... « On ne fait plus de » miracles..... Il en sera de notre confiance comme d'une » cataracte qui fondra au moment où l'on y pensera le » moins, et l'on sera très-étonné de ne voir que des précipices autour de soi. » (*Ibid.*, page 193.)

[1] Page 21.

[2] Dans l'abandon d'un orgueil trop naïf, M. Necker

» la preuve suffisante de sa théorie, après a
» été celle de ses calculs. Tels furent tous
» chefs de sectes ; ils prouvèrent leur mission p
» leurs miracles, et leurs miracles par leur mis-
» sion[1]. »

Mirabeau établit par des raisonnemens, des calculs, des tableaux comparatifs, que les emprunts de M. Necker auraient pu être faits à des conditions beaucoup moins onéreuses pour l'État. Après des développemens habiles, mais écrits avec une violence inexcusable, et du ton d'une haine personnelle, furieuse jusqu'au délire, il proteste contre la probabilité du retour de M. Necker au Contrôle général : « Le roi gardien de l'honneur
» de son peuple, ne permettra pas qu'un étranger
» soit appelé comme indispensablement nécessaire
» au crédit public, comme le seul homme capable
» d'administrer nos finances. Eh! qu'a-t-il donc
» fait, cet étranger pour qu'on prosterne autour
» de son char vingt millions de Français ? Il n'a
» pas donné une seule preuve d'un talent réel!
» ses emprunts ont été chers et mal combinés ! les
» efforts auxquels le peuple est appelé aujourd'hui
» sont dus, en grande partie, à l'erreur de son

avait écrit : *Ah! (l'on devrait bien me permettre de le dire) la meilleure preuve de la vérité du compte de 1781, c'est le caractère de celui qui l'a rendu!*

[1] Page 26.

» administration!... Et cet homme tiendrait dans
» ses mains les destinées de la France! et l'on
» voudrait nous faire croire que l'assemblée des
» notables le désire, le redemande!... [1]
» Non! une assemblée que la France ne désa-
» vouera pas pour la représenter, ne méritera point
» de si cruels reproches! Ces dignes citoyens sen-
» tent leurs forces et leurs devoirs; ils savent
» évaluer les ressources que l'ordre, l'économie,
» les vertueuses intentions du roi, ses exemples
» généreux, ses résolutions courageuses, et les
» incalculables richesses du royaume, ménagent
» à tous les serviteurs de l'État. Cette France, si
» vantée par M. Necker lui-même, n'est pas de-
» venue inféconde depuis que le banquier géne-
» nevois ne la gouverne plus. Et qu'y a-t-il donc
» d'alarmant dans notre situation? Nous connais-
» sons mieux nos engagemens, sans doute, mais
» nous connaissons aussi nos ressources. Elles
» sont telles que cette dette, dont on voudrait
» nous effrayer, ne peut plus étonner que des
» têtes étroites ou des cœurs mal-intentionnés.
» La Caisse d'amortissement, rendue à son acti-
» vité naturelle, rappelée aux sages lois qui lui
» furent données, nous conduirait à une libération
» lente, à la vérité, mais certaine, et que ne hâte-
» rait pas M. Necker, qui a osé la décrier parce

[1] Page 55.

» qu'un autre l'avait inventée. Que faut-il en
» Cette seule déclaration, que les sujets d
» doivent, veulent, peuvent payer tous les e
» gemens publics quels qu'ils soient, et par d
» vouement pour lui et son auguste sang, et pa
» sensibilité pour sa confiance, et par respect
» pour la foi nationale.... cette déclaration que
» les bons citoyens attendent de l'assemblée des
» notables, ouvrira tous les trésors du crédit, de
» la confiance, du zèle, de l'amour; et ce n'est
» pas d'un ambitieux étranger que nous appren-
» drons ni la direction des richesses dont nous
» comble la nature, ni les règles de l'économie
» politique enseignée par nos sages à l'Europe, ni
» celles des finances proprement dites, quand le
» peuple le plus calculateur de l'univers, quand
» les Anglais viennent de copier la Caisse d'amor-
» tissement instituée en France, ni l'exemple du
» dévouement le plus illimité à l'honneur dont
» nous donnâmes, dans tous les siècles, des leçons
» mémorables aux nations [1]. »

Quelles que fussent les susceptibilités du pouvoir [2], il ne pouvait pas s'irriter long-temps contre des réclamations si patriotiques, des principes de

[1] Pages 48 et 49.

[2] La lettre à Lacretelle et l'autre furent supprimées par arrêt du Conseil, du 6 juin 1787.

finances si judicieux, et des observations tellement justes, que, si nous ne nous trompons pas, elles doivent frapper aujourd'hui plus que jamais, après un demi-siècle de vicissitudes politiques et financières.

Aussi voyons-nous dans les *Mémoires de madame de Nehra* que l'espèce d'exil imposé à Mirabeau fut de courte durée.

« Je ne lus qu'à Liége son livre sur *l'Agiotage*.
» Je ne pus m'empêcher de blâmer quelques tira-
» des exagérées, et quelques personnalités qui me
» parurent hasardées. Mais le moment du malheur
» ne doit pas être celui des reproches, je n'eus
» pas le courage de lui en faire beaucoup. Nous
» concertâmes ensemble les moyens de faire lever
» cette lettre de cachet qui était un fardeau incom-
» mode. L'on n'a point d'ami plus sûr et plus actif
» qu'une femme. Mirabeau était convaincu de cette
» vérité; il s'en rapportait toujours à moi dans
» les occasions épineuses. Il fut décidé que j'irais
» à Paris réchauffer le zèle de ses amis, et harce-
» ler encore une fois les ministres [1]. »

Ici se place un détail domestique qui nous semble présenter de l'intérêt, et bien caractériser Mirabeau.

« J'ai déjà dit qu'il ne savait pas compter ; mais
» il est incroyable à quel point il était négligent sur

[1] Mémoires inédits de madame de Nehra.

» ses affaires pécuniaires. Après lui avoir
» de ses dangers, je voulus lui faire quelques
» tions sur ses débats avec son père, à qui,
» rien au monde, il ne voulait pas faire un proc
» public, mais à qui il demandait toujours en vai
» sa pension alimentaire. *Oui, à propos*, me dit-il
» *je voulais vous demander où j'en suis? Comment*
» lui dis-je, *que voulez-vous que j'en aie su à trois*
» *cents lieues de Paris? votre voyage a été entrepris*
» *en partie pour vous en occuper; vous avez dû voir*
» *MM. Treilhard* [1] *et Gérard de Mesley, et vous me*
» *demandez à moi... Moi*, dit-il, *non, en vérité. J'ai*
» *à peine vu Vignon* [2]; *j'ai eu bien autre chose à*
» *faire que de penser à toutes ces bagatelles. Savez-*
» *vous dans quelle crise nous sommes? savez-vous que*
» *l'horrible agiotage est à son comble? savez-vous que*
» *nous sommes au moment où il n'y aura peut-être*
» *pas un écu dans le Trésor public?* Je souris de
» voir un homme dont la bourse était si mal garnie,
» y songer si peu, et s'affliger si fort de la misère
» publique, sans s'occuper de sa détresse particu-
» lière. Il s'en aperçut : *Enfin, mon amie*, me dit-

[1] Treilhard (Jean-Baptiste), alors avocat, depuis membre de l'Assemblée constituante, de la Convention, du conseil des Cinq-Cents, de la Cour de cassation, du Directoire exécutif, du Conseil-d'État de l'Empire, du Sénat, etc. Né en 1742, mort en 1810.

[2] Procureur au parlement de Paris, curateur à l'interdiction encore subsistante de Mirabeau.

» il, *vous voilà, arrangez tout cela comme vous vou-*
» *drez ; j'approuve d'avance tout ce que vous ferez :*
» *ces détails ne me regardent plus.*

» Lorsque je voulus partir, ce fut une autre co-
» médie. Mirabeau s'était mis en tête de m'accom-
» pagner. J'eus beau combattre sa résolution : il
» ne m'avait pas vue depuis trois mois, il ne pou-
» vait se résoudre à me quitter, il me promettait
» toute la prudence que j'exigerais : mais je savais
» bien qu'il lui était impossible de me tenir parole.
» Il n'entra pas pourtant tout d'un coup à Paris ;
» il s'arrêta à Saint-Denis, où il avait donné ren-
» dez-vous à des amis qui s'y rendirent. Moi, j'allai
» à l'hôtel de Gênes, d'où j'écrivis au baron de
» Breteuil pour commencer mes sollicitations. Je
» croyais avoir cinq ou six jours pour concerter
» mes démarches. Mais Mirabeau s'ennuyait à
» Saint-Denis : il arriva à l'improviste chez moi.
» Je me mourais de peur ; j'avais beau prendre des
» précautions, il les rendait inutiles par son im-
» prudence. Les gens de Panchaud disaient dans
» l'antichambre à ma femme de chambre : *Vous*
» *avez beau dire que M. de Mirabeau est à Liége,*
» *nous connaissons trop sa voix ; tenez c'est lui qui*
» *parle dans ce moment-ci, personne n'a cette véhé-*
» *mence.* On me rapportait ces propos, j'étais dans
» des transes mortelles : je ne cessais d'employer
» tous mes amis. Le baron de Breteuil m'avait dit
» que le roi était très-irrité, je savais combien

» Mirabeau avait d'ennemis, mes alarmes étaient
» fondées. Je pris enfin le parti de confier au baron
» de Breteuil que Mirabeau était chez moi, et je
» m'en rapportai à sa générosité. Je dois en convenir, il n'abusa pas de ma confiance. La lettre
» de cachet ne fut pas levée ; mais elle ne fut pas
» mise en exécution. Mirabeau se montra partout,
» et le ministère ferma les yeux [1]. »

Mirabeau ne resta que fort peu de temps à Paris, et le 24 mai 1787 il partit pour retourner une troisième fois en Prusse, afin d'y achever son grand ouvrage. Nous trouvons dans une lettre qu'il écrivit en route, un passage touchant, où il exprime des vœux qui ne devaient pas être remplis, et dont peut-être, en effet, son organisation morale, autant et plus que sa destinée, rendait l'accomplissement impossible : « Chère Yet-Lie, en traversant ces
» superbes campagnes qui avoisinent Strasbourg,
» en examinant du haut de Saverne les pays enchantés que l'on découvre de ce magnifique point
» de vue, sur l'un et l'autre bord du Rhin, j'ai senti
» que si le diable voulait me tenter, il se garderait
» bien de me transporter sur une haute montagne.
» L'ambition sortait de mon cœur ; je me disais :
» Ah ! combien, désabusé des hommes et des choses, on serait heureux de cultiver ici son jardin,

[1] Mémoires inédits de madame de Nehra.

» et de ne vivre que pour son amie et pour son » fils [1] ! »

Le motif qui conduisait Mirabeau à Brunswick, où il séjourna trois mois, était la nécessité de travailler avec le major Mauvillon [2] qui tenait de son emploi, et surtout de ses études et de ses travaux infatigables, la plus grande partie des renseignemens dont Mirabeau avait eu primitivement besoin pour les fournir au ministère français, notamment sur l'organisation et l'administration militaire de la

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 1er juin 1787.

[2] Jacques Mauvillon, né en 1743. Il était major au corps du génie, et professeur à Brunswick. Il traduisit en allemand *la Monarchie prussienne*, et plusieurs ouvrages français, tels que les *Lettres de madame de Sévigné; l'Histoire philosophique des deux Indes, par l'abbé Raynal; la Dissertation sur les richesses*, de Turgot; *les Lettres de Malouet sur la Révolution française*. Il a traduit en français *l'Histoire de la guerre de sept-ans, par Tempelhoff;* il a enfin écrit plusieurs ouvrages originaux, tels qu'un *Recueil de Mémoires sur des objets de politique, d'économie politique, et d'histoire;* un *Essai sur l'influence de la poudre à canon dans l'art de la guerre moderne;* une *Introduction à toutes les Sciences militaires;* un *Essai historique sur l'art de la guerre, pendant la guerre de trente-ans;* une *Biographie du prince Ferdinand de Brunswick*, etc. Cet homme, également habile, savant et laborieux, que son mérite et ses travaux ne préservèrent cependant pas de la pauvreté, est mort à Brunswick, le 10 janvier 1794.

Prusse; organisation et administration qui n'avaient rien de mystérieux, que l'autorité ne cachait nullement, mais qui, toutefois, ne pouvaient être bien connues que dans le pays même.

Ces communications ont été très-publiques, car Mirabeau les a hautement avouées en tête même de l'ouvrage dont elles sont les matériaux [1]. Elles ont été longuement détaillées dans cinq cents pages d'une correspondance imprimée il y a quarante ans [2]. Quelques personnes en ont conclu que Mauvillon était, en réalité, l'auteur de *la Monarchie prussienne;* que Mirabeau s'était approprié à prix d'argent l'œuvre d'autrui, et que son travail s'était borné à la rédaction de quelques préambules, et de quelques résumés, morceaux d'apparat plus ou moins empreints de sa touche énergique.

Nous ne ferons pas de grands efforts pour discuter une telle assertion, car elle a été d'avance expliquée et combattue par un contradicteur bien mieux informé que nous, bien plus digne de foi, c'est-à-dire, par le major Mauvillon lui-même qui, pour combattre l'erreur opposée, pour faire apprécier l'injuste refus que lui faisaient quelques compatriotes, de sa part vraiment immense dans la

[1] Page 2 de l'avertissement qui précède la *Monarchie prussienne.*

[2] Déjà nous avons cité souvent le recueil des *Lettres amicales du comte de Mirabeau à M. Mauvillon*, etc.

Monarchie prussienne, imprima, en 1794, cent une lettres que Mirabeau lui avait écrites à ce sujet, du 12 août 1786 au 10 octobre 1790.

Voici donc comment Mauvillon s'exprime : « Une » des plus vives passions de l'ami du comte [1], c'est » d'être utile à l'humanité. Il avait déjà tâché de » la satisfaire par plusieurs ouvrages, et surtout » en développant quelques grandes vérités d'éco- » nomie politique. Mais soit médiocrité de talens, » soit défaut d'autorité, soit maladresse ou malheur, » tout ce qu'il avait écrit sur ce sujet avait peu fait » de sensation. Dans cette situation, un écrivain » célèbre l'encourage à les reproduire encore, à y » en ajouter une foule de nouvelles, à les appuyer » de faits connus, avoués, consignés dans mille » ouvrages ; il prétend les orner de la magie de son » style, les appuyer de l'autorité de son nom, les » publier dans la langue la plus répandue de l'Eu- » rope. Périsse celui qui voudra reprocher ici au » comte de Mirabeau de n'avoir pas fait la *Monar-* » *chie prussienne !* La mère conçoit le germe im- » perceptible par un acte instantané; depuis ce » moment elle fait tout pour lui, jusqu'à son entier » développement. Cependant elle ne peut rien pro- » duire sans ce germe : tout le monde dit que le » père a fait l'enfant, qui même porte son nom, et » jamais celui de la mère. »

[1] *L'ami du comte.* C'est Mauvillon qui parle de lui-même.

« Telle est l'histoire de la *Monarchie prussienne*.
» Le germe en est né uniquement dans la tête du
» comte ; il est le fruit tout pur de son génie. Il le
» jette dans l'ame de son ami, qui, sans cela, n'au-
» rait jamais songé, ni même dans le fond n'aurait
» jamais été capable de produire un pareil ouvrage.
» Le comte fit plus. Après que son ami eût nourri,
» étendu, mis au monde ce germe, en vrai père il
» soigna son éducation, redressa quelque membre
» sain, mais disloqué, enleva quelques loupes,
» quelques taches déplaisantes, et lui donna une
» parure capable de le faire paraître avantageuse-
» ment dans le monde [1]. »

Après avoir ainsi franchement rapporté cette déclaration, extraite d'un livre parfaitement inconnu en France, parce qu'il y a à peine pénétré, et parce que, y eût-il été répandu, on n'y aurait pas remarqué quelques beaux morceaux enfouis sous quatre cents pages de détails oiseux, après disons-nous avoir cité le témoignage même du respectable major, nous n'avons pas besoin d'entrer plus avant dans l'examen d'une telle question. Il nous serait facile de prouver par les lettres même qu'imprima Mauvillon qu'il amoindrit trop le travail de révision, de refonte, d'élaboration nouvelle que fit réellement Mirabeau; mais personne ne

[1] Lettres à Mauvillon, pages 15 et 16 de l'avant-propos.

conteste à celui-ci l'honneur du plan, de la principale contexture, des généralités philosophiques et politiques qui portent son cachet, et qui font le mérite réel et durable de l'ouvrage. Quant au reste, c'est-à-dire quant aux recherches, traductions, extraits, résumés ; en un mot, quant aux informations de tout genre qui furent prodiguées à Mirabeau par le major Mauvillon, dont la science et la candeur, la dignité, et nous osons dire, le génie sont trop peu connus, nous voudrions que le fait fût ignoré, pour être le premier à en faire honneur à sa mémoire, bien certain de ne nuire aucunement à celle de Mirabeau. Nous ajouterons seulement qu'en lui-même le fait d'une telle collaboration est du reste très-aisé à comprendre, puisque évidemment des matériaux de comptes rendus, transformés ensuite en un livre de statistique, surtout étrangère, n'avaient rien de ce qui constitue une création originale, n'étaient, en réalité, qu'une œuvre d'assemblage et d'élaboration, ne pouvaient être que le produit d'une succession d'emprunts.

Au surplus, nous ne croyons pas qu'un doute puisse subsister sur cette question, en présence de l'extrait suivant d'une lettre que Mirabeau écrivait, le 22 août 1787, à Mme de Nehra, c'est-à-dire, à la confidente de ses plus intimes pensées, au témoin de tous ses travaux, à la personne du monde devant qui il aurait le moins voulu, le moins pu s'attribuer le labeur d'autrui, et se dégrader par un

plagiat imprudent autant qu'ignoble. « Mon am
» quand cet ouvrage paraîtra, je n'aurai à peu pr
» que trente-huit ans. J'ose le prédire, il me fera
» un nom [1]; il se peut qu'il donne quelque regret
» à mon pays, de laisser oisif un tel observateur,
» et d'avoir mal récompensé de tels travaux. Mais
» il ne se peut guère qu'ailleurs on ne sente le désir
» de l'acquérir; et les propositions que je refuse-
» rais, que peut-être j'ai déjà refusées, ou du
» moins éludées, aujourd'hui je les accepterais,
» aussitôt qu'il serait bien clair que le gouverne-
» ment de mon pays ne voudrait pas de moi. »

Après de pareilles explications, nous n'avons pas besoin de dire que, quels que soient les élémens et les matériaux empruntés tant au major Mauvillon qu'à d'autres auteurs, et à des dépôts publics, le système, la composition d'ensemble, et même la rédaction de la *Monarchie prussienne*, sont l'œuvre de Mirabeau. Outre la masse énorme des documens entièrement autographes de Mauvillon,

[1] « On ne peut pas se faire une idée combien cette pro-
» duction éleva, je ne dis pas l'auteur, mais l'homme,
» dans l'opinion publique : aussi ne fut-on pas surpris,
» en Europe, du rôle marquant qu'il joua bientôt en
» France. » (*Mémoires de Fauche-Borel*, Paris, Moutardier, 1829, 4 vol. in-8°, tome 1er, page 52.) Nos lecteurs, en suivant notre narration, ne s'étonneront pas de nous voir emprunter cette citation aux obscurs Mémoires de Fauche-Borel, dont nous aurons bientôt à parler.

nous possédons deux manuscrits de ce grand ouvrage. Le premier, qui en comprend plus de la moitié, est écrit de la propre main de Mirabeau, et porte tous les indices d'un travail assidu et assez pénible, quoique rapide. Le second est une copie d'une main étrangère, mais avec d'innombrables corrections autographes ; et celui-là évidemment a servi de *copie* aux imprimeurs.

Nous avons quelque peu anticipé pour mettre le public à portée d'apprécier les reproches de plagiat adressés à Mirabeau à l'occasion de la *Monarchie prussienne ;* nous rétrograderons un moment, afin de faire connaître quelques circonstances du séjour qu'il fit à Brunswick pour achever cet ouvrage.

Tout en s'en occupant, il songeait à d'autres travaux nécessaires à sa position domestique, non moins qu'à son activité d'esprit, dont il n'espérait plus trouver l'emploi dans une carrière publique que les événemens ne lui ouvraient pas encore, et d'où il était éloigné par l'indifférence, ou l'inquiétude, ou l'aversion du gouvernement. Il écrivait donc de Brunswick : « Si mes amis, ou ceux qui » se disent tels, me servent bien, après l'appari- » tion de mon livre sur la Monarchie prussienne, » il sera aisé de faire sentir au gouvernement l'ex- » trême utilité de faire un pareil ouvrage sur l'An- » gleterre [1] et sur la France. Avec 30,000 francs,

[1] « Un pareil travail sur l'Angleterre eût été mille fois

» par exemple, j'aurais, en deux ou trois ans, un
» ouvrage semblable sur l'Angleterre, avec cette
» grande différence, que les résultats en seraient
» encore plus variés, plus grands, et qu'y ayant,
» d'un côté, plus d'ouvrage, j'aurais de l'autre
» plus de facilités. Ce grand travail que, pour le
» seul intérêt de ma gloire, j'entreprendrais pour
» mon compte, si j'avais demain la fortune qui
» m'est destinée, serait d'une utilité incontestable
» pour l'instruction générale; et peut-être enfin le
» jour viendra-t-il où l'on saura que l'instruction
» est une ressource en finances [1]. »

Mirabeau, en même temps, quelque mécontent qu'il fût des ministres, s'occupait des intérêts politiques de son pays. « Le duc [2] me dit hier que nous

» plus facile, plus brillant, plus recherché; mais c'est à
» cause de cela même que, sans renoncer à ce beau
» projet, j'ai cru devoir commencer par exécuter celui
» qui était à la portée de moins de Français, vu le peu
» d'usage de la langue allemande, et le très-petit nombre
» de connaissances que nous avons sur l'Allemagne, com-
» parativement à celles que prodiguent l'instruction pu-
» blique et la discussion, dans un pays où il n'y a ni
» mystères, ni secrets, ni même d'ignorance absolue. »
(*Introduction de la Monarchie prussienne*, tome 1er, page 13 de l'édition in-4°.)

Il est souvent question dans les Lettres à Mauvillon de ce projet d'écrire sur l'Angleterre.

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 13 juillet 1787.

[2] de Brunswick.

» assemblons 12,000 hommes à Givet, sous les ordres de M. de Rochambeau. Est-ce que nous avons enfin pris un parti sur les affaires de votre pays [1]? J'écris par ce courrier à l'abbé de Périgord, que je le prie de faire savoir, soit à M. de Montmorin, soit à l'archevêque [2], que le duc de Brunswick est parti cette nuit pour aller, en qualité de feld-maréchal, se mettre à la tête de l'armée prussienne qui s'assemble en Westphalie; que je ne donne point cette nouvelle pour le plaisir de la donner, le gouvernement m'ayant trop appris à me désintéresser de sa gestion et de sa gloire; mais pour qu'on ne puisse pas m'imputer de rester indécemment et déloyalement en pays ennemi, ou à peu près. J'ajoute que si l'on ne trouve pas bon que je reste ici jusqu'aux derniers jours de septembre, époque probable de la fin de mon ouvrage, j'espère de son amitié qu'il me le fera savoir. Faites sur-le-champ, je vous prie, la même démarche, soit par écrit, soit de vive voix, près du baron de Breteuil, afin que je sois en règle de tous côté, et que l'absence possible de l'abbé ne déjoue pas ma précaution [3]. »

[1] Lettre ci-dessus citée, du 13 juillet 1787.

[2] M. de Brienne, premier ministre, depuis archevêque de Sens et cardinal.

[3] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 25 juillet 1787.

» Le duc continue sa marche qu'il avait suspen-
» due un moment, sur la nouvelle de la mort de
» l'électeur palatin, donnée par toutes les gazettes,
» mais sur laquelle on n'est pas encore tout-à-fait
» éclairé ; et c'est tout de bon qu'il va se mettre à
» la tête de l'armée de Westphalie, où je le consi-
» dère plutôt comme un médiateur armé, que
» comme un ennemi déclaré. Encore une fois pour-
» tant ma position devient délicate ; et quoique
» l'on sache très-bien ici ce que j'y fais, pourquoi
» j'y travaille jour et nuit avec une extrême dili-
» gence, je ne crois pas être affranchi avant le
» 15 septembre. Cela est bien long à passer loin
» de vous, dans un pays où l'on me comble de
» bontés et de considération, mais où, cependant,
» je ne puis qu'être suspect le jour où ses intérêts
» deviennent diamétralement opposés à ceux de la
» France [1]. »

Mirabeau, dans ce temps, éprouva un chagrin qui le frappa d'autant plus vivement que nul homme n'était plus que lui dévoué à l'amitié, et capable de reconnaissance : il s'était étroitement lié, comme nous l'avons déjà dit, avec le banquier Panchaud, et lui avait des obligations ; celui-ci perdit une grande place de finances, et voici ce que Mirabeau écrivit à ce sujet :

« Vous me mandez, ma chère amie, la nou-

[1] Lettre inédite du même à la même, 30 juillet 1787.

» velle du renvoi de Panchaud, j'en suis navré et
» consterné; quoi! dans la crise où ils sont, dans
» un moment où toute l'habileté possible serait
» peut-être impuissante pour concilier les embarras
» du dedans et la dignité au dehors, ils renvoient
» le seul homme qui, en France, sache faire pon-
» dre la poule aux œufs d'or sans l'éventrer! Celui
» qui a fait entrer cinq à six cents millions au tré-
» sor royal, et fondé la caisse d'escompte, et la
» caisse d'amortissement, est purement et simple-
» ment renvoyé, à cinquante ans, sans qu'on croie
» faire une action inique et barbare! cela est in-
» concevable et si j'en gémis de sensibilité, j'en
» rugis de fureur. Ainsi donc voilà ce pauvre
» homme dans l'abîme creusé par ses propres ser-
» vices, par ses propres bienfaits..... Mon amie,
» vous devinez tout ce que je voudrais vous dire...
» Il serait imprudent d'épancher mon cœur; mais
» il est brisé, et dans ma vie j'ai peu reçu de coup
» plus sensible. Je ne sais pas même si je dois
» écrire à ce malheureux homme! Si les marques
» de sensibilité que je lui donnerais n'aggrave-
» raient pas son sort, car enfin combien ne doit-
» on pas lui savoir mauvais gré de tout le mal
» qu'on lui fait!.... pourvu qu'il résiste au contre-
» coup! les événemens le vengeront assez, mais
» puisse la réparation n'être pas trop lente pour sa
» terrible situation? [1] »

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du

Mirabeau continuait son long travail : « Je m'a-
» charne et me hâte, mais sans me départir de la
» plus scrupuleuse fidélité, et je commence à voir
» terre, mais les distractions de la cour, où je suis
» très et trop fêté [1], me retardent beaucoup, et
» elles sont presque journalières dans ce temps
» d'affluence des étrangers [2]. »

A la fin du même mois, Mirabeau était assez près du terme de son ouvrage pour que le moment d'en tirer parti fût venu. « Je commence par une » bonne nouvelle, chère Yet-Lie ; j'ai fini avec » Fauche [3] pour 20,000 francs. A la vérité nous » nous sommes réservé jusqu'au 20 octobre de

2 août 1787. Nous ne pouvons résister à la tentation de faire connaître à nos lecteurs deux pages ingénieuses et touchantes que Mirabeau, dans le même temps, écrivait sur l'amitié, et qui sont enfouies dans un recueil presque entièrement inconnu. Voir à l'appendice du présent volume.

[1] La cour du duc et de la duchesse de Brunswick.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 6 août 1787.

[3] Ce serait ici le cas de réfuter une atroce calomnie contenue dans une note insérée à la suite de l'article *Mauvillon*, à la page 580, tome 27 de la *Biographie universelle ancienne et moderne;* mais pour ne pas charger la présente note du développement trop prolongé d'une question épisodique, nous nous déterminons à renvoyer à l'appendice du présent volume une démonstration irréfutable qui, nous osons l'espérer, ne laissera aucun doute dans l'esprit de nos lecteurs.

» rompre le marché ; mais c'est surtout parce qu'il
» a besoin de la ratification d'un homme qui est sa
» caution. Je fixe papier, caractère et format. Il
» me supplie de diriger l'impression, et j'ai de-
» mandé pour me décider absolument sur cela,
» comme sur le fond du marché même, jusqu'à la
» fin du mois de septembre. Cette clause n'a pour
» objet que de savoir si vous pouvez vous résoudre
» à venir passer quelques mois à Hambourg. Il me
» reste un point non moins grave à discuter. J'ai
» le plus grand désir de montrer mon ouvrage à
» mes amis, et surtout à Panchaud et à l'abbé de
» Périgord, dont l'œil d'aigle est infiniment néces-
» saire à sa perfection. Cependant je ne sais où
» j'en suis avec votre ministre mobile et fantasque;
» et ce n'est assurément pas le cas de rien risquer
» pour retourner en France. Ne perdez pas un
» moment pour me répondre, car je n'attends que
» cette réponse pour partir, en m'embarquant à
» Hambourg. Au reste, je ne puis pas croire que
» la porte de France me soit fermée, car pourquoi?
» mais pourquoi pas? Demandez directement à
» M. de Breteuil, et faites demander à l'archevêque
» de Toulouse, par M. de Malesherbes, s'il y a
» sûreté pour moi à revenir [1].

» Fauche voulait mettre mon portrait en tête de

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 20 août 1787.

» l'édition : j'ai envoyé promener sa laide env
» et je lui ai conseillé d'y placer celui de Frédéric,
» ce qu'il fera [1].

» Je me hâte autant que je puis, parce que l'ho» rizon devient si noir que j'ai grand'peur que les » circonstances ne m'ôtent bientôt le major Mau» villon. Un grand convoi d'artillerie passe demain » à Pyrmont pour les frontières de la Hollande. » Le roi de Prusse prendra-t-il parti? Saisira-t-il » cette occasion de réclamer la Gueldres, ou ne » sera-t-il que spectateur armé de ce que vont faire » les 50,000 hommes que l'empereur fait filer dans » les Pays-Bas autrichiens? C'est, comme vous le » sentez bien, ce que je ne sais pas. Ce qu'il y a » de certain, c'est que le feld-maréchal [2] paraît » fort tranquille ici. Mais c'est le sommeil du lion! » Pauvres Pays-Bas! de combien d'exécutions san» glantes vont-ils être le théâtre [3]! Mais comment

[1] Lettre inédite du même à la même, du 22 août 1787.

[2] Le duc de Brunswick.

[3] Ces présages ne se réalisèrent pas; et Joseph II qui était opiniâtre et absolu, mais non cruel, et qui d'ailleurs était occupé à suivre, de concert avec Catherine II, leur commun projet d'expulser les Turcs de l'Europe; Joseph II, disons-nous, n'employa qu'assez mollement contre les Brabançons soulevés les mesures de répression que Mirabeau redoutait. Nous espérons qu'on lira avec intérêt des réflexions que le marquis de Mirabeau écrivait, dans ce temps même, sur le rôle que, selon lui, Joseph II devait embrasser. (Voir à l'appendice du présent volume.)

» ont-ils porté si loin la gageure, s'ils n'avaient pas » quelques moyens de la soutenir? Et pourquoi » gâtent-ils une si belle cause, en montrant au » moins autant d'effervescence pour des confréries » et des pélerinages, que pour leurs privilèges » politiques les plus sacrés? Quoi qu'il en soit de » tous ces brouillards, il m'arrive une chose bien » honorable : c'est qu'en se souvenant que je tra- » vaillais sur la Prusse, le roi m'a fait permettre » par le duc l'examen de tous les papiers de L.... » c'est-à-dire que l'on ne craint pas la publication » de la vérité, et que l'on ne mésestime pas le pu- » blicateur [1]. »

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 25 août 1787. Que l'on veuille bien considérer que cette lettre est confidentielle; qu'elle est écrite à une femme, à la plus intime amie de Mirabeau; et l'on sera frappé de la légèreté de plusieurs de ses biographes : par exemple, de P. Chaussard, un de ses admirateurs les plus enthousiastes. Voici ce qu'il écrit au sujet de la *Monarchie prussienne :* « Il employa avec succès les secrets de cette » *science* qu'on appelle honnêtement *politique,* corrompit » des commis, se procura des pièces rares et des corres- » pondances, sacrifia à propos des subalternes, ressorts » odieux, mais sûrs, et donna au ministère français de » grands moyens, dont on ne se servit pas. » (Page 59 *du Précis sur la vie,* etc., placé en tête de la compilation intitulée *Esprit de Mirabeau.*) Voilà, comme on le voit, un roman noir, fait à plaisir; mais si, avant de le publier, Chaussard avait pris la peine de relire la correspondance de Berlin, il aurait su que Mirabeau n'avait pas eu la

Quoique achevé au mois d'août 1787, ce grand ouvrage ne fut publié qu'un an plus tard [1]. C'est donc dans la partie de notre travail correspondante à cette époque que nous devons en rendre compte, pour nous assujétir à l'ordre chronologique des faits.

Il est vrai que nous en avons été de temps en temps écarté par des motifs puisés, soit dans des analogies de travaux, soit dans le besoin de suivre

moindre difficulté à surmonter pour se procurer des notions purement statistiques qu'en Prusse, comme dans toute l'Allemagne, on trouve partout à la disposition du premier curieux qui veut en prendre connaissance.

A la page suivante, le même écrivain dit que Mirabeau fut *forcé* de partir de Berlin dans les vingt-quatre heures. Ce fait, inventé par Chaussard, et brodé d'une historiette scandaleuse sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, ce fait, disons-nous, qui est aussi vrai que l'autre, a été copié par Cadet-Gassicourt (*Essai sur la vie privé*, etc., page 31 de la première édition, et 24 de la deuxième.) Mais cet autre romancier prouve lui-même, sans le vouloir, la fausseté de son récit, car il dit que la cause de l'expulsion de Mirabeau fut *l'imprudence qu'il eut de publier son livre*. Or, il est de fait, et tout le monde peut s'en assurer, que Mirabeau quitta trois fois Berlin, le 10 mai 1786, le 19 janvier 1787, et le 26 août suivant, et que la *Monarchie prussienne* ne parut qu'après le 19 août 1788. Le fait de l'expulsion prétendue est aussi répété à la page 95 du tome 29 de *la Biographie universelle*.

[1] *L'épître dédicatoire de la Monarchie prussienne* est datée du 19 août 1788.

sans digression ni interruption des récits où l'intérêt des faits, et, si nous pouvons parler ainsi, leur physionomie, auraient été altérés par la méthode contraire.

Mais ici une raison particulière nous détermine à ne pas interrompre cette fois la suite régulière des époques. Une grande partie de ce chapitre a été employée à rendre compte de la *Dénonciation de l'agiotage*, cette brochure qui fut un incident très-remarqué dans un des plus grands événemens de notre histoire, c'est-à-dire, la convocation des notables. Ses conséquences, en ce qui concerne Mirabeau doivent donc être comprises dans cette division de notre biographie. L'analyse de son livre a montré la part connue et publique qu'il prit à l'événement ; il nous reste à le présenter dans un autre rôle qui, pour être resté secret, et jusqu'à présent tout-à-fait inconnu, n'en est pas moins honorable, nous osons même dire glorieux pour sa mémoire.

Nous avons dit tout à l'heure que madame de Nehra avait donné à Mirabeau l'assurance qu'il pouvait revenir sans inquiétude à Paris, et il arriva dans les derniers jours de septembre 1787 [1].

[1] Il était allé de Berlin à Hambourg, et de là était venu par mer. La traversée fut périlleuse. Voici, à ce sujet, quelques détails écrits à bord même du vaisseau : « Je ne

Cinq mois s'étaient écoulés depuis la convocation des notables. Entouré d'une brillante réputation de savoir, de dextérité, même d'habileté administrative, l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, avait cru voir dans leurs travaux l'occasion de parvenir au but d'une ambition qu'il

» sais pas encore trop bien si vous recevrez cette lettre, » c'est-à-dire, si elle ne sera pas noyée avec moi. Depuis » dix-sept jours j'ai essuyé trois tempêtes, dans chacune » desquelles nous avons été à deux doigts de notre perte; » et dans ce moment même le vent sud-ouest le plus » impétueux nous force à repasser le Pas-de-Calais que » nous avions franchi, et probablement à nous rejeter » dans la haute mer. C'est une destinée inconcevable que » d'être ainsi ballotté dans un si court passage et une telle » saison. Mais enfin, comme je trouve que se noyer est » une issue trop vulgaire pour moi, et même que, dans » les chances qui me tourmentent, celle-ci est trop favo- » rable pour être présumée, je commence cette lettre, » sûr du moins de périr occupé d'une idée douce, c'est-à- » dire d'un bon et cher ami, si les Parques ont décidé » que je finisse ici; et que vous n'aurez aucune inquiétude » en lisant ces lignes, puisqu'elles ne peuvent être mises » à la poste que moi arrivé........ Je suis enthousiasmé de » notre ouvrage (*la Monarchie prussienne*), au point que » je n'ai jamais vu mon dernier moment, dans ces dix-sept » jours-ci, et franchement le coup de dé y a été souvent, » sans que le regret que ce précieux manuscrit pérît avec » moi, ne suivît immédiatement l'angoisse des embarras » où je laissais mon amie et mon fils, etc. » (*Lettres à Mauvillon*, page 268.)

Voilà, certes, un récit suffisamment authentique; et

avait toujours montrée. Vain, confiant, disert, hardi dans le rôle d'une opposition facile, il s'était en quelque sorte emparé des notables et placé à leur tête ; on l'avait constamment vu s'acharner à combattre les projets de M. de Calonne qui, longtemps défendu par la Cour, était tombé sous l'unanime réprobation des organes de l'opinion publique, à laquelle le roi obéissait sans conviction ; car il

cependant un de nos prédécesseurs, toujours mal informé comme les autres, et fécond en inventions comme quelques-uns, P. Chaussard a jugé à propos de faire voyager Mirabeau par terre, pour lui prêter, dans ce voyage, une aventure scandaleuse. A la page 51 du *Précis* placé au devant de l'*Esprit de Mirabeau*, l'auteur prétend que Mirabeau « s'arrêtant accidentellement à Nanci, devint » amoureux d'une actrice, perdit auprès d'elle une nuit » et sa bourse, partit, empruntant celle de son secré- » taire, etc. »

Même en supposant un autre voyage, fait dans un autre temps, nous ne pouvons croire à un tel récit : d'abord parce que le fait a toujours été ignoré de madame de Nehra, que nous avons interpellée à cet égard, et de madame du Saillant, à qui son frère racontait volontiers ses aventures, même les plus secrètes, sans scrupule et sans réticences; ensuite et principalement parce que Mirabeau malgré sa passion effrénée pour les femmes, eut toujours en dégoût celles qui trafiquent de leurs charmes; comme il eut toujours en horreur l'intempérance, le jeu et la débauche.

Ce même roman a été rapporté dans l'ouvrage intitulé *Histoire du donjon de Vincennes*, tome 3, page 251, où Chaussard l'aura pris sans doute.

hésita long-temps à se séparer de l'homme dont la gestion avait, jointe à d'autres causes, préparé la catastrophe que sa chute allait hâter.

Mais parvenu au ministère, l'archevêque de Toulouse avait dû à son tour céder à l'irrésistible force des choses; il avait repris, comme ministre, ces mêmes plans, les seuls exécutables en effet, qu'il avait repoussés comme chef de parti; plans que, depuis treize ans, on n'avait voulu accepter ni de Turgot et de Necker, à qui l'on reprochait la raideur et la morgue de leurs vertus, ni de M. de Calonne dont, avec bien plus de raison, on suspectait l'immoralité aimable et les vices brillans.

La première assemblée des notables s'était séparée le 27 juillet 1787, et les résultats avaient signalé à la fois, dans deux sens opposés, l'impéritie des deux ministres : de celui qui avait succombé pour les avoir réunis, et de celui qui survivait à leur séparation.

Le premier les avait appelés pour circonscrire dans une enceinte resserrée une discussion que la chaleur universelle des esprits rendait trop publique, et pour éviter une convocation des États généraux; mais toutes les voix du dehors avaient trouvé des échos dans cette assemblée; quoiqu'elle ne fût pour ainsi dire composée que de privilégiés cauteleusement choisis, le patriotisme y avait élevé sa voix courageuse. Appelés à recevoir en silence des communications restreintes, et à donner d'iner-

tes conseils, les notables avaient pris un rôle actif; ils avaient exprimé des doutes sur la réalité du déficit; ils avaient désiré, exigé, arraché des preuves refusées long-temps; ils s'étaient de fait immiscés dans l'administration, et avaient ainsi ouvert la voie où, après eux, le parlement s'avança de plus en plus, pour y périr à son tour; où, après lui, entra l'assemblée nationale, pour n'en plus sortir.

L'autre ministre avait obtenu, à la vérité, des notables ce que, du moins en apparence, il en désirait; ils avaient appuyé de leur acquiescement en partie formel, en partie tacite, la *Subvention territoriale*, l'accroissement de l'impôt du timbre, la liberté du commerce des blés, l'abolition des corvées, les Assemblées provinciales, qui préjugeaient *ipso facto* le doublement du tiers [1]. L'opinion publique sympathisait tellement à ces concessions, qu'elle aurait dominé les parlemens eux-mêmes, si le ministère, saisissant un à-propos

[1] On sent que nous ne pouvons indiquer ici que des généralités. Quelques hommes plus éclairés et plus courageux voulaient de plus que les lois civiles et pénales fussent régénérées en même temps que le système des finances. Tel était, par exemple, l'inébranlable champion des libertés publiques, le général La Fayette, déjà illustre à trente ans dans les deux hémisphères, et qui réclama hautement l'abolition des lettres de cachet et des prisons d'état, l'état civil des protestans, et *une Assemblée nationale*.

décisif, les avait brusquement placés dans l'alternative de se dépopulariser tout-à-fait par des refus, ou de sanctionner des mesures qui, en augmentant les revenus, pendant qu'on se serait efforcé de diminuer les dépenses, auraient pourvu pour long-temps, si ce n'est pour toujours, à la crise financière, et auraient ainsi permis de prévenir ou du moins de reculer une révolution imminente.

Mais le ministre malhabile commit une faute irréparable, en hésitant lorsqu'il fallait agir, en laissant le temps aux enthousiastes de se calmer, aux indécis de se méfier, aux opposans d'ourdir des intrigues, aux parlemens d'organiser de nouvelles résistances; au lieu de se hâter, il temporisa sans motifs connus. Au lieu d'aller, au milieu des acclamations unanimes, porter au parlement la subvention territoriale qui n'atteignait réellement que les privilégiés, puisque toutes les autres classes étaient déjà imposées, et qu'il fallait présenter isolément, le ministère la groupa avec l'impôt du timbre qui devait frapper sur toute la nation, et que l'exemple récent de l'Amérique rendait, à certains égards, impopulaire. Comme pour afficher une crainte qui ne devait pas être avouée, comme pour susciter une résistance impossible plus tôt, alors facile, le ministre, en présentant des actes auxquels la raison publique donnait son assentiment, s'entoura de l'appareil aussi inconséquent qu'odieux des formes du despotisme. Saisissant une occasion

si maladroitement offerte de cacher d'égoïstes intérêts privés derrière une apparence d'intérêts généraux, le parlement refusa le timbre, qu'il eût consenti, pour repousser la subvention territoriale, dont il n'aurait osé avouer le refus. En même temps il déclama sur les abus, sur les prodigalités ; il évoqua les États-généraux ; et un ordre d'exil [1] fut la réponse d'un ministère qui, agissant en sens inverse de ses intérêts et de ceux du roi, commettait la double faute de rendre aux parlemens le dangereux crédit qu'il pouvait leur faire perdre, et de s'aliéner, à leur profit, la nation dont il lui aurait été si facile de s'aider contre eux.

Ainsi, à la fois présomptueux et malhabile, ignorant et opiniâtre, pusillanime et violent, le principal ministre s'était, à force de jactances et d'intrigues, placé à la tête des affaires, sans avoir ni caractère ni talent réel ; et au milieu des circonstances les plus difficiles, on ne lui voyait pas une juste idée des obstacles, pas un plan fixe pour les surmonter.

Nous avons lieu de croire que l'archevêque de Toulouse eut l'idée d'employer Mirabeau ; mais celui-ci augurait fort mal des événemens qui s'étaient passés pendant son absence.

Antérieurement il avait écrit : « Comme je puis » très-bien m'abstenir quand je me l'ordonnerai ;

[1] 15 août 1787.

» comme, même en me l'ordonnant, je ne pourrais
» pas changer de principes et d'opinions, je tour-
» nerai mes travaux et mes vues sur une autre car-
» rière, puisque mon pays est si indigne d'être
» servi dans celle-là [1]. »

Toujours irrité des persécutions que sa courageuse *Dénonciation de l'agiotage* avait attirées sur lui, il avait encore écrit naguère : « L'opposition
» crie aussi fortement en ma faveur, qu'on puisse
» crier chez nous, c'est-à-dire assez bas; mais pas
» tellement que ces rumeurs combinées avec mon
» absence, qui effraie plus que ma présence, n'en
» imposent à la partie du gouvernement qui m'exè-
» cre, parce qu'elle n'a pas pu me corrompre, et
» déjà l'on fait des avances auprès de moi.........
» Mais il faudra savoir, avant tout, ce qu'on veut
» faire. Tel est pourtant le propre de la bonne
» conscience, du dévouement au bien secondé de
» quelque talent, de la censure publique exercée
» sur les grands coupables. Je le sais, des tyrans
» barbares ont éteint de beaux génies qui notaient
» leurs crimes; mais ont-ils éteint leur gloire et
» empêché l'instruction qu'ils avaient semée de
» germer? de se reproduire? Mon ami, la vertu
» civique (elle suppose le courage) est la seule chose
» qui ne soit pas au pouvoir de la tyrannie. Les
» charlatans n'ont aucun empire sur elle; leur in-

[1] Lettres à Mauvillon, page 230.

» justice ajoute à sa gloire, la vertu s'agrandit sur » ses propres ruines, ses pertes l'enrichissent, ses » blessures raniment son courage, sa chute lui » inspire une force nouvelle; dans la mort, elle » trouve la vie; chaque siècle, même en se cor- » rompant, dépose encore une couronne au pied » de sa statue [1].

Enfin, pour revenir à l'époque même dont nous nous occupons, Mirabeau, à sa rentrée en France, écrivait : « Je suis rendu, exténué de mon voyage, » et je trouve pour confortatif toutes les horreurs » de l'opprobre et la démence conspirant pour » engloutir mon pays [2]. Il est impossible à un » homme qui pense et qui sent, de n'être pas » consterné, et il n'est pas donné à la sagesse hu- » maine de deviner le terme où s'arrêtera tout » ceci [3]. »

Ainsi défiant des principes, des projets et des succès ultérieurs du ministre, Mirabeau se tint donc sur une prudente réserve. Nous sommes autorisé à le croire, d'après la réponse suivante qu'il adressa à un des plus intimes familiers de l'archevêque de Toulouse.

[1] Lettres à Mauvillon, page 209.

[2] Mirabeau écrivait dans le même temps : « Le parle- » ment n'est point exilé; il a seulement ordre de rendre » la justice à Troyes. C'est une absurde horreur. » (*Ibid.* page 258.)

[3] *Ibid.* Page 272.

« J'ai reçu votre lettre avec plus de reconnais-
» sance que de surprise.

» Quelque porté que je fusse à bien augurer de
» vous, j'aurais vivement désiré, plutôt que je ne
» me serais promis, que la plus redoutable des
» épreuves à laquelle un homme et surtout un
» jeune homme puisse être soumis, je veux dire
» une prospérité inattendue, vous laissât modeste,
» intact, et sensible aux réminiscences de l'amitié
» absente et silencieuse. J'avais cependant assez
» suivi votre marche depuis votre retour d'Alle-
» magne pour présager vos succès personnels ; je
» me promettais beaucoup pour vous. Mais il était
» difficile, vous en conviendrez, de prévoir la
» chance qui vous a départi un poste si voisin de
» la plus importante confiance, et je n'avais cal-
» culé ni votre fortune, ni par conséquent votre
» manière de la porter.

» Lorsque je l'ai sue, j'étais à Hambourg où l'on
» s'en félicitait, car vous y êtes aimé ; mais il n'é-
» tait pas dans ma manière de vous en écrire spon-
» tanément à mon retour. Les affaires publiques
» m'ont paru dans une crise si active, et le sanc-
» tuaire où vous êtes, tellement obsédé d'hommes
» et de choses, que ne pouvant croire qu'on m'y
» voulût utile, comme je puis et veux l'être et non
» autrement, je m'y serais trouvé importun, et
» surtout déplacé. Je ne vous ai donc pas vu. Vous
» m'en faites un reproche, vous êtes bien aimable.

» Mais permettez que, pour première réponse, je » vous défie de me répéter ce reproche, si jamais, » ce qu'à Dieu ne plaise, la fortune vous est un » moment inconstante !

» Jusque là, que voulez-vous que j'aille faire à » Versailles, moi fier de mes services, de mes for- » ces, de mes fautes peut-être, puisque les folies » d'une bouillante jeunesse ont été le premier ai- » guillon qui m'a pressé de payer à mon pays un » tribut noble et généreux ? Que voulez-vous que » j'aille faire dans un lieu où l'on croit avoir tout » dit sur moi, en s'écriant : *Il a un grand talent,* » *quel dommage !* Comme si cela n'équivalait pas à » ceci : *Il écrit d'excellentes choses ; Quel homme* » *s'il n'écrivait pas ?* Où je suis décrié par cela même » qui m'honore, redouté par mes services, desservi » par mon talent ; où j'ai été désobligé non seule- » ment en faits, mais en paroles, par l'homme le » plus propre à m'apprécier, à planer sur les pré- » ventions, les préjugés, les *on dit*, par votre mi- » nistre, en un mot, qui ne peut pas ignorer qu'on » n'asseoit une grande réputation que sur de » grandes calomnies. Eh ! qu'avait-il à me repro- » cher, lui ? d'avoir contribué à détrôner l'homme » sur les ruines duquel il s'est élevé à la puissance » suprême ? d'avoir professé des principes qu'il » veut, dit-il, mettre en loi ? d'avoir écrasé quel- » ques-uns des monstres dont on dit qu'il veut » purger son pays ? d'avoir démontré que l'impla-

» cable ennemi de toute autorité, de tout crédit, » de toute place qui ne sont pas siens, n'avait de » grand que son charlatanisme et son ambition?... » Voilà donc de bien terribles crimes!.....

» A leur commodité, mon cher, car je ne m'af- » flige pas plus de l'effroi de ceux qui me redou- » tent, que je ne m'inquiète de l'animosité de » ceux qui me haïssent. Certes je ne me cache pas » d'être attiré, d'être séduit par les circonstances » qui promettent un beau jour à ma patrie. Je » sens qu'il me serait trop naturel et trop facile de » me donner tout entier à l'homme qui ferait es- » pérer enfin que la France sera constituée et par » conséquent régénérée. Mais, loin de moi la pen- » sée de m'offrir à qui n'a pas de desseins de moi » connus, de moi avoués; loin de moi l'imprudence » de demander de la confiance à qui n'a pas en- » core la mienne; je ne sollicite rien, je ne con- » voite rien, je n'envie rien; j'ai pu désirer l'emploi » de mon activité, sûr que je suis de servir fidèle- » ment, utilement même, à force de zèle, d'appli- » cation, de suite, et ainsi de donner autant que » je recevrais. Mais je ne ferai jamais pas même la » moitié du chemin; on appellerait intrigue ou » présomption ce qui n'est qu'amour du bien pu- » blic, et patriotisme aussi pur dans son énergie » que désintéressé dans ses motifs. »

« Laissez-moi donc à mon obcurité; je dis à mon » obscurité, parce qu'en effet mon dessein est d'y

» rester invariablement, jusqu'à ce qu'il sorte un
» ordre de choses régulier du tumulte où nous
» sommes, et que quelque grande révolution, soit
» en bien, soit en mal, ordonne à un bon citoyen,
» toujours comptable de son suffrage et même de
» ses talens, d'élever sa voix. Cette révolution ne
» saurait tarder. Le détroit où se trouve engagé
» le vaisseau public est également court et difficile.
» Un pilote habile peut, sans doute, le mettre en
» haute mer, et s'il y est une fois, il est sauvé;
» mais il ne le peut qu'avec le concours de l'équi-
» page; et je ne connais point en ce moment de
» matelot à mépriser.

« Je ne vois pas cependant qu'on en emploie
» beaucoup de bons dans une période où la manu-
» tention particulière de la finance inventive est
» la première des ressources, le plus urgent des be-
» soins; je ne vois qu'impéritie et fluctuations au
» contrôle général, inquiétude et pénurie au tré-
» sor, méfiance et discrédit dans le public, au
» sujet de l'emprunt sans lequel vous ne pouvez
» cependant ni vivre ni à peine finir l'année. Cet
» emprunt sera bien organisé, peut-être, il le sera
» si M. l'Archevêque en fait bien le plan. Eh!
» parmi les gens de l'art, qui ne sait que la ma-
» nière de placer un emprunt, et d'en diriger la
» distribution, importe plus à son succès que ses
» conditions mêmes? L'histoire entière de nos fi-
» nances l'atteste. Le seul de nos emprunts cou-

» ronné d'un grand succès, est celui dont la
» distribution a, non pas atteint la perfection, mais
» approché de la bonne méthode, entièrement
» inconnue à la vieille école (je parle de l'emprunt
» de cent vingt-cinq millions, qui provoqua cinq
» cents millions de soumissions). Est-ce dans un
» moment où, en vérité, il n'y a pas trop de tous
» les secrets de l'art, qu'on hasardera quelque
» chose? qu'on laissera une opération si impor-
» tante abandonnée à la routine et à l'ignorance?
» Le contrôle général n'est entouré que de vieux
» professeurs dont la pratique, vantée par des
» spéculateurs intéressés au maintien de l'antique
» méthode qui fonde leurs richesses sur le discré-
» dit de l'État, est déshonorée par la très-con-
» stante langueur de nos emprunts. Si c'est à de
» telles mains que l'on confie le destin du prochain
» viatique, en vérité je prévois les plus grands
» malheurs; et certes on peut aussi facilement les
» démontrer que les prophétiser. Songez que je
» n'ai et ne puis avoir à ceci d'autre intérêt que ce-
» lui de la chose même; et si l'avis vous paraît
» important, si M. l'archevêque entraîné par le
» torrent des circonstances et des affaires n'a pas
» le temps d'appliquer à ce point particulier sa mé-
» ditation, qu'il se fasse représenter les Mémoires
» donnés à M. de Calonne, pour motiver la mé-
» thode de distribution de l'emprunt de 125 mil-
» lions; ils existent, tout est là, en théorie comme

» en pratique, et je défie un homme de bonne foi
» d'y rien répliquer.

» Quoi qu'il en soit, mon cher, car je ne sais
» comment je me suis laissé entraîner à cette di-
» gression, comptez sur mon affection personnelle,
» sur mon dévouement à la chose publique, et
» même sur la facilité de m'accaparer pour celui
» qui en sera l'utile modérateur; mais ne me de-
» mandez pas d'aller montrer un visage de sollici-
» teur ou de courtisan [1].

En même temps, Mirabeau continuait de s'occuper activement de la *Monarchie prussienne*. Pour éviter le voyage de Hambourg, qu'aurait exigé la surveillance de l'impression, il sollicitait la permission d'imprimer en France; il écrivait en conséquence à un ministre dont il avait eu à se louer, M. de Montmorin: « Ne me refusez pas, de grâce,
» une permission tacite pour faire imprimer mon
» grand ouvrage dont vous connaissez l'occasion et
» le sujet, dont vous avez bien voulu prophétiser
» l'utilité. Vous m'épargnerez des déplacemens,
» de l'argent, et vous en ferez beaucoup gagner à
» la librairie française. D'un autre côté, je me ren-
» drai digne de cette confiance en m'étant à moi-
» même un censeur plus sévère que celui que vous
» pourriez me donner; et je vous engage ma pa-

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. Soufflot, du 4 octobre 1787.

» role qu'il n'y aura pas dans mes six volumes une
» phrase dont la France ou l'empereur puissent
» raisonnablement se choquer [1]. »

Il y a lieu de croire que cette demande, qui nous paraît aujourd'hui si simple, ne fut pas accueillie, car la *Monarchie prussienne* dont la publication fut retardée jusqu'en août ou septembre 1788, ne parut que sous la *rubrique* de Londres. Mais M. de Montmorin manda Mirabeau; celui-ci n'ayant pas eu le temps de s'expliquer, lui écrivit une lettre que nous copions ici, et dans laquelle, toujours résolu de ne pas s'associer au système du ministère, du moins quant à l'administration intérieure, il s'offrit pour une mission qu'on ne voulait pas lui donner, tandis qu'on le pressait d'en accepter une qu'il refusa au contraire, comme nous le verrons bientôt; et dont le refus jusqu'à présent ignoré, est un des faits qui établissent le mieux et honorent le plus son caractère politique encore méconnu après 50 ans, même par quelques-uns des plus fervens admirateurs de son génie.

« L'arrivée de M. le baron de Breteuil m'ayant
» privé de l'honneur de vous entretenir hier assez
» long-temps pour vous peindre l'Allemagne telle
» que je l'ai vue, et telle que la plupart des obser-
» vateurs, par ordre, ne vous la présenteront pas,

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. de Montmorin, du 8 octobre 1787.

» encore moins ai-je eu le temps de vous parler de » moi : permettez que dans ce que je m'étais pro- » posé de vous dire, je résume, du moins, ce qui » m'est personnel.

» J'ai été chargé, pendant dix mois, de rendre » compte de Berlin, et de la Monarchie prus- » sienne. Je ne sais si l'immense travail que j'ai » fait à cette occasion est entre vos mains, et je » soupçonne que non, parce que M. de Vergennes » qui, dans les circonstances où il jugea à propos » de m'employer, n'avait pas cru pouvoir com- » mencer par m'avouer, se servait surtout, à cet » égard, de M. de Calonne, par l'entremise de qui » mes *déchiffrés* arrivaient dans les mains de ce » ministre, et du roi. Mais, indépendamment des » éloges ministériels dont on m'a comblé, j'affirme » et j'offre de prouver que dans cette période, il » n'est pas arrivé un fait intéressant qui me soit » échappé ou même que je n'aie pas prédit, et que » j'ai tiré un pronostic fidèle des hommes et des » choses.

» Je ne rappellerai point ici le prix que j'ai » reçu de mon zèle et de mes travaux : puisse-t-il » rester à jamais inconnu, pour que les bons » citoyens n'en soient point découragés ! Mais j'o- » serai vous dire que si, dans la situation perplexe » où se trouve la France, et l'incertitude où vacil- » lent nos systèmes politiques, un homme qui » porte un nom assez connu pour que sa curiosité

» de voyager ne soit pas un sujet d'étonnement, et
» devienne un moyen de communication plus exact
» et plus rapide; et qui, par son application assi-
» due, a peut-être acquis quelques connaissances
» et quelque facilité, vous paraît pouvoir être
» utile, il serait digne de vous de n'être pas arrêté
» par de perfides *on dit*, ou de frivoles considéra-
» tions. Je n'ai rien à répondre à ceux-là, sinon
» que je fus toujours serviteur fidèle, ami dé-
» voué, dépositaire religieux de la confiance; et
» que des personnages respectables seraient au
» besoin ma caution. Quant à celles-ci, daignez
» penser que le même talent qui a pu lutter par la
» puissance de l'opinion contre l'autorité est, à
» plus forte raison, capable de la servir lorsqu'elle
» saura se l'approprier par la communauté des
» principes, et le lien des bienfaits. Jusqu'au mo-
» ment où le sort disposera de mon père, mon exis-
» tence et ma fortune ne peuvent être que l'ouvrage
» de moi seul, ou du gouvernement. Avide d'être
» de plus en plus utile, et de déjouer les calomnia-
» teurs et les méchans, par une manière d'exister
» à laquelle on soit enfin forcé de rendre justice, la
» vie exécutive me convient mieux que la spécula-
» tive, et je préférerais de bien servir le gouverne-
» ment comme facteur, à risquer de lui déplaire
» dans mon métier d'instructeur. Il n'est pas indi-
» gne de vous de donner au gouvernement un su-
» jet utile, que tant de vos prédécesseurs ont

» voulu travestir en sujet dangereux; il est des pos
» tes pour lesquels vous avez peu d'hommes, soit
» faute de connaissances préliminaires, et de l'é-
» tude des idiomes du nord; soit parce qu'il faut
» y porter une tête forte avec un courage très-in-
» trépide, ou les talens d'exécution avec ceux du
» cabinet, réunion qui n'est pas très-commune. Je
» suis très homme à risquer ma tête comme à l'em-
» ployer pour le service du roi. Varsovie, Saint-
» Pétersbourg, Constantinople, Alexandrie, tout
» m'est à peu près égal, pourvu que je puisse
» trouver l'emploi utile de mon activité; je m'en
» remets à votre sagesse sur la manière, à votre
» seule équité sur le traitement et les suites; je
» m'offre purement et simplement, et j'ajoute seu-
» lement qu'accoutumé à l'ingratitude des hommes,
» et à l'injustice de leurs chefs, je n'en serai que
» plus sensible aux bienfaits, plus reconnaissant
» pour le bienfaiteur [1]. »

Cette démarche n'eut aucun succès; Mirabeau qui ne pouvait pas être employé comme il l'aurait désiré, et qui ne voulait pas servir le ministère comme le ministère voulait être servi, Mirabeau, disons-nous, hâtait de ses vœux et de ses démarches, le dénoument désormais inévitable où sa profonde sagacité apercevait la régénération de la France,

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. de Montmorin, du 12 octobre 1787.

et où il était assuré de trouver pour lui-même la carrière de son patriotisme et l'emploi de son talent. Il était en relations avec plusieurs membres du parlement, les uns ennemis, les autres partisans du ministère; voici la réponse qu'il fit à l'un de ceux-ci, qui lui avait écrit au sujet de la promesse dès-lors faite, pour obtenir de nouveaux emprunts, d'une convocation des États-généraux, en 1792.

« Je voudrais vous voir, d'abord pour vous voir;
» ensuite parce que votre année 1792 me roule par
» la tête. Il est impossible que cette date inspire
» de la confiance aux bons citoyens. Si, par la
» force des choses, 1789 est de rigueur, comme
» vous le croyez, pourquoi ne pas demander 1789,
» en en donnant cette raison? si le gouvernement a
» sur cela un entêtement de faiblesse, pourquoi ne
» pas se renfermer dans le mot *incessamment?* ce
» mot vaut mille fois mieux qu'une date reculée,
» qui n'a nul prétexte, puisqu'assurément il ne
» faut cinq ans ni pour convoquer, ni pour se for-
» mer, ni pour se préparer, et l'état de la nation
» est trop critique pour que l'on puisse permettre à
» ceux qui l'y ont plongée de vivre soixante mois
» encore d'expédiens, et d'emprunter cinq à six
» cents millions pour franchir un intervalle inutile.
» Un lustre est pour ce pays mobile un cycle tout
» entier. Le commun des citoyens trouvera dans
» cette annonce une vraie dérision. Les observa-

» teurs profond y verront la collusion de l'autorité » et des parlemens pour continuer de gouverner en » l'absence de la nation. Eh ! où en serez-vous » alors, ministres et magistrats? Croyez-vous qu'un » vague préambule rétablira le crédit, dans un pays » où les préambules n'ont presque jamais été que » le jargon de l'impéritie, ou le joujou de la mau- » vaise foi? dans un moment où tout contribue au » discrédit, où l'argent est à un taux excessif, la » dette publique en l'air, la méfiance universelle? » où la nation sent mieux à chaque jour, à chaque » heure, à chaque instant ses forces et le besoin » qu'on a de son concours?... une convocation » des États-généraux est tellement ordonnée par » la nécessité, tellement inévitable, qu'avec ou sans » premier ministre, sous Achille ou Thersite, elle » aura indubitablement lieu, et qu'ainsi l'on en » saura médiocrement gré au gouvernement, à » quelque époque qu'elle soit indiquée ; mais si » cette époque s'éloigne, ce sera un sujet de plus » de mécontentement, de discrédit, et de malveil- » lance.

» Vous qui, dans un âge où l'on échappe à » peine aux premiers bouillons de l'inconséquente » jeunesse, pouvez avoir une si belle part dans la » révolution qui constituera la France, et lui don- » nera le développement de sa grandeur, ne vous » laissez pas tromper, ne perdez pas vos nobles en- » jeux ; ne compromettez pas, pour votre fait per-

» sonnel, une partie où l'intérêt et l'honneur sont
» d'accord, car la nation ne la perdra pas. L'im-
» pulsion est telle que ceux-là même qui l'auraient
» donnée dans de mauvaises vues, ne seraient plus
» à temps de rebrousser chemin. Le siècle est trop
» avancé, et les esprits trop en fermentation, pour
» que nous perdions rien de ce que nous avons
» acquis. Comme Magistrat, profitez de l'inconce-
» vable ordre de choses qui a rendu la France par-
» lementaire : comme citoyen, concourez de toutes
» vos forces au grand œuvre de la constitution, et
» ne vous en laissez distraire par aucune illusion,
» par aucun subterfuge : comme homme, deman-
» dez-vous de combien de jours nous sommes sûrs,
» et défendez-vous plus encore des lenteurs que de
» la précipitation ; car tout au plus celle-ci pour-
» rait-elle nous conduire à des fautes, qui n'em-
» pêcheront pas que nous ne soyons mûrs à la
» révolution, et qu'ainsi elle ne se fasse ; mais les
» autres pourraient causer des secousses effroya-
» bles. *Vale, spes altera Romæ.* [1] »

L. C. D. M.

[1] Lettre inédite de Mirabeau, du 10 novembre 1787. Le texte qu'on vient de lire est copié sur une minute autographe qui n'a pas de suscription : et nous n'avons pas assez de certitude sur la destination de cette lettre pour placer ici nos conjectures sur le nom du correspondant.

La crise politique approchait de plus en plus ; à la suite de l'exil du parlement à Troyes, l'archevêque de Toulouse avait passé promptement de la violence à la faiblesse, avait retiré les deux édits sur la subvention territoriale et le timbre ; et le 10 septembre, vingt-cinq jours après l'ordre d'exil, avait rappelé les magistrats avec d'autant plus d'empressement que ceux-ci, de loin, signalaient le despotisme, appelaient hautement la nation à la résistance; et que, d'un autre côté, d'après les promesses de quelques-uns, le ministre croyait toucher au but indiqué dans la lettre qu'on vient de lire ; c'est-à-dire se persuadait que tous, pour obtenir leur rappel, accueilleraient la proposition d'un emprunt graduel de 440 millions, réalisable en quatre années, et contracté sous la condition d'une convocation des États-généraux.

Consulté par le même magistrat, Mirabeau répondit la lettre suivante :

« J'ai beaucoup réfléchi sur l'état des choses et » sur votre position personnelle ; j'ai porté dans » cette méditation, outre l'énergie d'une ame qui » vit dans le beau idéal du bien public, et d'une » tête dès long-temps exercée sur les objets de ce » genre, l'intérêt que m'inspirent vos talens, vos » destinées, et votre confiance, cet irrésistible ap» pât des bons cœurs. J'ai considéré sous toutes les » faces l'homme, vous et la chose ; mon résultat a » toujours été le même. Je crois donc avoir rai-

» son; et tant que ma nature ne changera pas, je
» croirai ainsi. Le voici ce résultat affligeant :

» Il est impossible de soutenir l'archevêque de
» Toulouse dans le plan que nous connaissons;
» l'essayer ce serait se déshonorer gratuitement.

» Enregistrer un emprunt énorme, dont la né-
» cessité légale ne saurait être démontrée, et que
» l'on ne peut s'abstenir de critiquer, qu'en pré-
» textant qu'on n'a pas le temps de l'examiner et de
» le juger; enregistrer cet emprunt dans un édit
» qui entraîne l'enregistrement tacite de trois au-
» tres emprunts, et qui offre à la nation une ag-
» gravation inutile de dettes d'environ cinq cents
» millions; enregistrer cet emprunt avec le seul
» échange d'une promesse vague, faite sous une
» forme captieuse, de convoquer avant cinq ans
» les États-généraux, ce serait, en tout état de
» cause, une chose impossible peut-être à un hon-
» nête homme; mais c'est à mon avis une proposi-
» tion très-périlleuse, pour tout magistrat qui,
» non-seulement ne peut pas compter sur l'abri
» de la pluralité, mais que toutes les probabilités
» humaines conduisent à prévoir la honteuse mi-
» norité que mérite trop bien un ministre, dont
» on ne peut expliquer la conduite, qu'en lui sup-
» posant l'intention de se saisir d'un prétexte pour
» effectuer la banqueroute, et déployer l'étendard
» du despotisme.

» En vain calculera-t-on les voix. D'abord, et

» dans les chances ordinaires, il n'est rien moins » que prouvé que le ministre puisse avoir partage; » mais ce serait présumer très-déraisonnablement, » que de lui croire possible d'accaparer la majo- » rité dans un moment où l'opposition est si à la » mode, et la fermentation si universelle; dans » des conjonctures où la peur rendra brave, l'a- » mour-propre incendiaire, et qui entraîneront » tout à tel point que les achetés même, s'il en est, » seront infidèles sans perfidie.

» Certainement, la guerre a des dangers; mais » elle n'en a pas de comparables, surtout pour un » homme public, à la défection de la chose publi- » que. Que fera l'archevêque? La banqueroute? » elle n'est pas plus en son pouvoir que l'argent » même. Des proscriptions? les martyrs sont en » tout genre la semence des martyrs, et le cardi- » nal de Richelieu serait là, que le siècle n'y est » pas. La guerre à la nation? ce procès serait bien- » tôt jugé. Mais non, il ne fera rien de tout cela. » Il a donné sa mesure; il reculera et tombera. » Cette chute aura des inconvéniens privés, car » il périra du monde sous les débris; mais ceux » qui se rangeront risqueront assurément moins » que ceux qui oseraient se présenter pour étayer.

» Si vous parlez, faites passer la modération des » résultats par l'énergie des détails; mais quelque » porté que vous soyez pour l'archevêque de Tou- » louse et pour la paix, vous ne pouvez pas, sans

» vous perdre de réputation, opiner avec plus
» d'indulgence que dans ce sens : *Abandonnons à*
» *la sagesse du roi un emprunt dont son parlement*
» *ne peut juger ni l'organisation, ni la nécessité,*
» *pourvu que par le paternel et sage rapprochement*
» *des États-généraux à l'année* 1789, *le parlement*
» *ait la certitude qu'un emprunt de* 120 *millions est*
» *un véritable provisoire, et le seul qu'on lui de-*
» *mandera, jusqu'au moment où la nation assemblée*
» *pourra connaître ses besoins, décréter ses devoirs,*
» *exercer ses droits, et déployer ses ressources.*

» On ne peut pas dire qu'un tel avis est incen-
» diaire, puisqu'il accorde le provisoire sous des
» conditions raisonnables et modérées. On ne peut
» pas dire qu'il est lâche, puisqu'il stipule pour la
» nation devant le roi même. Il est susceptible de
» mettre en œuvre du talent et de la sagesse.
» Croyez-moi, ne sortez pas de ce terrain, car
» vous ne feriez de bien à personne, et vous feriez
» un prodigieux mal à vous. Le temps n'est plus où
» un individu quelconque pouvait dédommager un
» particulier de l'estime publique; et le jour va
» luire où le suffrage de la nation suffira pour
» faire d'un homme habile un citoyen très-consi-
» dérable. *Vale et me ama.* Si vous voulez me voir
» jour ou nuit je serai à vos ordres [1]. »

Mais, ce judicieux et hardi langage, Mirabeau

[1] Lettre inédite de Mirabeau, du 18 novembre 1787.

ne l'adressait pas seulement à un magistrat isolé ; quelque concours, en effet, qu'il attendît de la loyauté de celui-là et de plusieurs autres, il avait toutefois trop de sagacité pour fonder une solide confiance sur l'ensemble d'un parlement déjà décrédité, du moins devant les esprits sages, par ses vacillations fréquentes, et par les inconséquences où le jetaient tour à tour l'intérêt de l'orgueil et le besoin de la popularité, l'égoïsme et l'esprit d'opposition systématique; d'un parlement enfin qui ne voulait le bien public qu'à la condition qu'il ne lui en coûterait rien, et qui en réalité n'avait guère de patriotisme que contre le ministère.

Loin donc de compter sur le parlement, et prévoyant que la cause publique n'en obtiendrait qu'un patronage bruyant, mais précaire, stérile et dangereux, Mirabeau s'adressait au gouvernement lui-même pour lui montrer, pour lui conseiller le rôle que lui imposaient la raison et la nécessité, la prudence et la saine politique.

Ainsi, oubliant ses griefs personnels, et ne voyant que les résultats actuels et prochains de la séance du 19 novembre, où l'emprunt dilatoire de 440 millions fut refusé, où le roi fut bravé en face par l'opposition presque unanime, à la tête de laquelle se plaçait le duc d'Orléans, Mirabeau écrivait le lendemain même à M. de Montmorin la lettre que l'on va lire :

« L'emprunt est rejeté... il ne pouvait pas ne

» point l'être. Enregistrer un emprunt dont la né-
» cessité légale ne saurait être démontrée, et que
» l'on ne pouvait s'abstenir de traiter d'absurde
» qu'en disant qu'on n'avait pas le temps de l'exa-
» miner et de le juger; enregistrer un emprunt
» successif et progressif qui offre à la nation une
» inutile aggravation de dettes d'environ cinq cents
» millions; enregistrer un emprunt qui insulte à
» toutes les lois de la décence et de la sagesse, en
» mettant à découvert les fantaisies du trône, sans
» tenir aucun compte d'événemens qui peuvent
» toujours arriver, et dont il faut toujours avoir la
» possibilité en vue, tels que les intempéries des
» saisons, les grandes calamités de la nature, ou
» une guerre de terre et de mer malheureusement
» trop probable, et non moins terrible que tous
» ces fléaux; enregistrer cet emprunt avec le seul
» échange d'une vague promesse.... : c'était une
» chose impossible, même au parti ministériel.....
» L'emprunt est rejeté; il a dû l'être... Que va-t-on
» faire? grand Dieu! que va-t-on faire? Voilà ce
» que les bons citoyens se demandent avec effroi,
» et comme, pour tout esprit un peu nerveux, la
» réponse n'est pas douteuse; comme la suspension
» des paiemens, et bientôt après les retranchemens
» dans la dette publique, sont inévitables selon le
» plan du ministre principal; comme il ne faut pas
» que vous, M. le comte, vous l'honnête homme
» du ministère, vous que nous croyons tous un

» bon citoyen, et l'ami personnel du roi, comme » il ne faut pas que vous abandonniez le trône et » trompiez l'attente de la nation dans cette crise » affreuse, j'ai cru devoir à votre bonne réputation, » aux bontés que vous m'avez témoignées, à l'at- » tachement qu'elles m'ont inspiré, enfin à moi- » même, qui ne resterai pas muet au milieu de la » désolation de ma patrie, de vous adresser de » courtes réflexions sur l'horrible proposition qu'on » va porter au Conseil, pour tâcher de se couvrir » de l'égide de la complicité.

» *Suspendons les paiemens, puisqu'on nous re-* » *fuse des provisoires.... Coupons dans la dette,* » *puisque nous ne pouvons égaliser la recette à la* » *dépense*.... Ainsi un prince, remarquable par sa » bonté, abjurerait les engagemens les plus saints, » oublierait tout à coup que la simple parole d'un » roi doit mieux valoir que le serment d'un autre » homme !...... Plus d'un courtisan soutiendra, » sans doute, que cette opération doit faire le » bonheur du souverain et celui du peuple ; ils » oseront parler à sa majesté de bien public et de » justice, en lui proposant de réaliser l'infâme » vœu de Caligula [1]. Car n'est-ce pas tuer deux

[1] Nous avons déjà cité ci-dessus (page 19), ce que Mirabeau disait, en 1774, de ce vœu d'un monstre en délire; il y revint encore dans un écrit subséquent à la lettre qui nous occupe en ce moment. « Lorsque Caligula dési» rait que le peuple romain n'eût qu'une tête pour avoir

» cent mille citoyens d'un seul coup, que de les
» réduire par le même arrêt à l'exécrable alterna-
» tive de mourir de faim, ou de vivre de crimes ?

» Ainsi donc il dépendrait d'un gouvernement
» d'enchérir sur la peste, sur la guerre, sur les
» tremblemens de terre !..... Non, cela répugne
» à la nature humaine, à la destination et à l'es-
» sence de la société. Laisser ses sujets mourir de
» faim, ou les y forcer, ce qui est bien plus atroce,
» c'est avouer qu'on n'est pas capable de les gou-
» verner, c'est renoncer aux droits qu'on exerçait
» sur eux. Que deviendraient alors tant de mal-
» heureux aiguillonnés par le besoin irrésistible
» de leur conservation, et tant de rentiers, de ga-
» gistes, de créanciers inhumainement dépouillés
» du fruit de leurs épargnes, imprudemment lais-
» sés sans pain par le brusque renversement de
» la fortune de leurs débiteurs, et par conséquent
» libres de tout frein, de toute retenue morale ?
» Quelle terreur n'inspirerait pas ce peuple d'in-
» fortunés auxquels tous ceux qui n'ont rien à
» perdre courraient se joindre ! pourraient-ils ne
» pas être les ennemis incendiaires de l'État et
» surtout du roi ? Le fanatisme de la propriété ou
» celui de la misère sont-ils moins ardens, moins
» inextinguibles que celui de la religion ?

» le plaisir de la couper, il manifestait à la fois et le but
» et l'impuissance du despotisme. » (*Réponse aux alarmes des bons citoyens*, page 42.)

» Ce qu'au moins personne n'osera nier, c'est
» que dans un grand royaume tel que la France,
» le fantôme effrayant de la banqueroute ne doit
» jamais apparaître que précédé de l'inexorable
» nécessité. Il faudrait prouver que nous man-
» quons de ressources pour le présent et l'avenir ;
» qu'il n'y a aucun moyen de relever le crédit, ou
» qu'il serait dangereux d'en essayer la tenta-
» tive.... : toutes choses si éloignées de la vérité,
» qu'il serait ridicule d'en faire un objet de discus-
» sion. Les Anglais soutiennent une dette nationale
» de beaucoup plus forte que la nôtre, répartie sur
» une population deux fois et demie moins nom-
» breuse, et ils en éteignent annuellement une
» portion. Par quelle pusillanimité, ou plutôt par
» quelle lâcheté déshonorante tomberions-nous
» dans le désespoir, nous que la nature a bien
» autrement favorisés ? nous qui pourrions trouver
» d'immenses ressources dans l'extirpation d'une
» foule d'abus étrangers à nos rivaux ; nous sur
» qui sans doute, ils n'ont qu'un avantage, c'est
» d'être une nation constituée ! Eh ! ne sommes-
» nous pas près de l'être ? Pourquoi nous plain-
» drions-nous du discrédit actuel, quand les
» bourses ne sont fermées qu'à regret, et n'at-
» tendent, pour s'ouvrir, qu'un mot du souverain
» qui appelle la nation à constater, à consentir,
» à liquider la dette publique ?

» Le forfait qui se prépare, et qui acheverait

» de nous perdre de considération en Europe, où » l'on ne regarderait plus un pays sans armée, sans » finances, sans honneur, que comme la proie du » premier occupant : le forfait qui se prépare n'est » pas seulement absurde, il est heureusement » inexcusable. Il est clair que les rentiers s'as- » sembleraient comme en 1648 ; et cette nouvelle » association serait bien plus imposante que l'an- » cienne, parce qu'ils seraient infiniment plus » nombreux, et qu'aujourd'hui les hommes sont » plus instruits de leurs droits qu'ils ne l'étaient » alors de leurs devoirs. Il est évident que les » parlemens qui ont à se reprocher l'enregistre- » ment de tant d'impôts, de tant d'emprunts, » voudraient expier leurs fautes passées, et aug- » menter leur popularité, en autorisant les créan- » ciers de l'État à saisir les fonds hypothéqués à » leurs contrats ; il est évident que les receveurs » des deniers royaux n'oseraient s'y refuser, » pressés d'une extrémité du royaume à l'autre par » la double autorité de l'opinion publique et de la » magistrature... Ce qui résulterait infailliblement » d'une entreprise si barbare et si hasardeuse, » ce serait le remords de l'avoir commencée, et » la honte d'y renoncer forcément.

» Que faut-il donc faire ?

» Annoncer en termes précis et solennels pour » 1789, les États-généraux, dont on ne peut plus » se passer. En vain reculerait-on cette époque :

» le poids de la dette n'en serait pas diminué,
» parce que l'honneur national empêcherait à
» coup sûr les États-généraux d'adopter les dimi-
» nutions qui peuvent être projetées ; je dis les
» *diminutions*, car projeter davantage ce serait
» avoir l'abominable dessein de provoquer la plus
» violente de toutes les séditions. Par un ajourne-
» ment que la force des choses ferait bientôt rétrac-
» ter indépendamment de toute réclamation, par
» un retard qui d'ailleurs laisserait tout en stagna-
» tion ou dans l'anarchie, par une date reculée, dis-
» je, on ne ferait que perdre le fruit d'une procla-
» mation si auguste. Ce sera incontestablement la
» plus belle année de la vie du roi, que celle où il
» assemblera sa nation. Personne n'ignore qu'il a
» été trompé, et qu'il n'a pu s'empêcher de l'être,
» tout le monde y rendra hommage à ses inten-
» tions ; il n'y trouvera que des consolations et des
» éloges, comme Louis XII et Henri IV ; et la
» France régénérée au dedans, rehaussée au
» dehors, couvrira son monarque des rayons de
» sa propre gloire. Oui, à ce seul mot, *les États-*
» *généraux en* 1789, on verra renaître le crédit,
» et remplir les emprunts que nécessite l'état ac-
» tuel des affaires. A la vérité, le parlement n'a
» pas le droit d'enregistrer un emprunt sans le
» consentement des États-généraux, parce que le
» capital et les intérêts ne peuvent se payer qu'avec
» un impôt, et que la nation assemblée a seul le

» droit de le voter... pourquoi nous le dissimu-
» lerions-nous, quand personne n'en doute plus?
» Mais secondé du suffrage public qui lui per-
» mettra en ce cas, d'outrepasser ses droits, le
» parlement se prêtera à tous les moyens que sa
» majesté jugera à propos d'employer, jusqu'à la
» convocation des États; et si, par impossible, il
» s'y refusait, l'indignation des bons citoyens suf-
» firait pour en faire justice.

» Voilà donc les deux partis entre lesquels le
» conseil aura bientôt à choisir pour le roi : ou un
» coup d'état criminel et infiniment périlleux, ou
» un acte de bienfaisance indispensablement né-
» cessaire.... Et l'on hésiterait dans cette alterna-
» tive! et l'on pourrait entre ces deux avis instituer
» un parallèle!

» Je jure, monsieur le comte, devant ma con-
» science et à la face du ciel, que voilà ce que l'on
» peut dire de plus calme, de plus modéré, de
» plus éteint sur l'état des choses où l'inconcevable
» impéritie du ministre principal nous a conduits;
» voilà ce qu'on peut pronostiquer au roi de moins
» sinistre. Déshonorés au dehors, furieux au de-
» dans, en dérision aux autres, en horreur à
» nous-mêmes, dangereux seulement à nos chefs,
» tels nous allons être, si le roi montre seulement
» l'intention de manquer à ses engagemens......
» Que si ce tableau pouvait laisser sans effroi les
» fortes têtes qui nous ont conduits à ce terme

» fatal, je demande si l'on a bien calculé les con-
» vulsions de la faim, le génie du désespoir? Je
» demande qui osera répondre des suites pour la
» sûreté personnelle de tout ce qui entoure le
» trône, et du roi même ?.... Ah! monsieur le
» comte, dites cela, et nos intrépides Erostrates
» frapperont bientôt la terre de leur front pâle et
» livide! Et vous, non-seulement votre dette sera
» acquittée, mais votre considération sera cen-
» tuplée, et vos forces avec elle. Vous le savez, le
» temps n'est plus où la faveur d'un roi suffisait à
» faire le renom d'un ministre, sa disgrâce à l'a-
» néantir : c'est ailleurs et plus haut que sont
» aujourd'hui les sources de la vraie gloire; c'est
» la nation désormais, c'est la nation seule qui
» fera les fortunes politiques..... Lisez et relisez,
» je vous en conjure au nom de la patrie, ces li-
» gnes tracées à la hâte, que je vous envoie sous
» le sceau de la confidence la plus secrète. Prenez
» un parti dans votre conscience, plus encore que
» dans votre sagesse. Il est des momens où le
» courage est prudence, où les ménagemens sont
» un crime, où le silence est déshonneur. Parlez
» donc, dites tout; et si vous n'êtes pas compris,
» retirez-vous, afin de ne pas survivre en place à
» l'honneur du gouvernement, et que l'on n'ait
» pas à vous reprocher d'avoir assisté à la déli-
» bération qui décrétait la honte de la France.
» Eh! combien de bénédictions, et tôt ou tard de

» prospérités, couvriront un jour, même douteux,
» d'humeur ou de disgrâce, et qu'il sera beau de
» succéder au parricide de son pays, pour punir
» et réparer son crime [1] ! »

Rien assurément ne manque à cette noble défense de la cause nationale, et il nous semble que l'énergique patriotisme de Mirabeau s'y montre sous le plus beau jour.

Mais nous avons aussi employé le mot de *prophétie*; et nous demandons s'il était possible de deviner avec plus de précision les actes désespérés d'un ministre immoral autant qu'incapable, qui, le 16 août suivant, suspendit les paiemens du trésor royal; mesure, dont l'effet instantané fut de précipiter l'archevêque de Toulouse ?

Cependant, quelque démonstratives que fussent les représentations de Mirabeau, elles ne suffisaient pas pour persuader M. de Montmorin, ministre loyal, mais timide et faible. Le gouvernement croyait pouvoir encore se passer des états-généraux ; il ne voyait que dans les seuls parlemens un obstacle qui était déjà entier, vivace, irrésistible dans les fautes commises, dans les événemens accomplis, dans l'entraînement de l'opinion publique et du sentiment national. Le ministre désira donc que son clairvoyant et hardi

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. de Montmorin, du 20 novembre 1787.

conseiller embrassât la cause du ministère, et écrivît contre le parlement. La demande était instante, et le refus très-formel de Mirabeau est, comme nous l'avons dit, si honorable pour sa mémoire, établit si bien son caractère politique trop souvent travesti, que nous nous estimons très-heureux de pouvoir livrer à la publicité ce document authentique que personne, jusqu'à présent, n'a connu ni même soupçonné; il mettra nos lecteurs en état d'apprécier autant et plus encore que tout à l'heure la sagacité, le courage et la sagesse que Mirabeau déploya dans ces graves circonstances. Sa sagacité, car il trouva dans la force et la justesse de son esprit la prescience certaine, et pour ainsi dire la connaissance anticipée des violences impolitiques [1] dont on allait user pour punir les résistances qu'on ne savait pas désarmer, vaincre ou éluder; son courage, car il en fallait pour dire en face à un gouvernement : vous méditez un acte ou de folie, ou de déloyauté; sa sagesse, car s'il avait été cru, il aurait amené le roi à s'approprier les avantages de l'iniative et de l'à-propos, l'honneur et la popularité d'une résolution désormais inévitable, dont l'hésitation du gouvernement et le retard d'une année devaient faire

[1] La lettre que nous allons copier ici est antérieure de quinze jours à la terrible scène de l'arrestation, en plein parlement, de MM. d'Esprémenil et Goislard de Monsabert.

méconnaître l'intention, diminuer le mérite, et accroître les dangers.

Voici donc la réponse que Mirabeau fit à M. de Montmorin.

« Je reçois avec reconnaissance l'envoi que vous » voulez bien me faire des remontrances du parle- » ment, et de la réponse de sa majesté : c'est une » occasion naturelle et impérieuse de m'expliquer » avec vous sur l'ouvrage que vous avez désiré de » moi.

» Et d'abord, pour exposer la première diffi- » culté qui se présente, un tel écrit, croyez-moi, » monsieur le comte, j'y ai beaucoup pensé, un » tel écrit n'est pas de nature à pouvoir être ni » rédigé, ni publié avec précipitation. Les prin- » cipes à poser sont tellement délicats, on y est » si peu préparé, qu'ils ne peuvent avoir de base » solide que les faits. Or, la recherche des faits » exige du temps; leur rapprochement en néces- » site, et le temps manque absolument dans le » terme que vous m'avez indiqué. Certes, un écrit » médiocre, et surtout un écrit médiocre de moi, » ne servirait pas vos vues; la chose publique n'y » gagnerait rien, et j'y perdrais beaucoup.

» En effet, et comptant pour rien les dangers » personnels que je courrais, en m'attirant la haine » implacable des corps qui ne sont pas terrassés, » qui dévoreront un grand nombre d'ennemis avant » de l'être, ou plutôt, et pour trancher le mot,

» qui ne le seront jamais aussi long-temps qu'on » les attaquera sans avoir la nation pour auxiliaire, » est-ce bien le moment de faire dénoncer à la » France *une aristocratie de magistrats*, que celui » où le roi n'a pas dédaigné de la dénoncer lui-» même? Aujourd'hui, peut-on utilement servir le » gouvernement en portant sa livrée? Est-ce le » moment de guerroyer pour l'autorité, que celui » où l'on n'a pas craint de mettre dans la bouche » du roi un discours dont la France va retentir, et » duquel, il résulte, en bonne logique, *que la* » *volonté seule du monarque fait la loi?* Peut-on » croire que ceux qui posent de tels principes, » veuillent de bonne foi et préparent les États-» généraux? J'ai eu l'honneur de vous le dire, M. le » comte, et je l'ai répété à M. le garde-des-sceaux; » *je ne ferai jamais la guerre aux parlemens qu'en* » *présence de la nation*. Là, et seulement là, ils » doivent, ils peuvent être rendus et réduits à leur » caractère de simples ministres de la justice. » Mais si, à la place des droits qu'ils nous ont » usurpés, nous ne voyons pas naître une consti-» tution sanctionnée par notre consentement, qui, » d'entre les honnêtes gens, voudrait effacer les » derniers vestiges de nos libertés mourantes? *Si* » *la volonté d'un seul* doit faire désormais *la loi* » *dans la monarchie*, qu'avons-nous besoin de nous » mêler des disputes qui s'élèvent entre le monar-» que et les mandataires de sa volonté? Qu'avons-

» nous à perdre à cette guerre? ou plutôt comment
» n'encouragerions-nous pas la résistance des seuls
» corps qui aient conservé les moyens de compo-
» ser avec cette terrible volonté?

« Ah! M. le comte, j'ai déjà eu l'honneur de
» vous le dire, il serait bien maladroit le gouver-
» nement qui rendrait la France parlementaire!
» elle serait bien inexplicable la conduite qui ten-
» drait à accélérer cette pente dangereuse! Eh
» quoi! ne peut-on donc pas se passer du parle-
» ment, par le fait, d'ici aux États-généraux?
» Pourquoi se hâter de s'en passer par le droit, si
» l'on veut réellement assembler la nation? Combien
» cette précipitation ne paraîtra-t-elle pas suspecte?
» Si l'on ôte à la nation le fantôme qu'elle a long-
» temps regardé comme le gardien de ses droits,
» sans l'appeler à en surveiller elle-même la con-
» servation de l'exercice, elle ne croira pas que
» l'on détruit pour construire, que l'on réprime
» l'ambition des corps pour constituer le royaume;
» elle croira que l'on marche au despotisme absolu,
» au simple et pur arbitraire. Il est bien téméraire
» celui qui pourrait répondre que, dans de telles
» circonstances exagérées par la méfiance publique,
» envenimées par les malveillans, il n'y aura point
» d'insurrection; et s'il en arrive une, il n'est pas
» donné à la sagesse humaine d'en calculer les
» suites.....

» Que si l'on substitue, au contraire, un sys-

» tème vraiment national au langage suranné de
» l'autorité arbitraire, tout s'aplanit de soi-même.
» Eh ! ne voyez-vous pas, M. le comte, qu'au pre-
» mier mot solennel qui indiquera l'époque pré-
» cise de la convocation des États-généraux, tout
» sera calmé ; que les bons citoyens, les hommes
» paisibles, les Français qu'on n'est pas encore
» parvenu à dégoûter de la monarchie, parce
» qu'ils sentent bien que la France est géographi-
» quement monarchique, seront remplis d'espoir
» et de docilité à cet instant même, qu'il ne res-
» tera pas le moindre moyen aux hommes turbu-
» lens, aux corps inquiets d'exciter le plus léger
» orage, jusqu'à l'assemblée nationale ; que si le
» gouvernement a besoin de secours momentanés,
» d'un crédit temporaire, c'est encore là le meil-
» leur moyen de se les procurer, parce que les
» États-généraux sont aussi nécessaires comme la
» seule ressource des finances, que comme moyen
» unique de constituer le royaume, *et vice versâ* ?
» qu'en un mot il n'y a de difficultés dans tout ceci
» que celles que l'on se suscite à soi-même, ou
» qui résultent de cette terrible maladie des mi-
» nistres, de ne pouvoir jamais se résoudre à don-
» ner aujourd'hui ce qui leur sera infailliblement
» arraché demain ?.....

» Non, M. le comte, le moment de faire la
» guerre de plume aux parlemens n'est pas venu.
» On se méfie trop et à trop bon droit du gouver-

» nement : qu'il recouvre la confiance de la nation
» (et certes, il ne le peut plus qu'en l'appelant à
» connaître ses affaires, et à décréter les secours
» que leur situation exige) ; qu'il recouvre la con-
» fiance de la nation : soudain les parlemens seront,
» par la force des choses, réduits à leur véritable
» stature ; leurs coupables intrigues seront avortées ;
» leurs folles provocations recevront leur digne sa-
» laire... toute leur force est dans la détresse du
» gouvernement et le mécontentement des peuples.
» Voilà, M. le comte, le précis très-succinct
» des réflexions que m'a dictées ma très-sincère
» envie de vous servir, combinée avec les événe-
» mens et le respect que je dois à moi-même. Ne
» compromettez pas un serviteur zélé qui comp-
» tera pour rien ses dangers le jour où il faudra
» se dévouer à la patrie ; mais qui, au prix de
» toutes les couronnes, ne voudrait pas se prosti-
» tuer dans une cause équivoque où le but est in-
» certain, le principe douteux, la marche effrayante
» et ténébreuse. Eh ! ne perdais-je pas tout ce
» peu de talent dont vous vous exagérez l'influence,
» si je renonçais à cette indépendance inflexible
» qui seule m'a valu des succès, et qui seule peut
» me rendre utile à mon pays, à mon roi. Le jour
» où, sous l'inspiration de ma conscience et fort
» de ma conviction, citoyen pur, sujet fidèle,
» écrivain vierge, je me jetterai dans la mêlée,
» je pourrai dire : *Ecoutez un homme qui n'a ja-*

» *mais varié dans ses principes, ni déserté la cause*
» *publique* [1] ! »

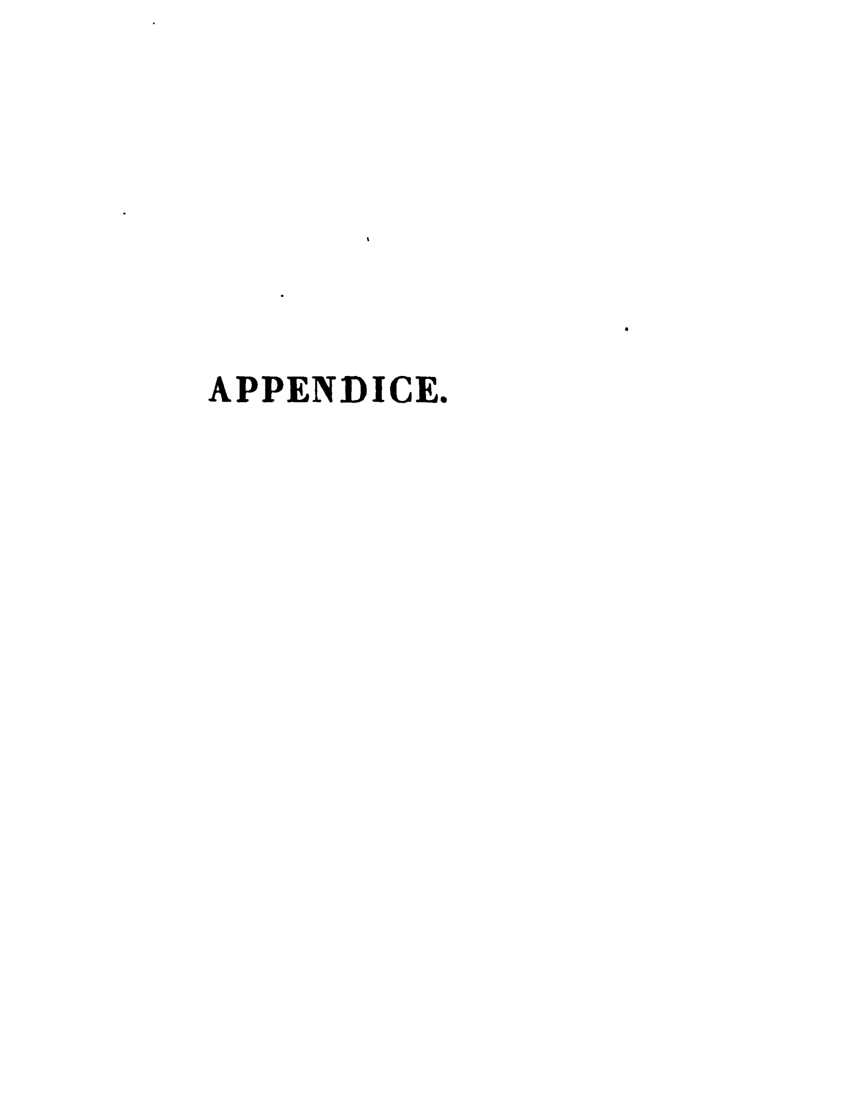
A Dieu ne plaise que nous déparions par un commentaire cette magnifique profession de foi ! Il nous suffit de la présenter comme le programme de toute la vie politique de Mirabeau. Un sentiment de pieuse pudeur nous défend même de la faire ressortir comme nous le pourrions; car telle est la triste nature de nos innombrables documens domestiques, qu'il nous serait facile de prouver que dans le temps même où Mirabeau rejetait la lucrative mission qui lui était offerte, il était en proie aux angoisses d'une pénurie plus douloureuse et plus poignante pour lui que pour tout autre ; d'une véritable et profonde misère, dont les horreurs avaient été aggravées par une longue maladie de madame de Nehra, à qui il donna des soins qui le rendirent très-malade à son tour, et qui faillirent lui coûter la vie [2].

[1] Lettre inédite de Mirabeau à M. de Montmorin, du 18 avril 1788. Nous joignons ici le *fac-simile* de la minute.

[2] Il y a de touchans détails à ce sujet dans les *Lettres à Mauvillon*, pages 321 et 330.

... # ... pour ...
à l'égard de la mon
d'espoir et de docilité
brulen, ~~...~~ qu'un consei...
= nement a besoin de
parce que les États géné
~~que l'assemblée nati~~
constitue le Royaum
suscite à soi même
à donner aujourd'
non, Monsieur
on se méfie trop e
cettes il ne le peu
situation exige) v
des choses réduit
provocations reç
et le mécontent
voilà Mo

ne vous y croirez-vous pas un peu tenu
il faudrait se dévouer à la partie
nécessairement
si passe pour tomber dans une cause
est incertaine, les
. elle ne perdrons-je pas tout ce peu
vous exercez d'influence
irrésistible ce pour
je vous le répète
il me faut du temps et d'autres circonstances
je jetterai dans la
leur, sujet fidèle, ...
je pourrai dire
... écouter un homme
qui n'a jamais démenti
je [redacted]
démenti
...té, varié dans ses
ses principes ...



APPENDICE.

ne vous montrez pas un sectateur
il faudra se devouer en partie
Zur ou il ~~pourra sans~~ la cause
passe mortifier dans une cause
le but est incertain, Les ~~...~~
.. elle ne perdront-je pas tout ce peu
il se rencontrera
exercez l'influence ~~...~~
~~... quinze ...~~
~~...~~ utile a ~~la ...~~ ...i
~~...~~, ~~...~~ l'irresistible ...
~~...~~
~~respect ..., je vous le repete, je~~
il me faut du temps et d'autres circonstances;
rction, je ~~...~~ ~~me jetterai dans la~~
eur, s'il est facile, ...
lo ... dire
l, ~~...~~: devorer un homme
demente
qui n'a jamais ~~...~~
[redacted]
~~...~~, ~~dement~~
...ssez
~~...~~ ... ~~...~~
~~...~~

APPENDICE.

APPENDICE DU TOME VI.

La surabondance des documens proprement constitutifs de notre ouvrage, et les bornes qui nous sont prescrites, nous empêchent d'insérer ici les citations ou extraits que nous avions annoncés aux pages 215, 247, 248, 363, 368 du tome V, et 39, 126, 153 de ce volume, en parlant de l'*Essai sur le Despotisme*, du *Mémoire sur les Salines*, d'un travail sur l'*Histoire de la Franche-Comté*, des *Considérations sur l'Ordre de Cincinnatus*, des *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, des *Abus de l'agiotage*, de la *Lettre sur Lavater* et *Cagliostro*, de la *Correspondance de Berlin*. — Nous comprendrons peut-être plus tard, dans un volume de *Mélanges*, ceux de ces morceaux qui sont tout-à-fait inédits.

Nous sommes donc forcé de restreindre le présent appendice beaucoup plus que nous l'avions projeté. Nous nous bornons à insérer les sept extraits ou pièces qui suivent :

N° Ier.

SUR LES LOTERIES.

(Voir la page 179.)

« Toute ame honnête serait brisée de douleur,
» et indignée, si l'on savait la quantité de malheu-
» reuses victimes de ces loteries qui pourrissent
» actuellement dans les *Galbanum* de Bicêtre.

» Dans un moment de loisir (car j'ai beaucoup,
» et beaucoup trop de loisir), j'ai calculé *le quine*.
» Les sept premiers volumes de l'*Encyclopédie* ne
» contiennent en *lettres* que la chance contre la-
» quelle vous jouez ; c'est-à-dire qu'il y a, dans
» ces sept volumes, environ quarante-deux mil-
» lions de lettres. Ainsi, en supposant ces lettres
» numérotées, c'est comme si vous disiez à quel-
» qu'un : *Le quine est une de ces lettres ; cherchez*
» *et prenez la bonne dans les sept volumes*. Ou bien
» *le royaume a vingt millions d'ames, supposez-en*
» *le double, et beaucoup plus, et que tous jouassent*,
» *il n'y aurait de quine que pour un seul*. Il est
» bien plus probable que le tonnerre me tuera,
» qu'il ne l'est que je gagnerai *le quine* ; car ordi-

» nairement la foudre écrase quelqu'un dans l'an-
» née.... Cependant qui est-ce qui fait entrer dans
» ses calculs que la foudre peut le tuer ?

» Voulez-vous une comparaison plus sensible ?

» Prenez une bande de papier, sur laquelle
» vous écrirez les chances contre lesquelles vous
» jouez. Une chance est composée de cinq nu-
» méros. — Un pouce de longueur. Il y a qua-
» rante-trois millions de chances au *quine*. Or,
» quarante-trois millions de pouces font trois cents
» lieues, distance de Paris à Rome. Actuellement,
» dites à une personne qui ne soit pas en démence :
» *Promenez-vous sur le chemin de Rome, vous*
» *verrez une bande de papier sur laquelle vos chances*
» *sont inscrites dans l'intervalle d'un pouce : voilà*
» *contre quoi vous jouez ; prenez le bon pouce, c'est-*
» *à-dire la bonne chance.* . . . . . .

» Mais comprenez-vous cette filouterie, cette
» royale filouterie d'un côté, et cette illusion de
» l'autre [1] ? »

N° II.

SUR CALONNE ET SUR LES NOTABLES.

(Voir la page 200.)

Je devrais me taire, car le temps arrive où chacun va se mêler de mon métier, mais chacun

[1] Partie inédite du manuscrit de Mirabeau, d'où Sou-

selon sa passion, et nul avec le motif qui fut toujours mon fourrier. Or, au milieu du conflit des passions, la raison et l'impartialité arrivent comme le voisin qui veut séparer Sganarelle et sa femme, et qui reçoit taloche des deux parties....

Si vous saviez combien cela est bête de près, vous seriez bien rebuté de lui chercher un sens de loin. Le comte de Melzi me disait l'autre jour, votre nation me semble comme de l'eau; il y a sans doute quelque chose au fond, mais tout ce qu'on fait est comme écrire sur de l'eau. A quoi bon vous analyser et le discours et les mémoires et la manœuvre de cet homme qui assemble une troupe de guillots qu'il appelle nation, pour leur donner la vache par les cornes, et leur dire: « Messieurs, nous tirons tout, et le par de là, nous » mangeons tout, et le par de là, et nous allons » tâcher de trouver le moyen de ce par de là, sur » les riches dont l'argent n'a rien de commun » avec les pauvres; et nous vous avertissons que » ces riches c'est vous; dites-nous maintenant » votre avis sur la manière. » Tandis qu'il aurait pu dire: « Le roi après avoir mis ordre à la paix » et à la puissance extérieure de l'état, jette les » yeux sur son peuple surchargé par le fonds et » par la forme; quant à la forme qui seule peut

lavie a tiré les *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon.*

» relever le fond, il est résolu, dès à présent, de
» soulager de tel, tel, etc., etc., impôts qui
» accablent et surchargent, etc. Voilà sa volonté,
» et le décret en est déjà porté. Son ministre
» chargé en même temps de faire face aux enga-
» gemens anciens et nouveaux, et à la foi publique
» qui est dans le cœur de Sa Majesté et dans le
» véritable intérêt de l'état, dont tous les membres
» sont indissolublement liés les uns aux autres,
» ne s'est, ni lui ni tout autre, senti assez fort
» pour répondre des conséquences d'une crise
» salutaire, mais dont la réunion des volontés et
» des lumières peut seule soutenir l'ébranlement.
» En conséquence, il a fait agréer au roi le plan
» de commettre à des assemblées nationales le
» soin et l'exécution de ses volontés paternelles;
» c'est sur la manière de les composer, de les
» mettre en vigueur et en action que le roi veut
» bien vous consulter, instruit par l'exemple de
» tous les temps, que toutes les fois que le sou-
» verain veut le bien de son peuple, les notables
» sont les premiers à le seconder. »

Ornez cela de sentiment et de vérité noble, ne prononcez que les soulagemens et radiations; tout eût été écho d'enthousiasme; présentez le plan des *administrations* et tout de suite on aurait déféré; l'assemblée se serait séparée avec acclamation, et le lendemain on aurait inauguré les assemblées provinciales qui, une fois établies,

auraient bien su ranger les privilégiés sous l'étendard national, à l'instigation sourde, et sous le prononcé de tribunal du gouvernement : tout était simple et réussissait. Mais ce n'est pas le simple que les fripons veulent, et les sots sont immanquablement un jour ou l'autre des fripons. (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, de Paris, 10 mai 1787.)

N° III.

SUR LE MÊME SUJET.

Calonne fut un danseur qu'on chargea pour un temps du rôle de roi de théâtre. Quant il fut à bout d'haleine, quelqu'un auprès de lui, lui suggéra le bon système qu'il saisit avec la sagesse que nature a placée dans son occiput. Dupont me mandait que je serais édifié de voir sur tous les bureaux du ministre à Paris et à Versailles, mes ouvrages épars et cornés de sa main en trente endroits à chaque volume ; je lui répondis que cela pourrait causer à un autre quelque chatouillement académique, mais que quant à moi j'aurais voulu qu'un ministre eût fait d'avance ses études. Quant je vis cette rénovation inattendue d'assemblée de notables, tout en les vouant à Saint-Nicolas, je dis à icelui que je leur recommandais surtout de ne point parler de *remplacement*, de se contenter d'inaugurer les *assemblées provinciales*, d'annoncer les

soulagemens comme une volonté fixe du souverain, qui le forçait à appeler la nation à partager le poids du courant; comme n'ayant jamais manqué de zèle et de concours. La radiation des priviléges fonciers et l'égalité des répartitions devaient naître de ces assemblées même, où il était plus que facile d'élever des réclamations, contre des votes inégaux ou autres intérêts qu'on décidait du haut de son tribunal, conformément à l'ordre naturel. Ce fut ainsi que Charles-Quint mit tout à l'égal en Flandre, et nous avons l'Artois, le Hainaut, et la Flandre flamingante, où le clergé et la noblesse n'ont aucuns priviléges de territoire. Présenté de la sorte, son plan l'eût couvert de gloire et appuyé du vœu public. Il en avait besoin pour achever cette grande besogne, car le tout n'est pas d'imprimer, enregistrer et catégoriser une méthode, le fait est de faire danser ces assemblées [1], et il y aura prou de besogne encore. Icelles une fois formées, on aurait tout fait, tout compensé, tout imposé de concert, car elles n'ont aucun droit négatif; mais seulement représentatif à l'état des choses. Au lieu de cela, en niais qui n'a connu que le *placebo* de cour ou de bureau d'intendance, il leur a jeté au nez un

[1] Les *Assemblées provinciales*, si constamment demandées par les économistes, et par le marquis de Mirabeau à leur tête.

déficit qu'il ne savait pas, comme s'il avait besoin d'amasser des pierres pour le lapider ; il n'a pas imaginé qu'on pût demander *à qui la faute ?* il a demandé des impôts nouveaux et inouis, et sans bornes ; il a proposé des suppressions dont lui-même ignorait la méthode, il a tâtonné, varié, balbutié sur tous les points. Tout était préparé, annoncé pour un changement subit, tous les corps avaient ordre d'avance de s'assembler au 15 avril, tandis que dans le fait rien n'était encore conclu ni délibéré en juin ; enfin les petites maisons ouvertes, ou le bel esprit et les beaux arts en place, c'est tout un : *infatuabo conciliare achitofè*. (*Lettre du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, de Paris, 8 juillet 1787.)

N° IV.

SUR LE MÊME SUJET.

. . . . Votre vieux ami a dit à un très petit nombre de confidens : « 1° Vous ne savez pas bien » ce que vous devez vouloir. 2° Quand vous et » tous les autres députés le sauriez, vous seriez des » enfans de vous croire capables de le faire en» tendre à vos provinces. 3° Il est dans la nature » des choses que nous ne saurions changer, qu'une » constitution soit précédée d'une révolution, et » que celle-ci soit amenée par de vrais et forts

» malheurs domestiques ; vous y allez, mais vous » n'y êtes pas, et en supposant à plaisir la plus » belle union des deux parts dans votre assemblée, » encore n'accoucheriez-vous que d'une souris. — » *Mais que faudrait-il donc en ce cas?* — Imiter » la plus noble et ancienne des législations ; grand » bruit et solennité, le vent, le bruit, le ton- » nerre, l'attente et le feu, et, au bout, dix lignes » seulement écrites sur une pierre, mais corres- » pondantes au sentiment commun que chacun » retrouve dans sa poitrine ; mais souvenez-vous » surtout que quant aux principes économiques, » ils règneront quand vous aurez mon âge, et pas » plus tôt. »

J'entrais ensuite dans quelques détails sur mes dix lignes ; mais vous n'en avez que faire, et je n'ai déjà que trop bavardé. Quant à ce que vous dites de l'argent que personne n'apportera, cela est vrai selon les conditions : mais s'il venait un homme d'état qui voulût faire oublier le scandale de ces charlatans successifs qui ont livré le bilan public à la dispute des hommes, qui pût prendre autorité réelle là haut, il l'aurait bientôt sur le peuple, ferait face à tout, acheverait de mettre chaque province en pays d'état, et ne ferait banqueroute à personne, soyez-en certain. Pour le coup je m'en suis donné, mon bon ami ; mais je voudrais vous tout dire parce que vous me faites tout sentir, tout, dis-je, mais surtout la constante estime et la ten-

dre amitié que je vous dois. (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 15 décembre 1788.)

N° V.

SUR L'AMITIÉ.

(Voir la page 245.)

« Ah! mon cher major, c'est un jeu de mots que » cette expression : *Amitié*. On a beaucoup écrit » en faveur de la vieillesse, la jeunesse et l'amour » se recommandent seuls. Les poètes antiques et » modernes, et en général tous les grands écri- » vains, on dit de l'amitié des choses admirables. » C'est un sentiment que l'homme peint avec com- » plaisance, parce qu'en la peignant et en se mon- » trant capable d'amitié, un homme se rend infi- » niment estimable à ses propres yeux, et respec- » table à ceux des autres. C'est peut-être là un des » plus heureux détours de l'amour-propre que de » s'aimer dans autrui, sans pouvoir être accusé du » plus léger intérêt. Mais il ne faut pas croire que » l'amitié eût obtenu tant de vénération, et que » l'amour-propre eût tiré un si grand parti de ce » sentiment, si c'était la nature qui en eût fait les » frais, comme de l'amour ou de la tendresse ma- » ternelle. Et, en effet, quel amant voudrait qu'on » lui sût gré d'adorer sa maîtresse? Quelle mère

» a jamais tiré vanité de sa tendresse pour ses en-
» fans ? C'est donc parce que l'amitié est d'institu-
» tion humaine, parce qu'elle est une vertu sociale
» que l'homme s'en est fait honneur. Il a caressé
» son ouvrage, et en opposant l'amitié à l'amour,
» il a voulu lutter avec la nature. Il a cru que l'a-
» mitié serait pour l'hiver de l'âge ce qu'est l'amour
» pour la jeunesse. Mais comme on ne fait rien
» sans la nature, il est arrivé que les hommes ne se
» sont jamais bien entendus sur ce qu'ils appellent
» *amitié*, que très-peu d'entre eux en ont donné
» des modèles, et qu'enfin il n'est pas de sentiment
» qui ait fait plus d'hypocrites que celui-là, et j'ose
» dire des hypocrites plus distingués. »

« Mais ce n'est pas à l'estime accompagnée de
» quelque bienveillance que je donnerai ce beau
» nom d'amitié ; et tous les autres sentimens que
» l'on prend pour elle sont un tableau mouvant
» d'erreurs et d'illusions trop aisées à démêler. Il
» n'y a d'amitié possible qu'entre des hommes posés
» de manière à être indépendans l'un de l'autre, soit
» par le mérite, soit par la fortune ; entre qui toutes
» les communications sont libres et sûres, les prin-
» cipes égaux, les sentimens et les opinions à peu
» près pareils, et qui, en un mot, font entre eux
» un vrai mariage d'ames. Ces hommes-là ne se
» trouveront jamais ni dans les grandes villes, ni
» dans les hautes classes. Ils ne se trouveront qu'au
» sein de l'étude et de la philosophie. Nous sommes

» bien près d'être ces hommes-là, et nous le serons » bien plus par la suite. » (*Lettres à Mauvillon*, pages 274 à 277.)

N° VI.

SUR LE TRAITÉ FAIT PAR MIRABEAU POUR L'IMPRESSION DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE.

(Voir la page 246.)

En transcrivant ci-dessus, page 246, une lettre dans laquelle Mirabeau parle d'un traité qu'il vient de faire avec le libraire Fauche, pour l'impression de la *Monarchie prussienne*, nous nous sommes engagé à réfuter une calomnie imprimée à ce sujet. On va voir qu'il nous est facile de remplir cet engagement.

A la suite de l'article Mauvillon, dans la *Biographie ancienne et moderne* (Paris, L. G. Michaud, tome 27, 1820), le rédacteur a écrit, page 580, première colonne, une note fondée sur une prétendue lettre de *Fauche-Borel*, note qui accuse Mirabeau d'avoir tenté une véritable escroquerie aux dépens du libraire *Fauche* de Hambourg. Heureusement la lettre citée porte en elle-même son démenti, puisqu'elle avoue que *Fauche* de Hambourg n'avait point payé le prix du manuscrit que Mirabeau, si l'on en croit l'inventeur de l'anecdote, avait essayé de vendre à d'autres libraires.

Le fait est qu'il n'y a qu'erreur et mensonge dans la note dont il s'agit.

Nous devrions peut-être nous contenter de répondre qu'elle a été imprimée en 1820; que, neuf ans après, Fauche-Borel a publié ses *Mémoires*, en quatre volumes (Paris, Moutardier, 1829), que, dans ces mémoires (tome 1er, pages, 25, 46 à 52, 62, 68, etc.), l'auteur parle plusieurs fois de Mirabeau; qu'il fait même mention, à la date de 1790 (page 68), d'une ancienne dette qu'au nom de la maison Fauche il avait à réclamer de Mirabeau, qui la solda sur-le-champ; que, du reste, sans dire un seul mot de l'ignoble anecdote, l'auteur parle constamment de Mirabeau dans les termes d'une affection reconnaissante, d'une estime respectueuse, d'une véritable admiration; et qu'enfin les lecteurs peuvent apprécier ce que l'on suppose secrètement écrit par Fauche-Borel avant 1820, d'après ce qu'il a lui-même imprimé et publié en 1829.

Mais, quelque péremptoire que soit une pareille réponse, elle ne suffit pas à la conviction dont nous sommes pénétré, et nous ajouterons ici quelques détails.

Voici donc, selon notre usage, les preuves dont nous appuyons notre démenti, preuves dont on ne nous reprochera pas la surabondance, si l'on veut bien considérer combien est odieuse la calomnie imprimée dans la *Biographie universelle*, c'est-à-dire dans un immense recueil de faits rassemblés par

des hommes, la plupart distingués, qui signent, dans un ouvrage fort répandu et justement estimé, malgré la partialité trop empreinte dans les articles des modernes hommes politiques.

Mirabeau, en effet, on l'a vu, avait traité avec *Fauche* de Hambourg; mais ce traité était simplement conditionnel, et nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié cette phrase précédemment transcrite d'une lettre adressée à Mme de Nehra, et datée de Brunswick, le 20 août 1787 : « Je commence par » une bonne nouvelle; j'ai fini avec Fauche pour » 20,000 fr. *A la vérité, nous nous sommes réservé* » *jusqu'au* 20 *octobre de rompre le marché; mais* » *c'est surtout parce qu'il a besoin de la ratification* » *d'un homme qui est sa caution.* » (Voir ci-dessus, page 246.)

N'est-il pas dès-lors évident que l'auteur de la note se trompe, pour ne pas dire plus, en parlant comme si la vente avait été absolue et définitive, tandis qu'en réalité elle n'était qu'imparfaite et éventuellement résolutoire?

L'auteur de la note ajoute que Mirabeau, nonobstant son marché avec *Fauche* de Hambourg, traita avec des libraires de Paris : et même dans cette supposition, Mirabeau, comme on vient de le voir, aurait été dans son droit, en vertu de la clause de résolution facultative que son co-traitant et lui s'étaient réservée.

Mais le fait est faux. La vérité est que *Fauche*

de Hambourg resta propriétaire du manuscrit de la *Monarchie prussienne*. Seulement il lui convint apparemment de ne pas assumer sur lui seul les avances et les risques d'une entreprise fort dispendieuse ; il en traita, ou plutôt il s'associa avec trois autres libraires, et le traité fut passé entre eux tous, en présence et avec le concours de Mirabeau. Un double authentique de ce marché est entre nos mains ; en voici la transcription littérale :

« Entre monsieur Honoré-Gabriel de Riqueti, » comte de Mirabeau, et messieurs Pierre-Fran» çois Fauche, libraires à Hambourg, Victor De» nis Volland, et Laurent-Louis-Edme Le Jay fils, » libraires à Paris, il a été convenu ce qui suit, à » savoir :

» Que, par le transport que fait à ces trois der» niers le sieur Fauche, du manuscrit intitulé : » *De la Monarchie prussienne sous Frédéric-le-* » *Grand, avec un appendice contenant des recherches* » *sur la situation actuelle des contrées les plus im-* » *portantes de l'Allemagne*, par le comte de Mira» beau, ils en deviennent propriétaires par indivis, » et chacun pour un quart.

» Que ledit manuscrit portera six volumes, *in-* » *octavo*, interlignés, et d'un caractère *cicéro*, de » trois à quatre cents pages chacun ; bien entendu » que le papier et le caractère seront convenus » amiablement entre l'auteur et les libraires.

» Que M. le comte de Mirabeau livrera le ma-

» nuscrit à fur et à mesure, de manière qu'il soit » sous presse en décembre, et que la fin du manu- » scrit soit prête au besoin à la fin de janvier 1788.

» Que, dans le compte par quart qui s'établit » entre les quatre associés, ils seront solidaires » pour le paiement du manuscrit, mais non soli- » daires pour les autres frais, dont chacun payera » sa quote-part, ni pour les événemens du com- » merce dans les ventes; bien entendu que si le » sieur Fauche paye la sienne en argent comp- » tant, la société lui bonifiera le six pour cent sur » les objets qui comportent un crédit, tel que les » papiers et la main-d'œuvre.

» Que M. le comte de Mirabeau recevra en li- » vrant, en décembre, le premier livre du manu- » scrit, cinquante louis d'or de France; qu'à par- » tir du 1er janvier 1788, M. le comte de Mirabeau » recevra des associés seize cent soixante-six livres » tous les mois, jusqu'au 1er janvier 1789 exclusi- » vement, lesquelles sommes, jointes à un billet » à ordre consenti en 1785, par le comte de Mira- » beau, à Samuel Fauche père, de la somme de » deux mille trois cents livres, ou environ, qui sera » rendu audit comte, serviront de paiement au » manuscrit, dont les associés pourront donner des » éditions, autant de fois, et sous tel format qu'ils » voudront.

» Que les intérêts du billet de deux mille trois- » cents livres seront bonifiés au sieur Fauche, sur » le pied de six pour cent par an.

» Que l'impression de l'ouvrage finie, MM. les as-
» sociés remettront à M. le comte de Mirabeau
» leur obligation en lettres de change pour ce qui
» restera à payer.

» Que deux éditions seront faites, quant à pré-
» sent, dudit ouvrage, à savoir : un *in-octavo*, tiré
» à quatre mille exemplaires, dont trois cents sur
» papier fin, et un *in-douze* à six mille exemplaires.

» Que les associés, pour évaluer leurs parts
» respectives dans les éditions, se tiendront compte
» de l'édition *in-douze* à six livres l'exemplaire, l'*in-*
» *octavo* à dix-huit livres, et des exemplaires
» sur papier fin à trente-six livres ; bien entendu
» que les associés se réservent la liberté de vendre,
» soit aux libraires, soit aux particuliers, au prix
» qu'ils voudront, et dont les trois libraires de Pa-
» ris conviendront entre eux.

» Que deux mille exemplaires de l'édition *in-*
» *douze*, et mille de l'édition *in-octavo*, seront four-
» nis au sieur Fauche à Neuchâtel en Suisse, ou
» à Hambourg, à sa volonté, les frais de transport
» devant être portés sur le compte de l'entreprise,
» et ladite expédition faite aussitôt la mise en
» vente.

» Et, pour l'accomplissement et exécution de
» tous les articles contenus dans cet écrit, fait en-
» tre nous, sous seing-privé, nous nous soumettons
» aux juridictions et lois du commerce de France.
» Fait à Paris, quintuple entre nous, ce 23 novem-

» bre 1787. » *Signé*, avec approbations d'écritures : Honoré-Gabriel de Riqueti, comte de Mirabeau; Desenne, Volland, Fauche, Le Jay fils.

N° VII.

SUR JOSEPH II.

(Voir page 248.)

.....Mais, dit-on, l'autorité ne doit point reculer, cela veut dire qu'elle ne doit point avancer, et que quand une fois elle est trop avancée, elle doit se rappeler qu'elle n'est que le substitut de l'autorité plus grande, à savoir la raison des circonstances, qui vraiment ne recule pas. De tout cela, je conclus que, me supposant le conseil de l'empereur, je lui dirais : « Sire, allez-vous-en tout à l'heure, » selon votre magnaminité grande, seul dans votre » cabriolet en Flandre, comme vous fûtes autre- » fois en Italie; arrivez au milieu des états assem- » blés et leur dites : Mes sujets, toujours mes en- » fans, quoi que vous puissiez faire, j'ai voulu vo- » tre bien, et c'est cette volonté que j'avais jurée » sous les formules d'usage, et que j'ai toujours » voulu observer ; j'ai cru le faire, mais la forme » ne vous convient pas ; vous ne pensez pas, sans » doute, que ce soit Marie de Bourgogne, pupille » effrayée, ni Philippe second, immobile, et sourd » à vos réclamations, qui se trouvent aujourd'hui

» dans vos mains, et qui reviennent en la personne » de leur héritier. Ils n'avaient ni mon âge, ni ma » puissance, ni mon activité; mais tout cela appar» tient à mon peuple, et je ne veux point le faire » servir contre lui : j'annule tout ce qui s'est fait » jusqu'à ce jour, tant de ma volonté, sans doute » mal entendue, que de la vôtre mal exprimée ; » pardonnons-nous réciproquement tout le mal que » votre imprudence aurait pu faire ; je viens habi» ter seul parmi vous, jusqu'à ce que toutes les » occasions de défiance soient cancellées, et je suis » sûr, en vous quittant, d'emporter le cœur de » mes bons Flamands, parce que je leur laisserai » celui de leur bon prince.... » J'oserais répondre que partout (si ce n'est peut-être en Italie où l'on a trop d'esprit à la fois et d'apathie, et en Pologne où l'on a trop d'égoïsme fougueux, car la vanité oisive met des cornes aux princes romains, et la vanité affairée des ailes de moulin aux magnats polonais); je répondrais, dis-je, que partout cette manière tirerait l'empereur d'un pas très-difficile, et commencerait pour lui un règne aussi satisfaisant que le sien a été pénible jusqu'ici. (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 26 juillet 1787.)

FIN DU TOME SIXIÈME.

